

ENSEMBLE !

POUR LA SOLIDARITÉ, CONTRE L'EXCLUSION

Quadrimestriel - n°109 - décembre 2022-mars 2023



PB-PP IB-003487
BELGIE(N) - BELGIQUE

Chaussée de Haecht 51
1210 Bruxelles
P003487

Kairos sur la vague du complotisme



CPAS :
travail social
en crise

Chômage : la droite
unie pour limiter
les allocations

Revenu de base :
actualités
d'une fumisterie

- 3 édit** Le fil rouge de la critique
- dossier** **Les dérives de Kairos**
- 4** *Kairos*, la triste dérive du journal « antiproductiviste pour une société décente »
- 6** Pourquoi un dossier sur *Kairos*
- 8** Penasse : « Je ne vois pas l'intérêt de faire une interview avec vous »
- 10** Ces questions auxquelles Alexandre Penasse n'a pas répondu
- 11** Quand les caisses se vident
- 12** « Complotiste », « complotisme », mais encore ?
- 14** *Conspiracy Watch*, un « Observatoire » réac
- 15** Quand la parole est confisquée, le complotisme pointe son nez
- 16** « Oui, *Kairos* verse parfois dans le complotisme », interview de Bruno Poncelet (Cepag) et Benjamin Vandevandel (Jeunes FGFB)
- 18** Une ligne éditoriale réactionnaire
- 21** *Kairos*, le journal dont le rédact' chef est le héros, interview de Gérald Hanotiaux
- 24** La « radicalité » de *Kairos*, faux-nez d'un opportunisme commercial
- 26** Les délires de Kairos&Cie sur Facebook
- 30** Ces erreurs de la presse mainstream qui ont aidé Penasse
- 32** L'éloge de la nuance
- 35** Cette « corporation » dont Penasse exige le soutien
- 37** Carte de presse refusée à Penasse pour raisons objectives
- 40** Surtout, ne pas interdire
- 42** Aides à la presse périodique : le fait du prince
- 44** La galaxie des amis de *Kairos*
- 46** Confusion, conspirationnisme et déplacement latéral
- 48** Ce que *Kairos* ne savait pas au sujet de Civitas, vraiment ?
- 50** Qui sont les organisateurs des « marches antivax » ?
- cpas**
- 54** Qui sont les travailleuses et travailleurs des CPAS bruxellois ?
- 60** CPAS : travail social en crise !
- chômage**
- 68** 2024 : toute la droite unie pour limiter dans le temps les allocations de chômage
- 73** Sammy Mahdi (CD&V) : « We hebben een stok nodig »
- 75** G.-L. Bouchez : « Limiter dans le temps les allocations de chômage, c'est une mesure sociale »
- 80** Le Forem s'enlise dans sa réforme
- 85** M.-K. Vanboeckstal (Forem) : « Il faut être nuancé »
- 93** Chômeurs en colère contre les dysfonctionnements de la CSC
- 98** TSE CSC-Bxl : « Nous voulons une pleine réouverture des centres de services »
- revenu de base**
- 102** D. Dumont : « J'ai étudié le RDB du point de vue de la Sécurité sociale »
- 108** Penser le RDB, avec Daniel Dumont et contre Daniel Dumont
- 113** Le RDB Jeunes du PS : une universalisation en trompe-l'œil
- 118** Les Jeunes CSC disent non à l'allocation d'autonomie jeunes
- 122** **samen** Help jij ons om gratis werken te stoppen ?

Une publication du Collectif Solidarité
Contre l'Exclusion et du Collectif
solidarité contre l'exclusion -
Bruxelles Asbl / Collectif solidariteit
tegen de uitsluiting Brussels vzw
Chaussée de Haecht 51, 1210 Bruxelles,
02 / 535 93 50.

Rédacteurs en chef :
Arnaud Lismond-Mertes
(arnaud@asbl-csce.be)

Yves Martens (yves@asbl-csce.be)

Secrétaires de rédaction :
Yves Martens
Isabelle Philippon
(isabelle.philippon@asbl-csce.be)

Ont participé à ce numéro :
Manuel Abramowicz,
Gérald Hanotiaux,
Arnaud Lismond-Mertes,
Yves Martens,
Isabelle Philippon,
Caro Van der Schueren

Dessins :
Jean-Louis Lejeune
Manu Scordia
(www.manuscordia.blogspot.com)

Mise en page :
Fabienne Lichtert
(www.fabiennelichtert.be)



Imprimerie : Bietlot

Remerciements : Christian Nauwelaers
pour sa relecture attentive

Editeur responsable : Arnaud Lismond
Chaussée de Haecht 51, 1210 Bruxelles

Le contenu des articles n'engage que
leur(s) auteur(s).

*Ensemble ! est mis à disposition suivant
la licence Creative Commons CC-BY-SA.
Tous les articles peuvent librement être
reproduits à condition de mentionner la
source.*



Le Collectif Solidarité Contre l'Exclusion
asbl a été reconnu en tant qu'association
d'éducation permanente par la Fédération
Wallonie-Bruxelles inscrivant son action
dans l'axe 3,2; soit la production d'ana-
lyses et d'études.

Ce numéro a été réalisé en collaboration
avec le CSCE - BXL asbl / CSTU - Bru vzw.



COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE

Le fil rouge de la critique

Arnaud Lismond-Mertes et Yves Martens (CSCE)

Face à la crise systémique (sociale, écologique, démocratique, géopolitique...) que nous traversons, que peut une revue comme *Ensemble* ? Il y a quinze ans, nous avons déjà tenté de donner une réponse à cette question : « (...) *Déconstruire la communication des pouvoirs dominants. Mettre des mots justes sur les événements. Développer une lecture critique et progressiste de ceux-ci. Donner la parole aux acteurs sociaux. Prendre le temps d'une analyse approfondie et rigoureusement étayée, au besoin en publiant des dossiers et études un peu longs. Soutenir les résistances.* » (1). Et c'est bien ce que nous contribuons aujourd'hui à faire à travers ce numéro. Mettre le projecteur sur les attaques les plus criantes contre l'État social. Ici, par exemple, sur la façon dont la droite construit un front pour imposer la limitation dans le temps des allocations de chômage, éventuellement en lien avec une régionalisation de celles-ci (*Lire p. 68*). Donner écho à l'entrée en vigueur, en Flandre, d'un service communautaire pour les chômeurs.euses de longue durée (*Lire p. 122*). Suivre de près et dénoncer le réforme du Forem en cours, qui risque d'être très défavorable aux chômeurs (*Lire p. 80*). Dénoncer la dégradation du travail social au sein des CPAS (*Lire p. 60*). Donner écho aux travailleurs sans emploi frappés par les dysfonctionnements, voire le délitement, de certains organismes de paiement, et qui doivent au besoin se mobiliser collectivement pour exiger de leur propre organisation syndicale un service décent (*Lire p. 93*)...

Mais pourquoi donc consacrer un épais dossier aux dérives du journal *Kairos* ? Pourquoi consacrer un nouveau dossier aux propositions de Revenu de base ? Notre réponse tient en une phrase : c'est notre boulot de revue d'analyse progressiste et la situation politique actuelle le requiert. La crise systémique génère un vaste sentiment populaire de rejet de l'ordre existant. Un rejet de celles et ceux qui quotidiennement sont écrasés et humiliés par les chasses aux chômeurs et par les politiques d'activation. De celles et ceux qui se sentent niés par une presse *mainstream* qui n'offre pas un regard sur la société qui leur donne une place digne, qui pointe les oppressions qu'ils subissent, etc.

Il y a donc une importante attente sociale de rupture avec l'ordre existant. Une situation qui évoque le constat tiré dans les années 30 par Antonio Gramsci : « (...) *les grandes masses se sont détachées des idéologies traditionnelles, elles ne croient plus à ce en quoi elles croyaient auparavant, etc. La crise consiste justement dans le fait que*

l'ancien meurt et que le nouveau ne peut pas naître : pendant cet interrègne on observe les phénomènes morbides les plus variés ». Il y a un siècle, le fascisme avait su capter une aspiration populaire au « rejet du système », et les héritiers des fachos d'hier sont revenus à l'avant-plan au niveau politique notamment en Italie, en France et en Flandre. Les gauches, les démocrates organisés ont donc un grand rôle « d'éducation permanente » à jouer à cet égard. Il s'agit non seulement de dénoncer les oppressions existantes, de dessiner un horizon progressiste alternatif, de tenter de repérer les chemins à emprunter, d'initier et de prendre part aux résistances et combats... Mais il s'agit également de passer au fil de l'examen critique raisonné toutes les alternatives qui sont proposées. Il ne suffit pas qu'une proposition soit en rupture avec le système actuel pour qu'elle soit progressiste, loin s'en faut.

Il ne suffit pas qu'une proposition soit en rupture avec le système actuel pour qu'elle soit progressiste

La proposition d'un « revenu de base pour tous » peut sembler alléchante, mais à l'analyse elle constituerait une poursuite de la casse des salaires et des droits sociaux, et non projet de défense et de redéploiement de ceux-ci. Idem, les saillies de *Kairos* contre une presse *mainstream* peuvent apparaître sympathiques à certains, en ce qu'elles dénoncent les biais dans la vision de la réalité que celle-ci propose. Mais lorsque cette opposition devient à elle-même son propre principe, lorsqu'elle tourne à la culture du « clash pour le clash », conduit à développer des analyses totalement coupées des faits, à la banalisation de l'extrême droite et à des compagnonnages douteux avec des groupuscules qui en sont issus, cela mérite d'être pointé et dénoncé en tant que tel. Loin de nous la prétention de détenir « LA vérité ». Nous ne faisons que mettre nos analyses dans le débat public et nous invitons nos lecteurs à exercer leur jugement critique, à faire la part entre ce qu'ils/elles en reprendront, laisseront ou combattront. C'est ainsi que nous pourrions progresser ensemble, sans nous égarer. □

(1) A. Lismond-Mertes, L. Ciccia, Y. Martens, J.-M. Coen, « Ensemble, organisons la résistance sociale », *Ensemble !* n°63, septembre 2008

KAIROS : LA TRISTE DÉRIVE « ANTIPRODUCTIVISTE »

Lancé au printemps 2012, *Kairos* promettait d'enrichir l'offre médiatique avec un regard qui romprait avec « le consumérisme, la croissance, le développement, le progrès, la marchandisation du monde (...) ». Coup de projecteur sur ce bimestriel qui a viré complotiste et s'est rapproché de l'extrême droite.

Isabelle Philippon (CSCE)

Les positions caricaturales défendues par *Kairos* pendant la crise Covid, éructant contre les mesures sanitaires décidées par le gouvernement et contre la presse mainstream « valet du pouvoir » ont fait sortir le bimestriel *Kairos* de l'ombre. Et la question portant sur les supposés conflits d'intérêts des experts sanitaires, posée par Alexandre Penasse, son rédac' chef à la conférence de presse du Comité de concertation (Codeco), le 15 avril 2020, et transmise en direct à la télévision, a sorti ce journaliste de l'anonymat. Depuis lors, le bimestriel n'exploite plus que la veine « anti » (anti-partis démocratiques, anti-élites, anti-entreprises, anti-médias « traditionnels », etc.) : un peu court comme projet éditorial. Et, pour doper l'audience du titre, Penasse inonde les réseaux sociaux de ses capsules vidéos où il se met en scène, dénonçant inlassa-

tant plus que le journal troque alors son profil de « média alternatif » (avec tout ce que cela suppose comme honnêteté intellectuelle, recul, analyses argumentées) contre un positionnement purement activiste, appelant régulièrement à des manifestations contre les mesures sanitaires, en chœur avec un réseau de médias et de sites « dissidents » - dont certains aux nets relents d'extrême droite, mais de cela les sympathisants de *Kairos* ne sont pas nécessairement conscients. Son rédacteur en chef, quant à lui, se filme à toutes les manifs, met en scène ses altercations avec les forces de l'ordre, s'érige en défenseur de la vérité et victime du système. Ce positionnement a donc permis à Penasse et

***Kairos* à ses débuts nous propose une communauté qui s'oppose radicalement, mais dans la non-violence, à la société productiviste : de quoi occuper un espace intéressant dans la sphère médiatique**

blement le « récit officiel » dans de longs monologues où l'on cherche souvent vainement des éléments de fond.

***Kairos* a profité du Covid**

Le positionnement de *Kairos* durant la crise sanitaire a fait mouche auprès d'une frange de citoyens échaudés par des mesures gouvernementales parfois critiquables, par le traitement médiatique de la crise en partie défaillant, par la « neutralisation » de ceux qui osaient des positions différentes (lire l'article « Ces erreurs de la presse mainstream qui ont aidé Penasse en p. 30). Durant cette période, le nom de *Kairos* résonne haut et fort dans une partie de la population, et ce d'au-

son journal de gagner en visibilité, et a certainement dopé les ventes du journal et, surtout, les visites sur ses pages Facebook et autres vidéos YouTube.

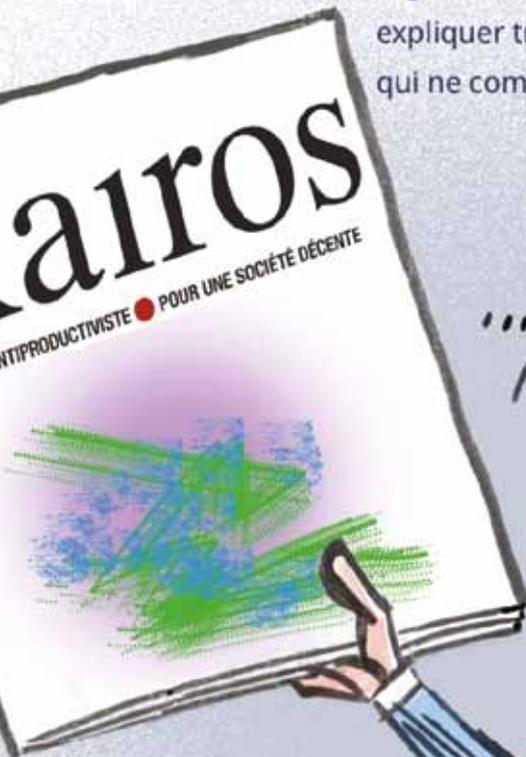
Mais, de l'autre côté, nombre de sympathisants de la première heure, qui s'étaient félicités de l'arrivée sur le marché médiatique d'un titre promettant de porter un regard critique sur la société productiviste et tous ses méfaits, sociaux, économiques et environnementaux, se sont détournés, horrifiés de la tournure éditoriale prise par le bimestriel (lire l'interview de Bruno Poncelet et Benjamin Vandevandel « Oui, *Kairos* verse parfois dans le complotisme », en p. 16).

En réalité, cette dérive existait déjà en germe dès les premières années du journal, principalement du chef ↗

DU JOURNAL POUR UNE SOCIÉTÉ DÉCENTE »

mettre les points sur les i \mə.tʁə lə pwɛ syb lə.z_ɪ\ ou \mɛtʁ-\ ou \-lɛ ɪ\ (se conjugue → VOIR LA CONJUGAISON DE *mettre*)

1. (*Figuré*) Donner toutes les précisions, y compris les plus détaillées, expliquer très clairement et fermement quelque chose à quelqu'un qui ne comprend pas ou ne veut pas comprendre.



...MARRANT QUAND MÊME DE
METTRE LE POINT SOUS LE i
DÈS LA
PREMIÈRE
PAGE...

LE 2^e UN =



Un journal pour « une société décente »

« Nous lançons un journal papier bimensuel d'orientation antiproduktiviste en Communauté française. Son titre est *Kairos*, terme grec qui signifie "le moment opportun pour initier le changement". Son sous-titre : "journal antiproduktiviste" pour une société décente » (...) « Ce journal sera entièrement bénévole, mais toute bénévole que soit l'équipe, faire un journal papier coûte de l'argent ! Pour lancer *Kairos*, nous devons pouvoir préfinancer entièrement la constitution et l'envoi des deux premiers numéros qui seront tirés à 5.500 exemplaires (4 pages couleur, 12 à

⇒ d'Alexandre Penasse (lire l'article « La radicalité de *Kairos* : un choix opportuniste » en p. 24, et l'interview de Gérald Hanotiaux, « *Kairos*, le journal d'un seul homme », en p. 21). Mais des collaborateurs passionnés – tous bénévoles – enrichissant *Kairos* d'articles de bonne facture et d'une identité visuelle de qualité, sont parvenus un temps (tant bien que mal) à faire oublier les positionnements problématiques du rédacteur en chef. Chronique d'un naufrage annoncé...

20 pages en noir et blanc). Notre objectif est de parvenir dans quelques mois à avoir au moins 700 abonnés, ce qui permettra avec un journal vendu 3 euros, de couvrir la majeure partie des dépenses. Des recettes issues des ventes du journal "à la criée" et d'activités connexes (conférences, rencontres, etc.), permettront de pourvoir au surplus. Nous devons donc rassembler quelques milliers d'euros pour lancer notre journal. C'est la raison pour laquelle nous faisons appel à votre générosité. (...) »



POURQUOI UN DOSSIER SUR KAIROS ?

Si nous avons décidé de consacrer tout un dossier à *Kairos* dans ce numéro d'*Ensemble !*, c'est parce que ce bimestriel nous semble incarner toutes les dérives d'une presse prétendument alternative. Si être un journal « alternatif » suggère que l'on traite de thèmes non abordés ailleurs, là où l'on dépend de la course à l'audimat, on est pour. Si être un journal « alternatif » signifie que l'on donne la parole à des experts, des témoins, des intellectuels peu vus et entendus dans d'autres médias, on applaudit. S'il s'agit d'analyser des événements, des mouvements politiques, sociaux, économiques, voire sanitaires, à l'aide d'autres paradigmes que ceux qui fondent le capitalisme et la société néo-libérale, et qui imprègnent, souvent à son insu, la presse *mainstream*, on se réjouit. S'il s'agit de prendre son temps, de creuser patiemment des infos qui demandent de l'investigation minutieuse, on s'abonne. S'il s'agit de dénoncer des pratiques qui visent à toujours donner

davantage aux plus forts, aux plus nantis, et à toujours priver davantage les plus vulnérables, on participe. La presse alternative existe – en Belgique aussi : *Medor*, *Wilfried*, *La Revue Nouvelle*, *Politique*, *Imagine Demain le monde*, *Ensemble !*, (...) -, et elle est une condition *sine qua non* de la vigueur démocratique. Si l'adjectif « alternatif » concerne la méthode journalistique, à savoir qu'elle s'écarte du code de déontologie qui veut que le journaliste recherche la vérité auprès de plusieurs sources et les recoupe, alors on n'est pas d'accord. S'il s'agit « juste » de présenter un autre récit que le récit officiel, de prendre le contrepied de la presse *mainstream*, et que la ligne éditoriale s'arrête là, on est déçus. S'il s'agit de sacrifier les pratiques journalistiques traditionnelles – les réunions de rédaction, la discussion collective des sujets, etc. – pour favoriser le pouvoir d'un seul homme, on cale. S'il s'agit de présenter des thèses farfelues à un public insécurisé, parce que

cela rapporte en terme commercial, on enrage. S'il s'agit de faire prendre des risques pour leur santé à des lecteurs vulnérables, on désespère. Et si le qualificatif « alternatif » signifie que l'on s'allie avec des personnalités d'extrême droite développant, elles aussi, des thèses « alternatives », on s'insurge.

Cela fait des années qu'*Ensemble !* monte au créneau pour dénoncer ce qui nous apparaît comme des dérives de la presse *mainstream* : son recours à des experts « prêts-à-penser » ; sa connivence parfois un brin incertaine avec les dirigeants ; ses conditions de travail qui hypothèquent la qualité journalistique ; ses tentations de reproduire dans ses colonnes ou sur ses antennes la culture du clash au détriment, parfois, de la vérité ; sa propension à expliquer la société et ses tourments à partir d'un point de vue d'Européen blanc, nanti, si peu diversifié (1). Ici encore, dans ce dossier, nous pointons la couver-

L'ASBL Kairos succède à *Respire*

Cet appel aux dons a été publié en avril 2012, date de la sortie du premier numéro de *Kairos*, et est signé par les trois co-fondateurs du journal – son rédacteur en chef Alexandre Penasse, le dessinateur, graphiste et metteur en page Pierre Lecrenier, et le co-rédacteur en chef Jean-Baptiste Godinot, lequel allait bientôt participer à la fondation du mouvement citoyen Rassemblement R, dans l'espoir de fédérer les citoyens et militants déçus d'Ecolo en vue des élections européennes de 2014. Ce nouveau venu sur la scène médiatique belge est d'abord édité par l'ASBL *Respire*. Mais peu de temps après le démarrage, les relations entre Alexandre Penasse et Jean-Baptiste Godinot se sont dégradées, et ce dernier a quitté le navire. L'ASBL *Kairos* est alors portée sur les fonts baptismaux en août 2013, par Alexandre Penasse, sa compagne Michaela, et Laurent Hachouche, un ami d'enfance de Penasse. « L'association a pour objectifs de défendre les principes et valeurs d'une société dé-

Désormais, le bimestriel n'exploite plus que la veine « anti » (anti-partis démocratiques, anti-élites, anti-entreprises, anti-médias « traditionnels », etc.) : un peu court comme projet éditorial...

ture médiatique, sujette à caution, de cette même presse au cours de la crise sanitaire, qui a participé au succès de *Kairos* (lire l'article « *Ces erreurs de la presse mainstream qui ont aidé Penasse* », en p. 30).

Nous ne pouvions donc pas rester sans réaction lorsque les dérives sont le fait d'une presse qui se dit « alternative ». Cette démarche nous semble d'autant plus nécessaire que tout n'est pas à jeter dans *Kairos*. Qu'il s'y cache, entre deux articles indéfendables ou illisibles, l'un ou l'autre article intéressant. Qu'y contribuent encore, même si de moins en moins, des collaborateurs de qualité. D'autant plus nécessaire, aussi, que le rayonnement de *Kairos* dépasse largement la seule édition « papier » du bimestriel, relativement confidentielle. Le titre répend ses *fake news* sur son site *kairospresse.be*, sur les pages Facebook des Amis de *Kairos*, et sur le groupe privé la Ré(love)ution de salon. Autant de déclinaisons qui lui permettent de « rayonner » bien au-delà du cercle de ses abonnés, et

qui le relie à la galaxie complotiste. Nous espérons que ce dossier qui, avant de porter des accusations, a d'abord cherché à savoir « qui » est vraiment *Kairos*, permettra aux lecteurs de notre journal mais, pourquoi pas, peut-être aussi à certains sympathisants de *Kairos*, de prendre conscience de la dérive qui est la sienne.

(1) Lire notamment « Les experts prêts à penser », *Ensemble !* n°94, septembre 2017, pp. 68-80 ; « Pigistes, ces forçats de l'info », *Ensemble !* n°95, décembre 2017, pp. 84-93 ; « Pourquoi le social ne nous est plus conté », *Ensemble !* n°97, septembre 2018, pp. 82-93 ; « Ces *fake news* qui gangrènent les esprits et la société », *Ensemble !* n°98, décembre 2018, pp. 80-89 ; « Distanciation sociale ou distanciation de classe ? », *Ensemble !* n°103, octobre 2020, pp. 78-95

cente et de lutter contre toutes les formes d'aliénation moderne. Elle le fera par tous les moyens qu'elle jugera pertinents et efficaces, notamment par l'édition d'un journal », lit-on dans les statuts de l'association.

Un bimestriel papier...

Aujourd'hui, soit plus de dix ans après son lancement, *Kairos* existe toujours sous la forme d'un bimestriel : on dit bien d'un bimestriel, et non d'un bimensuel ainsi qu'on le trouve souvent qualifié sur la Toile et ailleurs, par les principaux concernés (y compris par Jacques Englebort, l'ancien avocat de *Kairos* !). Ce journal paraît en effet une fois tous les deux mois (bimestriel) et non deux fois par mois (bimensuel). Un bimestriel, donc, « papier », d'une vingtaine de pages en format A2 (59 cm sur 42), en noir et blanc hormis les deux pages de couverture qui sont en couleur. Le journal est vendu au prix de quatre euros dans près de 250 librairies, dont 69 à Bruxelles, 55 dans le Hainaut, une quarantaine en région liégeoise et dans le Hainaut, et une trentaine dans le Brabant wallon. A combien d'exemplaires tire-t-il aujourd'hui ? Combien d'abonnés a-t-il (un ancien de *Kairos* évoque le nombre de 400 abonnés avant la crise sanitaire, et d'un tirage de 3.500 exemplaires) ? Combien de numéros se vendent-ils en librairie ? Nous aurions bien aimé pouvoir poser ces questions, et bien d'autres encore, à Alexandre Penasse, mais celui-ci a décliné nos demandes d'interview, avant de nous ↗



⇒ en proposer une... après le bouclage (lire l'article « Je ne vois pas l'intérêt de faire une interview avec vous », en p. 8) (1). Nous avons donc dû nous contenter de ces coups de sonde téléphoniques effectués auprès de quelques librairies. Le message essentiel qui en ressort est le suivant : « *Nous n'avons jamais vendu beaucoup de numéros de ce journal – nous écoulions une dizaine de numéros avant la crise sanitaire, un peu plus pendant la crise, et maintenant nous sommes retombés à moins de dix -, mais nous avons quelques acheteurs fidèles. Nous avons cependant observé un intérêt accru de nos clients pendant la crise sanitaire, mais celui-ci est manifestement retombé.* » Une des libraires contactées nous a également partagé ce sentiment : « *Je pense que ce sont surtout les pages Kairos sur Facebook qui sont consultées, bien davantage que le journal "papier".* » Précisons que ces quelques coups de sonde ne prétendent en rien constituer un sondage et n'ont donc pas de valeur « scientifique ».

... et ses déclinaisons sur le Web

Par la suite, *Kairos* s'est également décliné sur son site internet (kairospresse.be), sa page Facebook « officielle » et, plus récemment, sur des groupes « satellites » : « Les Amis de Kairos », qui compte quelque 2.700 followers – et les Amis de Kairos Namur

(un millier de sympathisants) -, et le groupe privé « La Re(love)ution du salon », avec ses plus de 5.200 membres.

Les pages « officielles » de *Kairos* relaient largement le contenu du journal « papier », et sont agrémentées de live et autres rendez-vous vidéos avec des « experts » (sanitaires, mais aussi militaires depuis la guerre en Ukraine, et autres journalistes « dissidents »). On peut y voir aussi, très régulièrement, des appels aux dons « Soutenez la presse libre ! » à verser sur le compte de l'ASBL *Kairos*.

Les pages des « Amis de Kairos », créées en août 2021 à la faveur de la hausse (momentanée ?) du journal pendant la crise sanitaire, ont pour but de « faire connaître le bimestriel », de « créer des réseaux » et d'« organiser des conférences » et autres événements. Depuis que la pandémie – qui a été d'un grand intérêt commercial pour *Kairos* – s'est quelque peu effacée de l'actualité, on y trouve de plus en plus de doublons avec la page FB de *Kairos* : on sent bien que l'inspiration des « Amis » tend à s'essouffler.

Même constat pour ce qui est du groupe privé « La Re(love)ution du salon » : créé en décembre 2021 par

PENASSE : « JE NE VOIS PAS L'INTÉRÊT DE FAIRE UNE

Nous aurions aimé pouvoir entendre la réaction d'Alexandre Penasse, rédacteur en chef de *Kairos*, à nos informations et nos analyses. En septembre 2022, pendant la préparation de ce dossier, nous avons donc sollicité une rencontre, en ces termes : « *Bonjour Monsieur Penasse. Je suis en train de préparer un article sur Kairos (son positionnement éditorial et son évolution depuis la crise sanitaire) pour la revue Ensemble ! Accepteriez-vous de vous prêter à une interview ? (...)* »

Voici sa réponse : « *Bonjour, il y a plus d'un an, alors que vous écriviez un article calomnieux à mon sujet, très certainement dicté par votre collègue Gérald Hanotiaux (NDLR : un de nos collègues à Ensemble !, ancien collaborateur de Kairos), face à l'impossibilité de trouver une solution à l'amiable nous vous avons mis en demeure de retirer le PDF de votre site. Nous n'avons jamais obtenu de réponse. Je ne vois pas maintenant l'intérêt de faire une interview avec vous.*

Sachez toutefois que nous ne tolérons plus aucune calomnie de la part de vous ou d'un autre journaliste. Nous sommes assez attaqués par la sphère bienpensante de gauche ou



Alexandre Penasse, le rédacteur en chef de *Kairos*, s'est vu refuser l'entrée à la conférence de presse faisant suite à la réunion du Conseil national de sécurité, en avril 2020 (sixième semaine du confinement). Tout bon pour sa popularité auprès d'un certain lectorat.

de droite, que pour ne pas nous en défendre. »

Il est vrai que dans son numéro 96 d'avril 2018 – il y aura donc bientôt cinq ans (!), *Ensemble !* a publié, dans le cadre d'un dossier consacré aux aides à la presse, un encadré titré « La transparence : le critère manquant des aides à la presse » (1),

dans lequel nous relations les interrogations de notre collègue Gérald Hanotiaux, ancien membre du CA de *Kairos* sur l'affectation des aides à la presse qu'avait touchées le bimestriel. Le 22 juillet 2021, soit trois ans après la publication de l'article (!), nous avons reçu une lettre de la part d'Aude Tanghe, l'avocate d'Alexandre Penasse, nous mettant en

des lieutenants d'Alexandre Penasse dans le but d'orchestrer plus ou moins discrètement des campagnes (mails, posts Facebook, etc.) contre les responsables politiques imposant des mesures sanitaires « criminelles » et les journalistes coupables de les relayer (*lire Les délires de Kairos @Cie sur Facebook en p. 26*), David Schiepers, l'humoriste animateur en chef de ce groupe, ne semble plus trop savoir comment garder l'intérêt de ses lecteurs. Notons qu'à notre demande d'interview, que nous lui avons adressée via la messagerie Facebook, l'homme a répondu par le seul mutisme.

Kairos a également exploité une chaîne YouTube, mais elle a été fermée par la plateforme en décembre 2021, en raison du non-respect du règlement de la communauté YouTube, plus précisément du Règlement Covid-19 de la plateforme appartenant à Google (*lire l'article « Surtout ne pas interdire », en p. 40*).

Promesses non tenues

Dans son premier numéro, Kairos propose « d'autres possibles », « Des sociétés dans lesquelles les plus forts

Nombre de sympathisants de la première heure, qui s'étaient félicités de l'arrivée sur le marché médiatique d'un titre promettant de porter un regard critique sur la société productiviste, se sont détournés, horrifiés de la tournure éditoriale prise par le bimestriel

n'exploitent pas les plus faibles, où les personnes ne sont pas réduites à leurs fonctions de production et de consommation ; des sociétés qui dépassent les catégories binaires (travailleur/chômeur, jeune/vieux, étranger/autochtone,...) et leurs stéréotypes associés. Des sociétés au cœur desquelles la fraternité des Hommes est donc reconnue et cultivée comme condition de leur autonomie individuelle et collective et comme base de

INTERVIEW AVEC VOUS »

demeure, sous peine d'« importantes astreintes » de retirer l'article visé du site internet d'Ensemble !, et ce sous prétexte qu'il s'agissait là d'une « grave diffamation », de « calomnie » et de « voie de fait ».

Le 13 août 2021, Arnaud Lismond-Mertes, secrétaire général du Collectif solidarité contre l'exclusion et éditeur responsable de la revue Ensemble ! adressait une réponse à l'avocate, dans laquelle il relevait, notamment, que les accusations de « diffamations » ne reposaient sur aucune base factuelle concrète, et rappelait que la « voie de fait » relève du délit de presse régi par la loi du 20 juillet 1831, laquelle prévoit une prescription après trois mois... « Nous n'avons jamais obtenu de réponse » (à notre lettre), argumente Penasse pour nous refuser l'interview sollicitée : une fake news de plus...

Notons encore qu'en date du 24 novembre dernier, Arnaud Lismond-Mertes a réitéré auprès de Penasse, par mail, notre souhait de l'interviewer dans le cadre de notre dossier sur Kairos. « Au-delà de nos différences, nous partageons sans doute la conviction que le débat public et la presse sont enrichis lorsque les

lecteurs.trices peuvent connaître les points de vue des différentes parties concernées par un sujet (hors cas des mouvements qui incitent à la haine raciale et autres, qu'il convient de ne pas banaliser...), afin d'avoir un maximum d'éléments pour se forger leur propre opinion », écrivait-il, avant de poursuivre : « Nous serions donc heureux si vous pouviez revenir sur votre décision et accepter la proposition d'interview de ma collègue (auquel cas, il faudrait que vous le fassiez savoir d'ici au 1^{er} décembre). » Sa conclusion, un brin perfide : « Nous avons bien noté que vous avez accordé un long "entretien exclusif" à Civitas Belgique (NDLR : un groupuscule d'extrême droite présidé par Alain Escada, qui a publié sur son site Médias-Presse-Info/MPI, en mai 2022, une interview de Penasse dans laquelle il dénonce « les pressions subies et les collusions politico-médiatiques » avant, échange de bons procédés, que Kairos ne publie à son tour l'interview d'Escada en juin 2022). Nous espérons donc que vous serez également disposé, au-delà des différends que nous avons pu avoir, et avons, à accorder l'interview demandée à la revue Ensemble ! ».

Ce courriel n'a, lui non plus,

reçu aucune réponse de la part d'Alexandre Penasse... jusqu'au 14 décembre - soit trois semaines après notre demande et treize jours après notre deadline du 1^{er} décembre -, alors que ce numéro était déjà bouclé, ne nous laissant plus l'opportunité que d'aménagements à la marge (dont cet ajout). « Vous pouvez réaliser une interview de mon collègue Bernard Legros et moi-même, en nos bureaux. Nous filmerons intégralement cette interview et nous accorderons le droit de la diffuser sur nos réseaux dans le respect des propos des intervenants sans en modifier le contenu. Vous pourrez également faire de même. Toute retranscription écrite ou filmée devrait être acceptée pour diffusion par la rédaction de Kairos. » Donc : nous sollicitons une interview pour un média de presse écrite, et Alexandre Penasse nous répond, hors délai, qu'il est d'accord pour une interview vidéo...

Nous lui avons donc répété que nous étions preneurs d'une interview, selon des modalités qui nous conviendraient à tous, et que si cela lui convenait, elle serait publiée dans le numéro 110 d'Ensemble ! À suivre...

(1) Ensemble ! n°96, avril 2018, p.79



PAGE FB LES AMIS DE KAIROS

⇒ la solidarité ».

C'est là en principe toute la richesse, en effet, de la presse alternative : elle est censée nous ouvrir à d'autres perspectives, d'autres raisonnements, à des critiques plus radicales. *Kairos* à ses débuts nous propose en outre une communauté avec de belles valeurs d'égalité, de liberté et de solidarité. Une communauté qui s'oppose radicalement, mais dans la non-violence, à la société productiviste : « *Kairos* veut rompre avec les

idéologies dominantes de la société : consumérisme, croissance, développement, progrès, marchandisation du monde et du vivant, travaillisme et employabilité, compétitivité, concurrence et libre-échange »... qui nous semblent être autant de mécaniques d'exploitation par l'homme de l'Homme et de la Nature (...) », lit-on dans les écrits fondateurs. De quoi occuper un espace intéressant dans la sphère médiatique.

Où en est-on, près de onze ans et 58 numéros plus tard ? Des positions tranchées et univoques dans la crise Covid ; des attaques en rafales contre la presse *mainstream*, les experts et les politiques (*lire l'article « Cette "corporation" dont Penasse exige le soutien », en p. 35*) ; des colonnes concédées à des collaborateurs extérieurs qui louent la « résistance de la Russie et de la Syrie (contre) l'influence néfaste de la caste de va-t-en-guerre étatsunienne » en passant sous silence les exactions d'al-Assad en Syrie et en justifiant l'intervention de Poutine en Ukraine; des écrits homo- et transphobes louant la société patriarcale ; des interviews complaisantes accordées à l'extrême droite et une proximité de plus en plus assumée avec elle (*lire l'article « Confusion, conspirationnisme et déplacement latéral, en p. 46*) ; la propagation de rumeurs délirantes sur le « vrai » sexe de Brigitte Macron ou le pouvoir franc-maçon au Vatican, et on en passe.

Comment un media prometteur en est-il arrivé là ? C'est ce que ce dossier tente d'éclairer. □

(1) Alexandre Penasse nous a finalement proposé une interview pour... après les vacances de Noël, alors que ce numéro d'*Ensemble* ! était déjà bouclé...

CES QUESTIONS AUXQUELLES ALEXANDRE PENASSE

A défaut de pouvoir proposer à nos lecteurs l'interview d'Alexandre Penasse, nous aurions aimé qu'il puisse répondre aux reproches factuels que lui adresse un ancien membre du CA de *Kairos* (*lire l'interview de Gérald Hanotiaux en p. 8*). A savoir : d'une part, une campagne d'affichage publicitaire dans le métro aurait été décidée pour un montant de 2.600 euros : nous lui avons demandé des précisions – décision du CA ? - par rapport à cela. D'autre part, la décision d'octroyer un salaire au rédacteur en chef de *Kairos* aurait été prise hors décision du CA : là aussi, nous avons sollicité sa réaction. Voici des extraits de la réaction d'Alexandre Penasse à ces deux questions : « *Nous avons en vous lisant et vous répondant plus l'impression de nous adresser à une administration publique ou un pouvoir subsidiant qui contrôlent notre fonctionnement, qu'à des collègues qui feraient le même travail que nous. (...)*

Kairos ASBL et son administration n'ont rien à se reprocher (les décisions de l'AG et du CA sont consignés systématiquement dans des rapports), sauf pour ceux qui n'aiment pas que nous exercions notre liberté de la presse. Soyons sûrs que ces derniers apprécieront votre dossier à charge de Kairos, peut-être même pourrez-vous profiter d'un peu d'argent de leur part – les ennemis de mes ennemis sont mes amis... –, celui dont nous a privé par une décision purement arbitraire le cabinet Linard, décision qui ne semble pas vous préoccuper. »

Décodage : ainsi, pour le rédacteur en chef de *Kairos*, Penasse, la collégialité et la transparence décisionnelle d'un CA d'ASBL relèvent de pures formalités administratives ; pas de la loi ni des bonnes pratiques. Et les seuls que ces questions préoccupent sont ceux qui n'aiment pas que *Kairos* exerce sa liberté de la presse ! Et ceux-là (on suppose l'administration

publique et le pouvoir subsidiant), ennemis, donc, de la liberté de la presse puisqu'ils ont privé *Kairos* des aides à la presse périodique depuis 2021 récompenseront peut-être *Ensemble* ! en monnaie sonnante et trébuchante pour avoir consacré un dossier aux pratiques et à la ligne éditoriale contestables de *Kairos* ! On laissera le lecteur juge de l'élégance de ces insinuations, tout en précisant que les aides à la presse périodique (auxquelles, soit-dit en passant, *Ensemble* ! ne peut prétendre) font l'objet d'un article plus loin dans ce dossier, preuve que le sujet ne nous laisse pas indifférent (*lire l'article « Aides à la presse périodique : le fait du prince », en p. 42*).

Nous lui avons également demandé de bien vouloir nous communiquer les explications officielles pour lesquelles le renouvellement de sa carte de presse lui a été refusé en 2022 – et nous dit-il, également pour

QUAND LES CAISSES SE VIDENT

Les dons des lecteurs, généreux pendant la crise sanitaire, semblent s'être essouffés depuis lors. Conjugué au fait que *Kairos* s'est vu privé des aides à la presse périodique en 2021 (lire l'article sur en p. 42), ce tarissement financier hypothèque désormais sa survie même. C'est ainsi que dans sa *newsletter* diffusée au début du mois décembre dernier, on peut lire ceci : « *Depuis le retrait des subsides l'année passée, Kairos se trouve dans une situation financière délicate mais parvient à rester à l'équilibre grâce à votre soutien. Afin de pouvoir assurer la stabilité financière et donc la pérennité de son activité, Kairos envisage de changer son modèle de contribution.* »

S'ensuit un sondage sur les intentions des donateurs : accepteraient-ils de faire un don mensuel, et à quelle hauteur ?

Parallèlement, sur son site Kairospresse.be, le journal lance une campagne de *crowd-funding* (financement participatif) à hauteur de 120.000 euros. Chaud devant...

L'appel aux lecteurs lancé le 9 décembre 2022 dans la newsletter de Kairos.

Kairos

JOURNAL ANTIPRODUCTIVISTE ● POUR UNE SOCIÉTÉ DÉCENTE

Votre avis est important

Kairos a besoin de votre avis pour réfléchir à un nouveau modèle économique afin d'assurer la pérennité de ses activités.

Cela vous prendra deux minutes, merci d'avance pour votre participation.

Chers lecteurs, lectrices,

Chers donateurs et donatrices,

Depuis le retrait des subsides l'année passée, Kairos se trouve dans une **situation financière délicate** mais parvient à rester à l'équilibre grâce à votre soutien.

Afin de pouvoir assurer la stabilité financière et donc la **pérennité de son activité**, Kairos envisage de changer son modèle de contribution.

Dans ce cadre, nous souhaiterions **récolter votre opinion** afin de pouvoir trouver un juste équilibre entre une presse libre et accessible au plus grand nombre d'une part, et une stabilité financière d'autre part.

Aussi, nous vous serions extrêmement reconnaissants si vous pouviez prendre **quelques instants** (2 minutes) pour répondre à ces quelques questions.

N'A PAS RÉPONDU

2023 - par la commission d'agrégation : l'octroi ou non de la carte de journaliste professionnel relève en effet de conditions objectives, et nous aurions voulu recouper les informations dont nous disposons (lire l'article « *Carte de presse refusée à Penasse pour des raisons objectives* » en p. 37).

Un membre de la commission d'agrégation, tenu à la confiance, nous a en effet expliqué que les raisons exactes du refus avaient été notifiées par écrit à l'intéressé. Un autre informateur proche de la commission (mais pas témoin direct de ce qui s'y déroule) nous avait expliqué que l'une de ces raisons objectives était liée au fait qu'un journaliste professionnel doit tirer ses revenus de son activité journalistique, et que le rédacteur en chef de Penasse, dans le passé, avait omis de déclarer qu'il occupait un poste de direction d'un centre psycho-médico-social (PMS), et que cette situation était donc incompatible avec le titre de journaliste professionnel. Nous avons

donc demandé à Alexandre Penasse, de nous communiquer les raisons invoquées par la commission pour lui refuser sa carte de presse et voici sa réponse : « *Concernant ma carte de presse, j'ai déjà tout dit. La décision de ne pas me la redonner, prise il y a quelques jours, vous est sans doute arrivée. Tout est expliqué ici : <https://www.kairospresse.be/kairos-hebdo-14/>. Nous n'attendons évidemment pas de votre part que vous traitiez ce sujet de manière impartiale. Comme les autres, vous n'en parlerez donc pas, c'est préférable.* » Alexandre Penasse renvoie à un *live* vidéo, dans lequel il explique que la raison invoquée par la commission d'agrégation serait que son activité journalistique « *ne correspond pas à la loi du 30 décembre 1963 organisant la reconnaissance du titre de journaliste professionnel* » : jusque-là, on le suit. Mais en quoi ne correspond-elle pas ? Penasse reste vague : il cite quelques extraits – « *Le rédactionnel ne doit pas servir d'alibi à d'autres motivations* », mais on n'a pas droit à l'intégralité de l'exposé

des motifs (qui donnerait peut-être une autre « couleur » à la décision), qu'il serait pourtant si aisé de publier, dans un souci de quête de la vérité, si chère en apparence au rédacteur en chef de *Kairos*.

Enfin, nous lui avons demandé quel était le nombre des abonnés à *Kairos*, le nombre de numéros vendus, le tirage et la diffusion du journal : là non plus, pas de réponse...

En revanche, le rédacteur en chef de *Kairos* si attaché à la liberté de la presse ne ménage pas ses efforts pour nous intimider. Ainsi écrit-il en *post scriptum* de son aimable courrier : « *Il va de soi aussi que tout propos calomnieux qui devraient être publiés (sic) dans votre revue Ensemble donnera cette fois-ci lieu à une plainte. Nous sommes assez salis par le pouvoir, nous n'accepterons plus aucune vilénie de la part des collaborateurs.* » Ensemble ! = collabos : un résumé de la richesse de la pensée d'Alexandre Penasse...

« COMPLICITÉ », « COMPLICITÉ » : MAIS ENCORE ?

L'histoire regorge de vrais complots, et les interconnexions entre les mondes politique et économique et les milieux d'affaires sont plus étroites que jamais : comment, dès lors, faire la part des choses entre une théorie complotiste et une bonne info ?

Isabelle Philippon (CSCE)

Un crash d'avion ? Un attentat ? Un méchant virus ? Des mesures gouvernementales erratiques ? Des vaccins à fabriquer à l'arrache ? Cherchez « à qui profite le crime », et vous aurez les coupables, ceux qui, *intentionnellement*, ont provoqué le désastre. Et ces coupables appartiendront souvent, au minorités actives (francs-maçons, jésuites, Juifs, lobbies) ou aux autorités en place (gouvernements, services secrets, « Bill Gates & C° » voire à l' « Occident »). Et ceux qui dénonceront la cabale vous assureront que vous, qui vous méfiez de la « version officielle », appartenez à une avant-garde éclairée, au club des initiés à qui on ne la fait pas.

Une fois le coupable désigné, il s'agit alors, pour se convaincre du complot, de traquer tous les « détails troublants » permettant de bâtir une machine à convaincre

Plusieurs théoriciens du complotisme en ont défini les ressorts. Reprenons en substance l'approche qu'en a BPax. Pour les complotistes : 1/ si l'on cherche bien, les questions irrésolues s'expliquent ; 2/ la réalité n'a rien de commun avec ses apparences ; 3/ la découverte de la vérité passe par la recherche des anomalies ; 4/ les conspirateurs (*NDLR* : c'est-à-dire ceux qui ourdissent le prétendu complot ; pas les complotistes qui le dénoncent) sont des gens très compétents *et* mal intentionnés (1).

Une cause fatalement intentionnelle

Le deuxième des principes énumérés ci-dessus porte le nom de « biais d'intentionnalité », qui consiste à penser que le bénéficiaire d'un événement – et il est clair que certains profitent toujours d'événements dramatiques comme, oui, les entreprises pharmaceutiques ont profité de la crise sanitaire – est nécessairement celui qui l'a provoqué. Ce biais d'intentionnalité, c'est-à-dire cette tendance à surestimer le rôle des causes intentionnelles, voulues, délibérées, de la part de quelqu'un ou d'une entité quelconque, est l'un des principaux facteurs explicatifs des croyances favorisant les théories du complot.

Une fois le coupable désigné, il s'agit alors, pour se convaincre du complot, de traquer tous les « détails troublants » permettant de bâtir une machine à convaincre concurrente à la version officielle. Chacune de ces anomalies prises indépendamment s'explique souvent très simplement, mais l'effet d'accumulation jette le trouble. Et puisque le hasard n'existe pas, chaque détail troublant devient un fait signifiant lié à d'autres, causé par d'autres.

« Ces questions dont l'indépendance est difficile à affirmer »

Illustration avec ce texte de Michel Weber dans *Kairos* intitulé « Théorie (de la théorie) du complot » (2). Interrogeant l' « impensable de l'événement Covid-19 » l'auteur écrit que « partout, on retrouve la patte des promoteurs de la vaccination universelle ». « Il est donc rationnel et raisonnable de chercher le grand récit qui donne un sens à ces questions dont l'indépendance est difficile à affirmer, à moins de considérer que tous les acteurs en question (politiques, scientifiques, médiatiques, pharmaceutiques, industriels, financiers...) ne réagissent au stress qu'épidermiquement. » La traduction de ce sabir que l'on jurerait sciemment obscur (pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué)? En substance : vu toutes les questions soulevées par la crise sanitaire, et vu que ces questions sont liées (leur « indépendance est difficile



à affirmer », il y a bien un « grand récit » (traduisez : une intention, un... complot) orchestré par les « politiques, scientifiques, etc. ». Et tous ceux qui prônent la vaccination ont fatalement une intention, car si ce n'était pas le cas, alors cela voudrait dire qu'ils sont en proie au stress et ont des réactions épidermiques dénuées de raison. Autrement dit : la gestion de la pandémie soulève des questions (jusque-là on est d'accord), ces questions sont *liées* (la thèse complotiste pointe son nez), elles mettent en scène les *mêmes* acteurs, animés par une *même intention* (et nous voilà au cœur du ressort complotiste).

On introduit donc une théorie de causalité et d'intentionnalité dans l'enchaînement des éléments, à laquelle on donne une apparence pseudo-scientifique en la référençant abondamment : les textes conspirationnistes regorgent de notes de bas de page et de liens hypertextes, qui leur confèrent une apparence scientifique : le texte précité compte douze références, mais il n'est pas rare d'en trouver trois fois plus au bas des articles de *Kairos*. Mais si l'on y regarde de plus près, toutes ces références ne renvoient qu'à un nombre de sources très limité, et puisent dans le même vivier.

L'histoire regorge de ces fariboles qui ont la peau dure : aucun avion ne s'est écrasé sur le Pentagone le 11 septembre 2001 ; les évolutions démographiques dans nos sociétés occidentales sont le fait d'organisations orchestrant une invasion migratoire menant au « Grand Remplacement » ; tout récemment : le pass sanitaire est un outil imaginé pour aboutir au traçage général de la population, au contrôle numérique, à la reconnaissance faciale pour surveiller les personnes, etc..

Les vrais complots, ça existe !

Cela étant dit, les vrais complots, ça existe, et depuis la nuit des temps. Contentons-nous de rappeler quelques célèbres machinations qui ont parsemé l'histoire contemporaine : le coup d'Etat contre le gouvernement du socialiste Salvador Allende au Chili, fomenté en 1973 par la CIA, de mèche avec l'armée et les partis réactionnaires chiliens ; le « cartel du yaourt » impliquant les principaux fabricants de produits laitiers en France pour fixer les prix au mépris de la loi sur la concurrence ; l'affaire du sang contaminé ; le Kazakhgate et ses déclinaisons américaine, française et belge ; les Panama Papers et autres Lux Leaks, et on en passe. Et à ceux qui douteraient encore de l'exis- ↗



Capture d'écran d'une pub relayée sur la page FB Les Amis de Kairos pour une conférence sur le complotisme donnée par le très controversé Laurent Mucchielli. Jean-Dominique Michel, quant à lui, est un blogueur suisse évoluant dans la mouvance conspirationniste francophone. Il apparaît dans le film Hold-up.

⇒ tence de connivences entre les institutions politiques occidentales et certains milieux politiques et d'affaires étrangers aux intentions peu louables, l'énorme affaire de corruption qui a récemment fait vaciller le Parlement européen en pleine coupe du monde de foot au Qatar a enlevé toute illusion. Heureusement, nombre de ces complots ont fini par

être exhumés par la justice ou par la presse, preuve que la démocratie fonctionne. Mais il faudrait être sot pour ne pas voir l'interpénétration de plus en plus étroite entre les politiques sociale, économique, de santé, etc. et les enjeux purement stratégiques favorisant les petits et grands arrangements secrets. Pour un complot démasqué, combien restent ourdis dans l'ombre ? Les chefs d'orchestre conspirationnistes se nourrissent de cette méfiance légitime pour propager leurs légendes.

Les bonnes questions ne sont pas complotistes

La presse traditionnelle, nous le verrons plus loin dans ce dossier, n'est elle-même pas exempte de responsabilité. Les connivences qui lient trop souvent les journalistes et les élites politiques et économiques colorent fatalement les analyses des premiers et les privent, parfois à leur insu, du recul nécessaire. La rarefaction des journalistes spécialisés a aggravé la pauvreté de l'information scientifique et économique, et le recours à des experts « institutionnalisés » est devenu la règle. Pendant la crise sanitaire, période qui fut propice aux complotistes de tous poils, la propension des journalistes *mainstream* à se faire les porte-voix du gouvernement en négligeant l'enquête et la variété des sources a alimenté la défiance d'une partie de la population. Et c'est précisément de cette défiance dont se nourrissent les vendeurs de fariboles. Nous concluons avec cette remarque trouvée sur le site

CONSPIRACY WATCH, UN « OBSERVATOIRE » RÉAC

Le titre « chasseur de complots » de Rudy Reichstadt lui assure une belle visibilité médiatique. Pourtant, les « analyses » du fondateur de l'Observatoire du conspirationnisme relèvent parfois davantage de fantasmes personnels que d'une recherche à la méthodologie scientifique.

Chaque fois qu'un journaliste se penche sur une théorie qui lui semble dégager une odeur de complotisme, il se rue en toute bonne foi sur *Conspiracy Watch*, le site que (presque) tout le monde fréquente pour valider ses soupçons. La traduction française du site, c'est l'« Observatoire du conspirationnisme » : cela fait sérieux. Outre-Québécois, Rudy Reichstadt, son fondateur, est considéré comme le connaisseur du conspirationnisme et meilleur chasseur de complots. Il est régulièrement invité dans les quotidiens (*Le Monde*, *Libé*, *Le Figaro*, etc.), on le voit régulièrement sur les plateaux télé, et on l'entend tout aussi souvent sur les ondes : il est d'ailleurs co-titulaire du podcast « Complorama » sur France Info. Il a ses entrées au ministère français de

l'Éducation nationale et de la Jeunesse, dont le site educsol.education.gouv.fr renvoie à l'« étude sur l'adhésion aux théories du complot réalisée par la Fondation Jean Jaurès (centre d'études créé par le PS français) et *Conspiracy Watch* ». Bref, Reichstadt, c'est du lourd...

Nous-même y avons cru, à l'entame de ce travail sur le sujet. Nous l'avons donc fréquenté – on veut dire son site -, et nous appritions même à relayer, dans ce dossier, certaines de ses citations célèbres. Mais le *slow journalism* – le journalisme qui prend son temps, qui n'est pas tenu à des délais de bouclage qui empêchent un travail en profondeur - donne le loisir de se promener, d'aller humer plus en profondeur ce qui s'en dégage.

Et là, quand on va vraiment visiter le site, on est surpris par la forme : ce site n'a pas l'allure d'un site de recherche sérieux, mais davantage celle d'une sorte de blog collaboratif, assez peu professionnel.

Mélenchon, Corbyn : complotistes !

En s'attardant un brin, au contenu cette fois, on perçoit que Rudy Reichstadt, politologue, écrivain (1) ne développe pas, à l'appui de ses « analyses », d'arguments empruntés à la méthodologie scientifique. Il assène ses vérités, parfois recoupées à l'aune de sources diverses et fiables, mais parfois aussi sorties d'on ne sait quel chapeau. Il n'aime pas l'extrême droite – le complotisme est en effet dans l'ADN de l'extrême droite -, mais il n'aime pas non plus ce qui

QUAND LA PAROLE EST CONFISQUÉE, LE COMLOTISME POINTE SON NEZ

Le succès d'audience des conspirationnistes ne s'explique pas que par la crédulité de citoyens peu formés à l'esprit critique. Il naît aussi de la confiscation, par les élites, de la parole légitime. Il est le symptôme de la dépossession politique et de la confiscation du débat public.

Extraits de l'article « Nul ne peut céder sa liberté de juger » paru dans le supplément *Manière de voir* (1) du *Monde Diplomatique* en 2018, donc bien avant la crise sanitaire : « La puissance des effets de disqualification, la force avec laquelle ils font

le tri des locuteurs, les caractéristiques sociales associées à ce tri même, la réservation de la parole légitime à certains et l'exclusion absolue des autres (...), cela pour faire du discours politique l'affaire monopolistique des "représentants" assistés des experts : tous ces mécanismes (...) devraient pourtant attirer l'attention sur les enjeux proprement politiques engagés dans le débat sur le conspirationnisme – au lieu de quoi il n'est matière qu'à gloussements ou cris faussement horrifiés (...). Le conspirationnisme n'est pas la psychopathologie de quelques

égérés, il est le symptôme nécessaire de la dépossession politique et de la confiscation du débat public (...). Le peuple (...) en a soupiré d'écouter avec déférence les autorités et il entreprend de se figurer le monde sans elles. »

Le peuple, donc, exerce sa liberté d'aller s'informer « ailleurs », avec le risque de prendre pour argent comptant toutes les infos en provenance de sources « alternatives ». « Il ne lui manque qu'une chose pour s'extraire des chaussetrapes, telle celle du conspi-

rationnisme (...) : l'exercice, la pratique, l'habitude... soit tout ce que les institutions de la confiscation (représentation, médias, experts) lui refusent et qu'il s'efforce néanmoins de conquérir dans les marges (associations, éducation populaire, presse alternative, réunions publiques, etc.) - car c'est en s'exerçant que se forment les intelligences individuelles et collectives. »

« Nul ne peut céder sa faculté de juger », Frédéric Lordon, *Le Monde diplomatique*, *Manière de voir* n°158, avril-mai 2018.

de l'Observatoire des médias Acrimed (3) : « Faute d'interroger l'écosystème de l'information dans son ensemble, la lutte contre le complotisme rate une partie de sa cible... Sans compter que certains éditocrates savent opportunément dégainier l'étiquette "complotiste" afin de délégitimer toute remise en question des discours officiels et du système capitaliste. » Il ne s'agit pas, en effet, d'écarter d'un revers de la main tous ceux qui se posent de bonnes questions, mais bien de répondre à ces questions... □

(1) « Comprendre le complotisme, bilan d'étape », par Edgar Szoc, publié sur le site de l'organisation d'éducation permanente BPax le 21/12/2017.

(2) *Kairos* n°48 d'avril-mai 2021, pp. 10 et 11

(3) « "Complotisme" : (més)usages médiatiques », par Pauline Perrenot et Philippe Merlant, sur acrimed.com, le 20 juillet 2020.

lui paraît trop à gauche : qu'il trouve à redire aux positions de Jean-Luc Mélenchon (La France Insoumise/LFI) en matière de politique étrangère, c'est son droit ; de là à considérer que celles-ci s'apparentent à des « obsessions conspirationnistes », il y a de la marge. Le Britannique Jeremy Corbyn, responsable du parti travailliste *Labour*, aurait lui aussi des « liens avec la mouvance conspirationniste ». Le philosophe économiste Frédéric Lordon, collaborateur au *Monde diplomatique* et auteur de nombreux articles sur le sujet (nous rapportons certaines de ses considérations dans ce dossier, lire l'encadré ci-dessus), est lui aussi blacklisté : Lordon, dit en substance Reichstadt, reflète « l'indigence de ce qu'un post-marxisme à la conscience pas forcément tranquille en matière de complotisme oppose à la critique du complotisme ».

Des muses fort peu progressistes

Quand on creuse toujours, on découvre que ceux qui ont contribué au succès médiatique de Reichstadt



Rudy Reichstadt, fondateur de Conspiracy Watch.

PHOTO MISE À DISPOSITION SELON LA LICENCE CREATIVE COMMONS.
© F.DABURON-FONDAPOL2016

ne sont autres que les philosophes Bernard-Henri Lévy et Rafaël Enthoven, ainsi que la polémiste Caroline Fourest. Le premier l'a fait collaborer à sa revue *La Règle du jeu* (RDJ) peu de temps après la création de *Conspiracy Watch* (2007), et l'invitait régulièrement à s'exprimer sur le plateau de « Télé RDJ » ; le deuxième – rappelons qu'il avait annoncé voter

Le Pen plutôt que Mélenchon si le choix s'imposait, lors des présidentielles de 2022 - lui a concédé une chronique régulière dans son magazine *Franc-Tireur*. Et la troisième, le conviant en 2014 à l'émission « Ils changent le monde » de France Inter, alors qu'elle en était encore la productrice, annonçait son invité en ces termes : « Avec ses lunettes sages, son costume et ses yeux clairs, il pourrait se contenter de consacrer son esprit critique et sa vivacité au service d'une carrière. Mais le soir, quand il a fini des journées bien longues, il lit tellement d'énormités sur Internet que ça l'empêche de dormir. Alors il a créé "Conspiracy Watch", un site devenu référence. Ultra-documenté et terriblement bien informé sur les désinformateurs de notre époque... » Autant de muses pas franchement progressistes...

(1) Il écrit *L'Opium des imbéciles. Essai sur la question complotiste*, Grasset, 2019

(2) « Ils changent le monde », sur France Inter, 7 août 2014

« OUI, *KAIROS* VERSE PARFOIS

Ils ont aimé *Kairos*, au point, pour l'un d'entre eux, d'y collaborer. Ils forment les jeunes et les adultes à débusquer les thèses complotistes, et éduquent à l'esprit critique. Et aujourd'hui, le bimestriel fait partie des médias contre lequel ils mettent en garde.

Propos recueillis par Isabelle Philippon (CSCE)

Bruno Poncelet est formateur au sein du Centre d'éducation populaire André Genot (Cepag), une l'ASBL d'éducation permanente dédiée à la formation, aux études et aux analyses. Benjamin Vandevandel est détaché pédagogique aux Jeunes LGBT. Tous les deux se passionnent pour le récit médiatique, les ressorts du complotisme et les réponses à y apporter : ils organisent l'un et l'autre des formations – également en interne à la FGTEB – sur la question du complotisme. Regards croisés sur la dérive complotiste de *Kairos*, qu'ils déplorent.

Ensemble ! : Bruno, vous avez signé des articles dans *Kairos* pendant quelques années : vous aviez donc de l'estime pour ce journal...

Bruno Poncelet : Oui, j'ai personnellement contribué à *Kairos* jusqu'au tout début de l'année 2021, où j'ai encore contribué à un dossier critique sur le monde digital. J'y avais été amené par Bernard Legros, rencontré au gré des pérégrinations militantes, et que j'apprécie beaucoup : c'est un homme sincère, un vrai érudit, spécialisé dans les enjeux liés aux nouvelles technologies ainsi qu'à l'écologie politique, un immense lecteur et un passionné de musique. Il m'a fait connaître *Kairos*, que j'ai apprécié pour plusieurs raisons : moi qui suis de gauche et sensible aux matières environnementales, j'ai trouvé chez *Kairos* un regard critique vis-à-vis du progrès technologique que trop peu de personnes, y compris à gauche, remettent



Pour Bruno Poncelet, formateur au sein du Centre d'éducation populaire André Genot (Cepag), la lutte contre le complotisme passe par la dénonciation de la stratégie d'enfumage des empires marchands.

en question, ainsi que la volonté de sensibiliser aux défis environnementaux, et cela m'a plu. L'une de mes contributions les plus volumineuses à *Kairos* portait sur le traité de libre-échange transatlantique (TTIP), ce projet d'accord commercial et d'investissement entre les États-Unis et l'Union européenne qui voulait accroître la difficulté de réguler les marchés : il y a une place, dans ce journal, pour des contestations de ce genre, et aussi celles qui mettent en lumière les réseaux invisibles, mais bien réels, qui lient le monde politique et les entreprises marchandes. Ces réseaux sont puissants, et ils mettent à mal la solidarité, mais la gauche classique ne les voit pas, ou y accorde trop peu d'importance. Donc, oui, je me suis retrouvé dans *Kairos* pendant tout un temps.

Benjamin Vandevandel : Et moi, j'ai été un lecteur intéressé de *Kairos* jusqu'au début de la crise sanitaire. Mais la crise Covid est arrivée, et là tout est parti en vrille. Les responsables de *Kairos* sont tombés dans des délires complotistes dans lesquels je ne me retrouvais plus du tout. Ils tiraient sur la moindre mesure sanitaire, dénonçant les conflits d'intérêt de certains experts sans se soucier de ceux que pourraient avoir certains de leurs intervenants dans leurs colonnes. Ils ont hurlé à la dictature sanitaire, craignant une pérennisation des mesures, une fois la crise passée, dans un but de contrôle. Ils dénonçaient les effets secondaires des vaccins alors qu'ailleurs dans le monde, notamment au Brésil, la population manifestait pour avoir accès au vaccin.

Ces délires, *Kairos* les partageait – et les partage toujours – avec certains groupuscules d'extrême droite, auxquels il donne volontiers la parole dans ses pages...

B.V. : Oui, et pour moi c'est ce qui a constitué le point de rupture : dès le moment où l'on accorde du crédit et de l'espace rédactionnel à des groupements comme Civitas, qui voue une haine profonde aux homosexuels, pour ne parler que de ça, c'est terminé. Dès le moment

« Moi qui appréciais *Kairos* pour son analyse des dynamiques écosystémiques et ses engagements radicaux concernant les enjeux écologiques, là, tout à coup, avec la crise Covid, il a complètement abandonné ces grilles d'analyse » (Bruno Poncelet)

DANS LE COMPTOTISME ! »

où *Kairos* a appelé à manifester aux côtés de collectifs liés à l'extrême droite, il a perdu toute crédibilité, de manière définitive.

B.P. : Je partage tout à fait cette lecture. Et j'ajouterais ceci : moi qui appréciais *Kairos* pour son analyse des dynamiques écosystémiques et ses engagements radicaux concernant les enjeux écologiques, là, tout à coup, avec la crise Covid, il a complètement abandonné ces grilles d'analyse. J'imaginai qu'il allait s'emparer du lien entre l'apparition du Covid, le réchauffement climatique et l'atteinte à la biodiversité, la promiscuité de plus en plus grande entre les microorganismes pathogènes d'espèces sauvages et l'homme en raison de la destruction de l'habitat de la faune sauvage, mais non. Rien de tout cela ! Dans l'analyse de cette crise, *Kairos* a également loupé en grande partie le coche de la critique du néolibéralisme et de ses effets délétères qui sautaient pourtant aux yeux : austérité et sous-financement chronique des soins de santé, manque de matériel médical et de personnel dans les hôpitaux, privatisation de la recherche médicale et délocalisation de nombreuses productions vitales sur d'autres continents, etc.

Il s'est surtout focalisé sur les mesures sanitaires et les atteintes portées à la liberté, à nos petites libertés d'Occidentaux nantis, mais sans aucune forme de recul ou de regard critique. A lire *Kairos*, ou à tout le moins certains articles, on pouvait avoir l'impression que le coronavirus n'était pas dangereux et que les mesures sanitaires, c'était juste du contrôle social, point barre. Mais faire croire qu'il suffit de prendre de la vitamine D pour échapper aux formes graves du Covid, c'est ignorer totalement que nous sommes inégaux en termes socioéconomiques, certes, mais aussi en matière d'immunité. C'est sacrifier sans états d'âme les personnes âgées et les plus fragiles : que le plus fort gagne. Bref, ce qui m'a choqué, c'est l'abandon de toute réflexion écosystémique dans l'analyse de la crise sanitaire et la promotion de discours quasi-libertariens plaçant la liberté égocentrique de faire ce qu'on veut au-dessus de la solidarité avec des personnes fragiles.

Attention, je ne suis pas en train de dire qu'il ne fallait pas critiquer les mesures sanitaires et la gestion de la crise Covid par les autorités : mais il y a une différence entre la saine critique, argumentée, et le délire eugéniste.

Mais cette « saine critique », on avait l'impression qu'elle n'avait pas vraiment droit de cité dans la presse *mainstream* et sur les plateaux de télé : ceux qui

osaient une parole « dissidente » - y compris certains experts tout aussi « experts » que les autres, mais défendant une autre approche - étaient rapidement mis hors jeu, invisibilisés, privés d'antenne...

B.V. : La crise Covid a été un moment particulier pour les médias « traditionnels ». Mais il ne faut pas oublier que la presse traditionnelle, c'est-à-dire celle où travaillent des journalistes consciencieux, qui travaillent de manière le plus souvent professionnelle, en recoupant leurs infos et leurs sources, et recherchent des arguments solides pour étayer leurs thèses, n'est pas un bloc monolithique. Il y a les titres *mainstream*, au sein desquels il y a d'excellents journalistes et de moins bons, certes, mais il y a aussi des médias d'investigation tel *Médor* et *Mediapart*, ou des médias ayant une vue systémique des choses, tel *Le Monde diplo*, ou une vision très fine des rapports de forces, tel *Fakir*, et j'en passe.



Pour Benjamin Vandevandel, détaché pédagogique aux Jeunes FGTB, la télévision de service public devrait repenser ses JT, et la presse écrite diversifier ses informations et ses approches.

B.P. : C'est vrai que les médias *mainstream* se font un peu trop souvent « la voix de son maître ». Les experts, à commencer par les économistes auxquels ils ont abondamment recours, sont trop régulièrement le reflet de l'idéologie dominante. Je pense notamment à Bruno Colmant, souvent invité dans les émissions éco de la RTBF. Et puis, lorsqu'arrive une crise, telle la crise des *subprimes* en 2008, ces experts perdent soudainement (et hélas fugacement) leur légitimité, car leur grille d'analyse chantant la gloire des marchés se retrouve d'un coup en

**« Dès le moment où l'on accorde du crédit et de l'espace rédactionnel à des groupements d'extrême droite comme Civitas, qui voue une haine profonde des homosexuels, pour ne parler que de ça, c'est terminé »
(Benjamin Vandevandel)**

porte-à-faux avec l'actualité. Et les journalistes sont tout perdus : vers qui se tourner, dès lors que les experts habituels ne semblent pas avoir de réponse ? Avec la crise Covid, les journalistes se sont retrouvés totalement démunis : exit les économistes, mais où trouver de bons experts en microbiologie ou en épidémiologie ? On sent que les journalistes ont beaucoup tâtonné au départ, avec des choix tantôt hasardeux, tantôt très

« La vérité se niche souvent dans une zone grise et, pour l'exhumer, il faut des sources fiables et une méthodologie de recherche rigoureuse »
(Bruno Poncelet)

⇒ judicieux (comme Marius Gilbert par exemple). Cela dit, je regrette qu'on n'ait pas davantage sollicité les experts en sciences sociales et en santé mentale : la santé physique, ce n'est pas tout, il y a plein d'autres sujets sur lesquels il aurait fallu se pencher, et notamment celui des interactions sociales, vitales pour les 12-20 ans. Cela aussi aurait été un bon thème pour *Kairos*, mais il ne s'en est pas saisi. Et, s'il la fait, je ne m'en suis guère aperçu car j'ai assez rapidement arrêté de lire *Kairos* dont la couverture de la crise sanitaire m'écœurerait...

Quelques bons articles, qui passent inaperçus, et qui deviennent « inaudibles » étant donné le virage rédactionnel de *Kairos* et ses accointances avec l'extrême droite : cela doit être compliqué pour les rédacteurs de qualité de continuer d'alimenter le journal...

B.V. : Des gens de qualité sont déjà partis, et d'autres suivront, j'en fais le pari. Quand tous les dégoûtés auront quitté le navire, ne resteront plus que les dégoûtants...

Revenons au qualificatif « complotiste » : n'a-t-on pas vite fait de qualifier de la sorte tous ceux qui défendent d'autres thèses que celles qui dominent ?

B.V. : Bruno et moi, on n'aime pas fort ce terme, car il crée la confusion. Des « vrais » complotistes, il y en a

peu, et ceux qui le sont en tirent intérêt. En revanche, il y a beaucoup de gens qui tiennent des propos complotistes, de bonne foi. Personnellement, j'ai rencontré pas mal de gens sympas lorsque j'ai infiltré certains groupes complotistes pour en apprendre davantage sur le sujet dans le cadre de mes recherches et de mes formations. Ces gens cherchent des réponses, s'informent sur le Net, tombent sur une vidéo ou un article développant une théorie « alternative » qui les interpelle, cliquent sur d'autres liens et finissent par tourner en boucle dans la sphère complotiste. Et comme la crise Covid a entraîné une grave crise de confiance dans les institutions, et que la presse *mainstream* pêche parfois par trop d'unanimité et de proximité avec le pouvoir, ils finissent par se convaincre qu'« on » leur cache des choses.

B.P. : Les complots, ça existe : la CIA pendant la guerre froide a fomenté de nombreux coups d'Etat, pour ne prendre qu'un exemple. Mais cela ne veut pas dire que tout n'est que complot. La position, face au complotisme, est souvent celle-ci : soit on clame avoir dégoté un « vrai complot », mais sans expliquer la méthodologie de recherche et sans sources variées et légitimes, soit on hurle à la *fake news* ou au complot dès qu'une info « dissidente » apparaît. Les deux attitudes sont évidemment dommageables : la vérité se niche souvent dans une zone grise et, pour l'exhumer, il faut des sources fiables et une méthodologie de recherche rigoureuse.

A quoi, donc, reconnaît-on un média complotiste, et *Kairos*, lui, appartient-il vraiment à cette catégorie ?

B.V. : On le reconnaît à ce que tout est expliqué à l'aune d'un complot : les gouvernants prévoient de pérenniser le *pass* sanitaire dans un but de contrôle, le masque est imposé dans le but inavoué de museler la population, les confinements sont imposés pour provoquer la crise et imposer une autre société, etc. Les témoignages que ces médias diffusent sont à sens unique, et ils assènent

UNE LIGNE ÉDITORIALE RÉAC

Non, *Kairos* n'est pas de gauche. En tout cas pas son rédacteur en chef, qui imprime la ligne éditoriale...

Isabelle Philippon (CSCE)

Etre de gauche, en principe du moins, cela suggère, nous semble-t-il, d'être solidaire, orienté vers la défense des plus vulnérables et la lutte contre les différentes formes d'exclusion. Tel n'est pas le positionnement d'Alexandre Penasse, le rédac' chef de *Kairos*. Il est, au contraire, à maints égards, clairement réactionnaire.

On l'a vu avec le positionnement adopté par *Kairos* durant la crise sanitaire : en donnant du crédit aux thèses les plus farfelues, en qualifiant les mesures sanitaires – que l'on peut certes critiquer abondamment, mais avec des nuances – comme étant « criminelles », en dissuadant ses lecteurs de se faire vacciner et de porter le masque, *Kairos* a attiré dans ses rets les citoyens

une vérité non sourcée – quand il y a des sources, et elles sont parfois nombreuses en apparence, elles renvoient souvent l'une à l'autre, et on retrouve cet effet de bulle présent sur les réseaux sociaux. Donc, oui, de toute évidence, *Kairos* appartient à cette catégorie, en tout cas depuis la crise sanitaire.

B.P. : Etant donné que j'ai vite arrêté de lire *Kairos* durant la crise sanitaire, j'aurais du mal à dire jusqu'à quel point il est complotiste ou pas. Je suis persuadé qu'il existe encore des articles de qualité dans ce journal. Mais, en optant pour une vision du monde eugéniste et des accusations paranoïaques à l'encontre du monde politique, *Kairos* est assurément tombé dans une vision complotiste du monde (et cela me chagrine).

Vous qui travaillez dans le secteur de l'Éducation permanente, quels ingrédients estimez-vous indispensables pour gagner la lutte contre le complotisme ?

B.V. : J'en vois quatre. Un : un financement beaucoup plus massif de l'enseignement, et la valorisation des enseignants. La plupart des grosses *fake news* sont diffusées à partir des États-Unis, pays où l'enseignement public est tragiquement sous-financé, où l'esprit critique fait défaut, et où certaines chaînes de télé ultra-conservatrices abreuvent les citoyens peu éduqués de délires complotistes. Un enseignement de qualité est donc LA priorité. Deux : une remise en question du traitement médiatique : la télévision de service public devrait repenser ses JT, et la presse écrite diversifier ses informations et ses approches, surtout sur les sites internet des journaux, où les mêmes infos tournent en boucle. Trois : il faut encourager les loisirs « utiles », les lieux d'éducation populaire telles que les maisons de jeunes. Avant, les Maisons du peuple fédéraient, créaient du lien, favorisaient le débat. Aujourd'hui, jeunes et vieux sont souvent seuls devant leur ordinateur. Quatre : le monde politique devrait se modifier radicalement. Loin de moi l'idée qu'ils sont « tous

« Des gens de qualité sont déjà partis, et d'autres suivront, j'en fais le pari. Quand tous les dégoûtés auront quitté le navire, ne resteront plus que les dégoûtants... »
(Benjamin Vandevandel)

pourris », mais ces têtes de listes indébouillonnables et carriéristes, ça ne va pas, c'est la porte ouverte au populisme. A titre personnel, je suis favorable à un système à la nordique : deux mandats maximum, et un salaire comparable au salaire moyen. Il faut que les politiques vivent dans le même monde que ceux qu'ils dirigent.

B.P. : J'applaudis à ce que dit Benjamin, et j'ajouterais juste le point suivant : l'enfumage, le copinage, ça existe. La stratégie des empires marchands, qui consiste à « réseauter » les mondes scientifique et politique pour innocenter des produits toxiques et obtenir des législations favorables à leurs intérêts financiers, est très puissante, et ils s'unissent volontiers pour museler les voix qui dérangent. Il faut inlassablement dénoncer ces complots-là – car ce sont des complots –, sinon ils corrodent insidieusement la démocratie. Si les politiques et les scientifiques ne résistent pas à cela, et si les journalistes ne dénoncent pas, les gens se disent à raison qu'on leur cache des choses, mais c'est à l'aveugle et sans preuves qu'ils cherchent des conjurateurs, et c'est là que le complotisme bête et méchant gagne... □

TIONNAIRE

les plus insécurisés, et en quête de réponses simples et univoques. En donnant à penser que le virus était moins grave que les mesures prises pour tenter de le contrer, il a aussi mis en danger ses lecteurs les plus vulnérables.

Dans la foulée de cette crise Covid, Penasse s'est rapproché de groupuscules d'extrême droite dont il a même accueilli dans ses pages certains de leurs responsables (lire l'article « *Confusion, conspirationnisme et déplacement latéral*, en p. 46) On songe ainsi à l'interview accordée à Alain Escada, le président du mouvement catholique intégriste Civitas qui, outre ses diatribes anti-immigrés et anti-homosexuels, clame partout – et sur le site de *Kairos*, le 2 juin 2022 - que le Vatican

est contrôlé par la franc-maçonnerie, que les évêques et les cardinaux sont sponsorisés par les milliardaires Georges Soros et Bill Gates, et que le pape est un agent du « Nouvel Ordre Mondial », un projet de domination planétaire dont les desseins ont été servis par le Covid (lire l'article « *Ce que ne savait pas au sujet de Civitas, vraiment ?* », en p. 48).

Du Lacan premier degré dans le texte

Mais déjà bien avant, le rédacteur en chef du bimestriel avait montré un visage nettement réactionnaire (lire l'interview de *Gérald Hanotiaux* « *le journal dont le rédac' chef est le héros en p. 21*). Prenons par exemple le numéro spécial « Illimitations. Transhumanisme, capitalisme numérique, déni de la différence des sexes, nucléaire... ». Ce supplément, paru en octobre 2018 dans *Kairos* et republié sur le site quelques années plus tard, comportait un article intitulé « La différence sexuelle comme fondement », signé par Alexandre Penasse. Dans un « style » littéraire obscur, manifes-

⇒ tement imprégné de Lacan (lequel n'était pas d'une limpidité évidente, mais ne collaborait heureusement pas à des revues destinées au grand public), il résume la démarche des transgenres à de « nouveaux délires qui agitent notre société ne sont pas sans résonance avec un monde qui ne veut et ne peut plus mettre de limites ». Il présente la différenciation sexuelle comme le fondement de la société, voit dans le féminisme la volonté de nier la réalité biologique, y fait l'apologie du rôle du père, et assimile les personnes transgenres à des apprentis sorciers comparables aux transhumanistes : à lire si l'on veut se replonger au milieu du XX^e Siècle et les débats qui agitaient alors le petit monde de la psychanalyse...

Le lâchage d'un partenaire de poids

Cet article, illisible, est probablement largement passé inaperçu par nombre de lecteurs de *Kairos*, peu soucieux de s'embarquer dans une lecture aussi laborieuse... Mais il n'est pas passé inaperçu auprès des associations de défense des personnes LBGTQIA+ (1), des organisations féministes, des organisations de défense des personnes homosexuelles, intersexuelles, transgenres, etc. Il a choqué, aussi, le Comité pour

Le rédacteur en chef de *Kairos* avait montré son visage réactionnaire déjà bien avant la crise sanitaire

l'abolition des dettes illégitimes (CADTM Belgique), qui entretenait jusque-là une collaboration avec *Kairos*. « *Le CADTM collabore positivement avec Kairos depuis plusieurs années, sur les sujets liés à la décroissance, à la finance et à la dette. Mais pour le CADTM, adopter de telles positions, surtout qu'elles sont signées par le rédacteur en chef du journal, est inacceptable à de nombreux égards (...). Le CADTM est une organisation dont les textes fondateurs et les luttes se veulent anticapitalistes, écologistes, antiracistes et féministes : toutes ces luttes sont pour nous imbriquées et ne peuvent donc être hiérarchisées, encore moins opposées.*

Après plusieurs discussions au sein de notre organisation, nous décidons d'arrêter notre collaboration avec le journal Kairos tant qu'il continuera de défendre et de publier de telles positions », lit-on dans un article baptisé « Transphobie sous couvert d'écologisme », publié sur le site du CADTM (2). Perdre un partenaire tel que le CADTM, pour un journal anti-productiviste, c'est un comble... □

(1) L'acronyme LBGTQIA+ renvoie à des identités de genres et des orientations sexuelles variées : Lesbiennes, Gays, Bisexuels, Transgenres, Queers, Intersexes, Asexuels, ... Le « + » signifie que ces identités sexuelles sont plus larges encore.

(2) « Transphobie sous couvert d'écologisme », par Jérémie Cravatte, Chiara Filoni, Anouk Renaud, Noémie Cravatte, Camille Bruneau, Mats Lucia Bayer, paru sur le site du CADTM le 30 septembre 2020.

KAIROS, LE RÉDAC'

Gérald Hanotiaux est notre collègue journaliste à *Ensemble !* Il a collaboré à *Kairos* et a fait partie de son Conseil d'administration. Lui qui pensait s'engager dans un projet médiatique alternatif intéressant et collectif a dû déchanter. Témoignage.

Propos recueillis par Isabelle Philippon (CSCE)

Ensemble ! : Tu as contribué à *Kairos* en tant que journaliste, et tu as même fait partie du Conseil d'administration de l'ASBL, de début 2015 à début 2017 : qu'est-ce qui t'attirait alors dans ce journal et l'association ?

Gérald Hanotiaux : L'émergence, en 2012, de ce nouveau projet de presse alternatif, critique, m'avait intéressé, et les premiers numéros m'avaient semblé aller dans le bon sens, politiquement parlant. J'aimais aussi beaucoup l'identité graphique, signée par Pierre Lecrenier, dessinateur, graphiste et metteur en page. J'avais rencontré Jean-Baptiste Godinot, le co-rédacteur en chef de l'époque, dans le cadre d'un colloque sur la publicité sexiste et, dans les débuts de *Kairos*, il m'a demandé de collaborer à un dossier sur la pollution électromagnétique. J'ai accepté, et le dossier est paru dans le numéro 5 du journal, au début de l'année 2013. J'ai ensuite continué à publier des articles dans les pages du journal.

Au début 2015, Alexandre Penasse m'a demandé d'intégrer le Conseil d'administration (CA), ce à quoi je ne m'attendais pas (je n'avais rien sollicité). J'ai accepté tout en précisant ne pas pouvoir faire du temps plein pour son ASBL. J'imaginai, en effet, que ma présence à des réunions – CA et AG de l'ASBL, comité de rédaction, etc. – allait être requise...

Et ta présence à des réunions a-t-elle été souvent requise ?

Très vite après avoir commencé à collaborer au bimensuel, le mode de fonctionnement du journal m'a étonné : pour moi, un projet de presse alternatif, et une ASBL, c'est censé travailler en mode collaboratif. Ce n'était pas vraiment le cas : les contacts avec le rédacteur

LE JOURNAL DONT CHEF EST LE HÉROS

en chef se résumaient quasiment à des échanges de mails. Or moi j'aime bien savoir avec qui, et pour qui je travaille, même en tant que bénévole (toute l'équipe était bénévole), donc je suggérais la tenue de réunions. Alexandre Penasse en a convoquée quelques-unes, qu'il baptisait « AG » (NDLR : pour Assemblée générale), alors qu'il s'agissait en fait d'une réunion de rédaction : là j'ai compris qu'il ne connaissait rien du fonctionnement d'une ASBL... Lorsque je suis devenu membre du CA, les réunions se sont faites encore plus rares. Un jour, fin 2015, j'ai suggéré l'organisation d'une « vraie » AG, car je trouvais intéressant de rencontrer tous les bénévoles, rédacteurs, mais aussi dessinateurs, graphistes, etc. Devant le nombre des gens à inviter, il a eu cette remarque : « *N'élargissons pas trop, car il faut se méfier des emmerdeurs.* » Telle semblait être sa vision de l'association : en réunissant les gens, on risquait les emmerdes... Il ne s'agissait pourtant que de personnes impliquées déjà dans la vie du journal ! L'AG a quand même été organisée, mais par la suite les réunions se sont faites de plus en plus rares.



Gérald Hanotiaux, ancien collaborateur de Kairos : « *Penasse est-il réellement "complotiste" ? Je dirais plutôt qu'il est tout simplement médiocre sur le plan journalistique.* »

A l'époque, le journal vivait uniquement des dons des lecteurs ?

L'appel à dons du début a permis la sortie des deux premiers numéros. Ensuite, les abonnements et les ventes au numéro ont assuré l'équilibre budgétaire, numéro après numéro. Certains périodiques alternatifs bénéficiaient alors des aides à la presse, mais Penasse ne voulait pas en entendre parler. Un jour, nous participions tous les deux à une rencontre sur la presse alternative au Brass, le centre culturel de Forest, moi en tant que journaliste salarié à *Ensemble !* (j'y travaille comme salarié mi-temps depuis 2014), lui en tant que rédacteur en chef de *Kairos*. On nous a interrogés sur les rentrées financières de nos journaux. J'ai donc évoqué les subsides que nous touchions, à *Ensemble !*, pour nos missions d'Education permanente. Penasse, lui, clamera « *A Kairos, les subsides, on n'en veut pas : on veut garder notre liberté !* »

Pourtant, de 2015 à 2021, *Kairos* a bien bénéficié des aides à la presse périodique...

Oui, peu après cette rencontre sur le thème de la presse alternative, j'ai appris que Penasse avait introduit une demande d'aides à la presse périodique ! Il a rédigé

le dossier et, lorsque les aides à la presse sont arrivées, il a fallu justifier les montants. Il a envoyé par mail des projets de dépenses, par exemple 2.600 euros pour une campagne d'affichage dans le métro : lui qui disait honnir les boîtes de pub ! Cela semblait disproportionné comme campagne, mais soit... D'autres achats ont à peine été évoqués par mail, pour ensuite être effectués avant toute discussion en réunion. Ces sommes n'auraient-elles pas pu être consacrées, par exemple, à dédommager les illustrateurs, qui avaient effectué, bénévolement, un travail remarquable qui a contribué à asseoir l'image du journal ? Durant l'année 2016, les réunions ont été quasi inexistantes et d'autres dépenses ont été imaginées par Penasse, sans aucune discussion en CA. Un exemple qui est tout sauf un détail, en fin d'année j'ai appris que Penasse s'était alloué un salaire grâce à ces subsides : alors que je faisais partie du CA, je n'en avais jamais entendu parler ! Devant mon étonnement, il a juste prononcé ces mots : « *Les comptes vont être rendus transparents.* » Durant mon

passage à *Kairos*, même s'ils semblaient être tenus en bonne et due forme par un comptable qui ne participait pas aux réunions, je ne les ai jamais vus.

Au niveau organisationnel, c'était déjà l'incurie depuis longtemps. Mais j'ai réalisé que la ligne éditoriale de Penasse, elle aussi, posait vraiment problème

Et, à partir de cette époque, *Kairos* vit de grosses turbulences internes...

Les aides à la presse ont également permis de louer un local à Saint-Gilles (Bruxelles), dans lequel cohabitaient le plus souvent Alexandre Penasse et Pierre Lecrenier, le graphiste. A la fin de l'année 2016, l'am- ↗

⇒ bianche dans ce bureau était devenue intenable (Pierre Lecrenier est d'ailleurs parti peu après) : à chaque bouclage, il y avait conflit, dans lequel Penasse avait des comportements autoritaires insupportables. Après un Xième conflit avec le graphiste, les réunions ont subitement fait leur réapparition. On y a vu apparaître une personne qui n'avait jamais assisté à nos réunions jusque-là : sans doute le rédac' chef éprouvait-il le besoin de s'adjoindre un « soutien » en cette période tendue... Et c'est là que j'ai réalisé que ce journal parlait véritablement en vrille.

**Et en quoi *Kairos* part-il en vrille, comme tu dis ?
Sur le plan organisationnel, ou également éditorial ?**

Au niveau organisationnel, c'était déjà l'incurie depuis longtemps. Mais j'ai réalisé que la ligne éditoriale de Penasse, elle aussi, posait vraiment problème. Je me souviens d'une réunion où il nous parle d'une vidéo YouTube consacrée aux femmes syriennes, qu'il veut relayer dans la lettre d'info. Cette vidéo faisait la propagande de Bachar al-Assad ! En cliquant sur le lien de la vidéo, je suis remonté à la source qui l'avait émise : il s'agissait de TV Liberté, un site d'extrême droite ! Finalement, il ne l'a pas diffusée, mais il râlait de ne pouvoir le faire : « Ah, cette manie de toujours s'attarder

**Penasse est prêt à diffuser et à donner
du crédit à tous ceux qui s'inscrivent
contre les mêmes ennemis que lui. Entre
les deux, il n'y a de place pour rien**

sur qui parle plutôt que sur ce qui est dit... », a-t-il lâché. J'étais abasourdi. Lors d'une réunion, devant mes arguments il cria « *Bachar n'est pas un tyran !* » Comment dire... ? Il en était au stade de désigner le dictateur par son prénom...

Peu après, c'est une vidéo du médecin Nabil Antaki, syrien dirigeant la congrégation chrétienne des maristes bleus d'Alep qui est diffusée via la newsletter de *Kairos* et placée sur le site. Encore quelqu'un qui n'émet aucune critique vis-à-vis du régime d'al-Assad, que du contraire... Je retrouverai le même médecin, interrogé plus ou moins de la même manière dans une vidéo d'Alain Soral, c'est dire... Au sujet des accusations d'Amnesty International contre le régime syrien, concernant des milliers d'opposants pendus dans une prison près de Damas, il me répondra « *Encore des inepties de gauchiste bien-pensant.* » Il relaie aussi complaisamment la prose de Michel Ségal, qui défend Poutine et collabore également au site d'extrême droite Riposte laïque. Bref...

Après les attentats à *Charlie Hebdo*, en 2015, Penasse a envoyé une lettre d'info dans laquelle il avait inclus un lien renvoyant vers la thèse d'un complot, agrémenté de photos d'une voiture dont la couleur des rétroviseurs aurait été la preuve de l'existence d'exécutants secrets

du carnage... La source de ce « document » ? Russia Today, la télévision de propagande du régime russe. Lui qui ne cesse de dénoncer les médias *mainstream* comme étant les suppôts du pouvoir tire ses sources d'un autre média de propagande... En réalité, la base de sa pensée semble être « l'ennemi de mon ennemi est mon ami » : son ennemi, ce sont les institutions belges et européennes, les médias « traditionnels » et, bien sûr, les Etats-Unis. Il est donc prêt à diffuser et à donner du crédit à tous ceux qui s'inscrivent contre ces mêmes ennemis. Entre les deux, il n'y a de place pour rien. J'avais essayé d'évoquer ces faits, le manque de sérieux et le risque manifeste pour la crédibilité du projet, mais c'était impossible, il balayait toute critique dans un accès autoritaire... Je n'aurais pas dû laisser passer ce premier accroc, qui pouvait encore alors paraître comme une note discordante dans un projet allant globalement dans le bon sens...

**En janvier 2017, tu as démissionné
du CA de *Kairos*...**

Oui, il m'est apparu que la « vision » de Penasse, ainsi que son comportement, discréditaient totalement le projet du journal alternatif *Kairos*. Selon moi, les lecteurs, les illustrateurs, les rédacteurs, tout le monde a été trompé. Et, bien sûr, les administrateurs de l'ASBL, en tout cas moi. Je m'étonne du fait que certains collaborateurs continuent d'apporter leur pierre à l'édifice, à moins de ne pas avoir internet, il est impossible d'ignorer les dérives de *Kairos*. En ce qui concerne les autres membres du CA, il s'agissait de sa femme et d'un ami d'enfance.

**Après ta démission en 2017,
as-tu continué de jeter un œil sur**

le contenu du bimestriel ?

Je n'ai absolument plus suivi l'évolution du fonctionnement interne mais en revanche, j'ai continué à m'intéresser – de loin en loin – au contenu. Et je ne me suis pas ennuyé. Je pense par exemple à cet article intitulé « La différenciation sexuelle comme fondement », signé Penasse, paru en octobre 2018 et republié en 2020 sur le site internet de *Kairos*. Un ramassis de thèses réactionnaires sur la place du père en danger dans notre société à cause du capitalisme et des personnes transgenres. Utiliser l'idéologie de la décroissance pour rejeter la transexualité, il fallait y penser. Je me suis demandé, édifié, si j'avais collaboré dans le passé à un équivalent belge de la Manif pour tous ! (NDLR : un collectif d'associations luttant contre le mariage et l'adoption des personnes de même sexe...)

Et puis est arrivée la crise sanitaire...

Et là, ça a été un vrai festival : Penasse s'est trouvé un rôle de messie et de héros du journalisme libre – c'est-à-dire libre de raconter n'importe quoi. Le mot « ultracrédiparianisme » a été élu mot de l'année 2021 : « comportement qui consiste à donner son avis sur des sujets à propos desquels on n'a pas de compétence », explique Le Larousse. Il est taillé sur mesure pour Penasse : il est de toutes les manif, passe son temps à se filmer en train d'annoncer des bêtises qu'il lit sur



Kairos est « contre ». Si le gouvernement n'avait pas pris de mesures sanitaires, il l'aurait épinglé comme « criminel ».

« Les ennemis de mes ennemis sont mes amis » : tel est le cœur de la pensée penassienne. Du coup, les pires dictateurs, tel Bachar al-Assad, deviennent fréquentables.



□ □ □

Nous avons demandé à Alexandre Penasse de réagir aux reproches factuels contenus dans cet article ; il n'a pas voulu y répondre (lire l'article « Ces questions auxquelles Alexandre Penasse n'a pas répondu » en p. 10). Il a conclu sa non-réponse en ces termes : « La bave du crapaud n'atteint pas la blanche colombe. Continuez vos commérages et tendez l'oreille à cet individu malsain bon pour la psychiatrie qu'est cet ancien de notre CA. Nous avons d'autres choses à faire. »

Des propos calomnieux d'une rare élégance. Notons que c'est lui qui nous menace préventivement d'un procès...

un prompteur, comme au JT - mais il les lit mal -, à animer des « conférences » avec des « experts dissidents », armé de ses petites fiches au logo de *Kairos*. On a l'impression qu'il joue au journaliste, comme on jouait, petits, à la dînette... Le délire mégalomane est manifeste. Un jour il interpellait les lecteurs en leur demandant « *Imaginez la crise sanitaire sans que Kairos soit là* », hé bien personnellement j'aurais beau-

**Penasse est contre.
Si le gouvernement n'avait pas imposé de mesures sanitaires, il aurait dénoncé avec la même virulence ce positionnement, qu'il aurait accusé de criminel**

coup moins ri ! Pourtant il critique régulièrement la « société du spectacle » et il ne fait que ça... En fait, rien ne tient la route. Il a ici trouvé un fonds de commerce, qu'il exploitera jusqu'à l'os. Mais pas d'illusions, si le gouvernement n'avait pas imposé de mesures sanitaires, il aurait dénoncé avec la même virulence ce positionnement, qu'il aurait accusé de criminel. Juste être contre, sans aucune place pour la réflexion, l'argumentation, la nuance, rien.

Des événements du passé me font dire qu'il a toujours voulu être blacklisté, eh bien il l'est enfin, mais il est blacklisté pour médiocrité journalistique. Même si dans son esprit, il semble penser qu'il l'est en raison du fait qu'il est le seul à « révéler la vérité ».

Qualifierais-tu *Kairos* de complotiste ?

Je me méfie de ce mot, qui est souvent brandi par les tenants de l'idéologie dominante pour disqualifier les avis contraires et les critiques émises. Je dirais qu'en tout cas, *Kairos* cède aux délires complotistes de ceux qui ciblent les mêmes ennemis que lui. Penasse est-il pour autant réellement « complotiste » ? Je dirais qu'il est tout simplement médiocre sur le plan journalistique : il n'agit qu'en fonction de son ego démesuré. Il surfe sur les événements et dit ce que certains veulent entendre, sans aucun scrupule ni questionnement...

Rétroactivement, quel est ton sentiment quand tu penses à ton aventure à *Kairos* ?

J'ai un énorme sentiment de gâchis : tout était là pour avoir un bel outil de contre-information, fabriqué par des gens intéressants... Aujourd'hui, tout est fichu. Au départ j'ai répondu à leur sollicitation et ai participé à *Kairos* dans l'idée de faire avancer un projet collectif de presse alternative. En le quittant, j'avais compris avoir passé des heures à contribuer, qui plus est bénévolement, au projet personnel d'Alexandre Penasse. C'est extrêmement désagréable comme sentiment. □

LA « RADICALITÉ » DE *KAIROS*, D'UN OPPORTUNISME

Kairos est né, voici plus de dix ans, de la volonté d'offrir d'« autres possibles » à la société et à l'offre médiatique. Mais au lieu de creuser un sillon intellectuellement et socialement fécond, le bimestriel a fait le choix – commercial – du « clash ». Regards croisés des observateurs attentifs des médias.

Isabelle Philippon (CSCE)

« Assez vite, *Kairos* a fondé son récit narratif sur l'opposition entre les « élites » et les « vraies gens », observe Olivier Klein, professeur de psychologie sociale à l'Université libre de Bruxelles (ULB), où il dirige le centre de psychologie sociale et interculturelle. Il oppose une sorte de pureté morale citoyenne avec les institutions corrompues, soutenues par les intérêts des puissants. Toute parole « officielle », celle des responsables politiques et économiques, mais aussi celle des experts, est a priori suspecte. »

« *Kairos* illustre la dérive d'une ligne éditoriale radicale, anti-productiviste et anticapitaliste, a priori intéressante dans le débat public, vers un contenu délirant, observe

« Sous couvert d'esprit critique et d'une identité de « média indépendant et libre qui pose les questions qui dérangent », il a versé dans un récit médiatique où la recherche de la vérité n'est plus au centre de la démarche » (Martin Culot)

Martin Culot, formateur en éducation aux médias à destination des adultes au sein de l'ASBL Média Animation. *Sous couvert d'esprit critique et d'une identité de « média indépendant et libre qui pose les questions qui dérangent », il a versé dans un récit médiatique où la recherche de la vérité n'est plus au centre de la démarche. Il tire désormais exclusivement sur la corde de « Notre journal est le seul média qui ose rentrer dans le lard des autorités ». Toutes les infox sont les bienvenues si elles servent cette*

cause-là. Et tous les compagnonnages sont permis. »

La façon problématique dont la presse *mainstream* a couvert la crise sanitaire et la diabolisation de ceux qui osaient la remise en question de la doxa officielle n'ont fait qu'accentuer la défiance d'une frange de la population envers les autorités et les journalistes. « Il y avait donc là une ouverture pour une presse alternative qui interroge le discours dominant ce qui est très sain, poursuit Sinnaeve. Ce qui est problématique, c'est quand cette critique ne s'exerce plus qu'à partir d'une seule grille de lecture, qui voit une intentionnalité partout : les responsables politiques, économiques et académiques, les experts, les journalistes, les intellectuels, ..., tous seraient animés par le désir de servir leurs propres intérêts, c'est-à-dire les intérêts socio-économiques et intellectuels de l'élite, au détriment des citoyens. La « grande causalité du monde » s'expliquerait par un facteur unique qu'« on » chercherait à dissimuler. »

La pseudo-radicalité du discours alternatif

A l'autre bout de l'échelle, se distanciant des journalistes *mainstream* accusés d'être des « vendus », *Kairos* fait feu de tout bois pour marquer sa différence : il n'hésite pas à relayer activement la propagande et les éléments du langage de l'extrême droite et du complotisme le plus primaire. Sont sollicités de préférence les chroniques et les avis de personnes que l'« autre bord » considère comme inféquentables. Et cette dédiabolisation se suffit à elle-même ; elle ne s'accompagne plus d'un journalisme d'information sur le fond. Ce récit n'a de radical que l'apparence. « La pensée conspirationniste (la propension à tout voir comme le résultat d'un complot) ne laisse aucune place à l'analyse structurelle, confirme Karim Zahidi, professeur et chercheur en philosophie des sciences, en psychologie philosophique et en logique au Centre de psychologie philosophique de l'Université d'Anvers. En désignant des personnalités ou des élites puissantes comme les coupables de la situation actuelle, et en restant bloquées sur cette question de la culpabilité, les théories du complot ne s'attardent guère sur les structures et les institutions qui encadrent les actions des élites. Or, ce n'est que sur base d'analyses structurelles qu'une politique anti-systémique de gauche peut être développée. » (1)

FAUX NEZ COMMERCIAL

L'ère du clash

« Avec la crise sanitaire, Kairos a versé dans la posture du clash, de la polarisation à outrance, relève Marc Sinnaeve (Ihecs). Il a adopté le modèle de la chaîne télévisuelle CNews, du match de boxe où le débat se fait moins de coups d'arguments que de postures. »

Penasse a, en effet, tout compris à l'ère du clash décrite par l'écrivain et chercheur français Christian Salmon (2) : il en déplore les effets sur la sphère médiatique, mais en reproduit la logique pour servir sa cause. Il est en fusion avec les préoccupations de ses lecteurs, il a compris que son modèle économique trouvait sa pâte et son succès sur la défiance d'une frange de citoyens à l'égard des autorités sanitaires et politiques, et il lui a tout sacrifié, en premier lieu la déontologie journalistique et la recherche de la vérité.

Les réseaux sociaux ont accéléré cette culture du clash : sur le Net, les gens ont un excès de confiance en eux ; ils se sentent qualifiés pour parler de tout, y compris d'un nouveau virus et de la dangerosité – ou pas – de nouveaux vaccins. Favorisant la surenchère et la polémique, les réseaux sociaux ont fait exploser ces comportements consistant à donner son avis sur des sujets à propos desquels on n'a pas de compétence et ce, sans avoir la faculté de reconnaître son incompétence et ses réelles capacités.

La parole privée s'est libérée, et est advenu « un nouveau régime d'énonciation », qui « participe de techniques de guerre fondées sur la provocation, sur la transgression, sur l'accélération, l'irruption, la déflagration, ainsi que sur l'alerte, l'effroi, la panique, la contagion... », comme l'explique Christian Salmon. Les individus ont la possibilité de n'être confrontés qu'aux sources en accord avec leurs propres opinions, et d'échapper ainsi à toute contradiction qui, lorsqu'elle surgit néanmoins, les insupporte et les rend violents. Et voici tout le champ démocratique, toutes les sphères - politique, médiatique et privée – contaminées par les sentences agressives, les opinions caricaturales, une façon de « discuter » qui n'en est pas une. Les

commentaires se « clashent », l'écoute de l'autre n'est plus possible, le doute n'est plus permis, chacun assène sa vérité.

Les journalistes eux-mêmes sont tombés dans le piège de la prise de position : soit on est « pour » la vie humaine, on se prémunit contre l'engorgement des hôpitaux et le crash du système hospitalier, et donc, si l'on se contente de l'écume des choses, on est « pour » le confinement et les autres mesures sanitaires imposées par les autorités. Soit on ose une parole dissidente, un

« Avec la crise sanitaire, Kairos a versé dans la posture du clash, de la polarisation à outrance. Il a adopté le modèle de la chaîne télévisuelle CNews, du match de boxe où le débat se fait moins de coups d'arguments que de postures »
(Marc Sinnaeve)

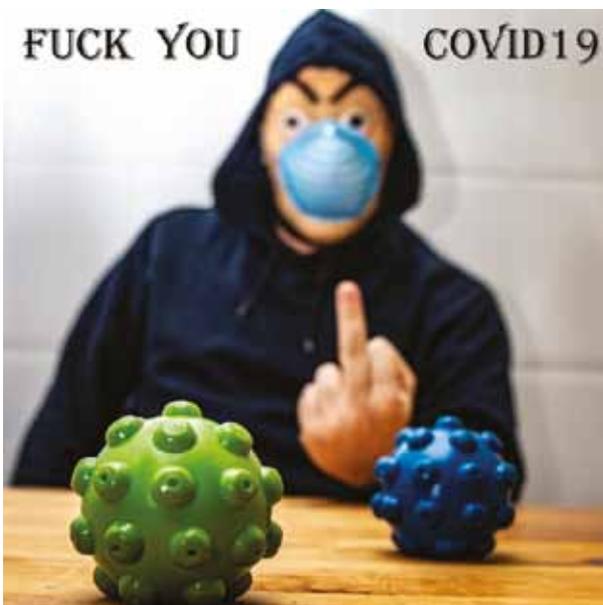
questionnement, une remise en question, et donc on est « contre » la vie humaine, on se fout de la collectivité, voire on est « de droite ».

Pourquoi on y croit

Si les théories (vraiment) complotistes sont rares et irrationnelles, il faut aussi expliquer pourquoi elles continuent d'exercer un tel attrait.

Bien sûr, la tentation de dire non aux évidences, de contester la validité scientifique et de rejeter des informations solides est plus grande dans les rangs de ceux qui disposent de peu d'outils pour aider à la compréhension du monde.

Mais gardons-nous d'une seule réponse élitiste à cette question, qui consisterait à affirmer qu'« une grande part de l'humanité est incapable de distinguer la réalité de la fiction », prévient Karim Zahidi. Il n'y a pas que les peu scolarisés, ↗



⇒ les frustrés, les gens en colère ou les exclus qui succombent aux sirènes des contrevérités. « Dans une démocratie capitaliste, l'inégalité réelle entre en contradiction avec l'idéologie centrée sur l'égalité et l'autodétermination. Cette contradiction n'est pas théorique, mais vécue par les gens au quotidien. D'une part, on leur dit constamment qu'ils sont maîtres de leur propre destin ; d'autre part, ils constatent que ce n'est pas le cas. (...). Dans un monde présenté comme un monde égalitaire, les intérêts des élites prennent systématiquement le dessus sur ceux de la majorité. Les relations de pouvoir ne sont plus transparentes et les mécanismes d'exercice du pouvoir, d'exploitation et de répression sont brouillés (...) La réalité sociale apparaît à l'individu atomisé comme un vaste chaos. »

Une si confortable posture complotiste

Les théories du complot deviennent alors une alternative attrayante pour expliquer ce chaos social, surtout en période de crise sanitaire où il se trouve à son apogée. « La Covid-19 rend évidente la corruption complète du corps politique et de ses appendices médiatiques et scientifiques. Cette corruption reflète la crise du capitalisme industriel financier et la volonté des oligarques de détruire la démocratie représentative. Le système politique qui se met en place est bien totalitaire, fasciste, sanitaire et numérique. » Cette saillie est signée par le philosophe Michel Weber, « thérapeute ayurvédique viscéralement anarcho-communiste et accidentellement essayiste » (sic), dans une des récentes livraisons de *Kairos* (3). L'auteur ne se contente pas de relever la « corruption » de l'élite, il lui prête une volonté de troquer la démocratie contre un système totalitaire, servie de manière inespérée par le virus : du beau, du vrai, du bête complotisme.

Certes, on peut avoir l'impression, souvent, que les pouvoirs et contre-pouvoirs « officiels » (médiatique, politique, socioéconomique, sanitaire) ne parlent que d'une seule voix, effacent les voix discordantes ou les décrédibilisent : cela alimente le soupçon. De là à développer une lecture intentionnaliste de la crise sanitaire, voilà un pas trop vite franchi.

« Nous sommes tous sensibles à la tentation du "raisonnement motivé", rappelle Olivier Klein (ULB). Nous mettons notre intellect au travail pour justifier et motiver les raisonnements qui nous arrangent. Les expériences en psychologie sociale ont démontré que nous faisons davantage preuve d'esprit critique lorsqu'il s'agit d'évaluer un article dont la conclusion va à l'encontre de nos propres idées que vis-à-vis d'un même article dont les conclusions vont dans notre sens. »

Dans un contexte de pandémie, cette posture est évidemment particulièrement dangereuse si elle ne s'accompagne pas d'une recherche de la vérité et qu'elle ne reste que « posture ». Mais tout, dans *Kairos*, malheureusement gangréné par le positionnement de son rédacteur en chef, n'est désormais que posture... □

(1) « La pandémie du complotisme », Karim Zahidi, Lava, 7 avril 2021

(2) « L'ère du clash », Christian Salmon, Fayard, Paris 2019

(3) Michel Weber, *Kairos* n°56, septembre-octobre 2022

LES DÉLIRES

Tout « antiproductiviste » soit-il, *Kairos & Cie* ne boude pas le réseau social Facebook, dont on sait pourtant que ses propriétaires n'oeuvrent pas précisément en faveur de cette « société décente » réclamée par le bimensuel. Il y fait même preuve d'une hyperactivité. Petite immersion en absurdie...

Isabelle Philippon (CSCE)

Les lieux Facebook sur lesquels on trouve *Kairos & Cie* sont au nombre de trois. Un : la page officielle du bimestriel *Kairos*, suivie par quelque 126.000 personnes. Deux : la page « Les Amis de *Kairos* », qui compte quelque 2.700 *followers*. Notons que cette page a une déclinaison régionale, « Les Amis de *Kairos* Namur (un peu plus de 1.000 *followers*). Trois : le groupe privé « La Re(love)ution du salon, avec ses plus de 5.200 membres.

Le site de *Kairos* (kairospresse.be) ainsi que les pages Facebook du bimestriel lancent régulièrement des appels au financement participatif « pour financer la presse libre », mettent en valeur les derniers dossiers du magazine, diffusent toutes les actus permettant de dénoncer les manquements de la presse traditionnelle - tout en s'interrogeant, le plus sérieusement du monde, sur ce que l'on peut faire concrètement « pour que

« Les grands médias et agences de presse : ce sont des collabos.

RTBF = prostitués de l'Etat »

les médias *mainstream* retrouvent le droit chemin » -, publient des pétitions de soutien à Alexandre Penasse (pour que sa carte de presse soit renouvelée, pour qu'il reçoive l'appui de l'Association des journalistes professionnels/AJP suite aux « agressions » dont il a été victime de la part des forces de l'ordre, etc.) et diffusent des vidéos et des *posts* qui ne dénotent pas avec le contenu « papier ».

DE KAIROS & CIE SUR FACEBOOK

Du sexe de Brigitte Macron

Quelques morceaux choisis, qui permettent de se faire une idée de l'intelligence et de la clairvoyance de ce « journalisme libre et indépendant ».

Un article intitulé « Le lobby LGBT ne touche pas l'Elysée » reprend la rumeur selon laquelle Brigitte Macron serait un homme (en l'occurrence son frère, Jean-Michel Trogneux), tout en dénonçant la « censure » de ceux qui osent un questionnement sur ce sujet, et le tabou qui l'entoure. Un certain Grompf, un Suisse très actif sur Twitter dont la spécialité est la chasse aux fake news (Grompf@Grompf3) écrit à ce sujet : « La méthode utilisée est bien connue. Soutenir un propos bien crade (pour rappel, aux USA, l'extrême droite avait lancé le même genre de rumeurs contre Michèle Obama) de manière indirecte, en jouant sur le "on ne peut plus rien dire", "moi je veux juste poser une question", etc. » « D'où ai-je sorti cette saleté ?, interroge Grompf. Et, dans sa réponse, de renvoyer sur la page Facebook de Kairos : « Mais oui, le coup du journalisme "libre" qui ose affronter la censure. »

« L'acharnement hallucinant à soutenir l'Ukraine »

Autre pépite : au Portugal, un tribunal aurait reconnu que sur les 17.000 décès officiels du Covid, seuls 152 seraient vraiment dus à cette maladie. « Vous vous en doutez, c'est un gros hoax (NDLR : canular, information fautive, périmée ou invérifiable, propagée spontanément par les internautes), réagit Grompf, avant de démonter chacune des « infos » avancées par le magazine.

Un exemple encore : l'ineffable Chronique du Donbass, tenue par Erwan Castel, ancien officier du renseignement français vivant dans le Donbass : « Au cœur de la guerre, Kairos réalisera avec lui des chroniques régulières pour nous informer de l'état du front. Refusant le manichéisme propre à tuer la capacité de penser, Erwan Castel souhaite offrir aux gens les connaissances qui leur permettront de se forger un esprit critique et penser librement. » Démonstration : « L'acharnement hallucinant des pays occidentaux à soutenir l'Ukraine révélera surtout qu'ils ne sont que les laquais obéissants et serviles d'une stratégie mondialiste pilotée par les Américains dont les ennemis ouvertement déclarés aujourd'hui sont à la fois la Russie mais aussi les Européens, puisque les Etats-Unis veulent domestiquer les Etats européens et leurs populations, à travers la stratégie, plutôt psychologique, du consentement. L'objectif final est de réduire finalement l'Union européenne dans sa dimension étatique ou technologique actuelle en une espèce de colonie américaine qui serait le client militaro-industriel mené par Washington et dirigé contre tous les pays non-alignés. » Ouf, n'en jetez plus...



Le pangolin: cet animal fort prisé en Chine fut un temps soupçonné d'être à l'origine du passage du Covid à l'homme. Il est devenu l'emblème de l'humoriste David Schiepers.

La page diffuse aussi la série « humour » de Kairos – « parce que mieux vaut parfois rire de l'absurde que d'en pleurer » -, intitulée « La minute Pangolin » et initiée par le comédien David Schiepers, dit Pangolin, en référence à cet animal à écailles très apprécié (et braconné) en Chine, soupçonné dans les premiers temps de la pandémie d'être à l'origine de la transmission du Covid à l'homme. C'est le même Schiepers qui interviendra plus tard sous le nom de Pango Litos dans le groupe privé « Re(love)ution du salon ». Allez-y voir, vous verrez comme ça vole haut, vous apprécierez sans nul doute la finesse de l'humour...

**« Un groupe apolitique,
pas de truc en -isme ni
machin. C'est juste toi, moi,
nous, et on fait les choses
ensemble (...). Ok ? »**

RTBF = prostitués d'Etat

Les artistes, auxquels il appartient pourtant (même si l'on peine à qualifier ses prestations FB d'« artistiques ») n'échappent pas au courroux de Schiepers : « J'ai longtemps encouragé les artistes pour qu'ils se révoltent contre les mesures absurdes. Ils n'ont pas bougé leur



Kairos a relayé la vieille rumeur selon laquelle Brigitte Macron serait en réalité un homme, en l'occurrence son frère Jean-Michel : elle tourne en boucle sur les médias complotistes depuis des années...

⇒ cul. Je suis en colère contre les artistes et je le suis toujours car ils avalent toutes les mesures. Ils sont devenus des capitalistes ; n'en ont rien à foutre de l'humanité. » (23 juin 2021)

Le 5 juillet 2021, Schiepers explique dans une de ses vidéos : « Hier on a déposé plainte au CDJ (et j'encourage les pangolins à le faire) contre RTL et RTBF, ces collabos, ces menteurs, ces tueurs, qui recommencent à mentir : "Plus de 35.200 mots à cause du Covid" : prouvez-moi qu'ils sont morts à cause du Covid !; je vous invite tous à faire comme moi, déposez plainte à lecdjarobasecdj.be Qu'ils sachent que l'œil est là, car on va être là tout le temps, on n'a pas le choix. Moi je reste un honnête citoyen même si j'essaie de flirter avec des borderlines. Il faut poser des actes de désobéissance civile car il en va de nos vies. Demain je vais relancer une plainte collective au CDJ (NDLR : Conseil de déontologie journalistique) (...) Les grands médias et agences de presse : ce sont des collabos. RTBF = prostitués de l'Etat. »

Les doléances à l'égard de la RTBF ne font pas dans la dentelle : « Avant la création du groupe j'avais écrit sur le mur de la RTBF qu'ils étaient des criminels, qu'ils tuaient des gens. J'ai porté plainte pour incitation à la haine contre tous les médias (...). La RTBF intoxique les cerveaux, incite à la haine (...) » Et encore : « Oui : la propagande qu'ils font est comparable à celle de l'Allemagne nazie (...). »

Kairos et ses joyeux Amis

« Les Amis de Kairos » diffusent un contenu largement commun avec celui de la page Facebook Kairos. Le 30 août 2021, Kairos annonce sur sa page la création des « Amis » : « Kairos, journal antiproductiviste pour une société décente, a connu depuis le début de la "crise sanitaire" (NDLR : les guillemets sont de Kairos) une progression de son lectorat, nous ne pouvons que nous en réjouir (...) C'est pourquoi nous avons décidé de créer et de lancer Les Amis de Kairos. Il s'agit de créer des antennes régionales de soutien à Kairos qui auront pour but de promouvoir le journal et de le faire connaître, de créer des réseaux, des relais. Pour ce faire, dans un premier temps,



L'une des multiples campagnes anti-politique menée sur le groupe Re(love)ution du salon : tout en finesse...

nous proposons d'organiser des conférences, des débats autour de thèmes spécifiques. Un mois plus tard, la page « Les Amis de Kairos », officiellement créée, explique avoir pour but « d'organiser le plus de débats possibles accompagnés d'informations sérieuses, sourcées, crédibles, afin que nul ne monopolise la représentation ou l'interprétation du réel, des faits ». Un beau programme.

La page relaie donc de multiples invitations à des conférences ainsi que des appels au financement de la « presse libre », à la signature de pétitions en faveur de Penasse et à la participation aux « Marches pour la liberté » et autres « Boum ».

On y découvre aussi régulièrement des vidéos de l'« humoriste » Stefan Cuvelier (frère de Jean-Marc Cuvelier, l'une des chevilles ouvrières des « Amis »). Avec son inénarrable accent bruxellois (réel, ou « joué » pour faire plus authentique ?), l'« humoriste » joue la proximité. Du style : « Salut les amis, vous allez bien ? Je pensais que j'étais le seul imbécile à ne pas mettre le masque, etc. Mais non, vous êtes nombreux à faire comme moi, bande de fous ! » Désopilant, isn't ?

A l'automne 2021, au moment où Penasse se voit refuser le renouvellement de sa carte de presse, un appel est lancé sur la page des « Amis de Kairos » : les responsables enjoignent leurs fidèles à envoyer un mail et des messages courroucés sur la boîte mails et le profil Facebook de Martine Simonis, secrétaire générale de l'Association des journalistes professionnels (AJP). Par la suite, ce genre d'excitation (il y en a eu des dizaines d'autres) ont été lancées la plupart du temps depuis le groupe « La Re(love)ution du salon », plus discret puisque privé.

Les « actions » de Re(love)ution de salon

Le 14 décembre 2021, dans sa chronique « La minute Pangolin » Schiepers déclare ceci : « On va essayer de s'unir. Si on met le même message ensemble, x 1000 par

CES ERREURS DES JOURNA

Le Covid a pris tout le monde de court, en ce compris, bien sûr, les responsables politiques et les journalistes. Et la façon dont la presse a couvert la crise sanitaire, en tout cas dans les premiers temps, est sujette à caution. Ces erreurs ont fourni à *Kairos* un terreau fertile et – c'était inespéré – un modèle économique.

Isabelle Philippon (CSCE)

« Pendant la crise sanitaire, le traitement médiatique de la presse mainstream s'est souvent limité à servir de mégaphone aux autorités », regrette Ricardo Gutiérrez, secrétaire général de la Fédération européenne des journalistes (FEJ). « La diffusion, en direct, des communiqués de presse du Comité de concertation (Codeco) (1) ainsi que des conférences de presse suivant les réunions du Codeco était une erreur déontologique majeure, abonde Jean-Jacques Jespers, ex-journaliste à la RTBF et président du Conseil de déontologie journalistique. Le communiqué de presse doit être une source parmi d'autres, certainement pas une information à reprendre telle quelle. De même, tendre sans arrêt le micro aux responsables politiques et aux experts, sans filtre, sans distance, sans analyse, c'est contraire à la bonne pratique journalistique. »

« Il est vite apparu difficile de faire la part des choses entre infox et critique légitime, car on se trouvait dans un contexte totalement inédit, très anxieux, et favorable à l'apparition de thèses fantaisistes et complotistes » (Jean-Jacques Jespers)

Le moteur du métier de journaliste est la curiosité, une envie d'apprendre, de découvrir, y compris – surtout ? - l'envers du décor. Il exige d'exercer son sens critique et d'avoir l'aptitude au recul, de ne rien prendre pour argent comptant. La manière dont les médias « traditionnels » ont traité de la crise sanitaire n'a pas vraiment répondu à ces standards.

Les trois phases médiatiques de la crise sanitaire

Jean-François Raskin, professeur de sociologie des médias et administrateur général de l'Institut des hautes études de communications sociales (Ihecs) distingue trois phases dans le traitement médiatique de la crise sanitaire (2). La première phase correspond aux trois

premiers mois de la pandémie, soit de février à avril 2020 : au cours de cette période, la couverture médiatique s'est distinguée par les mêmes « errements, hésitations et discours contradictoires des experts et des autorités en général », et s'est heurtée au « peu de culture scientifique au sein de la profession ».

La deuxième phase, d'avril à décembre 2020, a vu la mise en place d' « une vérité qui ne pouvait plus être contestée : le confinement en attendant le vaccin (...). Il y a eu une forme de glissement au sein de plusieurs organes de presse d'une mise en perspective vers une adhésion à cette ligne sans réel regard critique ou d'analyse du discours dominant. Des experts écartés, devenus inaudibles voire interdits, des voies thérapeutiques discréditées, des pressions des autorités au nom de l'intérêt général (...) ».

Enfin il y a eu la troisième phase, à partir de décembre 2020 : « Les contestations populaires contre les mesures de confinement, les ratés dans le processus de vaccination (...), les dommages collatéraux des mesures prises par les autorités ont permis à d'autres voix de se faire entendre. Ceux qui s'étaient tus, volontairement ou pas depuis des mois retrouvent une certaine audience. Des parlementaires retrouvent également leurs fonctions et leur rôle démocratique. »

L'effet de sidération

Reprenons, et détaillons. Pendant les premières semaines de la pandémie, tout le monde – responsables politiques, virologues, épidémiologistes, responsables hospitaliers, etc. – a été pris de court par ce virus inconnu. Les médias ont tout d'abord donné la parole à des sources diverses, dont certaines plus ou moins contradictoires, « mais il est vite apparu difficile d'évaluer leur crédibilité, de faire la part des choses entre infox et critique légitime, car on se trouvait dans un contexte totalement inédit, très anxieux, et favorable à l'apparition de thèses fantaisistes et complotistes », analyse Jean-Jacques Jespers. Or à ce moment, la seule approche audible de la crise était l'approche sanitaire : comment faire pour éviter l'engorgement des hôpitaux et le risque de milliers de morts que celui-ci risquait de provoquer ?

LISTES MAINSTREAM QUI ONT AIDÉ PENASSE

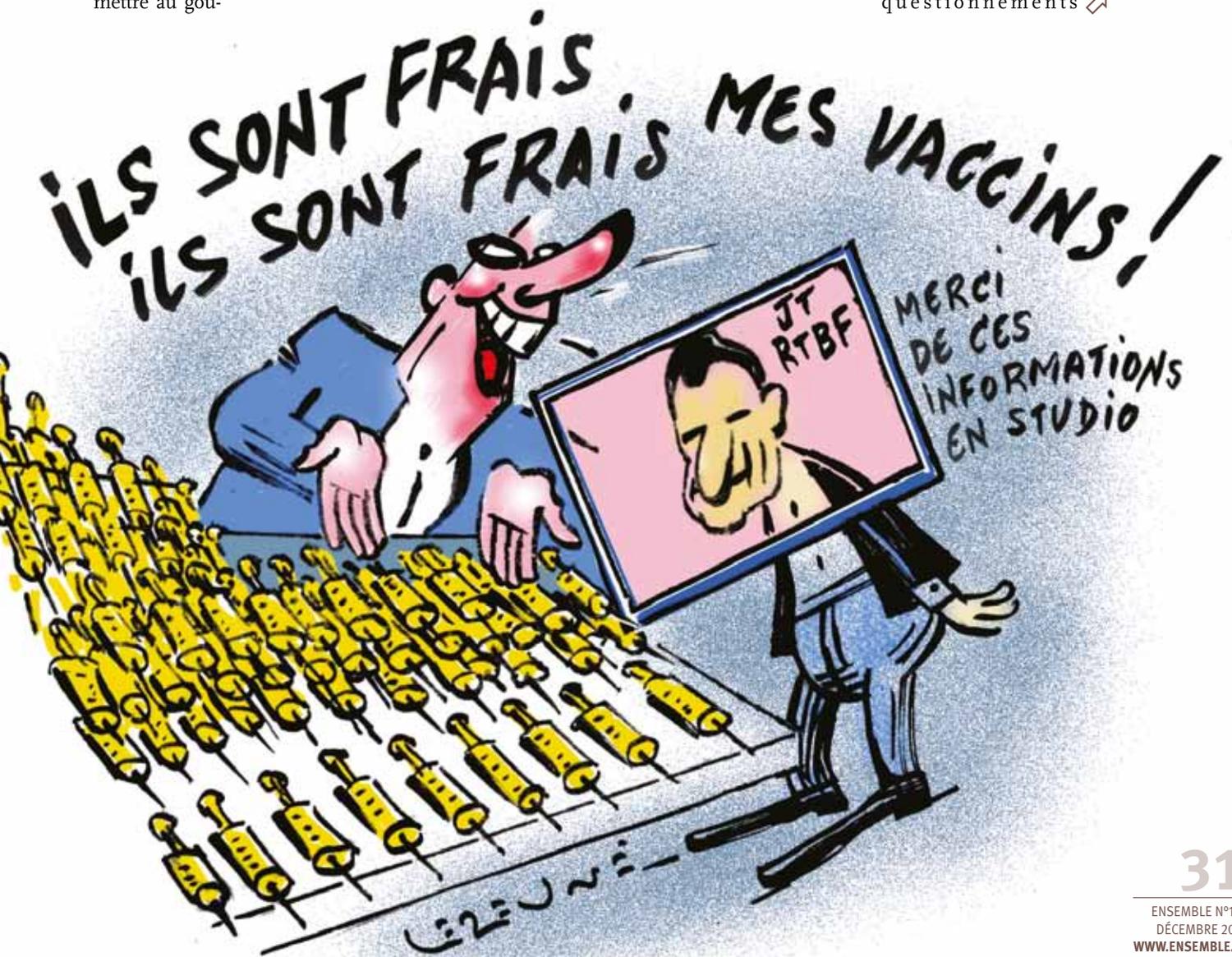
« On était vraiment dans une période d'exception, souligne Benoît Grevisse, qui dirige l'école de journalisme de l'UCLouvain. Deux questions cuisantes se posaient aux journalistes : 1/ quelles sources pouvait-on considérer comme fiables ; 2/ quels rapports fallait-il entretenir avec les autorités ? Ne convenait-il pas de sacrifier momentanément l'indépendance journalistique au nom de l'intérêt général ? »

La parole confisquée

Pendant ce que Jean-François Raskin identifie comme la « deuxième phase » (d'avril à décembre 2020), les médias ont banni toute voix dissidente des colonnes de leurs journaux ou de leurs antennes. Les journalistes et éditorialistes, dans leur grande majorité, ont continué de s'en remettre au gou-

vernement et au groupe d'experts désigné par ses soins pour délivrer la bonne parole. L'illustration la plus caricaturale de cette situation, on l'a eue lorsque « une journaliste a demandé à un représentant de Pfizer si ses vaccins étaient sûrs. C'est comme si on demandait à un poissonnier si son poisson est frais », ironise Raskin. Mieux encore : non contents de tendre leurs micros sans filtre, les journalistes se sont mis à prendre fait et cause en faveur du discours officiel et ont versé eux-mêmes dans la posture de « ceux qui savent ». Ceux et celles qui osaient un discours différent, des interrogations, des remises en question, étaient non seulement réduits au silence, mais aussi diabolisés, systématiquement relégués dans le rang des complotistes.

Aucune place, en « Une », dans les éditos ou les Journaux télévisés (JT), pour les questionnements ↗



⇒ au sujet du vaccin, des risques de conflits d'intérêts inhérents à la qualité d'« expert du gouvernement », du bien-fondé des différents confinements, des dégâts opérés par la gouvernance néolibérale au secteur hospitalier, de la notion de santé « globale » et pas seulement physique, des pratiques parfois peu reluisantes de l'industrie pharmaceutique, etc..



Marc Sinnaeve (Ihecs) : « Lorsqu'il offre un angle "quantitatif", un événement sera plus facilement érigé en sujet d'actualité. »

L'info en continu

Ce n'est pas comme si les sujets de fond avaient totalement disparu des colonnes des journaux et des écrans des médias « traditionnels » : pendant la deuxième phase, dès le mois d'avril 2020, des reportages et débats de qualité ont traité des conséquences de la pandémie et des mesures à prendre mais aussi, du respect des libertés fondamentales ou l'inquiétude du monde judiciaire concernant le risque antidémocratique des mesures d'urgence. » Certes. Mais ils étaient noyés dans un flux d'infos en continu lâché par les rédactions. « Evidemment que le traitement médiatique de cette crise doit être questionné et peut être critiqué, reconnaît le journaliste Arnaud Ruyssen (RTBF) dans un post Facebook du 7 février 2021 : l'emballage sur certains

« On est censés être des chiens de garde de la démocratie, mais c'est comme si le Covid nous avait limé les canines »
(Ricardo Gutiérrez)

cas peu représentatifs (comme le cas de cet enfant de trois ans décédé l'été dernier) ; la litanie des chiffres sans toujours suffisamment de mise en perspective ; la recherche de "titres vendeurs" ; l'utilisation abusive du terme "complotiste" ; ... On doit tous s'interroger sur ça dans nos rédactions. » Relevons que tous les journalistes de la RTBF ne partagent pas la capacité de Ruyssen à la remise en question : « L'émission QR, animée par Sacha Daout, s'est caractérisée par un manque total de recul, une forme de mépris pour tous ceux qui osaient des critiques ou des questionnements : sa conduite d'émission s'inspire du "modèle CNews" (NDLR : chaîne privée de télé française d'info en continu, très ancrée à droite et cultivant la « culture du clash ») et a fait beaucoup de tort à la profession, regrette un de ses collègues. Pourtant, il travaille pour un service public : c'est inquiétant... »

« Je pensais que les journalistes avaient changé de posture, qu'ils avaient compris que les citoyens ne supportaient plus les positionnements de "journalistes détenteurs de la vérité qu'ils enseignent au peuple", grince Ricardo Gutiérrez, secrétaire général de la Fédération européenne des journalistes (FEJ). Mais force est de constater que certains éditorialistes de presse écrite et télé n'ont pas compris l'évolution de la société. »

Le cadrage par les chiffres

La légitimité de la parole officielle et du discours médiatique s'est, pendant longtemps, basée presque exclusivement sur la « scientificité » des chiffres. « Les rédactions, elles aussi désarçonnées par le caractère inédit d'une telle pandémie, ont sans doute cherché par là une assise, une légitimité d'emprunt », analyse Marc Sinnaeve, chargé de cours à l'école de journalisme de l'Institut des hautes études des communications sociales (Ihecs) (3). De plus, les journalistes aiment les chiffres : « Lorsqu'il offre un angle de perception "quantitatif", un événement sera plus facilement érigé en sujet d'actualité. » Le système

□ □ □

L'ÉLOGE DE LA NUANCE

Le collectif « Citoyens contagieux » entend apporter une autre réponse que le complotisme à l'invisibilisation médiatique de ceux qui osent des questionnements sur la gestion de la crise sanitaire.

Christophe Haveaux, journaliste coordinateur au webmagazine *Renouvelle*, spécialisé dans les énergies renouvelables, a fondé le collectif « Citoyens contagieux ». L'absence de débats contradictoires pendant la crise sanitaire et l'« invisibilisation » médiatique de ceux qui osaient un questionnement et une parole « dissidente » l'a interpellé. Il pointe cet entre-soi, cette absence d'un certain nombre de questionnements et de remise en question de la logique dominante (le traitement exclusivement sanitaire et quantitatif de la crise covid) comme en partie responsables du succès des théories complotistes. Lui a choisi l'approche citoyenne « responsable » pour apporter sa contribution au débat et faire entendre sa voix et celle d'autres esprits critiques.

« En septembre 2021, la vie sociale et professionnelle a repris un cours plus normal, mais le risque d'une nouvelle flambée occupe toutes les conversations. Le fossé entre vaccinés et non-vaccinés se creuse, rien ne semble de nature à réconcilier les deux camps. Et toute la société semble traversée par ce clivage. Marc Van Ranst, le virologue "attitré" du gouvernement tient des propos belliqueux dans la presse ("Il faut convaincre les non-vaccinés d'une façon moins amicale"). Sur les réseaux sociaux, on lit des bêtises du style "Les vaccinés sont les moutons du gouvernement" ou, à l'inverse, "Les non-vaccinés sont des complotistes". A ce moment, moi qui étais pourtant triplement vacciné, j'ai commencé à ressentir un certain malaise face à ces stigmatisations et à ce

médiatique dans son ensemble adhère à l'idée que « le réel qui importe est celui qui se mesure ou se laisse mesurer », insiste-t-il.

Cette logique dans la production de l'information, on la retrouve au carré ou au cube dans la couverture de la « mère de toutes les pandémies » : « La redondance, l'immédiateté, l'obsolescence accélérée des nouvelles, la multiplication des rendez-vous d'informations, la banalisation des éditions spéciales, la saturation des écrans et du "temps de cerveau disponible" ; mais aussi la vampirisation coronavirale de l'ensemble de l'espace éditorial, le monde hors Covid cessant d'exister (ou peu s'en faut) ; la dépolitisation du traitement de l'actualité (...), étrange succession de moments d'insignifiance et d'hystérisation. »

La question d'Alexandre Penasse

Alexandre Penasse, rédacteur en chef du bimestriel Kairos, a, à sa manière, inauguré la deuxième phase

La diabolisation de ceux qui osaient la remise en question de la doxa officielle n'ont fait qu'accentuer la défiance d'une frange de la population envers les autorités et les journalistes

du traitement médiatique de la crise sanitaire au cours de la conférence de presse du Comité de concertation (Codeco), le 15 avril 2020. Il s'est lancé dans une longue énumération du CV des experts désignés par le gouvernement pour gérer la pandémie, dénonçant leurs liens avec l'industrie pharmaceutique ou des institutions financières, et déplorant l'absence

manque de nuances. J'ai donc pris l'initiative d'écrire un texte en appelant à davantage de modération, d'écoute, de respect, d'intelligence. Personne ne pouvait avoir la certitude d'avoir raison, or tout le monde assénait de "grandes vérités". J'ai envoyé ce texte par mail à mes contacts, en leur demandant d'apporter des corrections éventuelles et de le signer s'il leur plaisait. Ce texte a été largement diffusé, et a recueilli en quelques jours 800 signatures de personnes enthousiastes et issues de tous les horizons : enseignants, psychologues, artistes, soignants, entrepreneurs, ... et même des prêtres. Je pense que cela reflète l'envie d'une grande majorité des citoyens de maintenir une cohésion sociale et un débat public plus respectueux. Le texte est devenu une carte blanche qui, après avoir été refusée par Le Soir et La Libre, a été acceptée par Le Vif et publiée sur le site de l'hebdomadaire, où il est resté pendant plusieurs jours dans le top 5 des articles les plus lus. »

Cette publication a signé l'émergence, en octobre 2021, d'un collectif de citoyens, baptisé « Les citoyens contagieux » qui, loin des théories complotistes et autres fake news, se bat pour donner à entendre d'autres voix, d'autres dimensions que celles qui prévalent dans le discours dominant. Parmi elles, celles de #CovidRationnel, une équipe interdisciplinaire principalement composée de pro-



Christophe Haveaux, fondateur du Collectif Citoyens contagieux : il a choisi l'approche citoyenne pour apporter sa contribution au débat démocratique.

fesseurs et chercheurs d'universités belges, qui publie un blog « visant à apporter des éclairages, réflexions, questionnements ou solutions transversales et complémentaires sur la crise de la Covid en Belgique » (1). Ainsi que celles de Barbara Stiegler, philosophe française spécialisée en éthique de la santé et spécialiste de l'idéologie néolibérale, personnalité qui inspire le collectif (2).

Christophe Haveaux était présent, à la tête de son collectif Citoyens contagieux, aux côtés de dizaines d'autres associations aux revendications fort diverses, à plusieurs des manifestations de protestation contre la gestion de la crise sanitaire. La proximité d'avec des groupuscules

– entre autres – d'extrême droite ne le réjouissait pas. « Mais ce n'était pas une raison, dit-il, pour renoncer à manifester. »

« Aujourd'hui, avec le recul, je choisirais de façon plus sélective les manifestations auxquelles j'inviterais à participer au nom du Collectif : je serais plus attentif quant à l'identité des organisateurs et ne participerais pas à une manif organisée en sous-main par des groupuscules d'extrême droite. Cela étant dit, même dans les manifestations que je ne renierais pas, la présence de certains représentants de l'extrême droite était tangible. Manifester, contester certaines décisions du politique, est un droit fondamental de tout citoyen en démocratie. Renoncer à ce droit sous prétexte qu'il risque de profiter, aussi, à des gens peu recommandables, revient à leur abandonner ce droit. Se taire sous prétexte que d'autres, pour des motifs différents que je ne partage pas, protestent également, ce serait permettre à ces autres de confisquer le débat. Ce qui compte, c'est de développer un esprit critique et constructif afin de redonner un sens à la citoyenneté et à la démocratie, au nom d'une société juste et solidaire. »

(1) Auteure, notamment, du livre *De la démocratie en Pandémie* (Gallimard, coll. « Tracts », 2021). Et, avec François Alla, du livre *Santé publique année zéro*, Gallimard, 2022, offrant une lecture critique des années Covid.

⇒ de débat parlementaire transparent sur le sujet. Un monologue théâtral, noyé dans un flot militant et accusateur, relevant davantage du *one man show* que de l'approche journalistique. Bref, irrecevable sur la

La dégradation des conditions de travail des journalistes, à l'œuvre depuis plus de vingt ans, rend presque impossible un traitement de qualité de l'information en temps « normal » ; que dire alors par temps de pandémie...

forme. Le fond, par contre, aurait mérité une réponse autre que celle apportée par Sophie Wilmès, Première ministre de l'époque. Et une réaction autre, de la part de la presse « traditionnelle », que les moqueries des collègues *mainstream* à l'endroit de ce collègue « hors norme », et l'évacuation des questions qui dérangent sous couvert du fait que cela serait verser dans le complotisme.

« Je reproche aux journalistes de ne pas avoir posé les questions de Penasse, de manière professionnelle, c'est-à-dire sous une forme concise et expurgée de tout son charabia, s'irrite Gutiérrez. Le fond de ses questions méritaient des réponses. Normalement, le journalisme doit être un contre-pouvoir. Il doit demander des comptes, poser des questions qui dérangent aux détenteurs du pouvoir, y compris aux syndicats et aux partis de l'opposition. On est censés être des chiens de garde de la démocratie, mais c'est comme si le Covid nous avait limé les canines. »

Myopie ou mauvaise foi ?

A partir de décembre 2020, soit durant la troisième phrase de la crise sanitaire dont le début coïncide plus ou moins avec les premières manifestations populaires contre les mesures sanitaires, certaines des voix qui avaient été réduites au silence jusqu'alors retrouvent droit de cité. Mais celles-ci restent surtout cantonnées aux chroniques consenties aux « extérieurs », aux pages « Opinions » et autres cartes blanches. « Il a fallu attendre le reconfinement du secteur de la culture pour qu'un éditorial du Soir ose une critique vis-à-vis de la politique gouvernementale », observe Martine Simonis, secrétaire générale de l'Association des journalistes professionnels (AJP). De toute évidence, les éditorialistes sont davantage sensibles aux difficultés des directeurs de théâtre qu'à celles des tenanciers de bistrot ou de restaurant...

Les journalistes « maison » continuent, dans leur grande majorité, à relayer les voix officielles. Quitte à prendre certaines libertés avec la réalité lorsque celle-ci risquait de déformer la doxa. C'est ainsi que certains journalistes n'ont vu que des fachos parmi les manifestants contre les mesures sanitaires (commencées au printemps 2021), alors que des observateurs plus objectifs ont noté la présence (évidente), aux côtés des

manifestants, de plusieurs dizaines de collectifs plus ou moins structurés, idéologiquement très variés, avec des objectifs distincts, bref, un mouvement hétéroclite.

« Les mouvements de protestation ont rassemblé toute une frange de citoyens, observe Olivier Klein, professeur de psychologie sociale à l'Université libre de Bruxelles (ULB), où il dirige le centre de psychologie sociale et interculturelle : des écologistes, des mordus de remèdes *New Age*, des antivax, des "simples" citoyens, des militants dénonçant les intérêts des firmes pharmaceutiques, d'autres dénonçant les dégâts d'une politique néolibérale sur le système hospitalier, certains érigeant les libertés individuelles en valeur suprême, etc. On assiste à un rapprochement entre des forces très diverses et parfois opposées, qui désignent un ennemi commun. »

Les journalistes ont des excuses

Bien sûr, les journalistes ont des excuses, davantage en tout cas que les responsables éditoriaux qui eux au moins, auraient dû avoir le réflexe du recul et de l'analyse. Les rédactions sont de moins en moins armées, les conditions de travail des journalistes rendent le respect des standards de qualité de plus en plus difficiles. On doit produire de plus en plus avec de moins en moins d'effectifs. Les jeunes (souvent *freelances*) sont polyvalents et sous-payés, les chefs et les vieux ne sont pas remplacés, ce qui engendre une perte d'expertise. De plus, « les journalistes ne se voyaient plus, se parlaient très peu. Il y a donc eu un déficit d'intelligence collective, et peu de place pour la remise en question », complète Martine Simonis (AJP).

La dégradation des conditions de travail des journalistes, à l'œuvre depuis plus de vingt ans, rend presque impossible un traitement de qualité de l'information en temps « normal » ; que dire alors par temps de pandémie... Cette évolution a un effet délétère sur la confiance dans laquelle les citoyens tiennent la presse « traditionnelle ». « Le problème de l'information d'actualité traditionnelle est qu'elle donne le sentiment de vouloir dissimuler certains facteurs d'explication lorsqu'elle s'interdit de poser les "vraies questions" ou lorsqu'elle décrète qu'il existe des questions qu'on ne doit pas poser publiquement, dénonce Marc Sinnaeve (Ihecs). Comment s'étonner dès lors que ceux qui ont un problème avec la pensée dominante dénie à ces médias la capacité de les informer correctement, et se tournent vers d'autres sources ? » □

(1) Le Comité de concertation (Codeco) est un organe réunissant des ministres fédéraux, régionaux et communautaires. Il est notamment actif pour décider des mesures sanitaires à prendre durant la pandémie de Covid-19, en complément du Conseil national de sécurité.

(2) « Ceci n'est pas un complot : et si les médias s'essayaient à un exercice d'autocritique ? », Jean-François Raskin, carte blanche parue dans *La Libre* le 13 février 2022.

(3) « Covid-19 : un virus de droite ou de gauche ? », Marc Sinnaeve, *Agir par la culture* n°63, hiver 2020-2021.

CETTE « CORPORATION » DONT PENASSE EXIGE LE SOUTIEN

Si l'Association des journalistes professionnels ne l'avait pas aidé à accéder aux conférences de presse faisant suite aux réunions du Comité de concertation et du Conseil national de sécurité pendant la crise sanitaire, son nom et celui de sa revue seraient restés largement méconnus. Les relations entre le rédacteur en chef de *Kairos* et les représentants de la profession se sont, depuis, largement dégradées. Et pour cause...

Isabelle Philippon (CSCE)

1 5 avril 2020. Conférence de presse du Conseil national de sécurité (CNS) (1) dans le « bunker » (2) de la rue de la Loi à Bruxelles, présidée par la Première ministre Sophie Wilmès. La Belgique est alors assiégée par la première vague de la pandémie de Covid. Ce jour-là, un représentant d'un média alors inconnu des membres de la presse traditionnelle se présente : Alexandre Penasse, journaliste et rédacteur en chef de *Kairos*, journal qui se proclame en première page « anti productiviste » et œuvrant « pour une société décente ».

En introduction à sa question qu'il tarde à poser, il décline une série de noms d'experts ayant, dans le passé, travaillé pour des multinationales ou des organismes financiers, et qui ont été choisis par le gouvernement pour l'éclairer sur la meilleure manière de gérer la crise sanitaire. Il détaille chaque CV, et son intervention semble ne jamais devoir se terminer. Wilmès s'impatiente : « *Je vous encourage à terminer votre question et j'y répondrai.* » Penasse ramasse enfin sa question : « *Quelle légitimité démocratique y a-t-il à prendre des décisions quand la plupart des membres qui décident et réfléchissent font partie de multinationales et de la finance ?* » Sophie Wilmès défend l'intégrité des experts et leur engagement « pour le bien commun ». Et s'offusque – c'est maladroit – du caractère « politiquement biaisé » de la question. C'est ainsi que s'est déroulée la première question largement médiatisée de Penasse, celle qui a lancé sa notoriété.

11 février 2022 : près de deux ans plus tard, pendant la conférence de presse faisant suite au Comité de concertation (Codeco) (3), Alexandre Penasse lâche, cette fois à l'attention d'Alexander De Croo qui a succédé à Wilmès à la tête du gouvernement, cette tirade d'anthologie : « *Toutes vos conférences de presse ne sont que du spectacle (...) Vous n'avez pas de réponses. L'heure n'est plus à vous poser des questions. L'Histoire vous jugera.* »

« *Parfois il y a de la comédie en conférence de presse* », réagit De Croo. Rideau.

Une tribune inespérée

En moins de deux ans, Alexandre Penasse, le rédacteur en chef de *Kairos*, est parvenu à faire parler de lui et de son média jusque-là confidentiel, en faisant flèche de tout bois : il accuse les gouvernants d'être de mèche avec les scientifiques et la galaxie pharmaceutique pour imposer aux citoyens des mesures sanitaires inutiles, des vaccins mortels, et des mesures privatives de nos libertés essentielles. Quant aux membres de la presse *mainstream* et les représentants des journa-

**Les questions posées,
pendant la crise sanitaire,
par le rédac' chef de *Kairos*
ne sont pas toutes dénuées
d'intérêt sur le fond, loin
s'en faut. Mais elles sont
irrecevables sur la forme**

listes professionnels, ils sont les porte-voix des gouvernements : ils ont, clame en substance *Kairos*, instillé la peur, la culpabilité, la délation, la division. Ils ont prêché le covidisme, se sont érigés en tribunal de l'Inquisition, ont traqué les hérétiques modernes qui refusaient leur doxa, désormais repris sous le nom de « complotistes ».



⇒ Penasse, notre Julian Assange national (4), ou plutôt un Don Quichotte opportuniste, prompt à voir des complots partout et à qualifier d'« hérétiques » tous ceux qui ne partagent pas sa vérité ? Lanceur d'alertes ou propagateur populiste de *fake news* et obsédé du complot ?

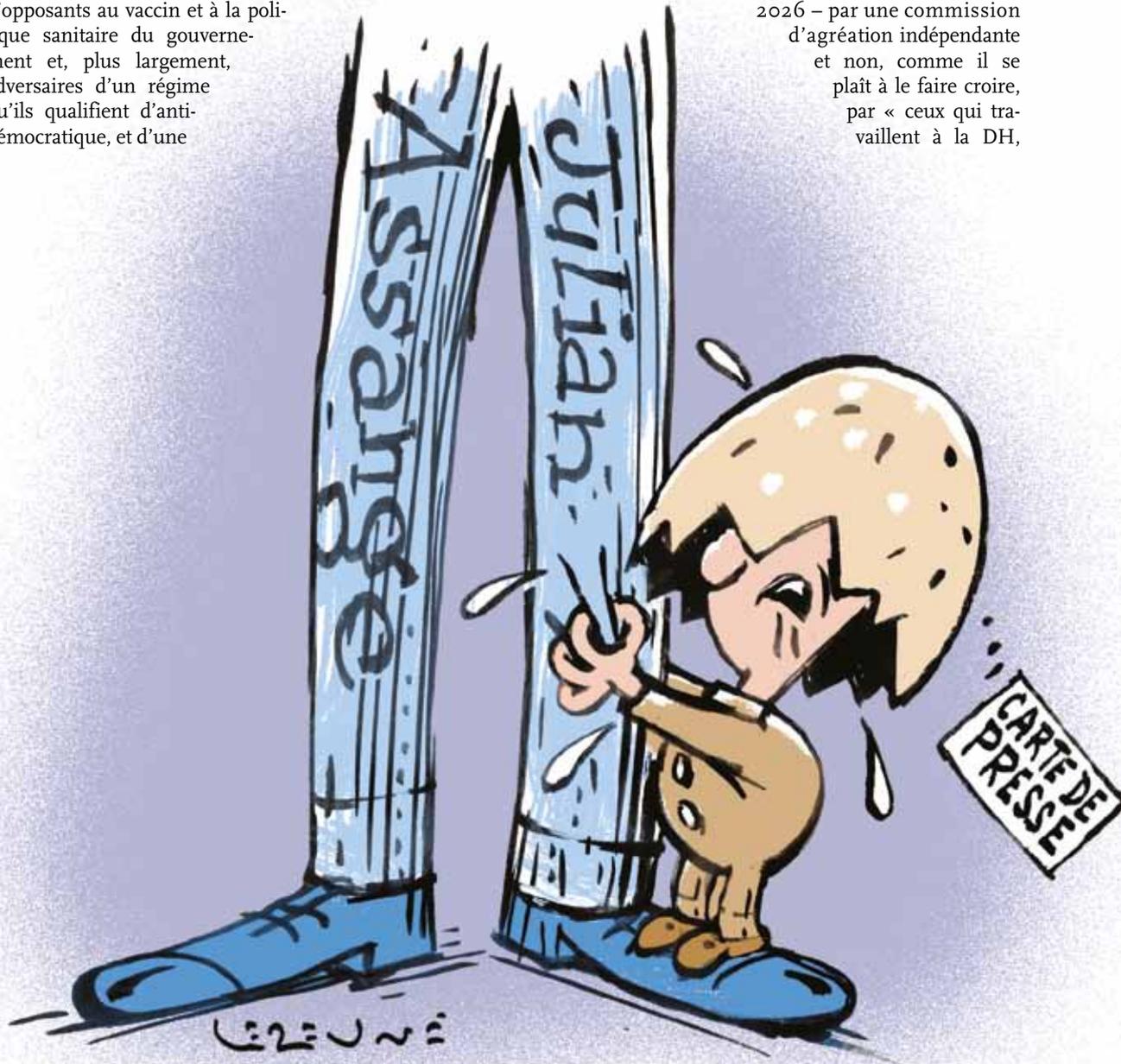
Les questions posées, pendant la crise sanitaire, par le rédac' chef de *Kairos*, ne sont pas toutes dénuées d'intérêt sur le fond mais, telles que posées par Penasse, elles sont irrecevables sur la forme, en tout cas en conférence de presse : lourdement accusatrices et interminables, elles s'apparentent davantage au réquisitoire, au *one man show* qu'à de vraies questions appelant de vraies réponses. Cette forme irrecevable, et le biais cognitif qui imprègne tous les raisonnements de Penasse, ont rendu ses interrogations totalement inaudibles par les politiques, et sujettes aux railleries de la profession. Elles auront en tout cas permis à son journal – un bimestriel qui a fêté ses dix ans cette année – de sortir de l'anonymat. Et de fédérer autour de lui une galaxie de petits groupes d'opposants au vaccin et à la politique sanitaire du gouvernement et, plus largement, adversaires d'un régime qu'ils qualifient d'anti-démocratique, et d'une

presse « vendue » aux intérêts des puissants.

Aujourd'hui, officiellement, ils sont près de 120.000 à le suivre sur son groupe Facebook, et quelque 5.200 sont membres du groupe Facebook privé « La Re(love)ution du salon », un autre proche partenaire allié à *Kairos*. C'est ce groupe – et en particulier l'humoriste David Schiepers, un de ses administrateurs - qui a, entre autres actions de soutien à *Kairos*, appelé ses membres à manifester pour permettre à Alexandre Penasse de récupérer sa carte de presse et à plaider auprès de la Communauté française pour qu'elle continue à subsidier *Kairos*.

Ne pas confondre Assange et Calimero

Alexandre Penasse, victime d'un système injuste, arbitraire et corrompu, à l'instar de Julian Assange dont le nom et le visage apparaissent en tête de chaque numéro du bimestriel, avec la mention du nombre de semaines de « privation de liberté pour avoir dit la vérité » ? Rastreins, valet ! comme on dit à Liège. N'est pas Assange qui veut. Si sa carte de presse lui a été refusée pour la période 2022-2026 – par une commission d'agrément indépendante et non, comme il se plaît à le faire croire, par « ceux qui travaillent à la DH,



RTL, Rossel, Sudpresse... » (lire l'encadré ci-contre) -, c'est pour la simple et bonne raison qu'il avait omis de signaler que, pour une partie au moins de la période précédente, l'essentiel de ses revenus professionnels ne provenaient pas de ses activités journalistiques, mais bien de son salaire perçu en qualité de directeur dans un centre PMS. Notons que cette raison nous a été communiquée de manière officieuse, et que nous aurions aimé vérifier auprès du principal concerné, mais en vain puisqu'il nous a refusé toute interview. Pour éviter tout malentendu, il faut insister sur le fait que la carte de presse de journaliste professionnel n'est nullement indispensable pour exercer un travail journalistique : l'auteur de ces lignes n'en détient elle-même plus depuis plusieurs années (d'une part parce que le CSCE éditant *Ensemble !* n'est pas une entreprise de presse, de l'autre parce qu'elle exerce par ailleurs un travail de formatrice en tant qu'indépendante). C'est la règle, et elle est la même pour tout le monde. Alexandre

**N'est pas Assange qui veut.
Si le renouvellement de
sa carte de presse lui a été
refusée, ce n'est pas pour
le censurer, mais parce qu'il
avait omis de signaler
qu'il était rémunéré par un
centre PMS bruxellois**

Penasse a pourtant hurlé à l'injustice : « *Je me suis battu, écrit-il, nous nous sommes battus, avec Kairos, depuis des années, pour construire cette vérité. (...) Cela me vaut le retrait de ma carte de presse. Il n'en faut pas davantage pour comprendre qui ils sont et qui ils servent.* » Il omet bien sûr d'expliquer à ses fidèles – qui ont signé une pétition en faveur du renouvellement de sa carte de presse – les vraies raisons du non-renouvellement de sa carte de presse...

Penasse a bénéficié du soutien de l'AJP...

Le piquant de l'histoire – mais de cela Penasse ne se vante pas -, c'est que c'est notamment grâce à l'intervention de l'AJP et de Martine Simonis, sa secrétaire générale, qu'il a obtenu l'autorisation de participer en tant que journaliste – et donc avant que les infos concernant son emploi au centre PMS d'Etterbeek ne soient éventées et avant le non-renouvellement de sa carte de presse – aux conférences de presse du Conseil national de sécurité (CNS) et du Comité de concertation (Codeco), filmées en direct et diffusées sur les petits écrans. Ces conférences de presse se donnent au « bunker » de la chancellerie. Dûment pourvu, à l'époque, de sa carte de presse, Penasse sollicite le service de presse de la Première ministre Wilmès pour qu'on lui en accorde l'accès, en ↗



CARTE DE PRESSE REFUSÉE À PENASSE POUR DES RAISONS OBJECTIVES

À l'automne 2021, Alexandre Penasse, rédacteur en chef de *Kairos* se voit refuser, en première instance, le renouvellement de sa carte de presse pour la période 2022-2026, décision qui a été confirmée en appel en décembre 2021.

Penasse hurle à la censure, et explique à ses fidèles que « ceux qui travaillent à la DH, RTL, Rossel, Sudpresse... » - tous corrompus, tous valets du pouvoir, dit-il en substance - lui ont refusé sa carte de presse pour la raison que sa parole libre et sa recherche de la vérité dérangent.

Ces accusations de Penasse poussent l'Association des journalistes professionnels (AJP) à publier une mise au point sur son site (1). Elle précise d'emblée que l'AJP n'est en réalité « ni responsable, ni comptable, des attributions, renouvellements ou non renouvellements des cartes de presse », mais que ceux-ci sont du ressort d'une commission d'agrégation indépendante et d'une commission d'appel dont le fonctionnement est réglé par arrêté royal. « *Le Conseil de l'AJP tient à attirer l'attention sur les fausses affirmations qui circulent, principalement parmi les "supporters" de monsieur Alexandre Penasse :*

▷ La commission d'agrégation est indépendante de l'AJP et de son Conseil.

▷ (...)

Il existe des conditions pour obtenir le titre de journaliste professionnel et il n'y a dans l'appréciation des situations personnelles aucune part de subjectivité.

▷ (...)

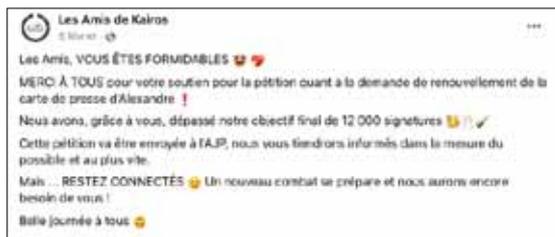
▷ L'AJP conseille par conséquent à celles et ceux qui s'insurgent contre ce non-renouvellement de prendre connaissance auprès de monsieur Penasse des raisons pour lesquelles la commission d'agrégation lui a refusé le renouvellement. Ces raisons lui ont été formulées par écrit, de sorte qu'il ne devrait pas être trop compliqué pour lui de copier-coller celles-ci. Soyez d'ores et déjà assurés qu'il ne s'agit nullement de la « volonté de le faire taire » au motif que « ce qu'il dit dérange ».

▷ (...)

▷ Il sait en effet et sans aucun doute pertinence que la commission d'agrégation est tenue à la confidentialité des dossiers qu'elle traite mais pourrait lui-même lever cette confidentialité plutôt que de s'en servir pour taire les raisons objectives pour lesquelles le renouvellement lui a été refusé. »

Notons que nous avons posé par écrit la question à Alexandre Penasse, car nous aurions aimé qu'il nous communique les raisons officielles du non-renouvellement de sa carte de presse, dans les termes dans lesquels celui-ci lui a été communiqué par la commission d'agrégation, mais sans succès (lire l'article « *Alexandre Penasse : "Je ne vois pas l'intérêt de faire une interview avec vous"* » en p. 8)





Le groupe Facebook « Les Amis de Kairos » a pris l'initiative d'une pétition en faveur du renouvellement de la carte de presse de Penasse. Elle a récolté plus de 13.000 signatures.

⇒ vain. Il se tourne alors vers l'AJP, dont il est toujours membre en 2020 – époque à laquelle il ne trouve pas encore cette association infréquentable... - , et lui demande son soutien. L'AJP intervient en sa faveur, et Penasse est admis dans le pool des journalistes ayant accès à la conférence de presse.

Mais il se distingue rapidement par ses questions interminables, ses réponses à ses propres questions qui le sont tout autant, bref, il se rend insupportable.

Rapidement, les services de la chancellerie interdisent à Penasse l'accès au « bunker » et aux conférences de presse, mais celui-ci brandit la menace d'une action en justice et, neuf mois plus tard, les services du Premier rétro-pédalent : le 27 novembre 2020, le rédacteur en chef de Kairos se réinvite à la conférence de presse, bien décidé à poser d'autres questions « impertinentes ». Mais, en plein direct, la régie de la chancellerie, briefée par le service de communication, coupe la question de Penasse : cette action, motivée par l'exaspération provoquée par le personnage et ses questions-fleuve et accusatrices, n'en est pas moins parfaitement maladroite, voire inadmissible. Penasse a beau jeu d'hurler à la censure, et d'asseoir son identité de martyr de la vérité aux yeux de ses aficionados.

...avant de le désavouer et d'en être désavoué

Au printemps 2021, un texte intitulé « A quoi sert le syndicat des journalistes ? » paraît sur le site de Kairos. On peut y lire ceci : « Notre collectif de citoyens s'est constitué pour dénoncer l'absence de soutien de l'Associa-



Martine Simonis, secrétaire générale de l'AJP, a été la cible d'une campagne de protestation, par mails, de la part des supporters d'Alexandre Penasse.

tion des Journalistes Professionnels (AJP) vis-à-vis de Kairos et Alexandre Penasse et, in fine, se demande à quoi ils servent. Le collectif invite à une marche le 15 juillet à 17 heures pour la liberté du Journalisme. Cette dernière prendra son départ au Bois de la Cambre (kiosque), pour se rendre jusqu'aux locaux de l'AJP, situés au 21 rue de la Senne. »

S'ensuit une interpellation de l'AJP, à qui Les Amis de Kairos reprochent son absence de réaction face à la censure dont fait l'objet Alexandre Penasse : « Nous avons constaté que le journaliste ne peut poser qu'une seule et unique question, et ce uniquement après que les médias principaux aient eu voix au chapitre lors du Codeco. (...) De plus, lors du Codeco du 18 juin dernier (NDLR : il s'agit du 18 juin 2021), le porte-parole de Monsieur Alexander De Croo a interrompu et menacé ce même journaliste de ne plus pouvoir participer aux conférences de presse s'il ne posait pas directement sa question (...) Nous, citoyens, pensions qu'une association telle que la vôtre garantissait la liberté de la presse, qu'elle était le gardien farouche et fidèle de notre quatrième pouvoir, défenseur de notre démocratie, de nos droits et de nos libertés. (...) Aujourd'hui et au vu de ces faits, nous doutons de vous, de la pertinences de vos actions, de vos choix, de votre attitude, de votre existence même. »

L'AJP cible de campagnes de harcèlement

Dans son message de fin d'année 2021, deuxième année marquée par le Covid, l'AJP constate l'étendue des dégâts : « De nombreuses rédactions sont minées par la fatigue et l'épuisement. Le virus n'en est pas le seul responsable : le climat de haine et de radicalisation augmente sur

Le piquant de l'histoire ? C'est grâce à l'intervention de l'AJP que Penasse a obtenu l'autorisation de participer aux conférences de presse du du Codeco

les réseaux sociaux comme sur le terrain ; la méfiance voire l'hostilité d'une partie de la population se fait bruyamment entendre, à coup de pétitions ou de campagnes mails malveillantes. Les insultes et menaces et même les violences physiques se multiplient de manière très inquiétante.

Des informations fantaisistes, tronquées ou volontairement mensongères sont créées ou relayées par de petits médias qui se présentent comme « alternatifs » ou « activistes », qui suscitent ou parfois organisent le bashing de la profession, en désignant des rédactions ou des journalistes à la vindicte de leurs sympathisants, tout en prétendant être les seuls à être des « médias libres » et à « dire la vérité » ou mieux à « respecter la déontologie ». »

L'AJP désigne alors les sympathisants de Kairos et

d'Alexandre Penasse : « Ils ont pris pour cibles nos messageries et nos réseaux sociaux et nous reprochent, en vrac, de ne pas défendre "la seule presse libre et indépendante", d'avoir retiré sa carte de presse à Alexandre Penasse, de ne pas le soutenir, bref de ne pas faire notre boulot (les termes utilisés sont souvent bien plus grossiers, nous avons été accusés de mensonge, de corruption et même de complicité de génocide). »

« Des petits médias qui se présentent comme "alternatifs" ou "activistes" suscitent ou parfois organisent le *bashing* de la profession, en désignant des rédactions ou des journalistes à la vindicte de leurs sympathisants » (l'AJP)

Et l'Association des Journalistes professionnels de juger par ailleurs assez paradoxal qu'Alexandre Penasse réclame son aide – pour le défendre face à la censure dont il a fait l'objet et aussi face aux mauvais traitements que lui a infligés un policier au cours d'une manifestation –, alors qu'il ne cesse de la dénigrer à longueur de vidéos, posts et autres Facebook *live*...

Kairos mis à l'écart de la sphère médiatique traditionnelle

Si l'année 2020 coïncide avec l'éclosion médiatique de *Kairos*, les années 2021 et 2022 scellent sa mise à l'écart des terres médiatiques classiques. Logique sans doute pour un média qui se revendique « radical » et adversaire acharné du pouvoir en place et de ses valets et autres porte-voix médiatiques, entendez les médias classiques. Difficile d'exiger le beurre et l'argent du beurre. *Kairos* se complait dans sa posture victimaire de Calimero à laquelle le « pouvoir » et ses lieutenants l'auraient contraint.

En 2021, la revue de Penasse s'est vue privée des aides à la presse périodique dont elle avait bénéficié en 2020. Pour avoir droit à ces aides, dont le système est, nous en convenons, très imparfait (*lire en p. 42*), les rédactions des périodiques demandeurs doivent, entre autres (nouvelles) conditions, être membre de l'Autorité pour l'autorégulation de la déontologie journalistique (ADJJ) (5), appliquer le code de déontologie journalistique (6) approuvé et publié par le Conseil de déontologie journalistique (CDJ), et reconnaître l'autorité de ce dernier pour traiter d'éventuels manquements.

Le « cas » *Kairos* est évidemment délicat : pendant toute la crise sanitaire, le bimestriel n'a cessé de dénoncer les journalistes belges et leur entre-soi, leurs compromis-

sions avec l'industrie pharmaceutique et le pouvoir, et d'entretenir un climat de défiance, voire de haine, vis-à-vis des médias traditionnels (certains des agresseurs des journalistes couvrant les manifestations contre les mesures sanitaires ont clamé leur soutien au « Pangolin », alias David Schiepers, l'un des bras droits de Penasse). Le groupe privé Facebook « La Ré(love)ution du salon », orchestré par le même Schiepers, proche de *Kairos* et de Penasse, a diligenté plusieurs actions à l'encontre de l'AJP, sous la forme, notamment, de campagnes de mails envoyés au siège de l'association ainsi qu'à l'adresse personnelle de Martine Simonis, la secrétaire générale de l'AJP.

C'est dans ce contexte-là que l'ADJJ a dû se pencher sur la demande d'adhésion de *Kairos*, ses membres devant donc vérifier le respect, par *Kairos*, de la déontologie journalistique. Précisions qu'outre le devoir d'« informer dans le respect de la vérité », le Code de déontologie prévoit, en son article 21, que les journalistes doivent « faire preuve entre eux de confraternité et de loyauté, sans renoncer pour autant à leur liberté d'investigation (...) ». Inutile de dire que l'audition de Penasse, lequel était flanqué de son avocate, s'est mal passée, et que *Kairos* s'est vu refuser son adhésion à l'ADJJ. La revue n'a donc pas pu solliciter les aides à la presse périodique pour 2021.

Fin 2021, Penasse se voit refuser le renouvellement de sa carte de presse pour la période 2022-2026. Autant d'événements qu'il lit avec ses lunettes de victime de censure et d'ostracisme. Et qui lui valent l'admiration et le soutien indéfectible de quelques milliers de groupies remontés contre les « autorités »... □

(1) Le Conseil national de sécurité (CNS) existe depuis 1980 et vise habituellement à régler des conflits communautaires. Il a été activé par l'ancienne Première ministre Sophie Wilmès pour décider des mesures de confinement lors de la première vague de la pandémie. En dehors des phases de crise, les décisions dans ce domaine sont cependant plutôt prises en Comité de concertation (Codeco).

(2) La salle de presse, dite « le bunker », inaugurée en 1992, est construite dans les sous-sols de la Chancellerie au 16, rue de la Loi (Bruxelles). C'est dans cette salle que le gouvernement présente aux journalistes les décisions prises lors de la réunion du Conseil des ministres, et c'est là également qu'étaient annoncées les mesures décidées au sein du Codeco durant la crise sanitaire.

(3) Le Comité de concertation (Codeco), créé pour faire face aux attentats de 2015, réunit des ministres fédéraux, régionaux et communautaires. C'est en son sein que se sont décidées la plupart des mesures sanitaires durant la pandémie de Covid-19, en complément du Conseil national de sécurité.

(4) Julian Assange est le journaliste et lanceur d'alerte (controversé) fondateur de Wikileaks, dont les révélations lui valent la perte de sa liberté depuis 2005 (d'abord sept ans de confinement dans l'ambassade d'Equateur en Grande-Bretagne et, depuis 2012, l'emprisonnement en Grande-Bretagne). La Grande-Bretagne a signé cet été l'acte d'extradition vers les Etats-Unis, où il risque cent-septante-cinq ans de prison.

(5) L'Autorité pour l'autorégulation de la déontologie journalistique (ADJJ) est la structure juridique, organisée sous la forme d'asbl, qui assure le fonctionnement du Conseil de déontologie journalistique (CDJ).

(6) Le Code de déontologie journalistique adopté en 2013 prévoit notamment que les journalistes doivent « informer dans le respect de la vérité », « informer de manière indépendante », « agir avec loyauté » et « respecter les droits des personnes ».

SURTOUT, NE PAS INTERDIRE NI

Que faire pour contrer la presse complotiste, raciste, homophobe, d'extrême droite, qui se vautre dans les *fake news* : faut-il l'interdire ? « Non ! », répondent les acteurs et observateurs médiatiques. Il y a d'autres ripostes possibles, plus démocratiques.

Isabelle Philippon (CSCE)

En mars 2022, l'Union européenne interdisait la diffusion sur les réseaux de télévision et sur internet de la chaîne RT (ex-Russia Today) et de l'agence de presse Sputnik, accusées d'être des « canaux » des « actions de propagande » du Kremlin. Pourrait-on imaginer qu'une instance belge décide de l'interdiction du bimestriel *Kairos* (et d'autres titres considérés comme complotistes), ainsi que de ses contenus multimédias, sous prétexte qu'ils sont autant de canaux de propagation de *fake news*, qu'ils ont tiré à boulets rouges et sans nuances sur les mesures sanitaires, qu'ils se gardent de parler des ignominies de Bachar al-Assad en Syrie, et qu'ils se plaisent à insister sur les forces nazies présentes dans l'armée ukrainienne ? Non. Cela ne serait rien d'autre qu'un acte de censure, et donc une atteinte à la liberté d'expression, pourtant consacrée par la Convention européenne des droits de l'homme (1). Il n'appartient pas à un Etat – pas plus d'ailleurs qu'à la Commission européenne – de juger ce qui relève, ou non, de la désinformation.

Mais les citoyens ne devraient-ils pas être protégés de ces publications potentiellement dangereuses pour le vivre ensemble, pour la santé, pour la démocratie ? Non. Il n'appartient pas aux « autorités » de leur dire ce qu'il convient de penser, ni de leur imposer des contenus légitimes et de leur interdire l'accès aux sources jugées illégitimes. « *La liberté d'expression ne consiste pas à ne laisser la parole qu'à ceux dont nous partageons les valeurs* », rappelait Ricardo Gutiérrez, secrétaire général de la Fédération européenne des journalistes (FEJ) (2) dans *L'Obs*, après l'interdiction de diffusion imposée aux deux organes pro-Kremlin (3). « *Les voix qui choquent, dérangent, inquiètent, contribuent aussi à alimenter le débat public, ajoute-t-il à notre intention. Personnellement, je préfère un paysage médiatique avec Kairos que sans, car il ne faut pas faire taire les voix dissidentes par la censure mais y répondre par un travail journalistique de qualité* », assène-t-il.

Bien sûr, la liberté d'expression a des limites, balisées par la loi : la diffamation, le négationnisme, la calomnie, l'incitation à la haine ou à la violence, sont autant d'infractions légales qui sont passibles d'une peine de justice. « Tant que l'expression ne contrevient pas à la loi, il faut laisser les choses se dire », insiste Gutiérrez. Même s'il s'agit de contre-vérités ? « *Oui. Ces fake news, il faut les démonter ; pas les censurer.* »

Des ripostes plus efficaces que la censure

Refuser la censure d'un titre de presse ou d'un contenu multimédia au nom de la liberté d'expression ne revient évidemment pas à en cautionner la ligne éditoriale. Le code de déontologie journalistique indique dans son article 1 que « les journalistes recherchent et respectent la vérité en raison du droit du public à connaître celle-ci ». Un journaliste qui ne respecte pas cette recherche de la vérité s'expose à une plainte déposée devant le Conseil de déontologie journalistique (CDJ), l'organe d'autorégulation de la profession. Le CDJ n'a, certes, pas de pouvoir de contrainte ; mais un avis négatif fait

**« La liberté d'expression ne consiste pas à ne laisser la parole qu'à ceux dont nous partageons les valeurs »
(Ricardo Gutiérrez)**

office de vraie sanction morale pour le journaliste fautif. Bien sûr, une « sentence » du CDJ aura plus de poids pour les titres qui adhèrent à l'Association pour l'autorégulation de la déontologie journalistique (AADJ), la structure juridique qui porte le Conseil de déontologie journalistique, que pour ceux qui, tel *Kairos*, se vantent de rester en dehors de la « corporation ». Pour *Kairos*, chaque remise en question, par les « instances », de la déontologie journalistique, est vendue à ses lecteurs comme la preuve de son indépendance et de son combat « pour la vérité » ...

Mais là où une « condamnation » du CDJ n'aura que peu d'effet sur la presse « alternative », la privation de subsides publics apparaîtra en revanche comme plus problématique. Depuis 2020, ces subsides sont conditionnés à l'adhésion du périodique à l'ADJJ, adhésion qui est elle-même conditionnée, on s'en doute, au respect de la déontologie journalistique : « *Autant j'estime que la liberté d'expression ne peut être entravée, autant il me paraît évident que les aides à la presse – de l'argent public -, il faut les mériter* », insiste Ricardo Gutiérrez,

CENSURER !



Pour Ricardo Gutiérrez, secrétaire général de la Fédération européenne des journalistes, la censure serait la pire des ripostes contre les fake news.

VJEKOSLAV SKLEDAR (TELEGRAM,HR)

rejoint en cela par l'ensemble des associations représentatives de la profession, les autorités académiques et les députés et autres acteurs sensibles à la question médiatique. Ces acteurs de plaider aussi en faveur d'un plan d'éducation aux médias pour tous, de la promotion du journalisme de qualité et de la déontologie journalistique.

La chaîne YouTube *Kairos* clôturée

« Ce compte a été clôturé en raison du non-respect du règlement de la communauté YouTube », peut-on lire lorsque l'on désire retrouver la chaîne que *Kairos* tenait sur la plateforme Google. Après avoir supprimé plusieurs vidéos diffusées par *Kairos* au motif que celles-ci diffusaient de fausses informations médicales et pharmaceutiques, et après avoir envoyé trois messages d'avertissement à l'éditeur en moins de nonante jours, la plateforme a clôturé la chaîne, ainsi que le prévoient les conditions d'utilisation de YouTube et son Règlement Covid-19 (4). Penasse, par l'intermédiaire de son avocat (5), a alors introduit une demande au provisoire, en urgence, contre Google Irlande (responsable de YouTube pour la Belgique), mais, le 2 mai 2022, le tribunal de l'entreprise francophone de Bruxelles a rejeté sa demande de réouverture de sa chaîne. « Contrairement à ce que soutient *Kairos*, la sanction appliquée par Google correspond de prime abord à ce qui était prévu », soutient le jugement en son article 20. « Il résulte de ce qui précède que la décision de Google de clôturer la chaîne de *Kairos* (...) n'est pas "manifestement fautive" ou "manifestement prise dans des conditions irrégulières", de telle sorte qu'il n'est pas justifié de remettre temporairement en ligne la chaîne YouTube de *Kairos* jusqu'au prononcé du jugement de fond », précise-t-il en son article 21.

Ce jugement interlocutoire ne préjuge donc pas de ce que sera la position du tribunal lorsqu'il se penchera sur le fond du dossier (ce qui était annoncé comme incessant à l'heure de mettre ce numéro sous presse) : en son article 23, il explique qu'« Il est exact que la liberté d'expression est un droit fondamental qui revêt une grande importance dans une société démocratique libre, surtout lorsqu'il s'agit d'expressions contraires à l'opinion dominante (...). Il n'est pas exclu que, dans certaines circonstances, le juge, représentant l'Etat, doive intervenir afin d'assurer une protection des droits fondamentaux dans les rapports entre particuliers. » Et d'ajouter, en substance, que ceci dépasse le cadre de la procédure d'urgence (« avant-dire droit »). Bref, il sera intéressant de connaître le jugement sur le fond...

Google & C° = une multinationale privée

Le jugement rendu en urgence aura peut-être réjoui une partie des détracteurs de *Kairos*, mais il pose quand même question : le pouvoir de s'ériger en censeur ainsi accordé aux Gafam (Google, Apple, Facebook, Amazon et Microsoft) n'est-il pas, en réalité, très problématique ? C'est, en tout cas, l'occasion de se rappeler que ces Gafam constituent des multinationales privées. Certes, les réseaux sociaux sont devenus des espaces de débat public, mais ils n'en restent pas moins les joujoux de milliardaires s'arrogeant, *de facto*, le droit à la censure : *Kairos* devrait en être bien conscient... □

(1) L'article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme prévoit notamment que : « Toute personne a droit à la liberté d'expression. Ce droit comprend la liberté d'opinion et la liberté de recevoir ou de communiquer des informations ou des idées sans qu'il puisse y avoir ingérence d'autorités publiques et sans considération de frontière. (...) » Et ajoute : « L'exercice de ces libertés comportant des devoirs et des responsabilités peut être soumis à certaines formalités, conditions, restrictions ou sanctions prévues par la loi, qui constituent des mesures nécessaires, dans une société démocratique, à la sécurité nationale, à l'intégrité territoriale ou à la sûreté publique, à la défense de l'ordre et à la prévention du crime, à la protection de la santé ou de la morale, à la protection de la réputation ou des droits d'autrui, pour empêcher la divulgation d'informations confidentielles ou pour garantir l'autorité et l'impartialité du pouvoir judiciaire. »

(2) La Fédération européenne des journalistes (FEJ) est la plus importante organisation de journalistes en Europe. Elle représente plus de 320.000 journalistes à travers 71 syndicats et associations dans 45 pays.

(3) « Fallait-il interdire les médias pro-russes RT et Spoutnik ? », *L'Obs* n° 2994, 10 mars 2022.

(4) Le Règlement Covid-19 prévoit que « YouTube n'autorise pas les contenus qui propagent des informations médicales incorrectes contredisant celles des autorités sanitaires locales ou de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) concernant la Covid-19 ». Le tribunal a considéré en son article 18 que, « prima facie, ce règlement ne confère pas à Google un pouvoir trop discrétionnaire en ce qui concerne la détermination des contenus autorisés ou pas concernant le Covid-19 ».

(5) C'est Jacques Englebert qui a représenté *Kairos* dans son procès contre Google après que Youtube a fermé la chaîne de *Kairos*. Dans la citation à comparaître qu'il adresse à Google, il note que l'association *Kairos* « édite le magazine bimensuel (NDLR : l'avocat est mal informé ; *Kairos* est un bimestriel et non un bimensuel) d'information *Kairos* ». Notons que, par la suite, Englebert a cessé de représenter *Kairos*, et on imagine que cette défection n'est pas sans rapport avec le fait qu'Englebert est également l'avocat de la RTBF, laquelle est en conflit ouvert avec Penasse...

AIDES À LA PRESSE PÉRIODIQUE : LE FAIT DU PRINCE

Kairos en a bénéficié plusieurs années entre 2015 et 2020, avant de s'en voir privé à partir de 2021. Et peu importe que l'on trouve cela justifié, ou non : les subsides publics attribués à la presse périodique d'opinion sont laissés à la discrétion du ministre. Ce n'est ni transparent, ni démocratique.

Isabelle Philippon (CSCE)

Vitales pour la presse « alternative » qui ne peut compter sur les rentrées publicitaires pour assurer sa subsistance, les aides à la presse périodique d'opinion (non commerciale) permettent d'assurer la diversité de l'offre médiatique, le pluralisme des médias, et participent donc de la vitalité démocratique. Elles se subdivisent en aides directes (subsides) et en aides indirectes.

Les aides indirectes sont du ressort du ministre fédéral de l'Economie, en l'occurrence Pierre-Yves Dermagne (PS). Celles-ci, plus précisément les tarifs postaux préférentiels consentis pour l'envoi des périodiques à

destinés à soutenir les éditeurs de presse périodique non commerciale est passée de 372.000 à 500.000 euros annuels, et a été partagée entre sept titres de presse : *Wilfried*, *Médor*, *Imagine demain le monde*, *Politique*, *L'Appel*, *la Revue nouvelle*, et *Kairos*. Notons qu'*Ensemble !* ne peut y prétendre, car le Collectif solidarité contre l'exclusion, qui édite la revue, n'est pas une entreprise de presse *stricto sensu*.

Las ! Contrairement aux subsides octroyés à la presse quotidienne, le système des aides à la presse périodique n'est pas coulé dans un décret - qui devrait être voté par le parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) - mais est régi par un simple arrêté ministériel sur lequel les ministres compétents en matière de presse qui se succèdent au gouvernement de la FWB gardent jalousement la main.

Nous le dénonçons déjà il y a plus de quatre ans (2) : le système manque donc totalement de transparence, les règles variant en fonction de l'enveloppe budgétaire disponible, des « amis » qui ont l'oreille du ou de la ministre, de sa sensibilité, de sa perception

du rôle que sont censées jouer ces aides et des qualités qu'il faut réunir pour les mériter. « *Les aides de la FWB à la presse périodique non commerciale sont destinées aux titres de presse (...) qui offrent un contenu éditorial qui contribue à mieux comprendre la société et à développer l'esprit critique de ses lecteurs*, énonçait notamment, en 2020, Brigitte Linard (Ecolo), qui a succédé à Jean-Claude Marcourt (PS) en tant que ministre des médias. En 2022, Linard ajoutait : ces aides « *doivent s'inscrire dans une perspective d'éducation aux médias, de démocratie, de respect du droit, de lutte contre les fake news et les théories du complot* » (3).

« *Kairos* a reçu 71.000 euros de la part de la ministre Linard en 2020 alors que, au même moment, elle se dépensait sans compter pour promouvoir la vaccination. On nage en pleine schizophrénie ! »
(Olivier Maroy, député MR)

leurs abonnés, ont récemment fait l'objet d'une saillie de Georges-Louis Bouchez, président du MR, désireux d'y porter le fer. Cette riche idée, heureusement recalée lors du conclave budgétaire d'octobre dernier - mais sera-t-elle indéfiniment recalée ? - lui a valu d'être comparé à Viktor Orban, le très autoritaire Premier ministre hongrois par le secrétaire général de la Fédération européenne des journalistes (1).

Les aides publiques directes, elle, relèvent de la compétence du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. En 2020, l'enveloppe des fonds publics



Médor, La Revue nouvelle, Politique, etc. : autant de périodiques « alternatifs » de qualité qui perçoivent l'aide à la presse. Kairos en est privé depuis 2021.



Règles changeantes

Entre 2020 et 2022, le virus du Covid-19 a déferlé sur le monde, et le bimestriel *Kairos* s'est fait un petit nom dans le petit monde périodique francophone. En 2020, *Kairos* a encore bénéficié de subsides, attribués par la ministre francophone des médias. « Je tombe de ma chaise quand je constate qu'en 2020, un véritable torchon, un média complottiste propageant des fake news, a reçu 71.000 euros de la part de la ministre Linard qui, au même moment - puisqu'elle est également ministre de la Santé au sein du gouvernement de la FWB -, se dépensait sans compter pour promouvoir la vaccination. On nage en pleine schizophrénie !, s'indigne le député (MR) Olivier Maroy. Depuis lors, heureusement, cette anomalie a été corrigée. Cela étant dit, il reste totalement inacceptable que les aides à la presse périodique restent le fait du prince : l'absence de transparence dans ce système nous rapproche des pratiques d'une république bananière. »

L'année suivante, en 2022, les règles d'attribution des aides directes ayant été modifiées, *Kairos* ne rentrait plus dans les conditions pour pouvoir y prétendre. Désormais, en effet, les titres demandeurs doivent être membre de l'Autorité pour l'autorégulation de la déontologie journalistique (AADJ), l'ASBL qui organise le Conseil de déontologie journalistique. Et, pour y être admis comme membre, il faut appliquer le code de déontologie. Le respect de la déontologie journalistique constitue de toute évidence une condition logique, élémentaire dirions-nous, pour pouvoir prétendre à de l'argent public. Mais est-il sain de rendre de facto l'ADJJ responsable de l'octroi de ces aides, puisque l'acceptation du membre est une condition préalable à l'éligibilité aux subsides ? En renvoyant la patate chaude à l'assemblée générale de l'ADJJ (composée pour moitié d'éditeurs - 800 voix -, et pour moitié de journalistes - 800 voix), la ministre ne s'est-elle pas déchargée de sa responsabilité sur une

instance sectorielle ? L'éligibilité aux aides publiques à la presse ne devrait-elle pas être débattue et votée en toute transparence au sein du parlement de la Communauté Wallonie-Bruxelles ?

Coup de pouce européen

L'impulsion, en matière d'aides publiques à la presse périodique d'opinion, viendra-t-elle de la Commission européenne ? Elle vient en effet de déposer au Parlement l'*European media freedom act* (EFM), un texte qui vise à établir des principes clairs de nature à garantir des médias de qualité et la protection des journalistes dans un contexte de recul continu de la liberté de la presse et des médias en Europe. Tout un chapitre est consacré au financement des médias, lequel, prône la commission, devrait s'accompagner de critères clairs en termes de transparence et d'indépendance rédactionnelle. « Si le Parlement européen adopte ce texte, ce qui devrait être le cas, il se muera en règlement, applicable immédiatement par chaque Etat membre. La Fédération Wallonie-Bruxelles se verra alors contrainte de revoir son système d'aides à la presse périodique », prédit Ricardo Gutiérrez.

Concluons en rappelant que c'est aussi sur la base d'un règlement européen qu'a été prononcée l'interdiction – décriée par la plupart des associations représentatives des journalistes - de diffusion de RT et de Sputnik, au début de la guerre en Ukraine. Les règlements européens ne sont pas tous d'égalité qualité... □

(1) « Quand le MR veut porter atteinte au pluralisme des médias », *Ensemble !* n° 106.

(2) « Chuuut !, ne dites pas que j'aide aussi la presse périodique... », *Ensemble !* n°96, avril 2018, pp. 78 à 80.

(3) Notons que nous avons sollicité l'interview de Brigitte Linard dans le cadre de ce dossier, mais qu'elle n'a pas donné suite à notre demande.

LA GALAXIE DES AMIS DE *KAIROS*

Une petite immersion dans les pages de *Kairos*, sur son site, sa page Facebook ainsi que sur celles des « Amis de Kairos » et du groupe (privé) Ré(love)ution de salon, nous renseigne sur les amis qui partagent les mêmes fantasmes que ceux du rédacteur en chef du bimestriel. Cela fait du (pas beau) monde...

Isabelle Philippon (CSCE)

Kairos s'affiche en Belgique comme le porte-drapeau du « journalisme libre. Son rédacteur en chef Penasse et ses lieutenants, tel David Schiepers, l'animateur du groupe Ré(love)ution de salon, relaient régulièrement dans leurs colonnes, et dans leurs vidéos sur le web, les élucubrations de médias amis, « libres et indépendants » comme eux (t), et de personnalités tout aussi « libres et indépendantes ». Quelques échantillons affligeants...

Le « Grand Appel » contre le « Nouvel Ordre Mondial »

Kairos a largement relayé le « Grand Appel » de juin 2022, une vidéo longue de plus seize minutes diffusée sur le site MédiaZ (nom complet, Média Zone, une chaîne télé virtuelle catho intégriste et complotiste), initié par « 22 personnalités du monde médical, scientifique, juridique, intellectuel et journalistes », qui se sont réunies pour lancer « un Grand Appel à la Résistance (...) pour mettre un terme à la tyrannie sanitaire utilisée pour nous entraîner vers le "Grand Reset" et le "Nouvel Ordre Mondial totalitaire" ».

L'initiative, applaudie par *Kairos*, est censée mettre fin à la « tyrannie de nos dirigeants sociopathes ». Le texte de l'Appel donne d'emblée le ton : (...) « L'exécution de cette politique mondiale, voulue par une poignée, la rend de plus en plus visible pour ce qu'elle est vraiment. Sa base : d'énormes mensonges qui orchestrent la peur. Alimentée par un véritable terrorisme médiatique, elle veut imposer un mode de vie totalitaire, par le biais d'organismes corrompus financés par les plus riches de la planète (...) », peut-on lire sur « La Vérité nous rendra libres », le site de « Ré-information et ressources sur la crise sanitaire et au-delà » le 16 juin 2022.

Quelques jours après la publication de ce texte, *Kairos* et d'autres médias « libres » diffuseront, sept heures durant, les témoignages d'une série de personnes ex-

primant le bien-fondé de leur combat contre la « dictature sanitaire ».

« Megaton » et la Corée du Nord

Moins d'une semaine après le lancement du « Grand Appel », Eric Montana, ami français de *Kairos*, lance cette fois le Megaton, une « table ronde sur les questions de société » rassemblant « médecins, scientifiques, avocats, intellectuels, journalistes et autres médias indépendants », dans le cadre de « La Marche pour La Liberté » qui s'est déroulée à Bruxelles le 19 juin dernier. Montana dirige la « télé » en ligne TV-ADP, la « Télévision des esprits libres », en réalité une médiocre chaîne YouTube qui serait de meilleure qualité si un enfant de huit ans en assurait la régie... Il se dit « ancien journaliste », délivrant « la vérité sur l'Occident » sur les réseaux sociaux, se félicitant para-

« Ceux qui me demandent d'aller voir en Corée du Nord acceptent sans broncher que dans leur pays, on suspende les soignants qui refusent d'injecter un produit expérimental »

(Alexandre Penasse, rédacteur en chef de *Kairos*)

doxalement au passage de l'existence des Gafam car, « si Internet n'avait pas existé, vous n'auriez peut-être jamais su (sic) ces vérités ».

Alexandre Penasse figure parmi les orateurs d'une qualité stupéfiante invités à ce Megaton diffusé sur TV-ADP : « A ceux qui me disent d'aller voir en Corée du Nord lorsque j'affirme que nous ne vivons pas en démocratie, je rétorque qu'il y a différents niveaux de dictature,

dépendant de la longueur de la laisse que le pouvoir daigne nous laisser, pour autant que nous le laissons tranquille, tonne-t-il. (...) Ceux qui me demandent d'aller voir en Corée du Nord acceptent sans broncher que dans leur pays, on suspende les soignants qui refusent d'injecter un produit expérimental. (...) »

Les « scientifiques » : un vivier de choix

Sur la liste des orateurs invités à la manifestation de janvier 2022 au cours de laquelle Penasse prit complaisamment la parole, on pointe plusieurs intervenants ayant participé au casting du film *Hold-Up* – encensé par *Kairos* – diffusé en novembre 2020 et produit par Pierre Barnerias, un complotiste français dont la chaîne YouTube atteint plus de 5 millions de vues, et que l'on retrouvera dans « Le Grand Appel ». Le fil rouge de ce documentaire truffé de fausses informations est, comme il se doit, le grand complot orchestré d'en haut : « L'exécution de cette politique mondiale, voulue par une poignée, la rend de plus en plus visible aujourd'hui pour ce qu'elle est vraiment. A sa base, vous met-



caméra de *Kairos*, et figure parmi les participants les plus fidèles aux grand-messes Megaton et autre Doc-tothon (2). L'outrance ne lui fait pas peur : Louis Fouché compare la vaccination obligatoire à un « viol », et le pass sanitaire à l'étoile jaune des Juifs pendant le Seconde Guerre mondiale...

France Soir, média ami

Kairos relaie régulièrement des « infos » de *FranceSoir*, un site d'« information » en ligne, illustre représentant de la complosphère francophone (3). Sans surprise, *France Soir* assimile les responsables politiques et sanitaires actifs durant la pandémie à « la nouvelle secte mondiale » (article daté du 13 janvier 2021), suggère que l'Etat français, en refusant d'autoriser l'ivermectine pour traiter le Covid cherche avant tout à étouffer un trafic d'influence (article du 12 octobre 2022), et on en passe. Sans surprise encore, Xavier Azalbert, son directeur de publication, apparaît aussi dans le « documentaire » *Hold-Up* signé Pierre Barnérias.



Le Grand Appel « pour mettre fin à la tyrannie de nos dirigeants sociopathes », et le *Megaton* « pour réfléchir aux questions de société » au cours duquel Alexandre Penasse a pris la parole : ahurissants de médiocrité.

tez d'énormes mensonges qui orchestrent la peur. Ensuite, vous l'alimentez par un véritable terrorisme médiatique, et enfin vous imposez un mode de vie totalitaire, par le biais d'organismes corrompus financés par les plus riches de la planète. »

Parmi les personnalités citées et interrogées dans ce « documentaire », on retrouve notamment Astrid Stuckelberger, une Genevoise titulaire d'un doctorat en Santé publique. Elle était par ailleurs présente à la manifestation antivax de janvier 2022 à Bruxelles. « Le problème de la politique et de la politique sanitaire, scande ce « docteur », c'est qu'elle peut être gouvernée par deux choses : par la logique de la maladie et par la logique de la santé. Et on a malheureusement des Pharmas, des vaccins qui pensent à vendre, ce sont des vendeurs de maladie, de traitements, donc il leur faut des malades. Leur politique c'est : « Le plus on a de malades (sic !), le plus on est riche ; n'arrêtons pas la maladie ! » »

Le docteur Louis Fouché, anesthésiste réanimateur est, régulièrement invité à exprimer ses positions face à la

Pour la petite histoire : la « personnalité de l'année 2020 » élue par ce média en ligne n'est autre qu'André Bercoff, qui a partagé les thèses complotistes de Donald Trump sur la fraude électorale lors de l'élection présidentielle américaine de 2020, joignant sa voix à celle de la secte QAnon. Frédéric Vidal figure également au rang des personnalités appréciées autant par *France Soir* que par *Kairos*, qui aiment tous deux lui offrir une tribune. Frédéric Vidal affiche publiquement, lui aussi, son soutien à Donald Trump et dénonce, comme QAnon, les « atrocités » commises par des membres éminents du parti démocrate. Dans une tribune adressée à « tous les journalistes de France et d'ailleurs », et parue la veille de Noël 2020 dans *France Soir*, Vidal dresse un sévère réquisitoire aux médias mainstream : « Vous avez lentement dérivé du statut de journaliste à celui de propagandiste, de l'information à la désinformation, par dissimulation, mais aussi par le mensonge brut. » « D'ici cinq ans, soit le monde sera en paix et se réorganisera sur les bases de nouveaux systèmes de gouvernance, soit il sera l'enfer mondialiste et ultra-matérialiste que promeuvent les classes dominantes pédosataniques. »



⇒ Notons que Vidal figure parmi les orateurs qui ont pris la parole lors du Mégaton du 19 juin 2022, auquel ont également participé, cela va sans dire, *Kairos* et *France Soir*.

Bref. La Li-ber-té fédère du beau monde, à la fine expertise, aux arguments étayés, et aux belles pratiques... □

(1) Parmi les médias « libres » amis de *Kairos*, citons notamment les sites français (certains ont une antenne belge) TV-ADP, TVLibertés, AgoraTV, GushTV, Vécu, JSF-TV, Le media en 4-4-2, Réseau International, l'Alliance Humaine, TNT TV, Nexus, *France Soir*, LagardèreTV, Media Zone, Reinfo Covid,

l'e-magazine Antipresse, Media-Presse-Info, (la chaîne de Civitas), etc. Bam!News est, lui, le concurrent belge de *Kairos*, mais il n'existe qu'en version digitale. Il relaie régulièrement des interviews et autres infos publiées sur le site du bimestriel.

(2) Voir le livre *Doctothon, 250 docteurs, leur vérité sans censure*, par Cécile Maïchak, Résurgence, mars 2022 ; et le site <https://www.doctothon.com>

(3) *FranceSoir* est un site d'information en ligne, faux héritier du journal *France-Soir*, un quotidien français qui a connu ses heures de gloire avant d'entamer un long déclin dans les années 1960 et de licencier ses derniers journalistes en octobre 2019. En 2020, le site recensait plus de 3,2 millions de visites par mois.

CONFUSION, CONSPIRATIONNISME ET DÉPLACEMENT LATÉRAL

Depuis plus d'un an, des convergences existent entre *Kairos* et un milieu conspirationniste d'extrême droite. Ce rapprochement s'est produit à l'occasion de l'opposition organisée à ladite « dictature sanitaire ». Ce journal favorable à la décroissance se retrouve désormais, côte à côte, avec un mouvement traditionaliste catholique, Civitas, qui lui combat depuis toujours ladite « dictature mondialiste ». Récit de ces nouveaux « compagnons de route ».

Manuel Abramowicz (*RésistanceS*)

De prime abord, il serait bon d'affirmer que *Kairos* n'est pas passé à l'extrême droite de l'échiquier idéologique. Dès son apparition, en avril 2012, cet organe de la presse alternative s'intègre dans une mouvance politique s'arc-boutant sur des valeurs défendues à gauche, sur le damier politique. Il est proche d'une forme d'écologie radicale. Avec au sommaire de ses numéros : la protection de l'environnement, la dénonciation de la malbouffe industrielle, la remise en cause de la vie consumériste... en un mot, *Kairos* est décroissant. Et antisystème.

Au fil des années, il va adopter de plus en plus une ligne éditoriale « puriste ». Au sein de l'écologie politique (parti Ecolo et associations environnementalistes), le journal en est en marge. Cependant, *Kairos* bénéficie d'une assise auprès d'un lectorat fidèle. Un lectorat qui va s'élargir lors de la crise sanitaire provoquée par la pandémie de la Covid-19, dès mars 2020. Ce sont les enquêtes d'investigation menées sur les connexions in-

directes entre une partie du monde politique et des entreprises pharmaceutiques par son rédacteur en chef, Alexandre Penasse, qui va populariser *Kairos* auprès d'un public encore plus marqué politiquement.

Dès l'automne 2021, lors des « marches pour la liberté », dont la principale revendication est la remise en cause totale des politiques sanitaires des gouvernements (fédéral, régionaux et communautaires), le journal *Kairos* est présent afin de les couvrir médiatiquement sur son réseau, notamment avec des « Facebook live ». Alexandre Penasse en deviendra l'un de ses principaux reporters de terrain.

Sur le podium avec l'extrême droite

À la marche bruxelloise du dimanche 5 décembre 2021, le journal *RésistanceS*, édité par l'Observatoire belge de l'extrême droite, et présent à celle-ci, constate sur le podium placé par ses organisateurs (*lire Qui sont les organisateurs des « marches antivax » ? en p. 50*) en fin

« Je suis affligé par ce degré de confusionnisme, par cette idée affreuse qu'il serait un combat qui transcende tout le reste, au point de justifier de faire cause commune (de façon revendiquée) avec les fachos » (Pierre Eyben, un représentant de la nouvelle gauche écologiste liégeoise)

de cortège, aux pieds des institutions européennes, la présence d'Alexandre Penasse. Il va y tenir un très court discours.

En fin de soirée, sur son journal Facebook, *RésistanceS* publie, photographiée à l'appui, un écho à son observation : « Ce dimanche 5 décembre à Bruxelles, lors de la "Marche pour la liberté", le rédacteur en chef du journal décroissant de gauche Kairos, Alexandre Penasse (ici au centre sur cette photo), a pris la parole au côté de leaders d'extrême droite, sous la pancarte de Civitas, un mouvement politico-religieux national-catholique pétainiste pro-Zemmour, et en compagnie de son président, Alain Escada (ici à l'extrême droite sur cette photo), un ex-membre du Front Nouveau de Belgique. »

Ce post va provoquer de vives réactions : plus de 148 commentaires, 16 partages, 3.381 interactions et touchera 10 528 personnes. Pour certains lecteurs de l'info publiée par *RésistanceS*, la donne est claire (nous reproduisons ici leurs commentaires, signés de leurs seuls initiales, et expurgés des éventuelles fautes d'orthographe) : « Kairos n'a jamais été un média alternatif de gauche, ça fait des mois que je le dis et à chaque fois, je passe sous le napalm » (JV). « Il ne se contente pas de manifester à ses côtés, il la dédramatise complètement, Penasse n'est sûrement pas un fachos, mais il y a quand même un sacré problème. Leur convergence de lutte n'excuse pas tout » (LV). « Je suis ravi de lire que des gens de gauche ne »



⇒ tombent pas dans le piège de cette proximité avec l'extrême droite... » (OA). « Je commençais à désespérer qu'il n'existe pas de critique publique de cette clique de confus... » (SC).

Défense de Penasse

Des lecteurs de l'information du 5 décembre 2021 de *RésistanceS* vont pour leur part prendre la défense d'Alexandre Penasse et de *Kairos*. Un commentaire, dont l'auteur est proche de *RésistanceS*, écrit par exemple : « Il s'agit bien d'un journal de gauche décroissant comme [*RésistanceS*] l'indique, et ici, il y a effectivement manipulation. Le problème c'est que les organisations de gauche n'osent pas être présentes, ce qui laisse un boulevard à l'extrême droite. 99 % des personnes présentes hier n'en ont rien à faire de cette histoire. Ils sont là contre le pass, et la vaccination obligatoire et très souvent [ce sont] des gens de gauche... »

Une commentatrice, toujours sur le mur du journal *RésistanceS*, prendra directement la défense de Penasse : « L'extrême droite, la dictature est au gouvernement, foutez la paix à *Kairos* qui fait un travail merveil-

leux. Avant de raconter n'importe quoi, eux, ils ont des couilles et ne font pas de l'agitation fébrile sur les réseaux comme vous, dirait-on ! Mais en fait, vous êtes de quel côté ? Du côté de ces nazis du gouvernement, on peut le croire en vous lisant... » (IB). D'autres rajoutent : « Vous n'avez pas honte ? *Kairos* voulait simplement s'exprimer. Renseignez-vous avant de dire n'importe quoi. » (MPC). « Quand ils commencent à tous avoir peur de *Kairos*. Heureusement qu'Alexandre est là. Arrêtez de perdre votre temps avec des posts de ce genre. » (AC). « Que tout le monde retienne ceci. Les participants à cette manifestation, conscients ou pas des accointances avec l'extrême droite, se réunissent en fonction de ce qui les rassemble, et non ce qui les divise. C'est fatiguant de lire partout que tous ces organisateurs sont d'extrême droite, ce que je ne nie pas, alors que la gauche reste hors du game, en stigmatisant les manifestants. Ils feraient mieux de se bouger... On n'a pas dit que ces manifestants allaient être récupérés dans les urnes de l'extrême droite... » (LB).

Un lecteur encore favorable à Penasse ira même à affirmer que *RésistanceS* a produit une infox : « Je pense que vous êtes pris la main dans le sac. C'est un montage. Il n'y

CE QUE KAIROS NE SAVAIT PAS AU SUJET DE CIVITAS,

Civitas a été un des principaux organisateurs des « marches » contre la vaccination lors de la pandémie de la Covid-19. Après décembre 2021, le rédacteur en chef de *Kairos* est en contact régulier avec Alain Escada, son président. Qui ne serait pas d'extrême droite, selon sa grille d'analyse politique. Et pourtant, il suffisait de quelques clics sur la Toile pour connaître la vraie nature de Civitas.

Organisation basée essentiellement en France, Civitas est aussi actif en Belgique. Sur sa plateforme Internet belge, il est proclamé : « *Civitas est un mouvement politique œuvrant à promouvoir et défendre la souveraineté, l'identité nationale et chrétienne de la Belgique en s'inspirant de la doctrine sociale de l'Église, du droit naturel et des valeurs patriotiques, morales et civilisationnelles indispensables à la renaissance nationale.* »

Qu'est en réalité Civitas ? Il s'agit de la branche politique de la Fraternité sacerdotale Saint-Pie X (FSSPX), le mouvement religieux catholique fondé en 1970 par monseigneur Marcel Lefebvre (1905-1991). Excommuniée de l'Église par le Vatican en 1988 pour pratiques révolues, la FSSPX poursuit seule sa croisade contre les « fausses religions » (juive, musulmane et protestante) au sein d'infrastructures développées dans le monde entier, à partir de son siège

central installé à Écône, dans le Valais suisse. Sa vision religieuse est conservatrice et traditionaliste. Ses messes sont exclusivement dites en latin, selon la liturgie des origines. Proposant une « Cité catholique », la FSSPX revendique la création d'États théologiques autoritaires où les lois des Hommes seront proscrites au profit des écrits bibliques. La FSSPX propose une contre-société sectaire qui se développe dans ses écoles privées à l'ombre de l'instruction publique.

Politiquement, ce courant religieux n'a jamais caché son attachement pour les dictateurs national-catholiques européennes, celles de Salazar, de Franco et de Pétain. Idéologiquement, la FSSPX se nourrit encore de nos jours des écrits de Charles Maurras (1868-1952), le théoricien monarchiste français du « nationalisme intégral » et de l'« antisémitisme d'État ». Des prêtres en soutane stricte ont célébré des messes en

l'honneur de personnalités de l'extrême droite européenne, comme le fasciste espagnol José Antonio Primo de Rivera, le premier numéro deux du FN français François Duprat, le chef du rexisme Léon Degrelle, l'ex-militaire français Paul Touvier, l'écrivain fasciste et négationniste Maurice Bardèche ou encore le conspirationniste antisémite Henry Coston.

Dans les années 1980, la FSSPX soutient en France le Front national de Jean-Marie Le Pen et en Belgique, celui du docteur Daniel Féret. Plusieurs élus frontistes belges proviennent de la FSSPX, dont l'un de ses députés fédéraux. Après un compagnonnage de route avec la droite radicale institutionnalisée, les lefebvristes vont tenter une expérience électorale autonome en France, via son Institut Civitas, qui se transforme en 2016 pour l'occasion en parti politique. Cependant, après l'annonce d'une présence aux élections européennes de 2019, Civitas - faute de compé-

a pas «Civitas» sur la photo d'origine mais «non à la vaccination obligatoire». Si ça se confirme, c'est la preuve que vous êtes un site manipulateur pour discréditer des opposants comme Kairos ! » (STG).

Face aux propos en défense d'Alexandre Penasse, un lecteur de *RésistanceS* répondra : « Le fascisme (l'extrême droite) était bien là via les organisations comme Civitas, Schield en Vrienden, le Vlaams Belang... via des récupérations de symboles comme l'étoile jaune que portaient les Juifs sous Hitler, via des croix gammées, via la promotion de sites «d'info» émanant de Qanon dont des sympathisants étaient présents. Et après, vous allez mettre la faute sur le dos de la Gauche ? C'est d'une malhonnêteté intellectuelle crasse. » (TB). Un autre affirmera : « J'y étais et je suis parti lorsque j'ai vu l'affiche de Civitas juste derrière Penasse et l'orateur. Comment peuvent-ils accepter que Civitas s'affiche ainsi. Seule réponse, c'est qu'ils se sont alliés. Par opportunisme ? Peut-être mais on s'en fout finalement. Récupération d'extrême droite à fond et à gerber tout simplement. Que quelques fachos soient à la manif, ma foi, on ne peut pas leur empêcher d'y participer. Mais de s'afficher ainsi. No. No. Pasaran. » (ACB). ↗

« L'extrême droite, la dictature est au gouvernement, foutez la paix à Kairos qui fait un travail merveilleux. Avant de raconter n'importe quoi, eux, ils ont des couilles et ne font pas de l'agitation fébrile sur les réseaux comme vous, dirait-on ! »
(Un commentaire laissé sur le mur du journal *RésistanceS*)

VRAIMENT ?



Alain Escada, président de Civitas, un mouvement traditionaliste catholique : compagnon de route de Kairos.

tences suffisantes pour y parvenir - il renonce à son projet électoral.

Alain Escada

Le président de Civitas est le Belge Alain Escada. Ancien secrétaire personnel du lieutenant-général Émile Janssens, l'ex-chef de la Force publique au Congo belge, Escada provient des rangs de la droite belge conservatrice, nationaliste, maurras-

sienne, monarchiste et catholique. Dans les années 1990, il monte au Front national de Daniel Féret, suit sa scission de 1995, cofonde le Front nouveau de Belgique (FNB), puis revient au FN avant de se rapprocher des nationaux-solidaristes du Mouvement Nation. Disciple des messes en latin de la FSSPX, Alain Escada est actif chez ses laïcs.

À partir du milieu des années 2000, Alain Escada est de plus en plus présent outre-Quévrain. En 2009, il est désigné secrétaire général de Civitas. Trois ans plus tard, il en devient son président. L'activité d'Escada en France avec Civitas coïncide avec un souhait de la FSSPX de se faire plus discrète au niveau politique, en tous les cas durant ses négociations secrètes avec le Vatican, pour y être réintégrée.

Dans son action politique, Alain Escada s'acoquine avec un prêtre lefebvriste particulièrement actif, l'abbé Xavier Beauvais, l'ancien curé de la paroisse intégriste de Saint-Nicolas du Chardonnet à Paris. Admirateur indéfectible de Léon Degrelle, comme Escada, ce Beauvais est un pur et dur. En 2016, il a été condamné en appel pour injure raciale. Mais est resté le responsable de Civitas

en charge de la « formation pour la doctrine sociale de l'Église ».

Francs-maçons : le danger

En novembre dernier, lors de sa « Fête du Pays réel » (nom doublement donné en référence aux écrits de l'antisémite Charles Maurras et au titre de l'organe de presse du parti Rex de Léon Degrelle), organisée chaque année dans le sud de Paris, le gratin de l'extrême droite française était une fois encore réuni autour d'Alain Escada. Durant la même période, sur le terrain, des sections locales françaises de Civitas se lancèrent dans une nouvelle campagne de propagande. Thème de celle-ci : les dangers de la franc-maçonnerie. Extrait de son tract diffusé : « Un grand nombre de ses membres sont des hommes politiques (de tous bords), des journalistes, des enseignants, des juges, des directeurs de grandes entreprises etc... Ces personnes d'influence sont donc aux ordres de leurs supérieurs "francs-maçons". Ils se trouvent dans tous les rouages de notre société. Cette "société secrètes" a une immense emprise sur les institutions et organes divers de notre pays ! ».

Théocratie absolue, antisémitisme, antimaçonnisme, théories du complot ... voilà ce que propose Civitas. Qui ne serait pas d'extrême droite pour Kairos...

⇒ Plusieurs jours après l'écho de *RésistanceS* sur la présence active d'Alexandre Penasse à la marche antivax du 5 décembre 2021, celui-ci, pour s'en défendre, va s'exprimer dans une vidéo réalisée et diffusée sur le Net par *Kairos*. Le rédacteur en chef en question y présente des arguments marqués d'une grande incrédu- lité. Il dira qu'il n'était pas dans la liste des orateurs programmés et a décidé, quasi sur un coup de tête, par opportunisme, de monter de lui-même sur le podium placé par ses organisateurs. Sans pour autant bien savoir de qui il s'agissait. Sa ligne de défense est des plus fragiles.

C'est indéniable, l'information révélée par le journal *RésistanceS* va provoquer une polémique sur un sujet sensible. Alexandra Penasse va-t-il se ressaisir ?

« De l'extrême gauche à l'extrême droite »

Avec un visuel d'un « collectif » antivaccin, le journal *Kairos* va faire la promotion de la « marche » suivante (intitulée « *manifestation nationale # 4* »), celle du dimanche 9 janvier 2022, toujours à partir de la gare de Bruxelles-Nord, et encore une fois encadrée par les mêmes organisateurs, pour la majorité provenant de l'extrême droite francophone et flamande. Sur le visuel en question, aux couleurs nationales, il est écrit : « *Peuple de Belgique, debout ! Non-Vaxx / Mono Vaxx / Double Vaxx / Triple Vaxxx de l'Extrême Gauche à l'Extrême Droite, Flamands et Francophones, de souche, zarbi, türks, roumains, congolais... Frères de Résistance et Liberté, LEVEZ-VOUS ! STOP CST / STOP OBLIGATION VACCINALE / STOP MASQUE ENFANTS & ADOS / LIBERTÉ !* ».



De la dénonciation des intérêts de « Big Pharma » à la proximité avec l'extrême droite, il y avait un pas, que *Kairos* a franchi.

Cette affichette digitale diffusée par *Kairos* va directement susciter des réactions hostiles. Par exemple, la veille de la marche, Pierre Eyben, un représentant de la nouvelle gauche écologiste liégeoise, note sur son mur Facebook : « *Kairos fut un journal honorable et qui appelle à une manifestation qui se revendique sans ambages comme ouverte «de l'extrême gauche à l'extrême droite». On arrive bien au bout de cette logique folle qui consiste à faire fi de toute barrière idéologique au nom de la lutte contre la politique gouvernementale (discutable à bien des égards c'est évident) contre le Covid. Je suis affligé par ce degré de confusionnisme, par cette idée affreuse qu'il serait un combat qui transcende tout le reste, au point de justifier de faire cause commune (de façon revendiquée) avec les fachos. Mais quelle liberté pouvons-nous défendre aux*

QUI SONT LES ORGANISATEURS DES « MARCHES ANTIVAX » ?

Une présence sur place a permis de se rendre compte que les participants dans leur majorité n'étaient pas d'extrême droite. Cependant, il suffisait de bien radioscopier les affichettes et autres visuels de mobilisation pour connaître l'appartenance idéologique de ses organisateurs. Qui, lors des défilés de rue, diffusèrent leurs thèses conspirationnistes.

L'immense majorité des participants contre les mesures sanitaires mises en place, dès le mois de mars 2020, par les autorités politiques pour mettre fin à la pandémie provoquée par la Covid-19, ne peut être associée à l'extrême droite. Les participants par milliers aux « marches pour la liberté » se singularisaient par leur grande diversité. Ils représentaient une Belgique bigarrée, multiculturelle et interclassiste. Nous avons pu constater, à chaque fois lors de nos observations au cœur de celles-ci, que les personnes présentes, souvent en famille, entre collègues

ou amis, n'avaient aucunement le profil d'activistes d'extrême droite. La composition des « marches » est un mixte entre les rassemblements organisés après la mort du roi Baudouin (1993), les marches blanches durant l'« affaire Dutroux » (1996), les actions des Gilets jaunes (2018-2019) et les marches pour le climat (2019-2022).

Néanmoins, un constat a été fait tant en Belgique qu'à l'étranger (en Allemagne, en France ou en Italie) : l'extrême droite a été fortement présente au sein de la mouvance organisatrice

de ces mobilisations populaires. Après les marches bruxelloises, nous pouvons faire les constats suivants :

▷ Parmi leurs organisateurs, il n'y avait quasiment que des groupes d'extrême droite (Civitas, Feniks, Éveil...) ou apparentés (INCI, Viruswaanin, Het Katholiek Forum...). Ils furent les plus actifs et les plus visibles.

▷ Des plateformes mobilisatrices avaient des liens directs avec la droite radicale traditionaliste catholique.

côtés de la peste brune, de celles et ceux qui entendent précisément priver de droits (à commencer par celui tout simple de vivre ici) celles et ceux qui n'ont pas la bonne couleur de peau ou la bonne religion ? »

Claude Semal évoquera lui aussi dans l'éditorial de son média en ligne, l'Asymptomatique, la diffusion de ce visuel par Kairos. L'artiste de gauche bruxellois écrit le jour de la marche : « Je viens de voir passer une affiche diffusée par Kairos pour la manif de ce dimanche 9 janvier, et bien que je partage en gros ses revendications, je n'y mettrai pas les pieds. J'avoue même en être assez effaré. Outre une esthétique graphique qui rappelle furieusement l'extrême droite belge des années 80, perso, il y a là pour moi un problème politique majeur. Elle appelle à manifester "de l'extrême gauche à l'extrême droite" (sic). Or une chose est de marcher dans un mouvement de masse à côté de mecs d'extrême droite : perso, je m'en fous. Ou plutôt, comme la pluie, c'est parfois un truc emmerdant contre lequel on ne peut pas grand-chose. Mais une autre est d'appeler explicitement à une manif avec les fachos. Car jamais, en aucune façon, l'extrême droite ne sera l'amie "de nos libertés". Si vous en doutez, lisez son programme, son histoire, son idéologie. Cette confusion des extrêmes, connue sous le nom de "rouge-brun", est une des plus dangereuses et des plus puantes par les temps qui courent. Et je suis vraiment désolé si certains de mes amis s'y égarent aujourd'hui. »

Sur place, le dimanche 9 janvier 2022, Alexandre Penasse, comme l'officiel reporter de Kairos, sera dès lors obligé, dès le début du direct proposé par Kairospresse, de déclarer : « Il y a des choses à préciser tout de suite. Nous avons relayé une affiche qui était faite par un collectif où il était mis "de l'extrême gauche à l'extrême droite venez

tous», ça manquait un peu de délicatesse évidemment et si nous devons encore le répéter : nous ne soutenons pas les mouvements d'extrême droite, mais nous rappelons aussi que l'extrémisme il est surtout au niveau du gouvernement, voilà, et qu'ici on ne contrôle pas les gens qui viennent et donc que s'il y a quelques personnes d'extrême droite on ne peut rien y faire. Mais ils ne sont pas mieux que l'extrême centre [...] et que l'extrémisme gouvernemental. On ne veut d'aucun des deux. » (extrait de la vidéo du 9 janvier 2022 de Kairospresse).

Plusieurs organisations et personnalités d'ultra droite ont désormais fait de Kairos un média de référence pour leur propre combat

Une évidence, Alexandre Penasse – comme ses supporters - continue dans la voie du déni. Il ne le voit pas ou ne veut pas le voir (étonnant pour un journaliste d'investigation comme il se présente) que, certes si les manifestants dans leur majorité ne le sont pas : les organisateurs des marches en question sont d'extrême droite pour la plupart d'entre eux (comme dans d'autres pays encore : France, Italie, Allemagne...). Pour éviter de le reconnaître, Penasse va systématiquement adop-

▷ La seule expression politique structurée présente parmi les manifestants était l'extrême droite. Absence totale par exemple de l'extrême gauche, pourtant elle aussi opposée au gouvernement.

▷ Les deux seuls élus politiques ayant pris la parole comme orateurs ont été des parlementaires européens d'ultra droite.

▷ Une présence de groupes ou de personnalités d'extrême droite, dont du Vlaams Belang, fut observée.

▷ Beaucoup de discours et de slogans qui se sont fait entendre lors des mobilisations sont directement extraits du vocabulaire provenant du lexique de l'extrême droite : « Tyrannie sanitaire » « Dictature sanitaire », « Dictature mondialiste », « Tous unis contre la tyrannie covidiste du gouvernement », « Face à un gouvernement corrompu, la désobéissance est un devoir » ...

▷ Pour cibler les adversaires (les gouvernements, les experts et les médias), une banalisation et une analogie avec le nazisme ont été opérées. Slogans observés : « QR = Croix gammée », « La liberté ne se scanne pas. Non au paSS de la honte » ou « Non au pass NAZItaire ». De nombreux manifestants portaient encore sur leur veste une « étoile jaune » avec, à la place où était inscrit le mot « Juif » durant l'Occupation nazie, était écrit « Non vacciné ».

▷ Durant les défilés antivax, une critique des médias s'est fortement exprimée (avec des slogans comme : « Virus = médias » ou « Merdias ») et des violences ont été commises contre des journalistes présents sur place pour les couvrir.

▷ La diffusion de thèses conspirationnistes a été généralisée, avec des slogans comme : « Ils n'auront pas de GOULAGS assez grands pour tous nous mettre dedans ! », « Stop

Alexandre Penasse monte à la tribune et prend la parole à la « Marche pour la liberté », aux côtés d'Alain Escada, du groupuscule d'extrême droite Civitas.



RESISTANCES

au génocide des Gaulois » (idée de la théorie du « Grand remplacement »), « Non au génocide covid organisé », « À QUI profite le crime ?! », « Protocols of zion is over ! » ...

⇒ ter la stratégie classique dans le domaine de la communication politique, quand un politicien est mis en difficulté par des adversaires ou par la presse : le déplacement latéral. En quelque sorte : « Les extrémistes ce n'est pas nous mais les membres du gouvernement. »

Renforcement des liens

Malgré les nouvelles preuves encore ensuite apportées par le journal *RésistanceS* et d'autres (par exemple le Front antifasciste de Liège) sur la nature exacte des organisateurs des dites « marches », *Kairos* va poursuivre coûte que coûte avec elles le combat contre les politiques sanitaires. Il ira même encore plus loin à partir du mois de mai 2022. Une véritable collaboration va s'établir entre ces deux mouvances.

Le 3 mai 2022, le site Média-Presse-Infos diffuse plus de 26 minutes d'un « *entretien exclusif avec le reporter dissident Alexandre Penasse (Kairos)* » pour lui permettre de « *décrire les pressions subies et les collusions politico-médiatiques* » dans le cadre du combat de remise en cause systématique des politiques sanitaires contre la Covid-19. Son « *entretien exclusif* » avec Média-Presse-Infos sera promotionné, dès le lendemain, par le réseau de Civitas. Penasse connaissait-il la ligne éditoriale exacte de ce média ? Une recherche rapide sur un moteur de recherche, lui aurait permis au préalable de très vite en connaître le rattachement à l'extrême droite catholique traditionaliste. Le contact belge de Média-Presse-Infos est par ailleurs Alain Escada.

« L'écologie politique, la décroissance et la critique de la technologie n'échappent pas à des interférences confusionnistes avec l'ultra-conservatrice »
(Philippe Corcuff)

Un hasard ? Dans les circonstances désormais connues, un tel hasard aurait bon dos. Fort d'un sens politique aigu, le rédacteur en chef de *Kairos* doit très bien savoir avec qui il milite dorénavant. Il restera cependant toujours dans le déni ou le déplacement latéral. Tout en poursuivant son compagnonnage avec le milieu conspirationniste catholique d'extrême droite.

Onze jours après la diffusion de l'« *entretien exclusif* » accordé par Alexandre Penasse au média d'extrême droite Média-Presse-Info, la rédaction du journal *RésistanceS* reçoit un e-mail de Bernard Legros, un des responsables de *Kairos*. Le message est clair : « *Le journal Kairos vous convie à un débat en live Facebook avec Alain Escada, modéré par moi-même, autour de la question de l'actualité de l'extrême droite en Belgique. Ce débat, que nous voulons raisonnable et courtois, aurait lieu début juin,*



A l'initiative des manifestations contre les mesures sanitaires et des informations fantaisistes sur le Covid, on trouve beaucoup de sympathisants de l'extrême droite.

un jour de semaine, à 18 h, et durerait 1 heure. M. Escada nous a déjà donné son accord pour débattre avec vous. » Bien entendu, sur la base des principes élémentaires du cordon sanitaire, l'invitation à débattre sera refusée.

Pas pour *Kairos*, puisque le 2 juin suivant, il donnera carrément la parole au président de Civitas dans un long entretien (plus de 41.000 caractères, sur l'équivalent de onze pages A4 !) qui sera publié sur son site. En guise d'introduction, Alexandre Penasse écrit : « *Les quelques drapeaux brandis par les partisans de Civitas, qui participent activement aux manifestations, sont régulièrement mis en exergue par les médias dominants pour dénoncer le noyautage supposé de l'extrême droite catholique. Contre un tel amalgame, Kairos a décidé de refuser tout ostracisme a priori mais, au contraire, d'engager le dialogue avec Civitas. Il s'agit là de notre part d'un exercice paradoxal car si, en effet, nous nous croisons régulièrement lors des grandes manifestations du dimanche, nous évoluons dans des univers intellectuels et politiques très différents et, à vrai dire, nous ne nous connaissons guère. En donnant la parole à Alain Escada, le président de Civitas, nous nous efforçons, au-delà des caricatures et des préjugés, de comprendre la philosophie et les prises de position politiques de ce mouvement. Un tel échange doit ainsi nous permettre d'identifier quelles sont nos convergences, certaines de par une même opposition à la dictature sanitaire, mais aussi quelles sont nos divergences de fond, lesquelles sont très marquées ainsi que cet entretien le démontre clairement.* »

Dans cet entretien avec Penasse, les mots exprimés par Escada sont bien choisis. Le chef de Civitas utilise des éléments de langage différents de ceux de son lexique habituellement réservé à son public. Dans sa discussion constructive avec *Kairos*, il emploie le mot « *dictature sanitaire* ». Pour les militants de Civitas, Escada dénonce systématiquement la « *dictature mondialiste* », dans la plus pure tradition de la littérature antisémite historique, dont il a été le propagateur, dès les années 1990, quand il dirigeait un opuscule confidentiel, *Polemique*. Le maître à penser d'Alain Escada était alors Henry Coston (1910-2001), l'un des plus célèbres théoriciens conspirationnistes antisémites français.

Dans son entretien avec Escada, après le déni, Penasse passe dans une phase de relativisme en minimisant le rôle joué par Civitas dans les marches antivax. Cet

entretien complaisant permettra à Alain Escada de rejeter toute appartenance à l'extrême droite. *Kairos* donnera ainsi la possibilité à son mouvement de se dédramatiser. Objectif de Penasse : persuader son lectorat qu'il n'existe donc aucun lien entre *Kairos* et l'extrême droite.

Avec un proche de Dieudonné et de Soral

En septembre dernier, Alexandre Penasse se rend, toujours comme reporter de *Kairos*, à l'« Université d'été Résistante : Le dernier rempart c'est vous », à Villeneuve-Lès-Avignon, dans le Gard près de Nîmes. Y sont annoncés notamment comme orateurs André Bercoff, journaliste d'ultra droite bien connu, David Bouillon, ancien candidat du Parti populaire de Mischaël Modrikamen ou encore Salim Laïbi, un auteur conspirationniste proche des antisémites Dieudonné et Alain Soral dans les années 2010. En Belgique, ce Salim Laïbi n'est pas un inconnu de la nébuleuse conspirationniste. En

« La “montée de l'extrême droite” est un cliché mondain, un clin d'œil attristé entre démocrates inquiets » (Alexandre Penasse)

décembre 2013, il avait déjà participé à Bruxelles au meeting de lancement du mouvement électoral « Debout Les Belges » mené par le député fédéral Laurent Louis. Élu aux élections de 2010, ce dernier fut ensuite exclu du Parti populaire (PP) et se lancera dans la diffusion à grande échelle d'intox provenant de théories du complot, avec le soutien du duo Dieudonné-Soral. Plus tard, le même Salim Laïbi sera diffusé en Belgique par *Kairos*. En juin 2022 : le média belge propose ainsi à ses membres une interview vidéo réalisée avec lui sous le titre du « nouveau désordre mondial ».

La proximité, le compagnonnage, le relativisme et la dédramatisation en faveur d'une organisation comme Civitas ou d'un conspirationniste comme Salim Laïbi par *Kairos* sont les derniers éléments qui permettent de douter de l'appartenance idéologique actuelle de ce périodique décroissant, né à gauche. Le Front antifasciste de Liège rappelait déjà le 8 juin dernier sur son mur Facebook : « Depuis longtemps déjà des collectifs et des associations ont tiré la sonnette d'alarme sur les analyses réactionnaires de *Kairos*. »

De plus, par l'observation des activités d'organisations et de personnalités d'ultra droite, il est constaté que plusieurs d'entre elles ont désormais fait de *Kairos* un média de référence pour leur propre combat. C'est le cas du « journaliste nationaliste » (sic) liégeois Lionel Baland mais aussi d'un ancien activiste de la droite radicale libérale comme Sylvain Vankeirsbilck qui sera présent aux dix ans de *Kairos* qui se dérouleront à Ophain en mai dernier. Cet ancien candidat des Listes Destexhe, aux élections fédérales de 2019, et présent ensuite aux diverses marches antivax bruxelloises écrira

à cette occasion que le journal dirigé par Alexandre Penasse est « un inconditionnel de la Liberté d'expression ». Pour sa part, le collectif En Colère, engagé activement dans la lutte « contre la dictature sanitaire », continuera à diffuser sur son mur Facebook des vidéos produites par *Kairos*. Tout comme L'Éveil, un autre groupuscule également conduit par des dissidents radicaux du Mouvement Nation et coorganisateur officiel des « marches pour la liberté ».

Remettre les barres sur les T

Le rapprochement entre *Kairos*, Civitas et d'autres groupuscules d'extrême droite, dans la lutte contre les mesures sanitaires s'intègre dans un fil rouge déjà observé ailleurs, et depuis plusieurs années. C'est justement ce que rappelle Stéphane François, un chercheur français en science politique spécialisé dans l'étude de l'extrême droite, dans son livre *Les verts – bruns. L'écologie de l'extrême droite française*, publié en février 2022 (1).

Détaillant l'histoire des convergences entre l'extrême droite et une partie de l'écologie radicale, tous deux opposés au néo-libéralisme, Stéphane François note à ce sujet : « Les milieux étudiés proposent [...] une défense du local et des différences contre la “macdonalisation” (ou la “coca-colonisation”) du monde. Ces thèses se manifestent surtout chez les décroissants, et chez les localistes d'extrême droite (Nouvelle Droite, Identitaires, nationalistes-révolutionnaires), dont la doctrine regroupe un ensemble d'idées soutenues par certains mouvements antiproductivistes, anticonsuméristes et écologistes radicaux. » Pour ce politologue : « Ces milieux convergent également sur le thème de la décroissance. »

Ce rapprochement est de l'ordre de la confusion doctrinale qui profite toujours pour finir à la dédramatisation de l'extrême droite. C'est justement le thème de l'ouvrage de Philippe Corcuff *La grande confusion. Comment l'extrême droite gagne la bataille des idées* (2). Pour lui : « L'écologie politique, la décroissance et la critique de la technologie n'échappent pas à des interférences confusionnistes avec l'ultraconservatrice. ». Le sociologue français prend pour illustrer ce phénomène politique le cas de Vincent Cheynet. Corcuff écrit que cette figure de proue du mouvement décroissant révèle des « intersections avec la droite conservatrice catholique ». Des articles du même Vincent Cheynet sont d'ailleurs publiés, depuis 2018, comme des références par *Kairos*. Encore un pur hasard, nous dira Alexandre Penasse.

Force est de constater que le rapprochement depuis l'hiver 2021 entre *Kairos* et un milieu d'extrême droite adepte des théories du complot, comme nous l'avons observé dans les lignes qui précèdent, fait partie de cette convergence confusionniste fortement teintée de conspirationnisme. Mais pour le principal intéressé, dans un de ses articles (publié le 22 juin 2022) : « La “montée de l'extrême droite” est un cliché mondain, un clin d'œil attristé entre démocrates inquiets. » Rien d'autre... □

(1) Stéphane François, *Le Bord de l'eau*, Documents.

(2) Philippe Corcuff, *Petite encyclopédie critique*, Ed. Textuel, 2021.

Qui sont les travailleuses et

Une radiographie des caractéristiques des travailleurs, qui sont surtout des travailleuses, des 19 CPAS bruxellois permet de saisir une partie des enjeux auxquels ceux-ci sont confrontés en termes de recrutement, de management et de fidélisation de leur personnel...

Yves Martens (CSCE)

Un rapport du consultant Probis en 2014 (*Lire l'article p. 60*) signalait : « Le nombre de travailleurs sociaux actifs dans les services sociaux des CPAS n'est pas connu. Sur la base de cette étude, nous estimons le nombre de travailleurs sociaux entre 7.163 et 9.445 équivalents temps plein. » (1) Il s'agissait ici d'une estimation portant sur l'ensemble des CPAS de Belgique. Estimation très imprécise, réalisée par extrapolation. Une publication plus récente et très détaillée du Service public régional de Bruxelles, fournit elle les chiffres du personnel des communes et CPAS bruxellois, sur la base des comptes 2018 et des annexes aux budgets 2019, ainsi que de données de l'Office national de Sécurité sociale (ONSS). (2) Les chiffres relatifs aux effectifs du personnel présentent la situation au 30 juin 2018, et sont exprimés en « équivalents temps plein » (ETP). Pour les CPAS, ils comprennent l'ensemble

relativement proche de la situation actuelle. Seul bémol pour l'analyse de notre sujet, l'étude fait la distinction par niveau de fonction mais pas par type de fonction, ce qui ne permet pas de comptabiliser exactement le nombre de travailleurs sociaux.

Des tailles diverses

Avec un effectif de 82 équivalents temps plein, Koekelberg, le plus petit CPAS de la Région, compte près de vingt fois moins d'agents (tous services confondus donc, hors articles 60) que celui de la ville de Bruxelles, qui emploie 1.595 ETP. (*Lire le graphique p. 55*). L'administration du CPAS de Bruxelles se distingue nettement avec des effectifs de trois à vingt fois supérieurs aux autres. C'est évidemment la commune la plus vaste et la plus peuplée de la Région. Pour couvrir ce territoire, le CPAS a mis en place onze antennes sociales de proximité. Il représentait en 2018 17 % du nombre de RI de la Région. Le CPAS de Bruxelles gère cinq maisons de repos et de soins, ce qui explique aussi le nombre de travailleurs actifs. Possédant un important patrimoine immobilier, il offre aussi un service logement qui n'a aucune commune mesure avec les autres CPAS de la Région. Le CPAS dispose en outre de deux services jeunes agréés, le Home Juliette Herman et le service Intersection, qui sont mandatés par le Tribunal de la jeunesse, le Conseiller ou le Directeur de l'aide à la jeunesse. Il anime aussi une Maison de l'Adolescent, Mado Nord à Laeken. À la suite de Bruxelles, viennent les cinq communes de plus de 80.000 habitants, dont les administrations se détachent également : Anderlecht (13 % du nombre de RI de la Région), Ixelles (6,5 %), Molenbeek-Saint-Jean (13,7 %), Schaerbeek (16,6 %) et Uccle (3,3 %).

Le social puis le personnel

Sans surprise, le poste de dépenses le plus important des CPAS est celui de la redistribution (52 %), donc les aides sociales versées aux bénéficiaires. Viennent ensuite les dépenses de personnel, qui représentent quant à elles 39,4 % des dépenses annuelles, dont 35,9 % pour le personnel actif et 3,5 % pour les pensions. Rappelons également que l'intégration sociale octroyée par les CPAS peut prendre la forme d'une mise à l'emploi des bénéficiaires dans le cadre de contrats dits « Article 60 ». Une partie importante du poste « redistribution » a donc également trait à des dépenses de personnel. Au deuxième trimestre 2018, il y avait 3.641 personnes sous contrat « Article 60 » dans les CPAS bruxellois (source : ONSS), dont une partie travaille au sein même des CPAS.

Les statuts

Bien que la primauté du caractère statutaire de l'emploi local soit régulièrement rappelée, la proportion d'agents contractuels est nettement supérieure à celle des agents statutaires. En effet, dans les communes bruxelloises, il y a en moyenne 62 % d'agents contractuels pour 38 % d'agents statutaires. Cette tendance est encore plus marquée au niveau des CPAS, avec 76 % d'agents contractuels pour 24 % d'agents statutaires. Cependant, on note de grandes différences entre les communes, et davantage encore entre les CPAS, où l'amplitude est encore plus grande que dans les communes, avec 38 % d'agents statutaires au sein du CPAS de Bruxelles, pour à peine 4 % parmi les agents du CPAS de Forest. (*Lire le graphique p. 56.*) Ceci témoigne de la singularité de la politique des ressources humaines menée par chaque pouvoir local.

Le nombre de travailleurs sociaux actifs dans les CPAS n'est pas connu

des agents des CPAS, à l'exception des personnes sous contrat « Article 60 ». Nous en synthétisons ci-dessous les éléments qui nous intéressent le plus dans le cadre de notre analyse de la situation des travailleurs sociaux des CPAS bruxellois. Notons que depuis 2018, les effectifs des CPAS ont encore augmenté, avec un nombre important d'engagements dans le cadre des crises Covid, Ukraine et énergie. Mais il s'agit néanmoins d'une base solide et assez récente pour se faire une image

travailleurs des CPAS bruxellois ?

Plusieurs facteurs peuvent expliquer la proportion importante d'agents contractuels au sein des communes et CPAS. D'abord, il peut s'agir d'engagements en vue de répondre à des besoins exceptionnels et temporaires, ou dans le cadre de projets subsidiés. C'est très souvent le cas en CPAS. L'engagement contractuel permet aussi le remplacement des agents malades ou bénéficiant d'une des mesures visant à libérer des emplois dans les pouvoirs publics, telles que la semaine volontaire de quatre jours, le départ anticipé à mi-temps ou l'interruption de carrière. Par ailleurs, les administrations locales engagent de nombreux agents contractuels subventionnés (ACS) dans le cadre de programmes dits de lutte contre le chômage mais qui, avec le temps, sont devenus surtout des subsides régionaux aux administrations et à l'associatif. Agents qu'elles ne peuvent

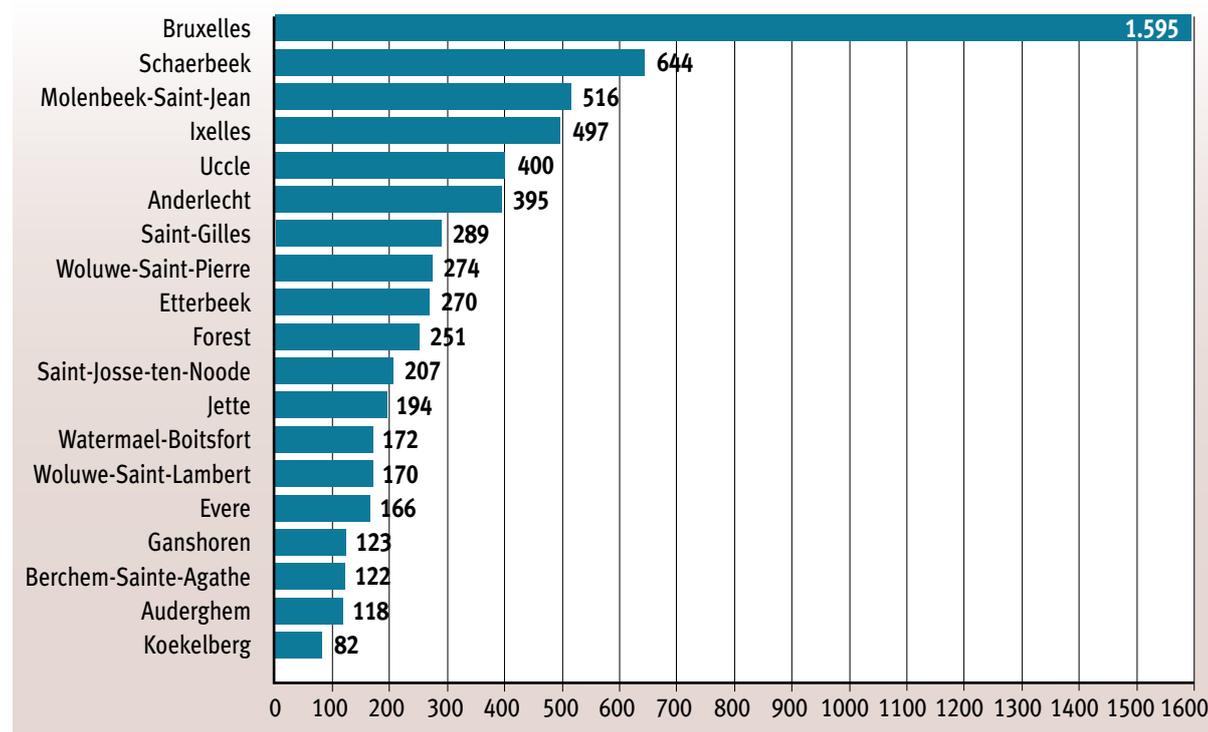
nommer sous peine de perdre ces subsides et les exonérations de cotisations sociales que le statut ACS offre. Les CPAS emploient 1.334 ETP subventionnés qui représentent 21 % de l'effectif total. La principale subvention en termes de nombre d'agents recrutés est le dispositif ACS : les CPAS comptent 410 ETP sous contrat ACS, soit une proportion de 30,73 % des emplois subsidiés et de 6 % de l'effectif total. Lorsqu'on analyse ces chiffres pour chaque administration locale, on observe d'importantes différences entre elles. Ainsi, la proportion de contractuels subventionnés dans l'effectif total des CPAS varie de 3 % (Woluwe-Saint-Pierre) à 54 % (Saint-Gilles). Le faible taux de statutaires de la commune unioniste s'explique évidemment largement par ce score élevé en emplois subsidiés.

Si un agent statutaire tombe malade,

il reste à la charge complète de l'employeur. Dans un premier temps, l'agent reçoit l'entièreté de son traitement, puis, lorsqu'il a épuisé son quota de jours de congé de maladie (qui lui est attribué en vertu des règles arrêtées par le statut communal), il tombe dans la position de disponibilité et reçoit un traitement d'attente qui équivaut à 60 % de son traitement mais toujours à charge du CPAS. Alors qu'un contractuel, si sa maladie dure plus d'un mois, verra son indemnité prise en charge par la mutuelle. Il est donc beaucoup plus difficile budgétairement pour le CPAS de remplacer un agent statutaire malade que son homologue contractuel puisque c'est le CPAS qui paie tout d'abord le salaire intégral puis verse le revenu de remplacement sans que la mutuelle ne prenne le relais.

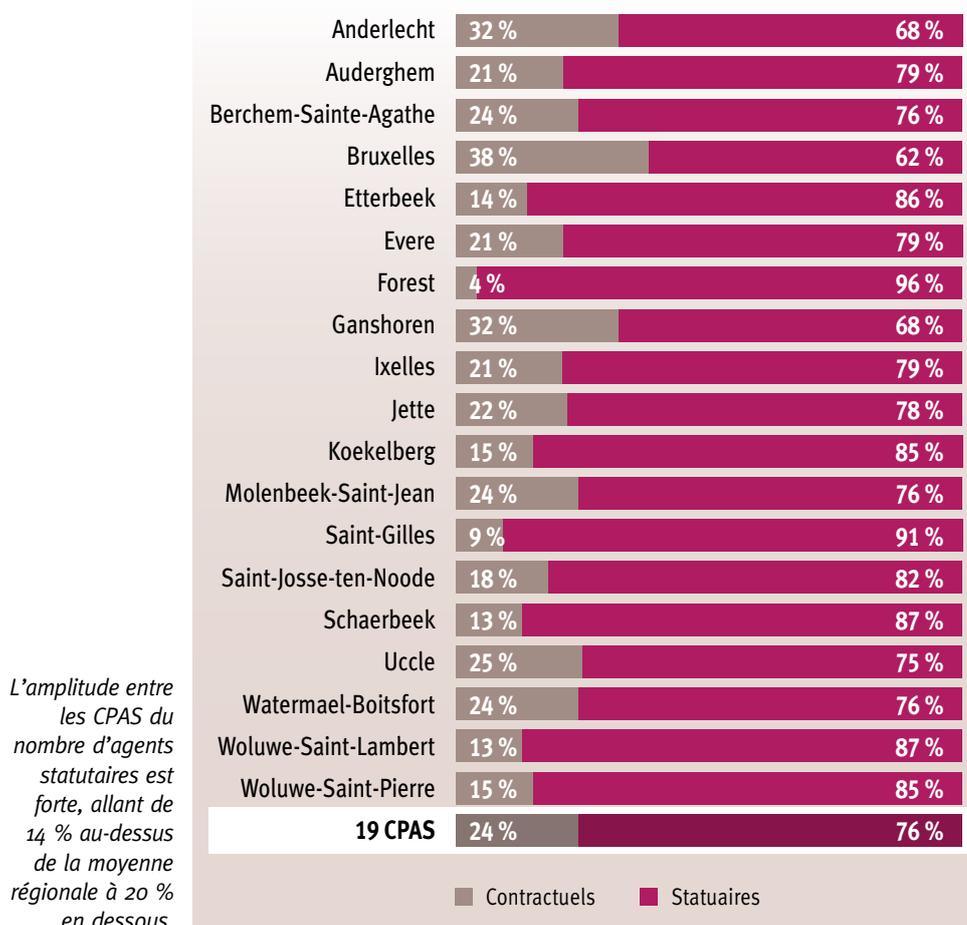
De plus, les agents statutaires et contractuels relèvent de régimes distincts en matière de Sécurité sociale, ce qui induit des différences entre eux au niveau des taux de cotisa- ➤

EFFECTIF DU PERSONNEL AU 30 JUIN 2018 (ETP) DES 19 CPAS BRUXELLOIS



Même si le CPAS de Bruxelles se distingue nettement avec des effectifs de trois à vingt fois supérieurs aux autres, chacun des CPAS bruxellois, même le plus petit, représente une organisation d'une certaine taille.

RÉPARTITION DES AGENTS PAR TYPE DE RELATION DE TRAVAIL - CPAS



Source : annexes aux budgets CPAS 2019 relatives au personnel.

⇒ tions patronales et de pension. Enfin, en vertu des lois linguistiques, les agents locaux doivent apporter la preuve de leur connaissance de la seconde langue avant de pouvoir être nommés. Le respect de cette obligation constitue un frein important à la nomination des agents dans les pouvoirs locaux bruxellois. Il faut néanmoins pointer que la proportion de statutaires est encore plus faible en Wallonie, où cette exigence linguistique n'existe pas : les CPAS wallons avec 3.000 statutaires n'ont même pas le double d'agents nommés par les CPAS bruxellois. Seuls 13,17 % des travailleurs de CPAS wallons sont nommés, pour donc 24 % à Bruxelles. (Ces chiffres se trouvent facilement sur la page « Publications » de la fédération des CPAS wallons.) Il serait intéressant de creuser la question mais il est probable que la Région bruxelloise ait davantage recours que la Wallonie à la nomination pour attirer les profils de gestion/management.

Les niveaux

En effet, la structure hiérarchique du personnel des communes et CPAS est basée sur les grades liés aux emplois prévus dans l'administration. Ces grades sont répartis en cinq niveaux (A, B, C, D et E) correspondant au critère archaïque du diplôme ou certificat valant comme condition de recrutement pour ce niveau.

▷ niveau A : un diplôme de master, du deuxième cycle de l'enseignement universitaire ou de l'enseignement supérieur assimilé ;

▷ niveau B : un diplôme de bachelor, du premier cycle de l'enseignement universitaire ou de l'enseignement supérieur assimilé ;

▷ niveau C : un certificat de l'enseignement secondaire supérieur ou d'enseignement assimilé ;

▷ niveau D : un certificat d'enseignement secondaire du deuxième degré ;

▷ niveau E : pas d'exigence de diplôme.

Il y a aussi des rangs dans chaque

niveau (1, 2, 3, etc. donc par exemple B1, B2, B3). Pour passer au rang 2, il faut six années d'ancienneté et une évaluation favorable et pour accéder au rang 3 il faut quinze années d'ancienneté et une évaluation favorable.

Dans les CPAS, la répartition est la suivante : 479 ETP de niveau A (7 %), 2.419 ETP de niveau B (37 %), 1.572 ETP de niveau C (24 %), 956 ETP de niveau D (15 %) et 1.059 ETP de niveau E (16 %). Le pourcentage particulièrement élevé d'agents de niveau B dans les CPAS recouvre notamment les métiers d'assistant social et d'infirmier, qui sont au cœur de leurs missions. Il est dommage que la répartition au sein de ce niveau B entre assistantes sociales, infirmières et autres métiers (surtout administratifs) ne soit pas précisée dans cette étude. C'est une info cruciale et qui aurait été très utile pour notre analyse. Bien que les administrations locales exercent des compétences similaires sur leurs territoires respectifs, la structure de leur personnel varie sensiblement en fonction du contexte local et de la politique de gestion des ressources humaines qui y est privilégiée. Ainsi, une fonction similaire peut être exercée par un agent d'un niveau différent selon les administrations. Ce choix relève de l'autonomie locale. En conséquence, on peut observer de grandes différences dans la répartition par niveau des agents. (Lire le tableau p. 57.) Par exemple, la proportion d'agents CPAS de niveau E peut varier de 4 % (Woluwe-Saint-Lambert) à 40 % (Woluwe-Saint-Pierre). Celle de niveau B est de plus de 40 % à Molenbeek-Saint-Jean (47,87 %), Woluwe-Saint-Lambert, Saint-Gilles et Jette et de seulement 18,70 % à Ganshoren. A Saint-Gilles (11,07 %), Woluwe-Saint-Lambert, Berchem-Sainte-Agathe et Bruxelles, la proportion de niveau A tourne autour de 10 % et à 5 % ou moins à Auderghem (5,08 %), Koekelberg, Ganshoren, Woluwe-Saint-Pierre et Etterbeek (seulement 2,96 %) ! Le niveau E comprend les fonctions d'auxiliaire administratif et d'ouvrier auxiliaire. Il est en diminution constante et il est question depuis plusieurs années de le supprimer en l'intégrant dans le niveau supérieur, le D donc.

Statut par niveau

Dans les CPAS, c'est au niveau B que l'on trouve la proportion de sta-

tutaires la plus faible, avec 18 % seulement. C'est pourtant dans le niveau B que se situent plus d'un tiers des emplois (37 %). À l'inverse, le niveau A compte une proportion de 50 % d'agents statutaires, ce qui est significativement supérieur à celle observée dans les autres niveaux. On sait que c'est dans ce niveau qu'il y a le plus de néerlandophones, chez qui l'exigence de bilinguisme est plus souvent rencontrée. En outre, il est vraisemblable que la nomination soit un atout pour pouvoir engager des niveaux A flamands qui, sans cette sécurité, auraient tendance à privilégier des emplois dans le secteur privé ou en Flandre. Le fait que la Région capitale ait un taux de nomination de 10 % supérieur à la Wallonie s'explique difficilement autrement que par la nécessité d'attirer les candidats flamands. Dans certains CPAS (Jette, Koekelberg, Woluwe-Saint-Pierre, Woluwe-Saint-Lambert), on constate une certaine corrélation entre la proportion de statutaires et le niveau des emplois : plus le niveau est haut, plus le pourcentage d'agents statutaires est élevé. Mais cette tendance n'est pas observée dans les autres administrations locales. Neuf CPAS sur dix-neuf sont au-dessus de la moyenne régionale de 18 % de statutaires dans le niveau B, donc celui qui comprend

RÉPARTITION DES AGENTS PAR NIVEAU - CPAS

CPAS	TOTAL	A	B	C	D	E
Anderlecht	395	23	157	63	108	44
Auderghem	118	6	35	18	30	29
Berchem-Sainte-Agathe	122	12	43	38	15	14
Bruxelles	1 595	153	601	408	135	298
Etterbeek	270	8	102	70	61	28
Evere	166	11	55	63	14	24
Forest	251	14	99	48	61	30
Ganshoren	123	5	23	23	40	33
Ixelles	497	32	149	145	80	91
Jette	194	15	83	49	36	11
Koekelberg	82	4	30	14	16	18
Molenbeek-Saint-Jean	516	42	247	107	44	78
Saint-Gilles	289	32	124	59	41	33
Saint-Josse-ten-Noode	207	14	68	33	47	46
Schaerbeek	644	40	279	161	111	53
Uccle	400	27	123	99	66	84
Watermael-Boitsfort	172	15	54	56	19	27
Woluwe-Saint-Lambert	170	17	77	59	11	7
Woluwe-Saint-Pierre	274	11	71	61	21	110
19 CPAS	6 485	479	2 419	1 572	958	1 059

Les métiers de base en CPAS (AS et infirmières) sont au niveau B, d'où sa prépondérance. Il faut souhaiter que le niveau E soit supprimé et absorbé par le niveau supérieur.

Onze CPAS sont au-dessus de cette moyenne dont quatre (Evere, Ganshoren, Jette et Woluwe-Saint-Lambert) atteignent ou dépassent légèrement les 80 %. Les moins féminins sont Saint-Gilles et Schaerbeek qui le sont à 68% et Bruxelles et Ixelles à

composées de femmes (71 %). À l'instar de ce que l'on peut observer au niveau communal, la proportion de femmes diminue à l'approche du sommet de la hiérarchie, passant de 74 % dans le grade A5 à 38 % pour les Secrétaires généraux (grade A11 bis). (Lire le graphique p. 58.) Sept femmes occupent fin 2022 la présidence d'un CPAS bruxellois (à Etterbeek, Ganshoren, Jette, Molenbeek, Saint-Gilles, Schaerbeek et Woluwe-Saint-Lambert), soit 37 %.

Si la RBC a un taux de nomination de 10 % supérieur à la Wallonie, cela s'explique par la nécessité d'attirer les candidats flamands

les assistantes sociales et les infirmières : Woluwe-Saint-Pierre (31%), Auderghem (29%), Watermael-Boitsfort (25%), Bruxelles (24%), Uccle (24%), Berchem-Sainte-Agathe (23%), Jette (22%), Ganshoren (22%) et Ixelles (20%). Trois sont en dessous des 10 % : Saint-Gilles (8%), Saint-Josse (7%) et Forest (2%).

Un secteur très féminisé

Les communes comptent une proportion moyenne de femmes (55 %) qui est légèrement supérieure à celle des hommes (45 %). La tendance est beaucoup plus marquée au sein des CPAS, dans lesquels 71 % des agents sont des femmes. Le poids des AS et des infirmières à nouveau

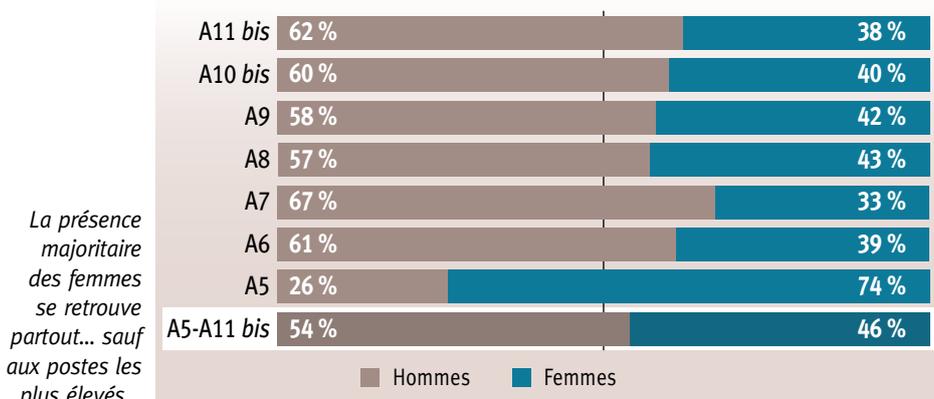
65%. Les « femmes contractuelles » constituent le groupe majoritaire au sein des CPAS (55 %). Il n'y a qu'à Anderlecht (24%), Bruxelles (23%) et Berchem-Sainte-Agathe (21%) que plus de 20 % du personnel est constitué de femmes statutaires. 73 % des contractuels sont des femmes comme 64 % des statutaires.

Cette présence majoritaire des femmes se retrouve partout... sauf aux postes les plus élevés. Le plafond de verre est aussi une réalité en CPAS. Comme dans les communes, la haute hiérarchie des CPAS est composée d'un peu plus d'hommes que de femmes. Ce qui doit étonner lorsque l'on sait que les CPAS sont des administrations majoritairement

Le domicile

Les données transmises par les CPAS permettent de savoir si le domicile des agents se situe à l'intérieur ou en dehors du territoire de la Région de Bruxelles-Capitale, sans autres précisions. La part de travailleurs locaux bruxellois qui résident au sein de la Région de Bruxelles-Capitale est de 69 % dans les communes, et de 61 % dans les CPAS. La proportion de « Bruxellois » est assez homogène dans toutes les administrations locales. La proportion importante de Bruxellois dans la fonction publique locale montre qu'il s'agit d'emplois de proximité, pour lesquels la connaissance du terrain est un atout. Un autre facteur explicatif est que le fait d'avoir son domicile en Région de Bruxelles-Capitale (RBC) est une condition pour être engagé dans le cadre de certains emplois subven-

RÉPARTITION PAR GENRE DES AGENTS À PARTIR DU GRADE A5 - CPAS



Source : annexes aux budgets CPAS 2019 relatives au personnel.

tionnés. Par exemple, le statut ACS est réservé aux habitants de la RBC. Dès lors qu'en moyenne 6 % des agents des CPAS sont sous contrat ACS, il est normal que cela se répercute dans la proportion de Bruxellois actifs. Auderghem (74%) et Etterbeek (68%) sont les deux seules communes qui dépassent d'au moins 5 % la moyenne régionale de 61 %.

Lorsque l'on croise les données relatives au domicile avec celles sur la relation de travail (statutaire/contractuel), on observe des différences notables. Dans les CPAS, la part de Bruxellois est de 65 % chez les contractuels, et de 51 % chez les statutaires. La proportion de Bruxellois est donc toujours plus grande chez les contractuels que chez les statutaires. Cette différence peut en partie être expliquée par le fait que certains emplois contractuels subventionnés sont réservés aux Bruxellois. Et, comme déjà dit, que l'obligation de bilinguisme avantage les néerlandophones (souvent domiciliés en Flandre) par rapport aux francophones. Les « contractuels bruxellois » constituent près de la moitié des effectifs totaux (48 %). Auderghem est le CPAS qui emploie proportionnellement le plus de Bruxellois : 77 % de ses contractuels et 66 % de ses statutaires. Seuls Bruxelles (73%) et Etterbeek (70%) pour les contractuels et Watermael-Boitsfort (65 %) pour les statutaires font presque aussi bien.

La pyramide des âges

Un contraste saisissant existe entre la structure par âge des agents contractuels et des statutaires. (Lire le gra-

phique p. 59.) Pour les statutaires, on constate que le nombre d'agents de moins de 30 ans est très faible, tandis qu'ils sont majoritaires au-delà de 50 ans. D'une part, ce constat confirme sans surprise que les agents qui entrent en service sont généralement engagés via un contrat de travail, l'éventuelle « statutarisation » ne survenant qu'en cours de carrière. D'autre part, il pointe l'importance du déséquilibre entre les classes d'âge dans les effectifs statutaires. Ce déséquilibre est un problème important pour le financement du système de pension du personnel nommé des pouvoirs locaux. En effet, celui-ci est un système de solidarité par répartition, dans lequel les cotisations des travailleurs actifs doivent permettre de financer intégralement les pensions en cours des fonctionnaires retraités. Or la structure d'âge des statutaires va

inégalités se justifiant nettement moins au sein de la fonction publique des CPAS de la région. Le manque de statutarisation pose des problèmes pour la pension de ceux qui ont été nommés et qui sont plus nombreux à partir à la retraite qu'il n'y a de nouveaux statutaires. Une « cotisation de responsabilisation » a été mise en place pour inciter les CPAS à nommer davantage. Elle est due par le pouvoir local dont le montant financé par la cotisation de base n'est pas suffisant pour payer les pensions de son personnel statutaire aujourd'hui à la retraite. Cette cotisation de responsabilisation est fixée actuellement à un minimum légal de 50% de la différence entre ces deux montants. Force est de constater que cette pénalité semble insuffisante pour pousser les CPAS à nommer davantage d'agents, même dans le niveau A où l'on trouve moitié de contractuels et moitié de fonctionnaires nommés mais avec une pyramide des âges défavorable. Le nombre de nominations est en diminution constante, au point qu'on peut penser que c'est un régime en extinction progressive. Or, à une époque où les CPAS se plaignent de la difficulté à recruter et encore plus à conserver les travailleurs, principalement de niveau B (les AS et les infirmières en majorité ainsi que certains agents administratifs), la statutarisation pourrait être un outil permettant d'attirer et surtout de garder au sein du CPAS les agents et d'ainsi diminuer la rotation de personnel. Pour ce faire, il faudrait notamment rendre les CPAS moins dépendants des emplois subsidiés (qui ne peuvent

La part de travailleurs qui résident au sein de la RBC est de 61 % dans les CPAS bruxellois

engendrer dans les prochaines années un afflux important de pensionnés et, dans le même temps, une réduction de la masse salariale statutaire qui constitue la base du financement. Le taux de cotisation de pension, qui ne cesse d'augmenter, étant la principale variable d'ajustement.

Renforcer l'attractivité

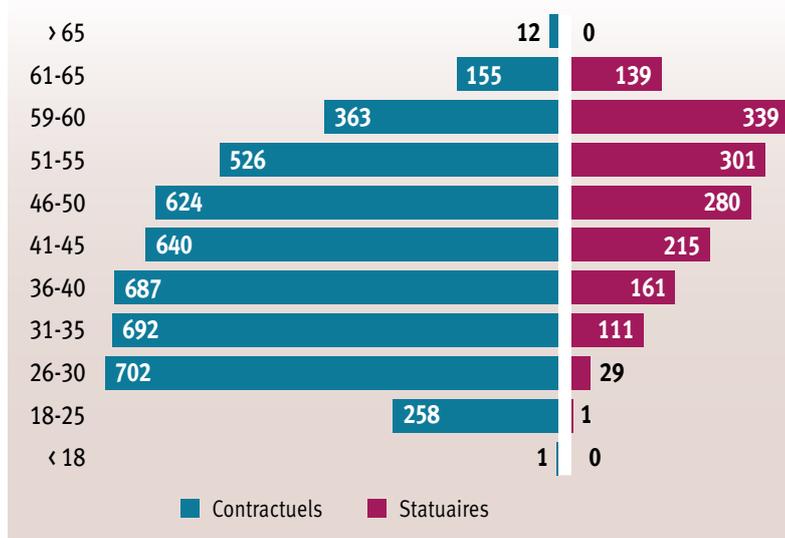
La présente radiographie révèle des différences qui s'expliquent et des

être statutarisés) et donc améliorer leur financement structurel, principalement au niveau fédéral. Si le gouvernement de la Région voulait inciter à une harmonisation sociale à la hausse et répondre ainsi aux difficultés d'engagement, ne pourrait-il tenir compte de critères liés à la qualité d'emploi dans les subsides qu'il octroie aux CPAS ? Par exemple en finançant mieux les CPAS qui atteignent au moins ou dépassent

la moyenne régionale en matière de pourcentage de statutaires et/ou qui supprimeraient (par assimilation) les emplois de niveau E.

Pour surmonter l'écueil de l'obligation de bilinguisme, les CPAS proposent souvent des cours de langue et de préparation à l'examen du Selor durant le temps de travail. Ces offres ont assez peu de succès, car s'y consacrer pourrait renforcer la surcharge de travail par ailleurs et parce qu'il faut bien dire que les travailleurs de terrain n'étant pratiquement jamais confrontés à des demandeurs/bénéficiaires néerlandophones, ils peinent à voir l'intérêt professionnel d'une telle démarche. Peut-être faudrait-il imaginer d'autres incitants, y compris financiers, pour les motiver. Et ce en amont, pas seulement lorsque le certificat obtenu on reçoit une prime linguistique. Le fait d'annoncer et d'organiser des examens de statutarisation pourrait aussi stimuler la formation. Actuellement, les CPAS n'organisent plus guère ces examens, faute de candidats disent-ils souvent et il y a là un cercle vicieux qu'il semble bien difficile de briser. Il est sûr également que, jusqu'il y a peu, certaines communes et CPAS ont eu tendance à ne plus nommer d'agents pour avoir plus de flexibilité dans leur management. Outre la protection contre le licenciement (de plus en plus relative), ce qui gêne souvent les responsables de « ressources humaines », c'est la difficulté de remplacer des statutaires malades de longue durée ainsi que ceux qui n'ayant pas (ou peu) été malades ont accumulé des jours de congé à prendre en fin de carrière, ce qui signifie parfois de longues absences qui sont très pénalisantes pour la continuité du service. Aujourd'hui encore, un statuaire en fin de carrière peut être en « congé de maladie » pendant la dernière année avant son départ à la pension en conservant son traitement complet. Une seule limite au quota de jours de maladie existe dans la réglementation en vigueur : en vertu de l'article 82, par. 3, de la loi du 5 août 1978, l'agent qui a atteint l'âge de 60 ans est mis d'office à la retraite le premier jour du mois qui suit celui au cours duquel, sans avoir été reconnu définitivement inapte, il compte, depuis son soixantième anniversaire, soit par congé, soit par disponibilité, soit par l'un et par l'autre, 365 jours

PYRAMIDE DES ÂGES EN FONCTION DE LA RELATION DE TRAVAIL - CPAS



Source : ONSS.

Le nombre d'agents statutaires de moins de 30 ans est très faible, tandis qu'ils sont majoritaires au-delà de 50 ans.

d'absence pour cause de maladie. Dans le cadre de cet article 82, par. 3, le calcul du nombre de jours de maladie ne prend donc en compte que les jours de maladie postérieurs au soixantième anniversaire de l'agent. Il résulte de ce qui précède que, à moins d'être reconnu définitivement inapte par le service médical, l'agent absent ne pourra être mis d'office à la pension dès l'âge de 60 ans : il faudra pour cela attendre qu'il ait accumulé 365 jours de maladie ou de disponibilité. Ce système est un frein important à la nomination. Et même sans attendre la fin de carrière, le remplacement d'agents statutaires malades pose problème, comme expliqué plus haut, leur traitement restant à charge du CPAS et non de la mutuelle. Or, s'il est possible de remplacer budgétairement des malades passés « sur la mutuelle », ce n'est pas le cas des statutaires. Il ne faut pas oublier que beaucoup de communes bruxelloises sont sous tutelle financière et que leurs possibilités de recrutement et de remplacement sont dès lors fort contraintes.

Des salaires meilleurs

L'on peut espérer aussi que la tant attendue revalorisation des barèmes (Lire l'article p. 60) rende le travail en CPAS un peu plus attractif, en particulier pour les niveaux B. La suppression du barème E (par assimilation au D) devrait aider également à pourvoir certaines fonctions. Elle pourrait surtout faire en sorte que l'emploi émancipe vraiment et permette à

**Il est essentiel
que les barèmes
continuent à
être valorisés**

ces travailleurs d'accéder à un minimum de bien-être. Il faut en effet savoir que si, à l'entrée, la différence de salaire entre un niveau D et E est déjà de 5 %, il peut atteindre jusqu'à 17 % après vingt ans de carrière. Il est nécessaire enfin de mener une réflexion sur la façon de lutter contre le « plafond de verre » qui fait que les femmes, largement majoritaires jusqu'au grade A5, sont minoritaires ensuite. Cela s'explique surtout par le fait que les fonctions supérieures sont davantage accessibles par recrutement externe que par progression interne. Et donc, dans pas mal de cas, il s'agit sans doute davantage de « plancher collant » que de « plafond de verre ». On parle de « plancher collant » lorsque un trop grand ratio de femmes restent « collées » dans des rôles d'entrée au sein de leur organisation, sans avoir suffisamment de possibilités d'avancement. Or les métiers d'AS ou d'infirmières sont fort concernés par le « plancher collant » : l'organisation a besoin d'elles dans ces fonctions et, mis à part devenir chef de leur équipe, mais toujours dans un niveau B (à une échelle légèrement supérieure),

⇒ les possibilités d'avancement sont pratiquement inexistantes pour elles. Il est donc essentiel que les barèmes continuent à être valorisés, y compris en allongeant l'échelle barémique pour tenir compte de toute l'ancienneté de ces travailleuses. (*Lire l'article p. 60.*) Mais il peut aussi être opportun de soutenir la formation de travailleuses de niveau B qui, fortes de plusieurs années d'expérience, pourraient peut-être ensuite s'impliquer au niveau A en ayant une meilleure

connaissance de la réalité du terrain et du vécu des collègues que certains « grands managers » bombardés de l'extérieur. Même si cela poserait évidemment le problème de leur remplacement dans le niveau B. En outre, les postes sociaux et/ou de management de niveau A ne sont pas nombreux en CPAS... □

(1) Probis Consulting, « Analyse de la charge de travail des travailleurs sociaux dans les CPAS belges », Novembre 2014,

rapport commandité par SPP Intégration sociale, Lutte contre la Pauvreté et Économie sociale. Disponible sur le site du SPP Intégration sociale.

(2) L'étude « Le personnel des communes et CPAS bruxellois. Données chiffrées » est parue dans le *FOCUS* # 05 de juillet 2020 et comprend 82 pages de données très intéressantes. *FOCUS* est une publication de Bruxelles Pouvoirs Locaux, qui paraît une à trois fois par an depuis 2017 et est téléchargeable sur leur site. Tous les tableaux et graphiques viennent de cette étude en étant refaits selon notre charte graphique.

CPAS : travail social en crise !

Les CPAS sont de plus en plus sollicités par les crises successives et du fait de mesures prises à d'autres niveaux de pouvoir. Cette situation est difficile pour toutes les parties prenantes. Focus sur les travailleuses sociales et travailleurs sociaux qui sont l'unique l'interface entre les autorités et les bénéficiaires.

Yves Martens (CSCE)

En 2002, la loi sur le droit à l'intégration sociale (DIS) remplaçait celle sur le minimex qui datait de 1974. Elle prévoyait une intégration d'abord par l'emploi et, ensuite, seulement de façon subsidiaire, faute d'emploi, par l'octroi d'un revenu d'intégration (RI). Sans surprise, il y a à peine 5 % des bénéficiaires du DIS qui sont mis à l'emploi et donc 95 % qui reçoivent un RI. Une démonstration de l'imposture de l'annonce de 2002. Le nombre total de bénéficiaires a lui explosé : une hausse de 88,64 % entre 2002 et 2021 (derniers chiffres consolidés). L'augmentation a été de près de 50 % en Flandre alors qu'en Wallonie c'est quasiment fois deux et à Bruxelles presque fois deux et demi ! (*Lire le graphique p. 60.*) Alors que l'aide sociale diminue dans une société où la Sécurité sociale est forte, les attaques menées contre celle-ci (en particulier contre les chômeurs), qui ont principalement frappé les francophones, ont mené au résultat inverse... Phénomène accentué par les nombreuses crises de cette période : celle des *subprimes*, la guerre en Syrie, celle en Ukraine, la pandémie, l'explosion des prix de l'énergie, etc.

Et l'on ne parle ici que du DIS qui est certes la mission de base des CPAS mais qui est loin d'être la seule. L'aide sociale au sens large comprend tout un éventail d'aides dites complémentaires. Les plus connues sont celles concernant l'énergie : la mise sous client protégé, la conclusion de plans d'apurement, la prise en charge de factures, les primes diverses permettant d'accéder aux biens de première nécessité que sont, selon les cas, le mazout, le gaz, l'électricité et l'eau.

en fait non exhaustive : le CPAS doit intervenir dans tous les domaines nécessaires pour permettre à ses bénéficiaires de mener une vie conforme à la dignité humaine, comme le proclame l'article premier de la loi organique des CPAS (1976). Il est difficile d'estimer la croissance de ces aides complémentaires, faute de chiffres précis comme pour le DIS, mais il est évident que leur nombre n'a également fait qu'augmenter depuis vingt ans.

**Les difficultés
logistiques sont
une cause
de mal-être
des travailleurs**

Nul besoin de dire qu'en ces temps de flambée des prix de l'énergie, cette mission a encore pris plus d'ampleur que précédemment. La liste des autres aides potentielles est longue et

Une croissance problématique

Les CPAS ont dès lors eux-mêmes, pour beaucoup, pris de l'expansion. Dans un contexte où les administrations communales ont plutôt dû se serrer la ceinture, et notamment diminuer la taille de leurs équipes de travailleurs, celles des CPAS ont grandi, sans que ce soit dans les mêmes proportions que la hausse des demandeurs et des bénéficiaires. Ce qui n'a pas manqué de poser des problèmes, notamment budgétaires. Des tensions multiples ont ainsi vu le jour : entre les communes (qui ont un rôle de tutelle communale) et leur CPAS, entre le SPP Intégration sociale (ce

qu'on appelait avant le ministère, qui a un rôle de tutelle fédérale) et les CPAS, entre hiérarchie et travailleurs de première et seconde lignes, entre syndicats et autorités, entre travailleurs et demandeurs/bénéficiaires, entre travailleurs eux-mêmes. Des actions syndicales ponctuelles ont régulièrement été organisées mais, ces dernières années, en particulier à Bruxelles, celles-ci sont devenues plus régulières. Elles touchent tout le pays et tous les métiers du CPAS. Mais Bruxelles est d'autant plus touchée que c'est la région qui a connu la plus forte augmentation, comme expliqué plus haut. Là où, en 2002, la Région capitale comptait déjà un cinquième des bénéficiaires du DIS, en 2021 sa part dans le pays avait dépassé le quart (26,60 %). (Lire le graphique p. 61.) A l'occasion des mouvements récents de protestation dans les CPAS bruxellois, et à la lueur des résultats d'une enquête menée par la CGSP-ALR (la centrale générale secteur public, administrations locales et régionales, de la FGTB) auprès de travailleurs sociaux de la Région capitale (Lire l'encadré ci-contre), nous vous proposons un focus sur la situation des travailleurs sociaux (TS) dans les CPAS bruxellois, tout en insistant sur le fait que beaucoup de ces constats peuvent être élargis à d'autres fonctions de ces institutions (Lire p. 54 notre focus sur le profil des travailleurs bruxellois) et à d'autres parties du pays, en particulier dans les com-

munes de taille importante et/ou au taux de pauvreté élevé. Signalons enfin, autre élément qui nous a semblé pertinent, que Brulocalis, la Fédération des CPAS bruxellois, déclare qu'elle « partage pleinement le constat d'une dégradation des conditions de travail des agents des CPAS » (Lire l'encadré p. XXX.) Nous verrons qu'il y a des nuances au « pleinement » proclamé, mais la posture est assez inédite pour ne pas être négligée...

La logistique

La question des infrastructures est apparemment triviale mais cruciale : pour bien accueillir les demandeurs et pour offrir des conditions de travail correctes à leurs agents, les CPAS en croissance ont dû « pousser les murs » : prévoir des aménagements qui posent parfois des questions de respect du secret professionnel (la mode des *open spaces* a fait des dégâts), construire des annexes ou agrandir les locaux existants, louer ou acheter d'autres bâtiments, au prix parfois d'une séparation physique entre différents services avec les problèmes de communication que cela entraîne, trancher entre offre centralisée ou répartie par antennes de quartier, etc. Dans l'enquête de la CGSP, 41 % des TS disent bosser en espace ouvert (plateau, *open space*). Ces difficultés logistiques sont une première cause de mal-être des travailleurs, à peine atténuée par l'introduction de périodes de télétravail structurel, succé-

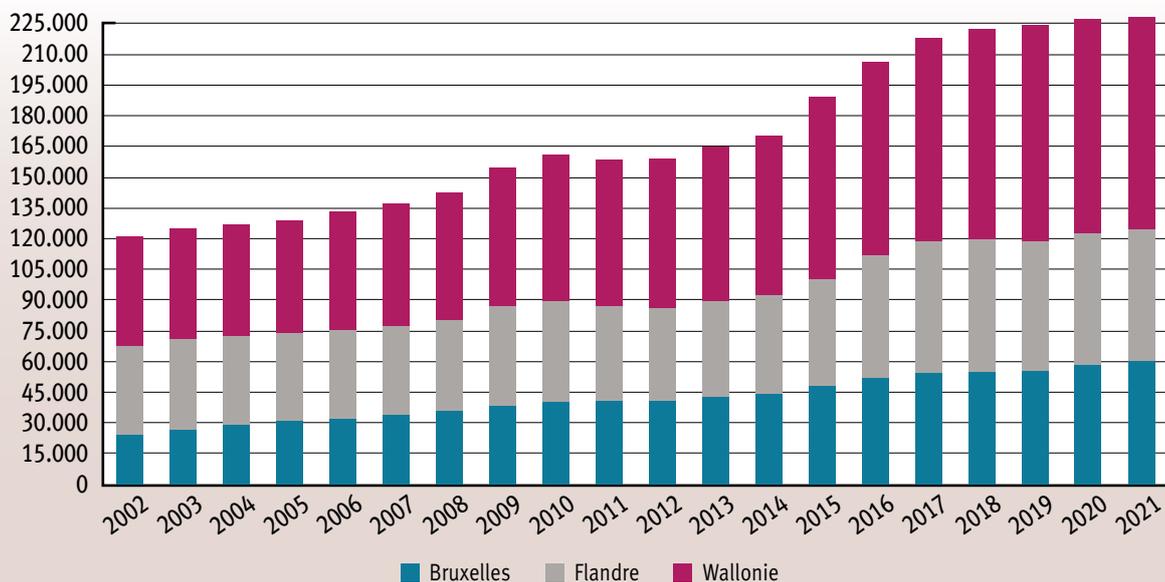


UNE ENQUÊTE AUPRÈS DES PREMIÈRES ET PREMIERS CONCERNÉ.E.S

La CGSP ALR (la centrale générale secteur public, administrations locales et régionales, de la FGTB) a mené une enquête en ligne, en 2020, au sujet des conditions de travail des travailleurs sociaux des 19 CPAS de la Région de Bruxelles-Capitale. Ce sondage a connu un vrai succès avec 200 répondants. Il ne s'agit évidemment pas d'un échantillon composé selon des critères académiques et on se doute bien que ce sont surtout les travailleuses et travailleurs les plus militant.e.s qui ont été les plus prompt.e.s à participer. Il n'empêche, malgré ce biais, il s'agit d'une très intéressante prise de température du terrain, qui mériterait sans doute d'être répétée en 2023, si possible de façon un peu plus large encore.

dant à celui ponctuel qu'a imposé la crise Covid. Que ce soit au bureau ou à distance, la question informatique est cruciale, qu'il s'agisse du matériel ou des logiciels spécialisés (logiciel social mais aussi ceux nécessaires aux fonctions de support) ou encore des bases de données électroniques devenues des outils indispensables à l'enquête sociale : registre national (RN), Banque Carrefour de la Sécurité sociale (BCSS), etc. Notons que, selon l'enquête de la CGSP, 54,7 % des travailleurs se plaignent de problèmes d'accès au RN ou à la BCSS. Les problèmes de pannes en tous

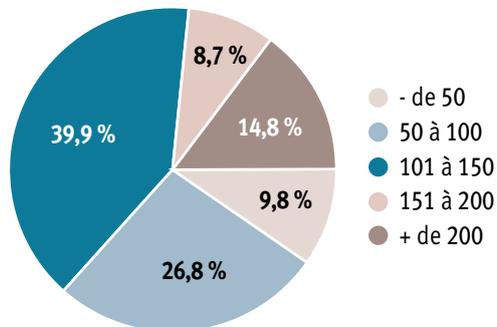
ÉVOLUTION DU NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES DU DROIT À L'INTÉGRATION SOCIALE (DIS)



Le nombre de bénéficiaires du droit à l'intégration sociale a explosé en Belgique, et plus encore à Bruxelles : presque fois deux et demi entre 2002 et 2021 !

COMBIEN DE PERSONNES (DOSSIERS SOCIAUX INDIVIDUELS) AVEZ-VOUS EU EN CHARGE ?

183 RÉPONSES



63,4 % des répondants déclarent gérer plus de cent dossiers et près de 15 % plus du double !

⇒ genres pénalisent les travailleurs : pannes d'ordinateur pour 64,6 % des sondés, de téléphone pour 20,3 % ou de photocopieur pour 62 %. Il nous revient aussi que parfois les données électroniques ne sont pas à jour et que donc une décision peut être prise sur base de flux informatiques inexacts, mais qui ont une légitimité maximale pour l'administration et le politique (c'est dans la machine donc c'est vrai), sans que le demandeur soit nécessairement averti de la teneur de cette information et *a fortiori* sans

qu'il puisse y réagir. Le problème des infrastructures et des équipements est particulièrement criant dans les grandes villes où la recherche de locaux (adéquats) et l'équipement suffisant des travailleurs sont souvent un véritable parcours du combattant.

Une bureaucratisation infernale

D'après les résultats de l'enquête, 88% des sondés consacrent plus de 3/5ème de leur temps de travail à des tâches administratives. Une étude de 2014, plus large, du consultant Probis, classait aussi ces tâches en premier, même si la proportion était moindre (41%). Le terme « administration » y est défini au sens large, couvrant toutes les opérations papier ou numériques effectuées au bureau dans le cadre du dossier d'un demandeur/bénéficiaire. Des aspects tels que la consultation des flux de la BCSS ou la réalisation d'une enquête sociale (des éléments essentiels dans le cadre de l'attribution du droit à l'intégration sociale et d'autres formes de services du CPAS) sont, dès lors, enregistrés sous cette dénomination. (1) Si une part importante de l'enquête sociale demande des actes administratifs, certains de ceux-ci ne peuvent être délégués à des soutiens administratifs, car ils ne peuvent

légalement être accomplis que par le travailleur social.

Les deux indicateurs confirment que la quantité de travail administratif a fortement augmenté ces dernières années, principalement à cause de la complexification des procédures (79,5 % des répondants CGSP), de la multiplication des encodages (70 %) et des exigences ministérielles (62,1 %) ainsi que du manque de personnel administratif (52,1 %). La circulaire du 14 mars 2014 de Maggie De Block (gouvernement Di Rupo), portant sur les conditions minimales de l'enquête sociale en CPAS, est l'une des causes « législatives » de cette hausse. (2) La généralisation des PIIS (projet individualisé d'intégration sociale), voulue par Willy Borsus (gouvernement Michel) a contribué à accroître ce phénomène. L'intensification du contrôle hiérarchique, le manque d'organisation du travail et l'obligation de résultats conduisent, le plus souvent, à une inflation de tâches administratives d'autant moins bien vécues qu'elles sont perçues comme étrangères au travail social.

Le travail social abîmé

84% des répondants CGSP indiquent que leur charge de travail ne leur



UN (CERTAIN) SOUTIEN PATRONAL

Le 14 octobre 2022, Brulocalis, la Fédération des CPAS bruxellois, a publié un communiqué relatif à la grève des travailleurs sociaux des CPAS bruxellois, intitulé « Seul un financement juste et pérenne des CPAS peut répondre aux mouvements des travailleurs sociaux bruxellois ». La fédération patronale y affirmait « partager pleinement le constat d'une dégradation des conditions de travail des agents des CPAS, toujours plus sollicités pour accompagner les familles les plus modestes durement impactées par les crises successives (crise sanitaire, crise de l'accueil des réfugiés, crise de l'énergie, inflation...) ». Même si les aspects de management problématique sont passés sous silence par le communiqué de Brulocalis, il faut souligner le soutien apporté aux travailleurs par leurs autorités politiques. Ce n'est pas une démarche fréquente. Il faut dire

que Brulocalis en profite pour faire un appel à l'aide financier aux autres niveaux de pouvoir après avoir rappelé que « au cours de ces dernières années, Brulocalis a maintes fois alerté les gouvernements concernés de l'insuffisance des moyens structurellement nécessaires aux CPAS à l'accomplissement de leurs missions ». Il en appelle dès lors « au gouvernement fédéral et à la Région bruxelloise pour garantir l'avenir de nos institutions et de nos équipes, et dès lors disposer d'un financement structurel à la hauteur des besoins ».

La fédération rappelle ses demandes de meilleur remboursement par les autres niveaux de pouvoir des aides financières, « dont une partie encore trop importante reste à charge des pouvoirs locaux ». La nécessité de moyens plus pérennes et additionnels est mise en avant tant pour « recruter

du personnel complémentaire et ainsi mieux répartir la charge de travail entre les travailleurs sociaux » que « pour rémunérer plus justement leur travail et rendre leur fonction plus attractive, à l'heure où les CPAS connaissent une pénurie de personnel ».

Pour Khalid Zian, président de la Fédération des CPAS bruxellois (et président PS du CPAS de Bruxelles) : « La fonction publique locale en Région bruxelloise est le parent pauvre des agents de l'État au sens large. Cette faiblesse est un véritable handicap pour l'attractivité des pouvoirs locaux bruxellois, et pour les CPAS, qui peinent à recruter des travailleurs sociaux. Avec la succession de crises que sont l'épidémie de Covid, l'explosion des prix de l'énergie ou encore la crise des réfugiés, nos équipes trouvent des solutions pour

Il sort chaque année des dix hautes écoles sociales francophones autour d'un millier de diplômés AS, à 80 % des femmes

permet pas d'accomplir un travail social de qualité. Ils stigmatisent le manque de temps disponible pour recevoir les usagers et développer une guidance sociale. Ils affirment que la durée d'un entretien se limite fréquemment à une rencontre de 5 à

15 minutes. Faut-il y voir une explication du fait que 52% des répondants indiquent subir de la violence verbale de la part des usagers entre une et plusieurs fois par mois ? L'étude Probis estimait elle que le contact avec le demandeur, primordial dans

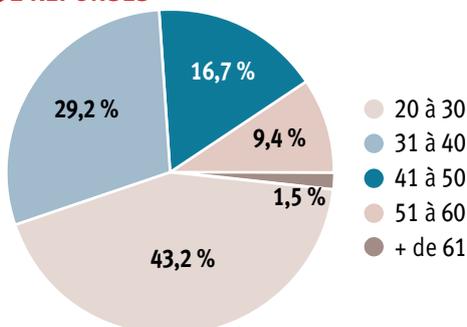
DIS, ces chiffres n'existent pas pour les aides complémentaires ni pour le nombre de personnes s'adressant aux CPAS et voyant leur demande *in fine* refusée. Or un dossier de refus représente une charge de travail parfois plus élevée que certains octrois, au moins dans un premier temps. (Lire l'encadré p. 64.)

Pénurie mais pourquoi ?

Il faut se méfier du terme pénurie, en particulier sur le marché de l'emploi où la notion est souvent instrumentalisée voire manipulée par les employeurs. La fonction d'AS est en tout cas qualifiée de critique par Acti-

ÂGE

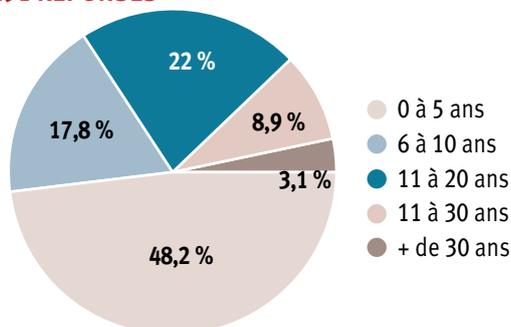
192 RÉPONSES



43,2 % des répondants ont entre 20 et 30 ans et...

ANCIENNETÉ PROFESSIONNELLE

191 RÉPONSES



... près de la moitié des répondants ont une ancienneté de moins de cinq ans...

les gens en difficulté, mais elles atteignent leurs limites », poursuit Khalid Zian. « Leur charge de travail a considérablement augmenté, alors que les moyens humains n'ont pratiquement pas évolué. Malgré leur engagement, nombre de travailleurs sociaux sont épuisés et désabusés. Beaucoup d'entre eux sont tentés de jeter l'éponge face à la pression et au manque de perspectives d'amélioration de la situation. La pauvreté et la protection sociale des familles les plus fragiles sont avant tout des problématiques nationale et régionale. Il revient à ces niveaux de pouvoirs d'y apporter des réponses, financières en particulier, et non à faire reporter les charges sur les CPAS et, in fine, les communes, dont les finances sont exsangues » souligne Khalid ZIAN. Et de conclure : « Oui, bien évidemment, je partage les constats et les revendications des travailleurs sociaux en grève ».

le cadre de la relation d'assistance, ne représente que 20,9 % du temps de travail (15,6 % d'entretien personnel et 5,3 % de visite à domicile). La question du nombre de dossiers par assistante sociale (AS) revient souvent dans le débat. Un certain consensus existe pour dire que ce n'est pas vraiment l'indicateur le plus pertinent car un dossier n'est pas l'autre : il est des dossiers « simples » (même si c'est de moins en moins vrai vu les exigences croissantes précitées) et d'autres fort complexes. Il n'empêche, on s'accorde à dire tout de même que la limite de cent dossiers par AS ne devrait pas être dépassée. Or 63,4 % des répondants déclarent en gérer davantage et près de 15 % parlent de plus du double ! (Lire le graphique p. 62.) C'est bien le signe, comme cela a été dit au début de cet article, que la hausse du nombre d'AS n'a pas du tout suivi celle du nombre de bénéficiaires et encore moins de demandeurs. Car il ne faut jamais oublier que si l'on a une idée précise du nombre de personnes obtenant le

ris. Le nombre d'étudiant.e.s n'est pas en cause, ni celui de diplômé.e.s. Une étude de l'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'Enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles précise que le bachelier Assistant social (Bac AS) a connu entre l'année académique 2011-2012 et l'année académique 2016-2017 une progression du nombre de ses diplômé.e.s de l'ordre de 11%. Il sort chaque année des dix hautes écoles sociales francophones autour d'un millier de diplômés AS, à 80 % des femmes. Ces écoles étaient les seules habilitées à délivrer le titre d'assistant social, qui est protégé par une loi du 12 juin 1945 mais, depuis peu, l'enseignement de promotion sociale est également habilité à proposer des formations diplômantes d'assistant social. Cela est trop récent pour connaître le nombre de diplômés annuels que cela permettra d'ajouter à ceux de l'enseignement de plein exercice. Le nombre d'étudiant.e.s en Bac AS a encore progressé de 13 % entre cette année 2017 et 2020, selon

AUGMENTATION DES BARÈMES EXPRIMÉS EN %

Niveau/rang	1	2	3	4 & svts
A (& AH)	5	5	5	2
B (& BH)	6	6	6	2
C (& CH)	2,25	2,5	3	2
D	2,25	2,5	3	2
E	2	2	2	2

Les barèmes des trois premiers rangs du niveau B seront augmentés de 6 % en juillet 2023 : une progression inédite mais encore loin des 15 % revendiqués

⇒ des chiffres de l'ARES (Académie de Recherche et d'Enseignement supérieur). Bruxelles accueille environ 22 % de ces étudiant.e.s. L'âge moyen d'entrée en formation est plus élevé que dans d'autres filières : ces études constituent donc dans une part importante un choix tardif ou de réorientation (24% des étudiants de 1ère Bac ont plus de 22 ans). Le recrutement est plus largement réalisé dans les filières non générales (43% d'inscrits issus du CESS général de transition), ce qui permet à ces études de jouer un rôle d'ascenseur social. Depuis plusieurs années, le taux moyen de diplomation des étudiants entrés en formation est globalement stable autour de 51 %. (3)

A Bruxelles, plus de 20.000 postes de salariés sont occupés par des diplômés en sciences sociales, en grande majorité des AS. Évidemment, ces AS travaillent dans de nombreux domaines d'activité du secteur public (dont les CPAS ne sont qu'une partie) et privé (principalement non-marchand associatif). La

première raison de la difficulté pour les CPAS d'attirer les AS est donc la concurrence de nombreux autres secteurs, où le travail social est souvent (considéré comme) moins contraint, plus libre voire plus respectueux des valeurs et de la déontologie acquises pendant les études. La méfiance voire le rejet des CPAS sont accentués par les expériences, pas toujours heureuses, que les AS ont vécues lors de leurs stages. Étant donné que les CPAS accueillent beaucoup de stagiaires AS, les étudiant.e.s ont l'occasion de s'y frotter très tôt et cela les détourne parfois durablement de l'idée d'y faire carrière.

En première expérience

Et pourtant, pas mal de jeunes diplômé.e.s commencent tout de

31 et 40 ans. Près de la moitié des répondants ont une ancienneté de moins de cinq ans et un tiers seulement de plus de dix ans. Notons cependant que l'ancienneté moyenne des travailleurs de l'échantillon Probis était de 11,28 ans pour la Belgique. Comme expliqué en encadré, les répondants au sondage de la CGSP ne forment pas nécessairement un échantillon totalement représentatif statistiquement. En revanche, les jeunes travailleurs sont certainement ceux que les CPAS doivent parvenir à fidéliser et, pour notre analyse, c'est donc le cœur de cible.

Alors que ce n'était pas fréquent auparavant, devant la fuite des AS et des infirmières, les CPAS ont davantage mis en place des entretiens de sortie

La concurrence de nombreux autres secteurs, où le travail social est plus respectueux des valeurs et de la déontologie acquises pendant les études

même leur carrière par un emploi en CPAS. Il faut dire que ceux-ci engagent en permanence, du fait de la croissance de leurs besoins d'une part, de l'important *turn-over* qu'ils vivent d'autre part. L'exemple des participants au sondage de la CGSP est frappant : 43,2 % des répondants ont entre 20 et 30 ans, 29,2 % entre

pour comprendre pourquoi les travailleuses s'en allaient. Cela apporte des éléments qualitatifs, malgré les limites de la méthode. Les études, sondages et contacts sur le terrain confirment que les AS qui débutent en CPAS prennent souvent ce job comme première opportunité pour le quitter plus ou moins rapidement.



DÉTERMINER LA CHARGE DE TRAVAIL : MISSION IMPOSSIBLE ?

Le rapport Probis constatait que « dans le secteur public social, il n'existe pas de tradition en matière d'utilisation de mesures de la charge de travail pour surveiller, adapter et évaluer son propre fonctionnement ». Il relevait que les CPAS d'Anvers, Zele et Ciney (aucun à Bruxelles) avaient pris l'initiative d'analyser leurs activités pour tenter de répartir équitablement la charge de travail. Ces méthodes expérimentales demandent un travail de *reporting* (du type *time sheet* en tableau Excel), envers lequel les travailleurs sociaux sont souvent réticents et qu'ils vivent fréquemment comme une charge administrative de plus.

Le rapport Probis a tenté une même démarche en développant un outil de mesure qui tienne compte en outre de la diversité des CPAS étudiés mais, comme toujours, on en arrive à des moyennes qui peuvent être trompeuses. A l'époque (rappelons que cela date de 2014), après une longue analyse détaillée (l'étude fait 145 pages), la charge

principale de travail social était estimée comme ceci :

1. RI et AERI (28,5 %) ;
2. insertion socioprofessionnelle (14,5 %) ;
3. médiation de dettes et guidance budgétaire (11,7 %) ;
4. énergie (8,4 %).

Dès 2006, le CPAS de Ciney avait donc développé son propre outil de mesure de la charge de travail. En attribuant tout au long de l'année un score à tous les dossiers, sur la base d'une série de critères, il a tenté d'obtenir une vision claire de la masse de travail. Il en résulta une classification des différents types de dossiers et l'attribution d'un certain poids, devant permettre ainsi une répartition équitable des dossiers entre les travailleurs sociaux. Signalons que la formule ne se contente pas de prendre en compte les dossiers RI et tente de

Les AS qui s'en vont partent massivement vers des métiers où elles pensent pouvoir mieux et plus faire du vrai travail social. Certaines vont toutefois vers d'autres CPAS. Et là il y a un vrai souci en région bruxelloise.

Bruxelles étoile filante

Les CPAS bruxellois offrant beaucoup d'emplois, ils sont attractifs pour les jeunes diplômé.e.s. De par leurs stages, nombre d'étudiant.e.s y sont connu.e.s. Vu sa fonction de capitale, Bruxelles offre aux jeunes AS un éventail très large de situations sociales : sans-papiers, sans abri, étudiants, familles monoparentales, travailleur.euse.s précaires, réfugiés, multiculturalité, etc. Cela leur permet de se former aux différentes dimensions du travail social en CPAS. Puis, après quelques années de cette rude formation de terrain, on assiste à beaucoup de départs, soit vers d'autres secteurs, soit vers d'autres CPAS. Les raisons en sont multiples. Nous avons déjà évoqué les questions de conditions de travail, tant logistiques que de valeurs et sens du travail social ainsi que la charge de travail. Le manque de reconnaissance est aussi patent. Dans le sondage, la perception qu'ont les travailleurs sociaux du niveau de reconnaissance de leur travail par la hiérarchie va en se dégradant plus on monte dans la hiérarchie : cette perception est négative à 61% pour les « n+2 » et à 77% pour les directions. Quant à la gestion générale de l'institution, elle est perçue par 40% des répon-

DÉCLINAISON DES MESURES DANS LE TEMPS

Il est convenu entre les parties que l'ensemble des mesures seront effectives pour le 1er janvier 2025. Elles seront progressivement mises en œuvre selon le tableau suivant :

ANNÉE	MESURE(S)
2021	1er janvier : augmentation des échelles des niveaux E & D 1er janvier : octroi de la dotation d'aide à la pension
2022	1er janvier : augmentation des échelles du niveau C 1er janvier : octroi de la dotation pour titres-repas
2023	1er juillet : augmentation des échelles des niveaux B & A 1er janvier : entrée en vigueur de la 1ère biennale
2025	1er janvier : entrée en vigueur de la 2ème biennale

Malgré l'urgence, les mesures ont été étalées sur plusieurs années.

dants comme étant absente et par 53% comme directive et autoritaire. C'est ainsi que 20% des répondants indiquent avoir été confrontés à des problèmes de harcèlement moral par des membres de la ligne hiérarchique au cours des trois dernières années. Remarquons encore que 24% qualifient le management direct d'absent, 32% de directif ou autoritaire. Notons tout de même en point positif que 34% le qualifient de participatif. Il n'empêche qu'on aurait aimé que Brulocalis n'oublie pas dans son soutien cette dimension sur laquelle le management des CPAS peut véritablement influencer, sans dépendre d'autres niveaux de pouvoir.

Un autre élément essentiel est celui de la rémunération. Non seulement le travail social est mal payé mais en outre il l'est encore plus mal à Bruxelles que dans les autres régions.

Une comparaison des barèmes a été réalisée en 2019 par Bruxelles Pouvoirs Locaux (BPL, le Service public régional de Bruxelles). Pour le niveau B, qui nous intéresse au premier chef ici, l'écart en début de carrière pour un.e AS à Bruxelles était de 9 % par rapport à la Flandre et de 14 % par rapport à la Wallonie ! Ces différences existent aussi pour les autres niveaux, mais c'est dans le B que

La gestion générale de l'institution est perçue par 40% des répondants comme étant absente et par 53% comme directive et autoritaire

quantifier les différents types d'interventions.

Nous ignorons si l'expérience de Ciney a été poursuivie. Nul doute qu'elle n'est pas parfaite mais nous la mentionnons à titre d'illustration. Il existe sans doute de nombreuses tentatives individuelles de CPAS d'objectiver leur charge de travail mais on imagine que si une solution magique existait, elle aurait fait florès...

Formule de calcul du temps moyen pour un dossier par le CPAS de Ciney

Compte gestion : nombre total de comptes gestion x 20 min. / nbre total dossiers RI et non RI

Dossiers présentés au Comité : nombre total de dossiers présentés x 15 min. / nbre total dossiers RI et non RI

Dossiers secours : nombre total de dossiers x 45 min. / nbre total dossiers RI et non RI

Dossiers RI : nombre total de dossiers RI / nbre total dossiers RI et non RI x 60

Dossiers non RI : nombre total de dossiers non RI / nbre

total dossiers RI et non RI x 60

Nombre de personnes aux permanences : nombre total de personnes reçues en permanences / nbre total dossiers RI et non RI x 15

Visites à domicile : nombre total de visites / nbre total dossiers RI et non RI x 45

Courriers : nombre total de courriers / nbre total dossiers RI et non RI x 5

Rapports tribunaux : nombre total de rapports / nbre total dossiers présentés au Comité x 90

PIIS : nombre total de nouveaux contrats sur un an / nbre total dossiers RI x 240

Divers : à voir selon chaque AS.

On le voit, malgré une liste détaillée, un point « Divers » a dû être ajouté. On pourrait sans doute se dire qu'un tel travail d'objectivation des tâches est utile mais qu'il est peu probable qu'une formule mathématique, et encore moins magique, permette de résoudre en elle-même l'équation...

⇒ c'est le plus criant. L'écart diminue avec l'ancienneté mais sans jamais se résorber pour les niveaux B1 à B3. (Pour une explication des niveaux, lire l'article p. 54.)

Salaires faibles, ville chère

C'est bien connu, vivre à Bruxelles coûte cher, surtout pour se loger. Pour un.e jeune AS, cela signifie dans un premier temps parfois rester dans son logement étudiant, vivre en colocation, louer un petit studio. Mais, bien sûr, ce sont des solutions provisoires. Assez vite vient le désir de vivre seule, ou en couple, voire d'avoir des enfants. Ce qui implique une taille de logement qui incite voire oblige à quitter Bruxelles. Avec, si l'on continue à travailler à Bruxelles, les problèmes de mobilité et de temps de trajet que cela entraîne. Ne parlons pas de la voiture, de plus en plus chère pour une efficacité de plus en plus faible dans une ville déjà saturée, sans compter les difficultés de parking. Le train est évidemment une solution, en outre dont le coût est prix

S'il y a des améliorations en œuvre et en vue, elles ne seront certainement pas suffisantes

en charge par l'employeur, mais le manque de fiabilité des horaires et la longueur des trajets poussent beaucoup d'AS à chercher un emploi dans leur région d'habitation. Comme la demande en CPAS est en hausse quasi partout, les AS formés à Bruxelles ont souvent l'occasion de trouver un emploi plus proche de chez elles/eux, mieux payé et avec une charge de travail moins lourde. Signalons tout de même que ce dernier élément vaut principalement pour les petits CPAS. La charge dans les gros CPAS wallons comme Liège, Namur ou Charleroi notamment, est sans doute comparable à celle à Bruxelles. La faiblesse des salaires des AS en CPAS rend aussi parfois difficile la relation avec les bénéficiaires, avec qui la différence de niveau de vie a tendance à s'amenuiser. En effet, l'AS ne va pas bénéficier des tarifs sociaux ni des aides complémentaires que peuvent recevoir les bénéficiaires. Si on y



Lors de la grève du 16/11, les manifestants se sont rendus devant les cabinets du ministre-président de la région bruxelloise Rudy Vervoort... et

... de la ministre fédérale de l'Intégration sociale Karine Lalieux.



ajoute les coûts liés à l'emploi (mobilité, habillement, garde d'enfants, etc.), l'AS peut finir par se dire que sa situation matérielle devient fort proche de celle de certains des bénéficiaires qu'elle aide. Ce qui n'entraîne bien sûr nullement comme conclusion qu'il faudrait réduire les aides, comme certains partis le prônent, mais bien que la situation des AS doit être fortement améliorée. Pas seulement au niveau financier, mais aussi sur cet aspect essentiel à leur bien-être et ce de façon substantielle. Le cahier revendicatif adopté en front commun syndical réclame ainsi une augmentation salariale de 15 % dès janvier 2023. (Lire l'encadré p. 67.)

Des barèmes enfin revalorisés

Si elle veut survivre, la Région

Bruxelles Capitale doit réfléchir à un contrôle des loyers et à une meilleure mobilité (qui dépend largement du fédéral). Elle a enfin, en octobre 2021, après des années de revendications en ce sens, décidé une revalorisation des barèmes des agents locaux, ceux de la Région l'ayant été il y a plusieurs années déjà. Il faut reconnaître ce mérite au gouvernement et au ministre en charge, Bernard Clerfayt (Défi!), même si l'augmentation accordée reste insuffisante et inférieure aux revendications syndicales. Le ministre Clerfayt indique que « pour les années 2021 à 2024, la courbe de croissance adoptée par le gouvernement évolue, en millions, comme suit : 22,5 en 2021, 33,8 en 2022, 45 en 2023 et 56,3 en 2024. A partir de 2025, le montant de l'année précédente sera pérennisé et indexé chaque année. Il s'agit d'un

effort très important dans un contexte budgétaire particulièrement étriqué ». L'accord comprend cinq branches. La première détermine l'augmentation des barèmes. (*Lire le tableau p. 64.*) C'est le niveau B qui augmente le plus (+6%), ce qui est un début de réponse à l'urgence de faire face à la pénurie. Cependant, le front commun syndical déplore « l'absence de courage politique d'augmenter considérablement les barèmes des travailleurs les plus pauvres (niveaux E et D), demande primordiale de notre cahier revendicatif. Une augmentation de 2 % pour les niveaux E et de 2 à 3 % pour les niveaux D est loin d'être suffisante pour

les sortir de la pauvreté. Nous rappelons notre demande initiale : il est impératif d'augmenter les barèmes de 10 %. ». (Les 10 % revendiqués en 2021 sont devenus 15 % en ce début 2023.) Et donc, même pour les niveaux B, la hausse de 6% ne répond que partiellement à la demande des syndicats et ne fait que réduire l'écart avec le barème wallon. A noter qu'il y a des rangs dans chaque niveau (1, 2, 3, etc. donc par exemple B1, B2, B3). Pour passer au rang 2, il faut six années d'ancienneté et une évaluation favorable et pour accéder au rang 3 il faut quinze années d'ancienneté et une évaluation favorable.

Mieux tenir compte de l'ancienneté

La deuxième branche de l'accord permet de mieux valoriser l'ancienneté en allongeant les échelles barémiques. Concrètement, là où les barèmes, pour les niveaux E à B, cessaient d'augmenter après 27 années d'ancienneté, cette limite est portée à 31 ans. C'est un point positif pour la fidélisation des travailleurs.euse.s. Même progression pour les niveaux A qui passent de 23 à 27 années prises en compte. Ces deux revalorisations ne doivent rien changer à la prime linguistique. C'est une précision importante car l'existence de cette prime a longtemps servi de prétexte à la stagnation des barèmes.

Trop peu trop lentement

Il faut préciser que cet accord de 2021 a été phasé dans le temps et que les mesures sont donc entrées progressivement en vigueur et ne le seront pleinement qu'au début 2025. (*Lire le tableau p. 65.*) La revalorisation des niveaux B, et donc des AS (et des infirmières) ne sera ainsi effective qu'en juillet 2023. Alors que l'urgence est là et depuis un moment. Les branches 3 et 4 de l'accord, destinées à apporter une aide à la pension et à généraliser les chèques repas, ne constituaient pas une demande des syndicats ont tenu à préciser ceux-ci. Enfin, le ministre a exigé en branche 5 un engagement de paix sociale. Les organisations syndicales ont tenu à spécifier que « la paix sociale ne couvre pas les points qualitatifs de notre cahier revendicatif non négociés lors de cet accord ». On le voit, s'il y a des améliorations en œuvre et en vue, elles ne seront certainement pas suffisantes si l'on veut que les CPAS, leurs travailleuses et leurs travailleurs, ainsi que les bénéficiaires puissent évoluer d'une façon moins précaire et, pourquoi pas, espérons-le plus sereine... □



CAHIER DE REVENDICATIONS DU FRONT COMMUN SYNDICAL

Le front commun syndical (CGSP ALR, CSC services publics, SLFP administrations locales et régionales), en assemblée générale réunie le 6 octobre 2022, a établi un cahier de revendications détaillé ainsi qu'un plan d'action. L'idée était de tout d'abord commencer par des arrêts de travail de 2h chaque semaine (14/10, 20/10, 26/10, 31/10) dans les 19 CPAS pour ensuite arriver à une journée de grève le 16 novembre. Ce jour-là, les manifestants se sont rendus devant les cabinets du ministre-président de la région bruxelloise Rudy Vervoort et de la ministre fédérale de l'intégration sociale Karine Lalieux. D'autres actions seront répétées en 2023.

Le cahier de revendications exige les mesures suivantes :

- ▷ Engagement de travailleurs sociaux et de travailleurs des services de support supplémentaires (personnel administratif dédié aux services sociaux, RH, informatique, etc...) en suffisance aux fins de garantir une qualité de services aux usagers, tant sur le volet de gestion administrative des dossiers que sur l'indispensable accompagnement social en vue d'une émancipation plus efficace.
- ▷ Nécessité de prévoir un refinancement structurel, anticipatif et pérenne des CPAS. Ce n'est qu'à cette condition que les institutions locales pourront engager du personnel pour assurer correctement les missions qui lui sont dévolues et dans beaucoup d'endroits rénover des bâtiments trop petits et/ou trop vétustes.
- ▷ Afin de rendre les métiers plus attractifs dans les services sociaux des CPAS, fixer une augmentation salariale de 15 % au 1 janvier 2023.
- ▷ En terminer avec certaines formes de management autoritaires, agressives et hyper contrôlantes pour mettre en place une politique de gestion participative des équipes en ayant le souci constant d'être à l'écoute des besoins du personnel.
- ▷ Une politique de formation solide des équipes des travailleurs sociaux et du personnel d'encadrement.
- ▷ Investissement dans la prévention primaire pour les travailleurs.
- ▷ Mise à jour et application stricte de procédures claires concernant la prévention des risques psychosociaux et le bien-être au travail (CPAP, registre des faits de tiers, protocole contre la violence, soutien psychologique, personnes de confiance,...).
- ▷ Revalorisation profonde des métiers et du travail social en CPAS aux yeux des étudiants dans les écoles, des stagiaires mais aussi des bénéficiaires.
- ▷ Mise en place d'une réduction collective du temps de travail avec maintien du salaire et embauche compensatoire.
- ▷ Télétravail structurel volontaire de deux journées avec indemnités adaptées au coût de la vie et matériel fourni par l'employeur.

(1) Probis Consulting, « Analyse de la charge de travail des travailleurs sociaux dans les CPAS belges », Novembre 2014, rapport commandité par SPP Intégration sociale, Lutte contre la Pauvreté et Économie sociale. Disponible sur le site du SPP Intégration sociale.

(2) Sur les tâches supplémentaires exigées, lire Sébastien Gratoir, « L'enquête sociale du CPAS : pour diagnostiquer nos (vrais) besoins d'aide », *Ensemble !* n° 99, mai 2019, p. 77.

(3) AEQES, « Évaluation du cursus Sciences sociales en Fédération Wallonie-Bruxelles : analyse transversale », Bruxelles, 2019. Disponible sur le site AEQES.

2024 : toute la droite unie pour limiter dans le temps les allocations de chômage

VB, N-VA, Open VLD, CD&V, MR, Les Engagés : toutes les forces politiques de droite belges se sont désormais ralliées au projet de limiter dans le temps les allocations de chômage. Avec l'appui des fédérations patronales (dont la FEB) et le soutien moral de l'OCDE et du FMI

Arnaud Lismond-Mertes (CSCE)

La Belgique se singularise au niveau européen par deux acquis sociaux majeurs, qui n'ont jamais été construits dans d'autres pays ou qui y ont été démantelés. D'une part, l'indexation automatique des salaires et des allocations sociales. D'autre part, l'absence de limitation dans le temps des allocations de chômage. Ces conquêtes sociales des travailleurs et des travailleuses valent à notre pays d'être régulièrement pointé du doigt comme un « mauvais élève de la classe » par les institutions internationales qui veillent au développement des politiques néolibérales et à la compression

pour le calcul de l'indice) ainsi qu'un nouveau saut d'index en 2015, sous le gouvernement de Charles Michel. Bien sûr, l'absence de limitation dans le temps des allocations de chômage a été sérieusement écornée. Notamment, pour en rester à des exemples

récents, par l'introduction de la contractualisation des allocations de chômage sous le gouvernement Verhofstadt II (2003-2007) qui a généré des exclusions à la pelle, par la limitation dans le temps des allocations dites « d'insertion » concer-

Un chômeur complet indemnisé sur deux est donc un.e chômeur.euse de longue durée

des salaires, dont l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et le Fonds monétaire international (FMI). Bien sûr, l'indexation des salaires et des allocations a connu plusieurs entorses : trois sauts d'indexation sous les gouvernements Martens-Gol (en 1983, 1984 et 1985), la création de « l'indice santé » en 1993 (exclusion des augmentations du carburant, de l'alcool et du tabac



nant les personnes dont le droit aux allocations était ouvert sur la base de leurs études, décidée sous le gouvernement Di Rupo (2011-2014) ou encore par la dégressivité renforcée des allocations, décidée sous le gouvernement, même qui rabaisse après maximum quatre ans l'allocation de chômage à un niveau forfaitaire, quasi égal à celles octroyées dans le cadre du Revenu d'intégration (RI).

Touchés mais pas coulés

Malgré ces coups portés, jusqu'à ce jour les rapports de force politiques et le poids du mouvement syndical en Belgique ont fait en sorte que tant l'index que des allocations de chômage sans limitation dans le temps ont été maintenus. Toute leur importance pour notre protection sociale a encore été démontrée lors de la crise sanitaire ou lors de celle des prix de l'énergie. Ainsi, en 2021, concernant les allocations de chômage, l'ONEm a reconnu et indemnisé en tant que chômeurs complets (CCI) 162.751 personnes demandeuses d'emploi depuis plus de deux ans, sur un total de 321.502 CCI. Un.e chômeur.euse complet.e indemnisé.e sur deux est donc un.e chômeur.euse de longue



OCDE (2020) : « DES PRESTATIONS SOUMISES À CONDITIONS DE RESSOURCES POUR LES CHÔMEURS DE LONGUE DURÉE »

Dans sa publication de mars 2020 consacrée à la Belgique, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) préconise d'instaurer une limitation dans le temps des allocations de chômage. L'aide sociale des CPAS, basée sur l'état de besoin, devant prendre le relai pour les chômeurs de longue durée nécessaires. Selon les termes mêmes de l'OCDE « le système (belge) prévoit le versement de prestations uniformes à des chômeurs de longue durée qui, potentiellement, n'ont pas tous les mêmes besoins en fonction de leur situation familiale ». Ce qui appelle sa recommandation suivante « pour les chômeurs de longue durée, prévoir des prestations sous condition de ressources plutôt que des prestations uniformes limitées dans le temps ».

Il s'agirait pour l'OCDE de passer de prestations sociales délivrées selon une logique d'assurance chômage contre la perte involontaire d'emploi à des prestations délivrées seulement aux plus démunis méritants : « (...) Pour que l'aide à long terme apportée aux chômeurs corresponde davantage aux besoins des ménages, la plupart des pays de l'OCDE limitent la durée de versement des prestations de l'assurance chômage, tout en permettant

aux chômeurs de bénéficier de programmes d'assistance chômage ou d'aide sociale soumises à conditions de ressources lorsqu'ils arrivent en fin de droits. De même, la Belgique devrait abandonner les allocations forfaitaires au profit de prestations soumises à conditions de ressources pour les chômeurs de longue durée. (...) Il faudrait pour cela considérer l'aide au revenu octroyée aux chômeurs de longue durée appartenant aux ménages défavorisés comme une question relevant de la politique sociale, qui serait financée par les recettes fiscales générales et non par les cotisations de Sécurité sociale.

Quelle que soit la méthode choisie pour introduire les conditions de ressources, il importe de noter qu'une partie des bénéficiaires des allocations de chômage perdrait inévitablement l'aide au revenu qu'ils reçoivent. Ce sera probablement le cas des chômeurs qui vivent dans des ménages ayant d'autres sources de revenu, comme ceux dont le conjoint travaille, ou qui possèdent des actifs ou de l'épargne, comme certains travailleurs plus âgés ayant déjà effectué une longue carrière. (...) » (a)

(a) OCDE, « Études économiques de l'OCDE : Belgique 2020 », Éditions OCDE, (2020), p. 120 et 121.

durée (1). Dans le Hainaut, c'est même 60%, alors qu'en Flandre, on est à 25% seulement.

Une revendication portée par la droite flamande

Concernant la limitation dans le temps des allocations de chômage, jusqu'en 2021 et par exemple pour les élections qui ont eu lieu en 2019, c'était une revendication portée politiquement seulement par les partis flamands qui se revendiquent ouvertement de droite ou d'extrême droite : la N-VA, l'Open VLD et le Vlaams Belang. Du côté francophone, le MR n'avait pas intégré cette revendication à son programme électoral de 2019. Il est vrai que, vu la répartition géographique du chômage, cette limitation serait très défavorable aux francophones. La région flamande compte 45.651 CCI demandeurs d'emploi indemnisés depuis plus de deux ans par rapport à 2.257.674 personnes assurées contre le chômage (2%). La région wallonne en compte

64.888 par rapport à 1.149.440 assurés (5,5%) et la région de Bruxelles-Capitale 38.954 par rapport à 371.409 assurés (10,4%) (2). Les seuls partis belges francophones qui avaient intégré cette revendication dans leur programme en 2019 étaient les petits partis d'extrême droite : la « Liste Destexhe », qui mettait en avant une limitation à deux ans du chômage ainsi que le « Parti populaire » (PP), qui proposait de conditionner l'octroi d'allocations de chômage après 2 ans au fait de rendre des services à la collectivité à raison de 12 heures par semaine.

Les Engagés contre les chômeurs

En 2020, signe de mauvais augure, l'OCDE avait déjà commencé à intégrer cette mesure dans ses recommandations adressées à la Belgique, stigmatisant le fait que le système belge actuel « prévoit le versement de prestations uniformes à des chômeurs de longue durée qui, potentiellement, n'ont





LES ENGAGÉS (2022) : « LIMITER LES ALLOCATIONS DE CHÔMAGE À UNE PÉRIODE DE 2 ANS CONSÉCUTIFS »

Le Manifeste pour une société régénérée adopté par Les Engagés (ex-cdH) indique qu'il propose « d'instaurer un droit à l'emploi et de limiter les allocations de chômage à une période de 2 ans consécutifs pour éviter de faire tomber dans la dépendance les chercheuses et chercheurs d'emploi. Au terme de cette période, toute chercheuse ou tout chercheur d'emploi bénéficierait d'un droit à l'emploi : un travail d'utilité publique dans le secteur public ou associatif lui serait automatiquement proposé en tenant compte de son profil. Cet emploi serait rémunéré au salaire minimum du secteur. Une entreprise privée pourrait également engager une chômeuse ou un chômeur en fin de droits et recevrait alors un subside à l'emploi équivalent au montant de l'allocation de chômage, puis dégressif mensuellement sur une période de 24 mois. (...) ».

On aimerait comprendre : quels sont les 64.888 emplois que la Wallonie devrait créer pour mettre au travail tous ses chômeurs de plus de deux ans dans le secteur public ou associatif ? Pourquoi ces personnes devraient-elles être sous-payées (salaire minimum du secteur) par rapport à d'autres qui feraient le même travail ? Donner une prime à l'emploi à un employeur privé pour l'engagement d'un chômeur de plus de deux ans va-t-il réellement augmenter le nombre d'emplois disponibles ou constituer un simple effet d'aubaine pour les employeurs ? Cela ne va-t-il pas bloquer l'engagement de chômeurs qui viennent d'arriver sur le marché de l'emploi ? Etc. etc.

(a) Les Engagés, « Manifeste pour une société régénérée », 2022, p. 140.

limiter les allocations de chômage dans le temps. Soyons clairs, j'y suis opposé. Un chômeur à Charleroi ne va jamais trouver un travail si l'allocation s'arrête. Mais je peux comprendre que pour un Flamand qui vit à un endroit où il y a le plein emploi, la question se pose. On doit beaucoup plus territorialiser les politiques. » (7). En juillet 2020, cette idée avait été mise sur la table des négociations dans le cadre des négociations qui ont eu lieu entre la N-VA et le PS en vue de former un gouvernement fédéral (8). Sans suite, heureusement, puisque cette formule de coalition gouvernementale n'a pas abouti.

On constatera que la FEB ne mentionne pas explicitement le fait de limiter dans le temps les allocations de chômage de longue durée. Mais la FEB sait ce qu'elle fait en proposant de briser la solidarité entre le Nord et le Sud du pays. Dès lors que les allocations de chômage de longue durée seraient régionalisées, la fédé-

⇒ pas tous les mêmes besoins en fonction de leur situation familiale » et préconisant « pour les chômeurs de longue durée » de « prévoir des prestations sous condition de ressources plutôt que des prestations uniformes limitées dans le temps ». (Lire l'encadré p. 69.) (3)

Au cours de l'année 2022, le paysage politique belge a radicalement changé par rapport à cette mesure. C'est désormais toute la droite belge qui en réclame l'application, y compris la droite francophone et des formations qui se prétendaient « centristes ». En mars 2022, le changement de dénomination de l'ex-cdH, rebaptisé Les Engagés, ainsi que l'adoption par cette formation politique d'un nouveau programme intitulé « Manifeste pour une société régénérée » (qui « rompt avec les anciennes positions du cdH et propose des mesures très lisibles », selon *La Libre*) a été l'occasion de faire ce saut et d'adopter la proposition de « limiter les allocations de chômage à une période de 2 ans consécutifs pour éviter de faire tomber dans la dépendance les chercheuses et chercheurs d'emploi » (4). Selon les termes de son président, Maxime Prévot : « de plus en plus de personnes ne conçoivent plus que nous soyons en Belgique un des seuls états encore au monde à avoir le chômage à durée illimitée dans le temps. Nous sommes favorables à limiter dans le temps à deux années la capacité de bé-

La FEB sait ce qu'elle fait en proposant de briser la solidarité entre le Nord et le Sud du pays

néficiaire d'allocations de chômage, mais de revoir celles-ci à la hausse. (...) Nous sommes donc favorables à un montant revu à la hausse, mais plus limité dans le temps, avec au terme de ces deux ans une obligation pour l'Etat de proposer un job, dans le secteur associatif, public ou privé (...) » (5).

En mai 2022, ce fut au tour de la Fédération des entreprises de Belgique (FEB) de proposer, dans le cadre du « plan d'avenir pour notre pays » qu'elle a publié, de « limiter les allocations de chômage dans le temps au niveau fédéral, après quoi le budget libéré pourrait être utilisé par les Régions pour une véritable activation » (6). La FEB propose de « responsabiliser » les régions en la matière (Lire l'encadré p. 73) et rejoint ainsi l'idée, promue par la N-VA, de régionaliser les allocations de chômage de longue durée. Une proposition vis-à-vis de laquelle le président du PS, Paul Magnette, avait déjà fait des ouvertures publiques après les élections de 2019 : « Une grande partie de la droite flamande dit qu'il faut

ration patronale sait qu'elle pourrait, en Flandre, compter sur une (large) majorité politique en faveur de la limitation dans le temps. Tandis que, aux niveaux wallon et bruxellois, elle pourrait s'appuyer sur les pressions budgétaires générées par cette régionalisation, qui orienteraient tôt ou tard un choix politique en ce sens. Sans oublier les effets prévisibles de la concurrence interrégionale qui serait induite si, en fonction d'une domiciliation dans l'une ou dans l'autre région, la durée d'indemnisation au chômage était complètement différente.

MR : « Il faut se retrouver les manches »

Le 23 octobre 2022, ce fut au tour du MR de tenir un congrès programmatique « Belgium 2030 », pour « moderniser son programme électoral » en vue de « doter la Belgique d'un projet porteur d'avenir, ambitieux et empreint de liberté à l'aube de son bicentenaire, en 2030 ». A cette occasion le MR s'est positionné pour « limiter, jusqu'à



55 ans, les allocations de chômage dans le temps et conditionner leur versement ainsi que celui du Revenu d'intégration (RI) après deux ans à une formation dans un métier en pénurie ou à une forme de travail au bénéfice de la communauté, afin de maintenir leur employabilité » (9). (Lire l'encadré p. 72.)

Selon le président du MR, « la limitation dans le temps - à deux ans - des allocations de chômage » « est une vraie mesure de politique sociale ». Willy Borsus, vice-président du MR abonde en ce sens. La réalité chiffrée en Région wallonne est, indique-t-il, « la suivante : nous avons, au moment où nous parlons, 213.000 demandeurs d'emploi. La moitié sont au chômage depuis plus de deux ans et, dans le même temps, nous dénombrons 141 métiers soit en pénurie, soit sous forte tension. Il y a donc un écart considérable entre ces chiffres. Nous sommes partisans d'une limitation des allocations de chômage dans le temps, mais aussi d'un dispositif très net : lorsqu'on vous a proposé à deux reprises soit une formation en rapport avec vos capacités et vos spécificités, soit un emploi jugé convenable, certaines mesures doivent être prises si vous les refusez. (...) Le but n'est pas d'amener les gens vers la paupérisation et d'ajouter du malheur au malheur, mais de favoriser une mobilisation collective, positive, de comprendre qu'il faut se retrousser les manches, s'insérer et trouver un travail. C'est une mesure au bénéfice des gens. » (10)

La spécificité de la position du MR est de viser non seulement les allocations de chômage, mais d'introduire

également, sous réserve d'acceptation de « travaux pour la communauté », une limitation dans le temps du Revenu d'intégration (RI) octroyé par les CPAS. Ces propositions sont, en outre, accompagnées de celle de « remplacer la multitude d'allocations sociales actuelles par une allocation de remplacement de base, d'établir un pla-

fond du cumul d'aides pour nos concitoyens qui sont dans le besoin et d'instaurer une nouvelle quotité exemptée d'impôt qui permette de valoriser adéquatement ceux qui travaillent ». Les contours exacts de ces autres propositions sont à ce stade encore très imprécisément définis. (Lire à ce propos l'interview du président du MR, p. 75.)

CD&V : mettre à l'emploi à coup « de bâton »

Le 4 décembre 2022, c'est le nouveau président du CD&V, Sammy Mahdi, qui a annoncé, au détour d'une interview à l'émission *De zevende dag*, le ralliement de son parti à cette proposition, prônant quant à lui une suppression des allocations après trois ans de chômage et après une « ultime proposition » du service régional de l'emploi. Le tout en n'hésitant pas pour présenter sa proposition à utiliser un vocabulaire ordurier assimilant les chômeurs de longue durée à des animaux à faire avancer à coup de trique : « Nous avons besoin d'un bâton ». (Lire l'extrait de son interview p. 73.) Quelques jours plus tard, le 8 décembre, le CD&V présentait à la



FEB (2022) : « LIMITER LES ALLOCATIONS DE CHÔMAGE DANS LE TEMPS AU NIVEAU FÉDÉRAL »

En mai 2022, la Fédération des entreprises de Belgique (FEB) a publié un « plan d'avenir pour notre pays » intitulé « Horizon Belgique 2030 » dans laquelle elle présente notamment ses revendications par rapport au système de Sécurité sociale qui devrait, selon elle, être « activateur » et « réorienter les ressources humaines et les talents vers l'avenir et viser un taux d'emploi de 80% ou plus ».

Pour la FEB, cela passe par une limitation de la durée des allocations de chômage prises en charge au niveau fédéral, après quoi la responsabilité serait transférée aux régions : « La responsabilisation est encore aujourd'hui une pièce manquante du puzzle. Si nous voulons atteindre le taux d'emploi de 80% visé au niveau fédéral, nous avons besoin d'indicateurs clés de performance pour une véritable politique activatrice. Un autre moyen d'y parvenir

est de limiter les allocations de chômage dans le temps au niveau fédéral, après quoi le budget libéré pourra être utilisé par les Régions pour une véritable activation. (...) Dans la Belgique de 2030, il devrait être parfaitement possible pour les demandeurs d'emploi de longue durée (après, par exemple, deux ans de chômage) de ne plus dépendre des allocations fédérales, mais d'être placés entre les mains des entités régionales, qui auront toutes les clés en main pour développer une politique sur mesure. (...) Le chômage de longue durée (plus de deux ans par exemple) devrait également être géré au niveau régional, avec la responsabilisation que cela implique et les objectifs nécessaires à poursuivre. » (a).

(a) FEB, « Horizon Belgique 2030 – Vision pour un avenir meilleur », (2022), p. 51, 79 et 80.



MR (2022) : « LIMITER LES ALLOCATIONS DANS LE TEMPS ET LES CONDITIONNER À UNE FORME DE TRAVAIL AU BÉNÉFICE DE LA COMMUNAUTÉ... »

La proposition de limitation des allocations de chômage dans le temps adoptée par le MR lors de son congrès du 23 octobre 2022 y était présentée en ces termes : « (...) Dans notre pays, les allocations de chômage ne sont pas limitées dans le temps. Il s'agit d'une situation unique en Europe. Quand on perd son emploi, la perte de revenus est, dès le départ, très importante.

Nous souhaitons donc tout d'abord une allocation de chômage renforcée durant les 6 premiers mois. Cette logique assurantielle renforcée peut se concrétiser par la rehausse du plafond actuel de 3.075,04 euros et/ou une rehausse du pourcentage actuel (maintien du second semestre de la première année

au niveau actuel). Ensuite, les allocations de chômage ainsi que le Revenu d'intégration (RI) ne pourront plus être perçus que durant deux ans au plus (...). A l'instar de ce qui existe en Allemagne et en France, connaissant les difficultés de retrouver un emploi à partir d'un certain âge, nous proposons que cette mesure ne s'applique plus à partir de 55 ans. Une fois les deux ans de chômage/RI atteints, il serait possible pour la personne sans emploi de prolonger le versement des allocations en prenant part à des travaux d'intérêt général par exemple, ou en se formant dans un emploi en pénurie. (...)» (a)

(a) MR, « Belgium 2030 – synthèse des propositions et questions ».

⇒ presse ses 15 nouvelles propositions pour le marché du travail (« Jobs deal 2.o, pour une communauté solidaire et prospère »), parmi lesquelles on retrouve la limitation dans le temps des allocations de chômage (11). (Lire l'encadré ci-contre.)

L'année 2022 s'est terminée avec la publication, le 21 décembre, de recommandations à la Belgique émanant d'une mission du Fonds monétaire international (FMI). Laquelle prône (en sus notamment de la démolition de l'indexation des salaires et des allocations) la « réduction et le plafonnement de la durée des allocations

« Dans cette agence d'intérim, la négociation salariale se durcit »

de chômage » qui « inciteraient davantage à la recherche d'un emploi » (12).

Casser les allocations pour casser les salaires

A qui cette réforme devrait-elle profiter ? Force est de constater que le secteur de la société qui monte actuellement au créneau pour la défendre est celui de l'intérim. C'est ainsi que, le 12 décembre 2022, le journal *De Morgen* publiait une pleine page de tribune intitulée « Pourquoi la limitation des allocations de chômage dans

le temps est une mesure judicieuse » signée par Jan Denys... « expert du marché du travail chez Randstad » (13). La veille, RTL-TVI avait mis en avant un sujet où le secteur de l'intérim se plaignait de l'obstacle que les allocations de chômage constituaient pour le recrutement à très bas niveau de salaire : « Dans cette agence d'intérim, une certaine frustration s'est installée. Les entretiens sont parfois plus difficiles, la négociation salariale se durcit. Alice Leboutte, responsable des ressources humaines dans une agence d'intérim explique : 'Ils vont prendre la simulation de leur salaire dans l'emploi proposé et la comparer avec ce qu'ils touchent au chômage. Et ils vont se dire qu'ils vont peut-être gagner 100 euros en plus en travaillant, s'ils doivent compter les frais d'essence pour se déplacer, les frais de crèche, etc., puis en tirer la conclusion que ça ne les intéresse pas, qu'ils préfèrent rester au chômage.' ».

La journaliste reprenant : « Plusieurs exemples concrets ont été rencontrés cette semaine, notamment ce père de famille qui vient de refuser un emploi par email : 'ce n'est pas une question de motivation, il s'agit d'un système qui ne motive pas à travailler quand la rémunération est plus faible que l'allocation de chômage. Ça ne devrait pas arriver' ». Et la responsable de l'agence d'intérim d'enchaîner : « Je pense que c'est plutôt le système qui est mal fait. Je me dis, comment est-ce pos-

sible qu'en 2022 il soit plus rentable de rester chez soi en étant chômeur qu'en travaillant, tout simplement ? ». La journaliste de RTL-TVI poursuivant : « Il est impossible d'estimer le nombre de refus pour cette même raison, mais le sentiment dans cette agence est que ce phénomène est en augmentation. Comment éviter qu'aller travailler rapporte moins que l'allocation de chômage ? Le débat sur les pièges à l'emploi existe depuis des années au niveau politique ». In fine, la journaliste conclut : « Dans certains cas le refus d'emploi peut être sanctionné, mais il faut que l'offre soit jugée comme convenable. Le montant du salaire est déterminant » en donnant opportunément la parole à Claire de Haan, responsable Direction réglementation chômage et contentieux à l'ONEm, pour un rappel des règles en vigueur en la matière : « Lorsque l'emploi n'est pas convenable, et ça va être le cas si la rémunération est inférieure



CD&V (2022) : « NOUS LES ALLOCATIONS DE

Le 8 décembre 2022, le CD&V a présenté 15 nouvelles propositions pour l'organisation du marché du travail. Parmi celles-ci, on trouvait la limitation dans le temps des allocations de chômage mais aussi deux propositions, liées à celle-ci, de promotion de mise au travail dans des sous-sta-tuts (« travail communautaire », etc.) :

« 9. Limiter les allocations de chômage dans le temps. Nous limitons les allocations de chômage à 36 mois pour ceux qui ne peuvent pas présenter 20 ans d'ancienneté. Pour ceux qui ont travaillé pendant plus de 20 ans, elles seront limitées à 48 mois. Les personnes de plus de 55 ans qui ont travaillé pendant plus de 20 ans bénéficieront d'une exception à cette limitation.

10. Une politique pour les chômeurs de longue durée qui active tout en n'abandonnant personne. Dès le premier jour, l'agence régionale pour l'emploi doit faire une offre sur mesure aux nouveaux demandeurs d'emploi. Des formations, des conseils, des postes vacants adaptés seront proposés en permanence dans le cadre d'une politique d'accrochage. À partir de janvier, un chômeur sera tenu d'effectuer un

au barème, ou si, grosso modo, elle est inférieure à l'allocation nette. Dans ce cas là l'emploi ne sera pas convenable, et donc il n'y aura potentiellement pas de sanctions » (14). Casser les allocations pour casser les salaires et les conditions de travail c'est, comme nous l'écrivons depuis longtemps, le but principal de toutes les chasses aux chômeurs. Le secteur de l'intérim partage manifestement notre analyse. A la différence qu'il estime quant à lui que le travail précaire et sous-payé est une excellente chose.

Créer un front de la gauche

2022 aura été l'année du grand rassemblement des forces politiques de droite et « centristes » belges pour la préparation d'une nouvelle saison de la série « chasseauxchomeurs.be », en visant cette fois-ci les chômeurs et les chômeuses de longue durée. Puisse 2023 être l'année d'un ras-

semblement pluriel de l'ensemble des forces de gauche (syndicales, associatives, intellectuelles et politiques) pour défendre l'assurance chômage et s'opposer à ce projet de casse de l'État social. Avec nos petits moyens mais notre ferme détermination, nous essaierons d'y apporter notre contribution. Les élections de 2024 et les rapports de force qui en suivront seront un moment décisif pour l'avenir de l'assurance chômage et des solidarités en Belgique. Face à la bataille qui s'annonce, l'heure est à la mobilisation. □

(1) ONEm, *Rapport annuel 2022*, « L'ONEm en 2021 – volume 2: indicateurs du marché du travail et évolution des allocations », p. 61.

(2) Chiffres ONEm, novembre 2022.

(3) OCDE, « Études économiques de l'OCDE : Belgique 2020 », *Éditions OCDE*, (2020), p. 130

(4) Les Engagés, « Manifeste pour une Société régénérée », (2022), p. 140.

(5) RTBF, QR, 20/12/2022.

(6) FEB, « Horizon Belgique 2030 – Vision pour un avenir meilleur », (2022).

(7) *Le Soir*, 30.12.19

(8) Arnaud Lismond-Mertes, « Capituler et régionaliser les allocations de chômage ? », *Ensemble !* n° 106, décembre 2021.

(9) MR, « Belgium 2030 – synthèse des propositions et questions » (2022) ; voir aussi Arnaud Lismond-Mertes, « MR : Haro sur les chômeurs et les organisations syndicales », *Ensemble !* n°108, novembre 2022.

(10) Willy Borsus : « Nous voulons une limitation du chômage dans le temps », *Paris Match*, 23.12.22

(11) CD&V, « Jobsdeal 2.0, voor een solidaire en welvarende gemeenschap », 08.01.22

(12) FMI, « Belgium : Staff Concluding Statement of the 2022 Article IV Mission », December 21, 2022 disponible sur www.imf.org

(13) *De Morgen*, 12.12.22.

(14) RTL, 11.12.22, www.rtl.be

LIMITONS CHÔMAGE À 36 MOIS »

service communautaire utile dans la communauté locale après 2 ans. 6 mois avant la cessation des prestations, les services de l'emploi feront une ultime offre sur mesure. (...) Les personnes qui perdent leurs prestations sont orientées vers le CPAS.

11. Économie sociale. Il ne sera pas toujours possible d'employer les demandeurs d'emploi dans l'économie régulière. La personnalisation individuelle et collective avec des places supplémentaires dans l'économie sociale peut être une réponse. Des instruments locaux tels que les travaux d'intérêt général, les travaux de quartier ou les stages temporaires peuvent également permettre au médiateur régional de l'emploi de formuler une offre sur mesure. Cela se fait en coopération avec les CPAS, les administrations locales, les associations et le profit social, et ce tant pour les personnes bénéficiant d'allocations de chômage que pour celles qui perçoivent un revenu d'intégration ou qui ne sont pas sur le marché du travail. » (a)

(a) « Jobsdeal 2.0, voor een solidaire en welvarende gemeenschap », 08.01.22, sur le site du CD&V.

Sammy Mahdi (CD&V) : « We hebben een stok nodig »

Le 4 décembre 2022, le nouveau président du CD&V annonçait dans une interview le changement de position de son parti, désormais favorable à la limitation dans le temps des allocations de chômage. « Nous avons besoin d'un bâton », disait-il.

VRT, *De zevende dag*, propos traduits par Yves Martens (CSCE)

Quelques jours avant la présentation à la presse des nouvelles propositions du CD&V concernant le marché du travail (« Jobs deal 2.0, pour une communauté solidaire et prospère »), le nouveau président du CD&V, Sammy Mahdi, a divulgué la proposition phare de ce programme dans une interview accordée, le 4 décembre 2022, à l'émission *De zevende dag* de la VRT (1). Il s'agit d'un changement de position important du CD&V, qui s'était par le passé, sous le gouvernement de Charles Michel, opposé aux volontés de la N-VA et de l'Open VLD d'adopter une telle mesure. Un revirement qui n'est pas passé inaperçu, *De Standaard* titrant en réaction, le

6 décembre 2022 « Avec l'arrivée de Mahdi, le CD&V se débarrasse de l'héritage de Daens » : entendons par là que le CD&V rompt avec ce qu'il restait de sa composante démocrate-chrétienne liée au mouvement ouvrier. Nous retranscrivons ci-dessous un extrait de cette interview et reprenons quelques réactions qu'elle a suscitées.

De zevende dag : Bart De Wever a dit que la Belgique était le seul pays où l'on pouvait être chômeur toute sa vie et recevoir des allocations. Georges-Louis Bouchez veut que les allocations soient limitées dans le temps. Est-ce que le CD&V peut aller dans ce sens ?





⇒ **Sammy Mahdi (CD&V)** : Vous avez dit « On peut utiliser un bâton ». Oui je pense qu'on a besoin de la carotte et du bâton. Il y a un certain nombre de personnes qui doivent être activées et accompagnées afin qu'elles trouvent le plus rapidement possible un emploi. Mais la réalité est que, après trois ans, la plupart de ceux qui sont dans le chômage y restent. Donc, effectivement, je pense qu'il faut revoir notre système de chômage. Tout d'abord, il faut renforcer la dégressivité. Que les personnes en début de chômage reçoivent une allocation plus élevée, cela peut et doit se faire car tout un chacun peut se retrouver au chômage. Mais il faut veiller au retour à l'emploi et donc que l'allocation diminue ensuite plus fortement. Après un certain temps, par exemple trois ans, il faut mener un entretien avec la personne, six mois avant la fin de ces trois ans, pour lui faire une ultime proposition. Si à ce moment la personne n'accepte pas la proposition et ne souhaite pas travailler, on a besoin d'un bâton et il faut dire à la personne qu'elle ne pourra plus avoir droit aux allocations.

C'est quelque chose de nouveau pour le CD&V...

Nous avons toujours dit qu'une dégressivité renforcée était nécessaire et il a toujours été important pour nous de ne pas laisser les chômeurs à leur sort. Mais après trois ans, les

gens qui ne retravaillent pas et font le choix de ne pas retravailler doivent pouvoir être exclus des allocations et être suivis au niveau local. Il faut pouvoir passer la main au gouvernement flamand qui devrait s'en occuper.

« Le CD&V se débarrasse de l'héritage de Daens »

Un autre problème est celui des personnes qui viennent de la migration et qui ne sont pas suffisamment insérées sur le marché de l'emploi. La maîtrise de la langue est très importante...

Un quart des personnes en recherche d'emploi ne parle pas suffisamment le néerlandais pour faire valoir cet atout sur le marché du travail. Pour les personnes qui ne trouvent pas d'emploi par manque de maîtrise du néerlandais, il faut faire en sorte que le VDAB leur propose des cours de néerlandais et que, si elles refusent, elles soient sanctionnées.

La président de Vooruit (ex-SP.a), Conner Rousseau, a très rapidement été invité par *De zevende Dag* à réagir à cette proposition :

Conner Rousseau (Vooruit) : Pour moi on peut discuter de la manière dont il faut stimuler les gens pour les remettre au travail mais il y a peu de modèles dans le monde dans lesquels harceler les chômeurs les aide à retrouver de l'emploi. Le problème dans notre pays n'est pas le manque de règles mais la façon dont elles sont appliquées et contrôlées. Il faut réfléchir à la façon d'aider les gens à aller de l'avant et de renforcer notre Etat providence.

De zevende dag : Y compris en arrêtant les allocations après trois ans ?

Je ne suis pas du tout convaincu que ce soit une solution, il faut en discuter et y réfléchir de manière large et on verra ce qui en sortira de convaincant.

Bart Somers (Open VLD) a quant à lui salué comme une « bonne chose » le ralliement du CD&V à la limitation dans le temps des allocations de chômage, tandis que Zuhail Demir (N-VA) évoquait à ce propos, d'un tweet, « *De nouvelles perspectives, près de 8 ans après le refus de 'Monsieur Non'. Agissez maintenant, Vivaldistes* », en faisant référence au blocage de l'adoption cette mesure par le CD&V (et son ministre Khris Peeters) en 2015, sous le gouvernement Michel. □

(1) Disponible sur le site de la VRT.

G.-L. Bouchez : « Limiter dans le temps les allocations de chômage, c'est une mesure sociale »

Le dernier congrès du MR a adopté de nouvelles propositions en matière de protection sociale : limitation dans le temps du chômage, « allocation de remplacement de base », « plafond du cumul des aides »... Son président, G.-L. Bouchez, nous les présente.

Interview par Arnaud Lismond-Mertes (CSCE)

Le Mouvement Réformateur (MR) vient d'adopter de nouvelles propositions programmatiques, lors d'un congrès qui s'est tenu en octobre 2022. Nous avons déjà effleuré le sujet dans un précédent article (1). A travers l'adoption de sa nouvelle proposition de « contrat sociétal », le MR se met ainsi en ordre de bataille pour les prochaines élections fédérales, prévues en mai 2024. Il aligne désormais une série de nouvelles propositions « disruptives », dont la limitation dans le temps des allocations de chômage, la création d'une « allocation de remplacement de base », l'obligation de prester un « service communautaire » notamment pour les bénéficiaires du Revenu d'intégration (RI), pour ne pas parler du retrait aux organisations syndicales de leur mission de paiement des allocations de chômage... Un coup de barre à droite, qui aligne le MR sur une série de

ce plan (Lire l'article p. 68), le tout mâtiné d'une proposition « d'allocation de remplacement de base », qui reprend la thématique du « Revenu de base » (RDB), sans relever à proprement parler de ce concept. (Lire le dossier p. 102 à 121.) Les contours de ces nouvelles propositions du MR ne nous ayant toujours pas paru très clairs, nous avons donc demandé à son président de nous les présenter.

Celui-ci aime le débat. Il a donc accepté notre invitation. Nous avons parfois été un peu déconcertés par ses réponses. Par exemple, lorsqu'il nous affirme que son constat de base est « que la différence entre les allocations sociales et les revenus du travail est trop faible » en Belgique, en imputant la cause à l'enveloppe bien-être de revalorisation des allocations sociales et aux avantages liés au statut de bénéficiaire de l'intervention majorée (BIM). Or, une récente étude



de la décennie écoulée : « Durant la période 2013-2020, le seuil de pauvreté a augmenté de 19,5 % (en prix courants). Cette augmentation est supérieure à celle de l'allocation moyenne par catégorie familiale. Par conséquent, bien que les liaisons au bien-être aient augmenté les allocations moyennes pour toutes les catégories familiales, nous constatons que le fossé par rapport au seuil de pauvreté pour toutes les catégories familiales s'est encore creusé au cours de la période 2013-2020 » (2). Quant au statut de BIM, son octroi n'est en rien limité aux allocataires, mais il est également accessible à tous ceux et celles qui ont un revenu imposable annuel inférieur à 20.292 euros (augmenté de 3.756 euros pour chaque personne à charge au sein du ménage). Les travailleurs.euses qui ont les plus bas salaires (temps partiels, etc.) peuvent donc en bénéficier aussi bien que les allocataires... Par ailleurs, on le verra, le président du MR n'hésite pas à

G.-L. Bouchez : « Nous proposons que le maintien des allocations de chômage soit conditionné par la réalisation d'un travail communautaire. »

« La différence entre les allocations sociales et les revenus du travail est trop faible »

propositions socioéconomiques qui étaient jusqu'ici essentiellement portées au niveau politique par la N-VA et l'Open VLD et, depuis tout récemment, par Les Engagés (ex-cdH), dans le contexte d'un réalignement plus global de la droite belge sur

de l'ONEm (institution censée compétente en la matière et peu susceptible de faire preuve d'un parti pris en faveur des chômeurs) indique que le fossé entre le niveau des allocations de chômage et celui du seuil de pauvreté s'est au contraire creusé au cours

⇒ faire des déclarations provocantes : « la limitation - à deux ans - des allocations de chômage que nous prôtons » indique-t-il « est une vraie mesure de politique sociale » et ce au motif que... ces personnes seraient mieux aidées à retrouver un emploi par les CPAS que par les services régionaux de l'emploi (Forem...). Une telle vision de ce qu'est « une véritable politique sociale » ou encore des capacités d'aide des CPAS peinerait sans doute à emporter la conviction... Il faut toutefois mettre à son crédit qu'il n'avance pas masqué et qu'il présente ouvertement devant les électeurs et les électrices le projet que le MR souhaite mettre en œuvre après les élections de 2024.

Une clarification qui laisse beaucoup de zones d'ombre

Le but de cette interview est avant tout de mieux comprendre les propositions du MR. À écouter son président, certains éléments déjà évoqués dans la presse se clarifient un peu. L'allocation « de remplacement de base » que le MR propose améliorerait

un avantage à l'instauration d'un tel système. Le document du congrès du MR indique que cette allocation devrait permettre « d'éviter que l'administration doive procéder à des contrôles invasifs de la vie privée de nos concitoyens », mais selon G.-L. Bouchez cette allocation reste soumise aux mêmes conditionnalités que les allocations actuelles. Elle n'amènerait donc aucun progrès du point de vue du respect de la vie privée et des choix de vie de famille. Idem, le document du congrès du MR mentionne le fait que « les allocations de chômage ainsi que le RI ne pourront plus être perçus que durant deux ans au plus » et qu'après ce délai leur maintien serait conditionné à « la participation à des travaux d'intérêt général ou à la formation dans un emploi en pénurie » (3). (Lire également p. 72.) G.-L. Bouchez nuance ce point : concernant le RI, il ne s'agirait que de sanctions temporaires en cas de refus d'effectuer un « service communautaire ».

Au vu de ces imprécisions et ambiguïtés persistantes, nous avons

G. L. Bouchez : Notre constat de base est qu'il y a en Belgique un problème en matière de récompense du travail, que la différence entre les allocations sociales et les revenus du travail est trop faible. Bien sûr, il faut augmenter les salaires nets en diminuant la fiscalité, mais il y a deux explications majeures à ce phénomène. La première tient à « l'enveloppe bien-être », qui est un mécanisme belge qui organise des augmentations régulières des allocations sociales, dont les allocations de chômage, au-delà de l'index. Tandis que les augmentations salariales sont globalement limitées à l'index. Cela fait vingt-cinq ans qu'en Belgique, à travers ce mécanisme, on a diminué l'écart entre les revenus du travail – et en particulier les plus bas salaires – et les allocations. La deuxième explication renvoie à la création du statut de « Bénéficiaire de l'intervention majorée » (BIM), qui à la base a été conçu en matière de soins de santé pour offrir dans ce cadre un meilleur remboursement aux moins nantis. Mais, par la suite, les différents niveaux de pouvoir ont greffé sur ce statut l'octroi d'une série d'aides complémentaires. D'autres aides sont également octroyées. Ainsi, par exemple, le CPAS de Saint-Gilles a publié un catalogue d'aides complémentaires de plus de trente-cinq pages ! Tout ceci devient problématique par rapport aux personnes qui travaillent. Aujourd'hui, vous pouvez toucher mille deux cents euros d'allocations sociales et, en sus de cela, bénéficier du tarif social en matière d'énergie, du tarif social en matière de télécommunications, d'un logement social, d'une gratuité à la crèche, une gratuité des transports en communs, d'une majoration des allocations familiales ainsi que de réductions un peu partout liées à votre statut de BIM. Les 1.200 euros deviennent alors 2.000, voire plus, en termes de pouvoir d'achat. Rien que le tarif social énergie peut actuellement représenter une économie mensuelle de 500 euros. Au MR, nous estimons que ces aides ne peuvent être cumulées sans limite et qu'il faut introduire un plafonnement global de celles-ci, en sorte que leur somme ne puisse excéder ce qu'une personne peut raisonnablement espérer gagner par son travail. Aujourd'hui, quelqu'un qui gagne un salaire net de 2.000 euros paie tout au tarif plein : sa crèche, son énergie, son logement... Il y a là une

« Nous proposons donc que le maintien des allocations de chômage soit conditionné par la réalisation d'un certain volume hebdomadaire d'heures de travail communautaire »

rerait bien le niveau d'allocation de certains allocataires (des personnes au RI cohabitant.e.s...), mais elle ne constituerait en rien un RDB, car elle ne serait ni inconditionnelle ni une individualisation des droits. Quant au détail des propositions du MR, nous sommes un peu restés sur notre faim. G.-L. Bouchez évoque une « allocation de remplacement de base de plus de 1.000 euros » mensuels ou « de 1.000 euros », tandis que le document du Congrès du MR qui nous avait été transmis évoquait quant à lui pour celle-ci « un montant minimum qui doit avoisiner ou être supérieur au seuil de pauvreté isolé en Belgique (aujourd'hui aux alentours de 1.200 - 1.300 euros par mois) ». Les montants mentionnés sont différents, et cette différence n'est pas insignifiante pour juger quelles sont au juste les catégories de personnes qui trouveraient

demandé au président du MR s'il pouvait nous faire parvenir des documents écrits qui présentent plus en détail les propositions du MR évoquées. Il nous a indiqué que ces documents existent et nous a promis de nous les faire envoyer. Malgré nos rappels, nous les attendons toujours. Une étude devrait, nous disent les services du MR, être publiée sous peu. À suivre.

Le MR a récemment tenu un Congrès qui a actualisé le programme du parti en matière de protections sociales. Il a pris position en faveur de la limitation dans le temps du chômage et du Revenu d'intégration (RI), de l'instauration d'une « allocation de revenu de base » et d'un plafond de cumul d'allocations. En quoi consistent ces propositions et quelles sont leurs motivations ?



G.-L. Bouchez :
« Selon notre proposition, le Revenu d'intégration n'est pas limité dans le temps, mais après deux ans il devient conditionnel ».

injustice par rapport à des personnes qui s'en tirent mieux à coup d'allocations et sans travailler.

Quant à la limitation dans le temps - à deux ans - des allocations de chômage, que nous prôtons, il s'agit d'une vraie mesure de politique sociale. Vous avez des personnes qui sont aujourd'hui depuis quinze ans au chômage, sont toujours au Forem et que l'on persiste à considérer comme des demandeurs d'emploi. Or chacun sait qu'après quinze années d'inactivité la probabilité de retrouver un emploi est extrêmement faible. Nous partons du constat que, si une personne est au chômage depuis plus de deux ans, son employabilité a fortement baissé. Dans ce cas, il vaut mieux qu'elle soit orientée vers une structure plus individualisée, comme le CPAS, pour bénéficier d'un accompagnement pas à pas effectué par des assistants sociaux. Les CPAS doivent, en outre, avoir une politique de l'emploi plus dynamique qu'elle ne l'est aujourd'hui.

Notre idée est que toutes les politiques sociales doivent ramener au travail, même si ce n'est pas le travail rêvé. Nous estimons que le travail, quel qu'il soit, est toujours plus valorisant que l'aide sociale. Nous proposons donc que le maintien des allocations de chômage soit conditionné

par la réalisation d'un certain volume hebdomadaire d'heures de travail communautaire ou par l'inscription dans une formation professionnelle en direction d'un secteur en pénurie. Quant au RI lui-même, nous proposons une réduction de 10 % de celui-ci pendant trois mois pour une personne qui se serait fait exclure du chômage parce qu'elle a refusé un emploi.

Enfin, un autre volet de nos propositions programmatiques est l'instauration d'une « allocation minimale de base », de plus de 1.000 euros, en dessous de laquelle personne ne pourrait tomber et qui pourrait être perçue sans contrainte ou risque. L'idée est de supprimer une série de petites allocations et de les remplacer par une « allocation de base » plus élevée. Elle remplacerait des allocations d'isolés extrêmement basses, de très petites pensions, certains temps partiels, etc. On partirait d'un socle de base qui pourrait être complété pour les personnes qui ont des besoins supplémentaires, par exemple en raison d'un handicap, etc. Toute personne qui a accès aux allocations sociales aurait au minimum cette allocation de revenu de base. Cette revalorisation est pour nous le corollaire de l'instauration d'un plafonnement des cumuls d'allocations.

Pour éviter les pièges à l'emploi, ce revenu de base serait octroyé sous forme de crédit d'impôt ou de quotité exemptée d'impôt pour un travailleur. Si cette allocation minimale de base était de 1.000 euros par mois, cela signifierait que les personnes qui travaillent bénéficieraient d'une quotité exonérée d'impôts de 12.000 euros, alors qu'elle est actuellement

« Non, ça ne signifie pas l'individualisation des droits »

de 9.000 euros, montant qui n'a pas été indexé depuis des années. Grâce à ce système, tout le monde en Belgique aurait 12.000 euros garantis, soit via son travail, soit via l'État. C'est l'embryon d'une allocation universelle.

Cette « allocation minimale de base » du MR serait-elle attribuée à tous et toutes, indépendamment des besoins des personnes, sans condition de disponibilité au travail, ↗

⇒ **sans limite d'âge et quelle que soit leur situation familiale ?**

Non, ça ne signifie pas l'individualisation des droits. Mais ça signifie néanmoins un « plus » pour certaines catégories de personnes qui n'arrivent pas à ce seuil aujourd'hui. A ce stade, on resterait dans le régime des allocations actuelles. Par exemple, un étudiant devrait prouver qu'il n'a pas d'autres revenus pour pouvoir bénéficier de cette allocation. A titre personnel, mon objectif serait d'aller, dans un second temps, vers un régime d'allocation universelle à proprement parler et de supprimer les conditions d'octroi. La proposition actuelle du MR ne va pas jusque-là.

Le congrès du MR a également pris position pour le fait de conditionner le versement du RI, après 2 ans, à une formation dans un métier en pénurie ou à une forme de travail au bénéfice de la communauté...

pour la communauté en vue d'une réinsertion professionnelle ou un contrat aidé. Il s'agit de permettre aux personnes de rester dans un principe d'employabilité. L'idée est qu'il y aurait une radiation des chômeurs après deux ans en cas de refus du travail communautaire, tandis que dans le régime du RI, le refus de ce travail communautaire n'entraînerait que des sanctions temporaires. Pendant deux ou trois mois, le RI pourrait être partiellement réduit. Il n'est cependant pas dans notre intention de vouloir priver un individu de tout revenu.

Pour vous, ces propositions de réforme constituent-elles un tout indissociable ou bien leur mise en œuvre peut-elle être envisagée séparément?

L'idéal serait de toutes les mettre en place en même temps, mais certaines mesures peuvent être envisagées séparément, comme la limitation

notre problème, ce sont plutôt des personnes qui sont en incapacité/invalidité. Le chômage de masse ne reviendra plus en Europe dans les dix années qui viennent, car nous connaissons un vieillissement de la population. Chaque année, il y a plus de personnes qui quittent le marché du travail qu'il n'y en a qui y entrent. Il y a donc des postes qui se libèrent et qui ne trouvent pas tous preneurs. Il y a également une transformation des métiers qui génère des recherches de nouveaux profils, peu disponibles sur le marché. On manque de personnes qui travaillent dans l'Horeca, pour conduire les bus ou les camions, on manque d'infirmières, etc. Même l'administration fédérale chargée de la gestion de l'asile ne parvient pas à recruter le personnel dont elle a besoin. Il faut donc inciter plus fortement les chômeurs à aller chercher ces emplois, et au besoin à effectuer les forma-

G.-L. Bouchez :
« Toute personne qui a accès aux allocations sociales aurait au minimum cette allocation de revenu de base »



Selon notre proposition, le RI n'est pas limité dans le temps, mais après deux ans il devient conditionnel. Après deux ans d'allocations de chômage, vous devez accepter de fournir un travail communautaire. Si vous ne le faites pas, vous êtes radié du chômage. Si vous bénéficiez du RI, après deux ans, on vous proposera également d'effectuer des tâches

des allocations de chômage dans le temps. Cette dernière idée rallie de plus en plus de monde, à cause des métiers en pénurie. Aujourd'hui, en Europe, il n'y a plus de chômage de masse. Quand j'étais plus jeune, le taux de chômage préoccupait tout le monde, tandis que maintenant on se préoccupe du taux d'emploi. Il y a encore des poches de chômage, mais

tions nécessaires. Aujourd'hui, dans ma région, à Mons, le bénéfice des allocations sociales n'est plus perçu comme une situation intermédiaire, entre deux emplois, mais comme un statut à vie. C'est un problème !

La limitation dans le temps des allocations de chômage ferait basculer beaucoup de personnes vers

les CPAS, alors que ces institutions sont déjà actuellement dépassées par l'afflux d'usagers et qu'elles sont plus fragiles, dépendant largement des communes. N'est-il pas faux de prétendre qu'elles pourraient offrir un véritable « accompagnement individualisé », ce qu'elles ne font pas actuellement, plus performant que le Forem ?

Tous les CPAS ne sont pas gérés de la même manière, le problème de cer-

qui émargent au CPAS sachent que l'issue pour elles est, à terme, de retrouver un emploi et non de rester à charge du CPAS.

Concentrer l'accompagnement Forem sur les travailleurs récemment sortis du marché du travail, n'est-ce pas l'exact inverse de ce qu'a organisé la réforme de cet accompagnement qui vient d'être adoptée par la majorité au parlement wallon?

« Les CPAS prendraient en charge la remise à l'emploi de ceux qui en sont plus éloignés »

taines de ces institutions est qu'elles ont tendance à se disperser dans des activités (culturelles et autres) qui n'ont plus grand-chose à voir avec leur mission première. Par ailleurs, le RI est, dans de plus en plus de cas, remboursé par l'État fédéral aux CPAS à 75 %, 100 %, voire 125 % pour les réfugiés ukrainiens. Mais il est exact qu'il faut revoir la façon dont les CPAS travaillent et je ne suis pas certain qu'il faille, en la matière, conserver le monopole de leur gestion au niveau communal. A mon sens, on devrait pouvoir centraliser le paiement de l'aide sociale comme on le fait pour les allocations de chômage. Il faut, en outre, que les cellules d'accompagnement des CPAS soient rationalisées selon les *desiderata* du fédéral. La réforme que nous proposons déchargerait des centaines de fonctionnaires du Forem qui pourraient alors se concentrer sur les chômeurs de moins de deux ans, qui ont une employabilité bien plus importante. Il y a, par ailleurs, une centaine de centres d'insertion socio-professionnelle (CISP) en Wallonie : c'est du gaspillage. La mission de ces centres, c'est-à-dire la remise à l'emploi des personnes qui en sont le plus éloignées, devrait être reprise par les CPAS. Le Forem devrait se focaliser sur la remise à l'emploi des personnes qui en sont le plus proches, tandis que les CPAS prendraient en charge la remise à l'emploi de celles qui en sont plus éloignées, en bénéficiant des moyens actuellement dispersés dans une multitude d'associations. Il faudrait que les personnes

Il ne vous aura pas échappé qu'au sein du gouvernement wallon actuel le MR ne gère pas la compétence en matière d'emploi. Un accompagnement de 100 % des demandeurs d'emploi par le Forem, c'est un beau vœu, mais c'est un vœu pieux. L'employabilité diminue de 50 % après deux ans de retrait du marché du travail. Que dire après cinq ou dix ans ? Le Forem n'a pas la capacité de réaliser une gestion individualisée et a de mauvais résultats par rapport à la remise à l'emploi. Il vaudrait mieux qu'il se concentre sur le public qui peut le plus facilement retrouver le chemin du travail. S'il met beaucoup de moyens sur le public qu'il est plus difficile de réintégrer, ses résultats moyens ne vont pas s'améliorer. Les chômeurs de longue durée ont souvent avant tout besoin d'un accompagnement social que les CPAS sont mieux à même de leur offrir. En outre, si on veut résoudre le problème du chômage, il faut également s'attaquer à la réforme du marché du travail. Dans toute une série de cas, le droit du travail se révèle opposé à l'intérêt du travailleur.

Vous dites que vos propositions sont inspirées par la volonté de mieux valoriser le travail. N'est-ce pas contradictoire avec votre proposition de limiter dans le temps les allocations de chômage ? Des salariés qui ont, peut-être, travaillé et cotisé pendant vingt ans se trouveraient après deux ans de chômage à un niveau d'allocation similaire à celui d'une personne qui n'a jamais

travaillé ou qui bénéficie d'une « allocation de revenu de base ». N'y aurait-il pas là un recul du caractère assurantiel de l'indemnisation du chômage ?

Non. Tout d'abord, l'allocation de chômage est calculée sur le dernier salaire. L'allocation de chômage pourrait pendant deux, trois ou quatre mois être équivalente au dernier salaire. A ce niveau-là, la logique assurantielle serait bien présente : plus vous avez cotisé, plus votre allocation serait élevée. Ensuite, il faut constater que la logique assurantielle de l'indemnisation du chômage a déjà sauté. Il y a des personnes qui sont au chômage pendant trente ans. Dans une logique d'assurance, il y a un plafond d'intervention en matière de sinistre. Ce n'est pas le cas dans la Sécurité sociale, qui relève de « l'assurance solidaire ». Tout le monde ne perçoit pas au prorata de ce qu'il a payé. Si on suivait jusqu'au bout l'idée du caractère assurantiel de l'indemnisation du chômage, il ne faudrait donner aucune allocation à la personne qui n'a jamais travaillé. Si on fixait la période couverte par des allocations en fonction du nombre d'années travaillées, on exclurait plein de monde. Limiter les allocations de chômage dans le temps, ce n'est pas une question d'économies budgétaires. Après un certain nombre d'années, déjà actuellement, l'allocation de chômage est réduite au niveau du RI. L'intérêt, selon moi, de limiter les allocations de chômage dans le temps, c'est avant tout d'offrir à chaque personne un accompagnement pertinent, que chaque personne ait le bon statut pour qu'on lui apporte la bonne aide. Un chômeur sur deux actuellement accompagné par le Forem est au chômage depuis plus de deux ans. Ces personnes ont une employabilité tellement faible que, même si le Forem était performant, il aurait du mal à les remettre à l'emploi. □

(1) Arnaud Lismond-Mertes, « MR : Haro sur les chômeurs et les organisations syndicales », *Ensemble !* n°108, novembre 2022.

(2) Michiel Segart et Nathalie Nuyts, « Dix ans de dégressivité renforcée des allocations de chômage - Évaluation de l'impact sur les transitions vers l'emploi et sur les dépenses sociales au cours de la période 2010-2020 », octobre 2022, ONEm (disponible en ligne).

(3) MR, « Belgium 2030 – Synthèse des propositions (au Congrès) et questions », (2022).

Le Forem s'enlise dans sa réforme

Les trois organisations syndicales du Forem ont déposé un préavis d'actions et de grève et demandent de suspendre la mise en place de l'accompagnement adapté. Alors que la digitalisation devait presque tout gérer, elle fonctionne (très) mal et le Forem semble perdre le contact avec son public.

Arnaud Lismond-Mertes (CSCE)

Le 21 novembre 2021, le parlement wallon a adopté le décret relatif à l'accompagnement orienté *coaching* et solutions des chercheurs d'emploi, présenté par la ministre de l'Emploi, Christie Morreale (PS), par un vote acquis majorité (PS-MR-ECOLO) contre opposition (PTB-Engagés!). Nous avons suivi de près le processus d'adoption de cette réforme, qui modifie fondamentalement les rapports entre le Forem et les demandeurs d'emploi (DE), ainsi que nous l'avons analysé en détail (1).

Une réforme mal conçue, dangereuse et précipitée

Dès le départ, nous avons non seulement dénoncé cette réforme comme étant une nouvelle forme de chasse aux chômeur.euse.s wallon.ne.s, le risque d'une explosion des sanctions des chômeurs au titre du contrôle de la disponibilité passive, mais aussi la foi aveugle dans une informatisation à outrance déshumanisante dont elle

laquelle elle a été adoptée. Ce dernier constat, à tout le moins, était partagé par de nombreux acteurs concernés. A commencer par le Comité de gestion du Forem qui, sommé de remettre son avis sur le projet de décret en plein pendant les vacances de 2020, avait explicitement fait acter qu'il regrettait « *les conditions dans lesquelles son avis est sollicité, soit dans un délai très court en pleine période estivale* » (2). De façon plus explicite, Anne-Hélène Lulling, Secrétaire générale de l'Interfédé des CISP (Centres d'insertion socioprofessionnelle) avait dénoncé une réforme « *menée dans la précipitation, sur base d'une réflexion insuffisante et parfois dans le non-respect des partenaires* » (3). Idem, le président de la CSC wallonne, Bruno Antoine, nous avait indiqué qu'il « *y a régulièrement dans ce dossier des démarches précipitées, tant dans le chef du Forem que du gouvernement wallon, pouvant mener à des erreurs préjudiciables aux demandeurs d'emploi ou au personnel Forem* » (4). Quant au personnel du Forem lui-même, il avait largement fait entendre son scepticisme et même, par la voix de la CGSP-Forem, son opposition au projet, lorsqu'il fut présenté dans les instances de concertation sociale de l'institution, où la CGSP avait formellement remis un avis défavorable sur le projet, pointant notamment que « *l'intégration de l'évaluation-contrôle à l'accompagnement induira pour les conseillers une perte de sens de leur mission et altérera la relation de confiance établie avec les usagers, ce qui affectera la charge psychosociale des travailleurs ainsi que leur sentiment de sécurité* » et encore qu'il

est « *impensable de considérer qu'un accompagnement d'un nombre de demandeurs d'emploi démultiplié à ressources humaines constantes en interne, et à budget constant pour les partenaires externes, soit réaliste* » (5). Hélas, malgré des auditions au parlement wallon, aucune des voix critiques n'avait été entendue par le gouvernement wallon et par la majorité PS-MR-Ecolo (6). Où en sommes-nous un an après l'adoption du décret ?

Si les arrêtés d'exécution n'ont été adoptés par le gouvernement wallon que très récemment, fin décembre 2022, le Forem a déjà initié son basculement vers le nouveau type d'accompagnement actuellement dit « adapté » depuis le 1^{er} juillet 2022, toujours avec la même précipitation. Que donne, sur le terrain, cette mise en place de la réforme ? Interpellée, l'administratrice générale du Forem, Marie-Kristine Vanbockestael, concède qu'il y a « *des questions qui restent aujourd'hui sensibles* », fait un *mea culpa* par rapport à « *certaines mises en production trop hâtives d'outils insuffisamment testés* » et évoque des chiffres rassurants (mais qui concernent la période de 2022 qui précède la mise en place de la réforme) par rapport au maintien du contact d'une part entre le Forem et les demandeurs d'emploi (DE) et d'autre part les employeurs. (*Lire son interview p. 85.*) Les échos reçus de la part de travailleurs et de travailleuses de l'institution sont tout autres et évoquent plutôt une désorganisation totale du fonctionnement du Forem.

Que donne, sur le terrain, cette mise en place de la réforme ?

témoignait, la ruine de la relation de confiance avec les DE, la transformation du Forem et de l'accompagnement en une usine à gaz, ainsi que le manque d'études préalables à son adoption et la précipitation avec

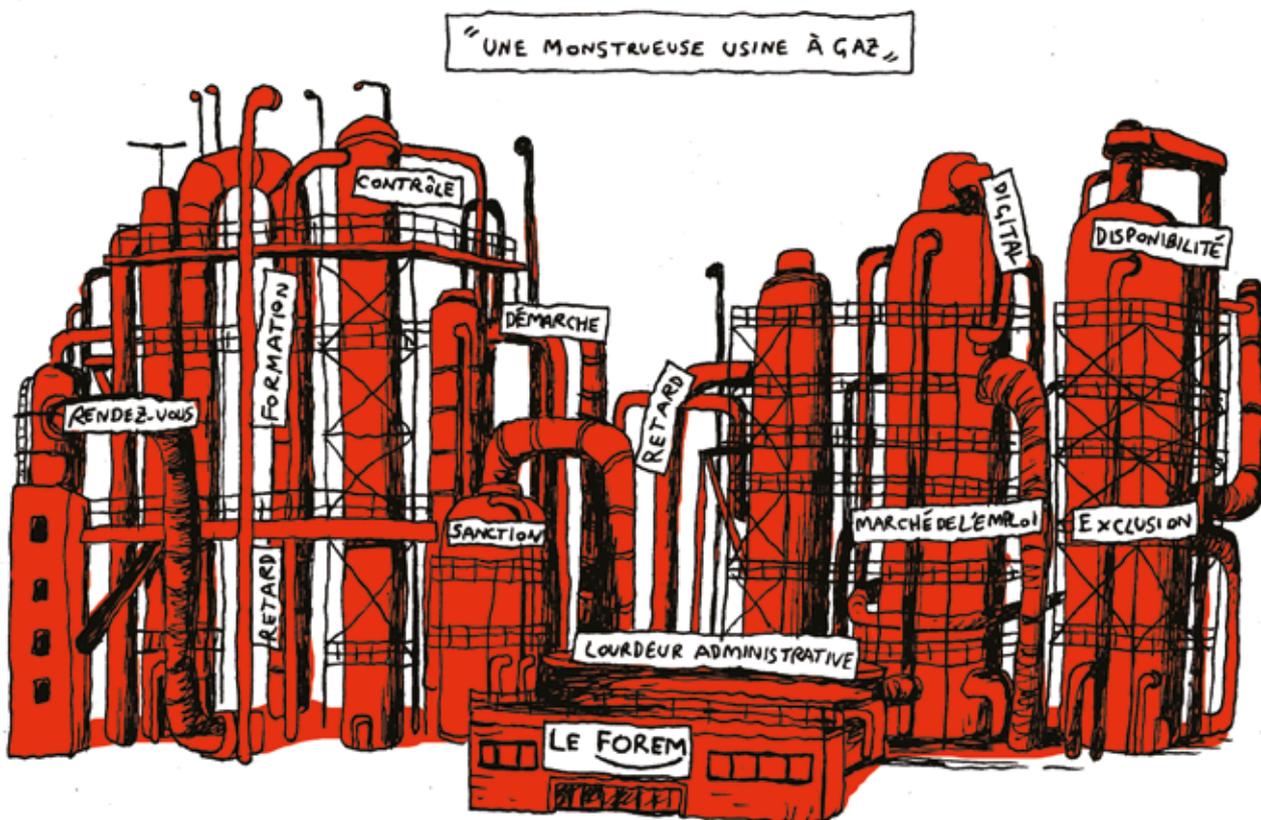
Le personnel en souffrance

Depuis le mois de novembre 2022, les trois organisations syndicales ont déposé un préavis de grève et d'actions au Forem à durée illimitée au motif des nombreux dysfonctionnements générés par la réforme et en appui de leurs revendications. Celles-ci commencent par la demande de suspendre la mise en place de « l'accompagnement adapté » tant que les procédures et les outils nécessaires ne sont pas effectivement disponibles, en sorte que le personnel puisse travailler correctement.

statut des agents concernés. Mais ce coup de semonce n'a pas suffi pour ramener le personnel à la raison et empêcher son mouvement de contestation. Car le ras-le-bol est largement partagé. Les « sans moi ce serait pire » pas plus que les « tout va très bien » ou les appels à la patience ne suffisent plus à calmer le dépit et la colère qui grondent.

En effet, depuis la mise place de l'accompagnement adapté au Forem, rien ne fonctionne plus, ou presque. Les conseillers chargés de l'accompagnement (dont une série « d'ex-évalua-

vement résolu. Tout d'abord, il y a des problèmes avec le logiciel censé mettre automatiquement en relation (« *matching* ») les demandeurs d'emploi, selon leur profil et les offres d'emploi disponibles. Par ailleurs, les différents outils informatiques sont peu intégrés. Les conseillers chargés de l'accompagnement doivent donc jongler avec une multitude de programmes et de fenêtres ouvertes sur leur PC lorsqu'ils reçoivent les DE. Dans ces conditions, la charge de travail pour le personnel est énorme, pour une productivité et un service déficients. Les premiers entretiens de



Depuis la mi-décembre, tous les mardis et jeudis les agents effectuent un arrêt de travail de cinquante minutes. L'administratrice générale du Forem aurait laissé entendre publiquement au personnel qu'il serait bien inspiré d'éviter de faire des vagues et ferait mieux de se ranger derrière sa direction pour défendre l'institution, au vu des menaces de privatisation (transfert à l'IFAPME) qui seraient évoquées au niveau politique, dans le cadre des discussions sur une 7^e réforme de l'État, concernant les activités de formation actuellement organisées par le Forem, ce qui aurait des conséquences négatives pour le

teurs ») ont été sommés d'appliquer le nouveau concept d'accompagnement sans y avoir préalablement véritablement été formés (si ce n'est via des webinaires et la transmission de piles de catalogues de procédures). Les nouveaux outils informatiques déployés, insuffisamment testés, ne fonctionnent pas. Les applications informatiques sont censées se développer « chemin faisant ». C'est-à-dire, en clair, que les membres du personnel, apparemment traités comme des cobayes, doivent travailler avec des programmes informatiques dysfonctionnels, dans l'attente (longue) que les problèmes soient progressi-

Au Forem, rien ne fonctionne plus, ou presque

bilan, au travers desquels le conseiller chargé de l'accompagnement doit faire le point sur la situation du DE et sur les démarches à mettre en place pour tenter de (re)trouver un emploi, se faisaient antérieurement en moyenne en un peu moins d'une heure. Ils prennent actuellement plutôt une heure et demie à deux heures. ↗

⇒ Temps pendant lequel le conseiller n'arrête pas de devoir encoder des données sur son ordinateur, alors qu'il serait censé pouvoir se concentrer sur l'écoute du DE, sur l'établissement d'une relation de confiance... Quant aux conseillers en démarches administratives, ils termineraient leurs entretiens sans pouvoir remettre en mains propres aux DE les documents qui en émanent. En effet, il est prévu que ces documents soient imprimés au siège central du Forem et envoyés par courrier... Tout cela alors que certains de ces documents doivent être transmis par les DE à leur organisme de paiement des allocations pour recevoir celles-ci. Désormais, ce ne sont plus les conseillers qui réconfortent les demandeurs d'emploi, mais ce sont ceux-ci qui compatissent envers les conditions de

La transmission des offres d'emploi ne fonctionne plus correctement ni vers les DE ni vers les entreprises

travail du personnel du Forem. Alors que, selon les attentes de la direction, chaque conseiller est censé accompagner cinq demandeurs d'emploi par jour, le rythme actuel serait plutôt de un et demi par jour.

Plus en capacité d'assurer le service au public

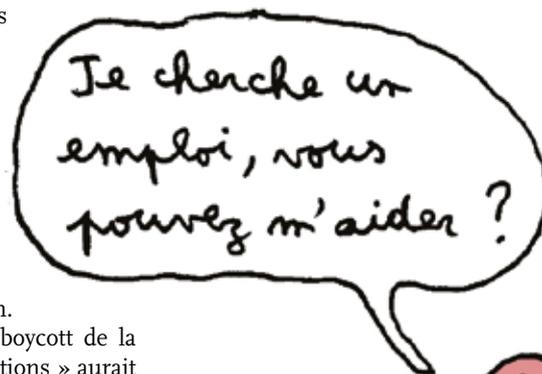
Quant aux « plans d'action » que la direction demande aux conseillers de conclure avec les DE au terme des accompagnements, pour formaliser les engagements pris par ceux-ci, et sur base desquels leur « disponibilité active » sur le marché de l'emploi pourra être évaluée, les conseillers restent dans le flou par rapport à leur statut exact. Faudra-t-il que quatre actions sur cinq prévues dans ce plan soient effectuées pour que l'accompagnement soit évalué positivement (en évitant ainsi au DE de se retrouver dans une procédure de sanctions) ? Faudra-t-il que ce soit trois actions sur cinq, deux sur cinq... La direction ne répond pas à ces questions. Les conseillers doivent donc travailler dans le brouillard et ne peuvent répondre précisément aux DE par

rapport à ces questions essentielles. Ils sont censés évaluer dès mars-avril des plans d'actions établis en juillet-août, sans avoir eu connaissance au moment de la rédaction de ceux-ci des critères d'évaluation.

Un mot d'ordre de « boycott de la conclusion de plan d'actions » aurait été lancé, dans l'attente de recevoir des réponses de la direction.

Par ailleurs, le Forem oblige les DE à avoir une adresse mail et à créer un profil en ligne sur le site du FOREM. Au besoin il leur crée cette adresse mail et ce profil. Ceux-ci reçoivent dès lors des documents du Forem dans la partie dédiée de leur espace personnel sur le site du Forem... mais comme ils n'y vont pas ils ne les voient pas. En outre, l'affectation des demandeurs d'emploi à un conseiller chargé de l'accompagnement, également informatisée, ne fonctionne pas non plus correctement. Qui plus est, à ce stade, l'accompagnement se concentre sur les nouveaux demandeurs d'emploi. Les « anciens DE », inscrits au Forem avant juillet 2022, n'ont plus été accompagnés depuis lors, le Forem commence seulement, à son rythme, à les reprendre en charge. Certaines personnes contactent elles-mêmes le Forem pour pouvoir bénéficier d'un accompagnement... Mais si elles ne sont pas considérées comme un public prioritaire, le Forem ne leur fixe pas de rendez-vous. Ce qui est absurde, puisqu'il s'agit justement de personnes motivées et qui demandent de l'aide.

Dans ces conditions, le personnel estime qu'il n'est plus à même de rendre le service au public de manière correcte et a l'impression que personne ne répond à ses attentes, que l'encadrement est débordé, que la direction se contente d'indiquer qu'elle est « consciente des problèmes », que le Comité de gestion du Forem ne s'empare pas de ceux-ci, pas plus que la ministre de l'Emploi. Dans ce contexte, le Forem peine à conserver ses agents. Les plus jeunes recherchent un autre employeur, les plus âgés tombent ou sont tombés en *burn-out*. Et le Forem peine à recruter : il manquerait toujours une



septantaine de conseillers par rapport au cadre prévu.

Les employeurs boudent le Forem

On l'aura compris, la mise en place de la réforme se passe mal pour les agents du Forem. Cela va-t-il mieux du point de vue des employeurs ou de celui des DE ? Non : la transmission des offres d'emploi ne fonctionne plus correctement ni vers les DE ni vers les entreprises. Les employeurs reçoivent du Forem des candidatures de DE qui ne correspondent pas du tout à ce qu'ils cherchent. Ils voient dès lors de moins en moins l'intérêt de transmettre leurs offres au Forem, d'autant qu'ils doivent eux-mêmes effectuer leur encodage dans le système informatique du Forem. Certains employeurs n'ont pas le temps de se créer un espace personnel en vue de créer ensuite l'offre d'emploi. D'autres employeurs, au même titre que certains DE, ne savent pas convenablement utiliser les outils digitaux. D'autres trouvent le système de rédaction des offres



trop compliqué (nomenclature des métiers, liste des compétences, etc.). Ces employeurs décident dès lors d'utiliser d'autres canaux pour diffuser leurs offres.

Le nombre d'offres d'emploi directement transmises par les entreprises au Forem serait apparemment en chute libre. Fin 2022, environ 9.000 offres d'emploi étaient publiées directement par des employeurs sur le site du Forem (non issues du VDAB, d'agences d'intérim ou de sites extérieurs de gestion d'offres d'emploi), qui correspondaient à environ 16.000 postes à pourvoir (il peut y avoir plus d'un poste par offre). Cela reste modeste par rapport aux 210.000 DE inscrits au Forem. D'autant que les deux tiers des offres diffusées par le Forem ne concernent pas des emplois stables et durables, comme l'avait mentionné un rapport de la Cour des Comptes en 2020 : « Les emplois durables (contrats à durée indéterminée) ne concernent que 33 % (110.847) des opportunités diffusées [par le Forem] en 2018. Le solde est majori-

tairement constitué d'emplois plus précaires, dont les contrats intérimaires représentent la plus grande partie. La prépondérance des emplois de courte durée a pour effet de créer un enchaînement de sorties vers l'emploi et de réinscriptions (...). » (7). Selon les chiffres qui nous ont été transmis, nous sommes donc très loin de la situation favorable que l'on pourrait imaginer en s'en remettant aux déclarations de l'administratrice générale : « 528.000 offres d'emplois ont été diffusées par le Forem sur les neuf premiers mois de 2022, dont 401.000 du Forem, ce qui représente une augmentation de 27 % par rapport à l'année précédente ». (Lire p. 85.)

Une perte de contact avec les demandeurs d'emploi

Quant aux demandeurs d'emploi eux-mêmes, ils désertent largement le Forem. Les DE ont perdu l'habitude de se rendre aux convocations du Forem durant la période du Covid, où certains types de sanctions étaient suspendues. Ils n'ont toujours pas retrouvé le chemin du Forem, et la désorganisation de celui-ci par la réforme n'aide pas à les y ramener. Au

service contrôle, les DE sont convoqués uniquement par courrier. D'abord sous pli simple et puis par recommandé, avec une copie dans l'espace personnel sur le site du Forem. Les convocations au service contrôle ont pour le moment été essentiellement concentrées sur les jeunes

en stage d'insertion, deux évaluations positives de leurs efforts de recherche étant indispensables aux jeunes sortis des études pour ouvrir leur droit aux allocations. Selon les échos qui nous reviennent, le taux de présence aux rendez-vous à ces convocations tournerait actuellement aux alentours de 20 %. Quant à « l'accompagnement adapté », mis en place depuis juillet et à ce stade ciblé sur les nouveaux inscrits ou réinscrits comme DE, le taux de présence aux convocations aux rendez-vous fixés dans ce cadre serait de l'ordre de 10 %, 20 %, au mieux 30 %. Les sanctions pour absentéisme (au titre du « contrôle de la disponibilité passive ») risquent dès lors de pleuvoir tôt ou tard. Ici encore, on manque de chiffres officiels.

Depuis juillet le taux de présence aux convocations aux rendez-vous serait de l'ordre de 10 %, 20 %, au mieux 30 %

L'administratrice générale nous a pour sa part donné un chiffre de 62 % de présence aux accompagnements pour les huit premiers mois de 2022 (ce qui donnerait toujours un chiffre énorme de 38 % d'absences, susceptibles de donner lieu à des sanctions). Mais les chiffres de l'administratrice ne concernent presque pas la période où l'accompagnement adapté a été mis en place. ↗

⇒ Il faudra donc attendre que d'autres, parlementaires wallons ou membres du comité de gestion du Forem, exigent que soient publiées des statistiques précises sur ce point et un plan pour éviter une explosion des sanctions. Nous avons notamment plaidé pour que les rendez-vous avec les DE soient fixés à un moment convenu de commun accord avec ceux-ci, comme c'est le cas, par exemple, pour un rendez-vous médical. Il semble que cette modalité soit à ce stade seulement « testée ». Plus globalement, dès les premières discussions publiques sur ce projet de réforme, nous avons attiré l'attention sur le risque qu'elle génère une augmentation des sanctions pour absentéisme et autres, dans le cadre du contrôle de la disponibilité passive, en lien avec l'ambition fixée par la réforme d'accompagner « 100 % des DE ». A ré-

à zéro. Cela signifie donc que le Forem reprend aujourd'hui les procédures de contrôle là où elles en étaient avant la suspension. Un certain nombre de chômeurs vont donc être surpris de se voir demander des preuves d'efforts de recherche d'emploi en vertu d'un « plan d'action » qu'ils avaient « conclu » avec le Forem... deux ou trois ans auparavant ! En recevant la convocation, un certain nombre d'entre eux, et ils seront plus nombreux que ceux qui se présenteront, prendront conscience qu'ils ne sont pas en état de présenter des preuves de recherche d'emploi ou de démarches qui correspondent à ce qu'ils avaient accepté dans le plan d'action imposé par le Forem à l'époque. Ils risquent dès lors de ne pas se présenter au rendez-vous fixé par la convocation et d'être sanctionnés d'office. Cette dynamique d'absences aux convocations mène à l'exclusion en six mois, avec zéro effet positif par rapport à leur retour à l'emploi.

Ce traitement administratif complètement déconnecté par rapport à la situation réelle des DE concernés est très loin de l'image bienveillante et protectrice vis-à-vis de ceux-ci que la direction du Forem et la ministre de l'Emploi aiment à donner. Le Forem sait que c'est absurde, que ses évaluateurs seront au vu des circonstances très « compréhensifs » pour les DE qui répondent aux convocations... mais pour ceux qui ne se présentent pas (sans doute les plus fragiles et les plus déphasés), tant pis pour eux s'ils perdent leur droit aux allocations ! Interpellée sur ce point, l'administratrice générale paraît minimiser le problème et indique qu'en l'absence d'un signal en ce sens de la ministre de tutelle, elle ne peut prendre l'initiative d'une « remise à zéro des compteurs » de ces DE (*Lire p. 85*). Une telle mesure semblerait pourtant amplement justifiée, tant par rapport à la crise sanitaire qui a suspendu pendant deux ans la procédure de contrôle que par le basculement dans le nouveau modèle de « l'accompagnement adapté ». Ici également, il restera à observer qui, au niveau politique et au sein du Comité de gestion du Forem, sera prêt à exiger l'adoption d'une mesure nécessaire pour éviter que, par l'application aveugle d'une procédure administrative absurde (convoquer des DE pour contrôler l'application de « plans

d'actions » conclus... deux ou trois ans plus tôt), des centaines ou des milliers de DE wallons perdent leur droit aux allocations.

Un service public en danger

Au vu de la situation actuelle, certains posent un constat amer : « Voudrait-on détruire un service public que l'on ne s'y prendrait pas autrement. ». Nous ne prêtons de telles intentions ni à la direction du Forem ni à la ministre de l'Emploi. Force est cependant de constater que, si les informations qui nous sont revenues sont exactes, le Forem est occupé à perdre l'adhésion de son propre personnel, celle des demandeurs d'emploi et celle des entreprises. S'agissant d'une institution chargée avant tout de mettre les uns et les autres en relation, la direction du Forem et son Comité de gestion devraient s'en inquiéter. Les responsables à ces différents niveaux, qui ont soutenu aveuglément un projet de réforme mal pensé et ont refusé d'entendre toute critique, seraient bien inspirés d'accepter de se remettre en cause. Le Forem ne pourra construire son avenir et sa légitimité sur sa seule position institutionnelle, sur sa gestion d'une gigantesque banque de données et sur des menaces vis-à-vis des DE et des autres parties prenantes. Et si le service public de l'emploi dysfonctionne et bat de l'aile, les premiers pénalisés seront les demandeurs et les demandeuses d'emploi wallon.ne.s. □

Eviter que des centaines ou des milliers de DE wallons perdent leur droit aux allocations

glementation constante, plus il y aura de convocations des DE, plus il y aura d'absences injustifiées de ceux-ci et plus il y aura de sanctions. Une réalité que ni la direction du Forem ni la ministre de l'Emploi n'ont jusqu'ici voulu voir et encore moins prévenir de façon conséquente, en modifiant et en assouplissant suffisamment la réglementation en la matière.

Vers une flopée de sanctions absurdes ?

L'administration commence à relancer des convocations pour le contrôle en direction de tous les DE qui ont eu des évaluations négatives avant ou après la crise du Covid et a fixé une priorité sur le contrôle de ces DE. Ceux-ci commencent donc maintenant à être convoqués par le Forem pour des deuxièmes entretiens de contrôle (risque de sanction de treize semaines) ou des troisièmes entretiens (risque d'exclusion définitive du droit aux allocations de chômage). En effet, la procédure de contrôle a été suspendue par le Forem durant la période de Covid, mais les « compteurs » des DE n'ont pas été remis

(1) Voir les dossiers publiés dans *Ensemble !* n° 103, octobre 2020 ; *Ensemble !* n° 104, décembre 2020, *Ensemble !* n° 105, septembre 2021 ; *Ensemble !* n° 106, décembre 2021, disponibles en ligne.

(2) Comité de gestion du Forem, Avis A20/01, 28.09.20.

(3) Anne-Hélène Lulling, «Cet avant-projet de décret ne répond pas à nos attentes», *Ensemble !* n° 104, décembre 2020

(4) Bruno Antoine, «J'entends les craintes et perçois les dangers», *Ensemble !* n° 104, décembre 2020.

(5) Avis de la CGSP-Forem sur le modèle d'accompagnement adapté, décembre 2019, lire aussi Arnaud Lismond-Mertes et Yves Martens, « Vers une explosion sociale prévisible », *Ensemble !* n° 103, octobre 2020.

(6) Arnaud Lismond-Mertes et Yves Martens, « Le parlement wallon adopte l'exécrable réforme du Forem », *Ensemble !* n° 106, décembre 2021.

(7) Cour des Comptes (Chambre française), « La mise au travail des demandeurs d'emploi par le Forem », 18 mars 2020, p. 19.

M.-K. Vanboeckstal (Forem) : « Il faut être nuancé »

L'administratrice générale du Forem nous donne son point de vue sur les problèmes rencontrés dans la mise en place de sa réforme. S'il y a des reculs, ce serait pour mieux sauter.

Interview par Arnaud Lismond-Mertes et Yves Martens (CSCE)

Mi-décembre 2022, nous avons interpellé Marie-Kristine Vanboeckstal, l'administratrice générale du Forem, à propos des problèmes rencontrés par son institution dans l'implémentation de la réforme de l'accompagnement des demandeurs d'emploi (*Lire p. 80*) : « Les premiers échos qui nous reviennent donnent l'image d'une mise en place chaotique de la réforme: mise en œuvre sans base réglementaire validée, sur base d'outils informatiques complètement dysfonctionnels, coupée tant des attentes des demandeurs d'emploi que de celles du personnel ou des employeurs, perte de contact du Forem avec les demandeurs d'emploi, avec les employeurs et avec son propre personnel, etc. Le dépôt d'un préavis d'action et de grève par les trois organisations syndicales manifestant les problèmes (prévisibles) liés à la mise en place de cette réforme. Souhaitant recouper nos sources et permettre à nos lecteurs de connaître votre point de vue, nous serions heureux de pouvoir vous interviewer à ce sujet. » Quelques jours plus tard, celle-ci acceptait notre demande d'interview (pour tant peu susceptible d'être complaisante, vu ce que nous avons écrit précédemment) (1).

Que l'on soit pour ou contre la vision de l'administratrice générale et ses réponses (qu'elle nous a données avec Yves Magnan, Directeur général adjoint Produits et Services du Forem), il faut mettre à son crédit qu'elle ne s'est pas dérobée à nos questions. Nous l'avons interrogée sur la mise en place de la réforme, tout d'abord, mais aussi sur le risque de sanctions et d'exclusions massives pour absence à des rendez-vous de demandeurs d'emploi (DE)



Marie-Kristine Vanboeckstal, administratrice générale du Forem : « Tout cela suit son cours aujourd'hui et nous sommes bien conscients que la réforme n'est pas complètement aboutie ».

PRESSE FOREM

que le Forem reconvoque maintenant dans le cadre du contrôle de la disponibilité active sur base de « plans d'actions » conclus avec eux... il y a deux ou trois ans, avant la période du Covid et la suspension du contrôle qui en a découlé. Après la suspension de deux ou trois ans du contrôle

Éviter des centaines ou des milliers de sanctions absurdes

et le basculement dans un nouveau mode d'accompagnement, il serait pleinement justifié de mettre ces compteurs à zéro. Ce qui permettrait d'éviter des centaines ou des milliers de sanctions absurdes, qui n'aideront en rien au retour à l'emploi des personnes concernées. L'administratrice

ne dit pas que c'est impossible, mais qu'il faudrait pour cela que la ministre de l'Emploi, Christie Morreale, qui exerce la tutelle sur le Forem, lui donne un signal en ce sens. A suivre.

Ensemble ! : Les trois organisations syndicales du Forem ont déposé un préavis d'actions et de grève à durée indéterminée avec comme première revendication de « mettre en pause » la réforme de l'accompagnement. Quelle est votre perception de la mise en place de cette réforme?

Marie-Kristine Vanboeckstal (Forem) : La décision de mettre en place cette réforme figure dans la déclaration de politique régionale du gouvernement wallon adoptée à l'entame de son mandat. Les travaux préparatoires à cette réforme ont donc été très longs. Le décret qui organise cette réforme a été adopté en novembre 2021. Il prévoit que cette réforme doit être mise en place pour juillet 2022. Les deux principaux arrêtés d'exécution de cette réforme ont été adoptés hier

⇒ [ndlr : le 21.12.22] par le gouvernement wallon. Il y a plusieurs niveaux dans cette réforme. Sur le plan législatif et réglementaire, c'est une réforme qui s'est mise en place doucement, avec beaucoup de concertation. Nous arrivons enfin aujourd'hui au bout de ce processus législatif et réglementaire, entamé il y a trois ans. Pendant ce temps-là, le Forem a étudié tous les développements nécessaires à la mise en place de la réforme, que ce soit au niveau technologique, au niveau des processus ou des relations humaines. Tout cela suit son cours aujourd'hui et nous sommes bien conscients que la réforme n'est pas complètement aboutie. Parmi les questions qui restent aujourd'hui sensibles, il y a la finalisation des éléments technologiques nécessaires. Certains outils sont prêts

et d'autres ne le sont pas encore. Plusieurs d'entre eux devront faire l'objet d'une amélioration continue, comme « l'outil de gestion de parcours », essentiel pour les conseillers chargés de l'accompagnement, qui va rassembler toutes les données relatives aux services du Forem et au demandeur d'emploi (DE), son plan d'action, le suivi de son plan d'action, etc. C'est cet outil-là qui, pour le moment, pose les plus gros

problèmes et par rapport auquel il y a du mécontentement qui s'exprime. À côté des processus et des aspects technologiques, nous avons également mis en place toute une gestion du changement, notamment la formation du personnel afin de garantir une bonne appropriation de la réforme, par exemple par rapport à la nouvelle posture des conseillers, la maîtrise des nouveaux outils technologiques, etc. Où en est-on au-

« Sur le plan législatif et réglementaire, c'est une réforme qui s'est mise en place doucement, avec beaucoup de concertation »



QUELQUES CLÉS DE LECTURE

▷ **Précipitation.** Notre interview a commencé par porter sur la précipitation avec laquelle la réforme est mise en place, qui fait écho à celle avec laquelle elle a été initialement adoptée par le gouvernement wallon en 2020. Une précipitation qui, selon nous, a été intentionnelle, en sorte de pouvoir imposer « au motif de l'urgence » le projet de réforme à toutes les parties prenantes avec un minimum de prise en compte de leurs réflexions et attentes (tant au niveau des membres du Comité de gestion du Forem, que du personnel du Forem, représenté par leurs organisations syndicales, que des partenaires du Forem, etc). La réponse de l'administratrice générale a été, concernant la rapidité de la mise en œuvre de la réforme, qu'elle n'a fait qu'appliquer une volonté politique, inscrite au sein même du décret sur l'accompagnement voté par le parlement wallon en novembre 2021, de voir la réforme mise en place à partir du 1^{er} juillet 2022. C'est un point que nous

contestons d'abord factuellement : non seulement ce délai n'est pas inscrit dans le décret, mais le gouvernement lui-même n'a adopté les arrêtés d'exécution du décret que fin décembre 2022. « L'application rétroactive » (sic) des arrêtés d'application est d'une légalité douteuse. Plus fondamentalement encore, l'ensemble du projet de réforme émane au premier chef de la direction du Forem, qui l'a élaboré sous la législature précédente. L'administratrice générale en a elle-même prôné aux différents partis l'adoption durant la période de formation de la coalition gouvernementale wallonne, en juin 2019 (a). Nous avons donc du mal à la suivre lorsqu'elle indique que les délais de mise en œuvre ont été imposés à la direction du Forem et non fixés par celle-ci. La direction du Forem n'est pas la « victime » de la précipitation dans l'adoption et l'application de la réforme, avec toutes les conséquences catastrophiques que cela implique pour les

DE et pour le personnel. Elle en est pleinement la responsable.

▷ **Par des humains ou par des ordinateurs ?** Pour apprécier les problèmes que rencontre actuellement le Forem et les réponses que nous donne son administratrice générale, il est intéressant de les rapprocher de sa présentation du projet de réforme, en octobre 2021, devant le parlement wallon (dont nous avons déjà rendu compte) (b). À l'époque nous avions dénoncé la « déshumanisation » de l'accompagnement organisée par la réforme au profit d'une « digitalisation à outrance » témoignant d'une « foi aveugle » dans l'informatisation, et les déclarations de l'administratrice devant le parlement étaient déjà assez explicites : « Qu'y a-t-il d'indispensable dans cette réforme ? Si l'on dit qu'il faut accompagner tout le monde plus souvent, il faut plus de moyens. Quels sont les moyens ? Jusqu'il y a quelques années d'ici, c'étaient les moyens humains. Ils sont toujours là. (...) Mais c'est

aussi, acceptons-le (...) des moyens technologiques qui permettent de soulager une partie des services rendus aujourd'hui en face à face par exemple. Donc c'est vrai que le digital est une chance pour l'accompagnement des demandeurs d'emploi, aujourd'hui. » (c)

▷ **Adhésion à la réforme du personnel du Forem.** Quant au manque d'adhésion du personnel du Forem, il était également déjà perceptible dans son propos : « Vous avez peut-être des échos qui vous reviennent et l'on sait que le personnel doit être embarqué dans cette réforme. Tout changement fait peur et doit être géré, quelle que soit l'activité d'une entreprise publique ou privée. (...) une équipe multidisciplinaire est sur pied depuis des mois : du personnel venant de la direction RH, des conseillers RH, du personnel venant de la direction de la communication et des agents de terrain, des convaincus, des ambassadeurs de la réforme qui s'organisent autour d'une série d'outils. Toute l'information est sur l'intranet. On a même

jour d'hui et pourquoi cette irritation et ce mécontentement exprimés par les organisations syndicales ? Des réunions régulières que nous avons avec celles-ci, il ressort que le mécontentement porte essentiellement sur la mise en place des outils informatiques, mais pas sur les nouvelles postures (notamment évaluatives) à adopter par les conseillers dans le cadre de l'accompagnement. Ce sera d'ailleurs seulement dans quelques mois, en mars 2023, que cette nouvelle forme d'accompagnement sera pleinement mise en place. Nous sommes conscients que ce changement de posture est une question sensible, et nous y sommes très attentifs. En dehors des structures de concertation sociale internes au Forem, j'ai ces tous derniers jours rencontré

informellement les permanents des organisations syndicales pour faire le point sur la situation. A l'issue de cette rencontre, nous avons établi un plan d'action, qui a fait l'objet d'un retour vers les bases, qui semblent l'accepter. Je dis « semblent » car les organisations syndicales organisent des arrêts de travail tous les mar-

dis et jeudis matin, qui manifestent leur mécontentement. Ce sont des arrêts de travail durant lesquels le personnel réfléchit à ce qui ne va pas et à leurs propositions. J'ai ouvert la porte à recevoir leurs propositions par rapport à ce qu'ils souhaiteraient que l'on mette en place pour l'amélioration de leur travail au quotidien et de leur relation aux DE. Le plan d'action proposé comporte la mise en place d'ateliers composés de membres des services informatiques et de collaborateurs de terrain, pour mettre sur la table ce qui ne fonctionne pas dans les outils informatiques et rechercher des réponses immédiates. Nous avons fait des *mea culpa* sur certaines mises en production trop hâtives d'outils insuffisamment testés, du fait des échéances décrétales qui

« Les organisations syndicales organisent des arrêts de travail tous les mardis et jeudis matin »

désormais des vidéos qui disent : 'J'ai entendu dire que...', qui cassent toutes les rumeurs qui circulent. Nous avons aussi un baromètre du changement. Tous les trois mois, nous mesurons si le personnel avance vers la conviction et l'adhésion. (...) ». (d).

▷ **Organisations syndicales.** La considération, un peu particulière, de la n°1 du Forem pour l'avis négatif remis par la CGSP Forem sur le projet de réforme et sur le rôle des organisations syndicales était également déjà apparente en 2021, lorsqu'elle déclarait malgré tout au Parlement que les choses étaient « *négociées avec les organisations syndicales* » et que celles-ci devaient « *absolument être nos alliées, ces organisations syndicales qui jouent les courroies de transmission.* » (e) Mais qu'est-ce qu'une « alliance » avec une organisation dont on piétine l'avis lorsqu'il ne plaît pas ? Aujourd'hui, les trois organisations du Forem font des arrêts de travail de deux fois cinquante minutes toutes les semaines pour appuyer une

revendication de « *mettre en pause la mise en œuvre de la réforme* ». Qu'à cela ne tienne, l'administratrice générale, considère qu'il s'agit de pauses durant lesquelles le personnel réfléchit collectivement (dites *brainstorming*) pour dégager des propositions à lui remettre d'améliorations de l'application de la réforme !

▷ **Un problème avec les chiffres.** Nous l'avions déjà souligné à propos de son intervention devant le parlement, l'administratrice n'hésite pas à esquiver les questions gênantes, au besoin en introduisant un peu de confusion. Ainsi qu'elle le déclare elle-même « *comme on dit souvent, on peut interpréter les chiffres* ». (f) Car, pour ce qui est des chiffres précis et circonstanciés (d'accompagnements, de nombre de convocations, de présences aux convocations, de sanctions, d'offres d'emploi diffusées, de personnel) ... on en manque cruellement dans le débat public sur le projet de réforme et au niveau du pilotage du Forem.

La version publique du Rapport annuel 2021 du Forem tient en 31 pages, présentant quelques rares chiffres de façon tellement agrégée que l'on n'en tire que très peu d'informations. Quant à son rapport annexe sur le marché de l'emploi en 2021, il fait tout juste deux pages ! Pour mesurer le caractère lacunaire de ces documents, il suffit de les comparer avec le rapport annuel 2021 de l'ONEm, détaillé en 250 pages ainsi qu'à son complément de 191 pages sur les indicateurs du marché du travail et l'évolution des allocations. Ici encore, sur certains points clés (taux de présence aux rendez-vous, nombre d'offres d'emploi propres diffusées, etc.), les chiffres d'activité qui nous sont revenus de l'interne du Forem ne correspondent pas du tout à ceux cités par l'administratrice en réponse à nos questions. Sans doute compare-t-on des pommes et des poires. Une chose est en la matière certaine : pour qu'un véritable débat public rationnel sur l'activité du Forem puisse se développer, il faut que l'institution publie des rapports d'acti-

tivité chiffrés détaillés. Ce serait une mesure de bonne gouvernance élémentaire qu'il ne tiendrait qu'à la direction du Forem de mettre en œuvre, ou aux parlementaires wallons de l'exiger assez fort et de l'obtenir. La transparence ne nuirait pas à l'institution et serait un signe qu'elle est prête à offrir un vrai droit de regard au public sur son fonctionnement. Mais quel parlementaire s'en soucie ? Personne ne semble en avoir fait son cheval de bataille.

(a) François-Xavier Lefèvre, « Le Forem prépare sa refonte pour mieux encadrer les chômeurs », *L'Echo*, 28 juin 2019 ; Arnaud Lismond-Mertes et Yves Martens, « Un projet néfaste pour les chômeurs wallons », *Ensemble !* n°104, décembre 2020, p. 66.

(b) PW – CRIC n° 33 (2021 – 2022), p. 8 à 35 ; Arnaud Lismond-Mertes, M-K. Vanboeckstal (Forem): « Depuis des mois, nous essayons de convaincre », *Ensemble !* n°104, décembre 2020, p. 74.

(c) CRIC n° 33, *ibid*, p. 31.

(d) *ibid*, p. 13.

(e) *ibid*, p. 33.

(f) *ibid*, p. 32.



M-K. Vanboeckstal : « Le mécontentement porte essentiellement sur la mise en place des outils informatiques ».

PRESSE FOREM

⇒ nous liaient. Nous organisons donc la prise en compte des propositions d'amélioration de nos outils informatiques par les membres du personnel qui les utilisent. Un autre élément de ce plan d'action est le « plan de charge ». Depuis le mois de juin 2022, tous les nouveaux inscrits comme DE sont affectés au « portefeuille » d'un conseiller de façon

19 janvier, sur les résultats de notre plan d'action.

Vous nous indiquez que les arrêtés d'exécution de la réforme n'ont été adoptés qu'hier, 21 décembre 2022, alors que le Forem a implémenté la réforme à partir de ce 1^{er} juillet. Pourquoi l'implémentation administrative a-t-elle précédé l'adoption

pas l'impression d'avoir, à ce stade, raté un élément important : l'adhésion du personnel à la réforme qui lui est imposée ?

M-K. V. Il faut être nuancé. A-t-on « précipité » la mise en place de la réforme ? La notion de « précipitation » est assez subjective. C'est la mise en place d'une décision du gouvernement annoncée au début de la législature, en 2019. Faire entrer en vigueur une réforme après trois ans, cela ne peut être considéré comme « précipité ». Nous devons toutefois reconnaître que, malgré cette longueur de temps, certains de nos collaborateurs ne sont pas encore prêts à rentrer dedans. Il y a encore tout un travail d'appropriation et de conviction à leur égard que nous devons encore mener. Mais cela ne concerne que certains collaborateurs. Il y a aujourd'hui 1.200 conseillers au Forem et certains sont à l'aise avec la réforme, bien dans leur peau et ne manifestent pas un quelconque mécontentement. Mais ce n'est effectivement pas le cas de tous, et nous essayons d'obtenir l'adhésion là où elle n'est pas encore acquise. Par ailleurs, le décret adopté par le parlement wallon prévoyait une entrée en vigueur de la réforme au 1^{er} juillet 2022, nous ne pouvions pas faire semblant de ne pas l'avoir lu. Le Forem l'opérationnalise, mais de façon phasée.

« Nous avons fait des *mea culpa* sur certaines mises en production trop hâtives d'outils informatiques insuffisamment testés »

progressive, paquet par paquet, mois après mois. Quant aux DE déjà inscrits avant ce mois de juin, ils seront répartis ensuite entre les conseillers. Il est exact qu'il y a une crainte de nos collègues d'avoir *in fine* des portefeuilles trop chargés. Nous avons aujourd'hui des outils de pilotage qui permettent d'objectiver la charge de travail de chaque conseiller. Nous allons présenter ces outils à nos collègues. Les membres du personnel *brainstorment* sur leurs propositions durant leurs arrêts de travail et nous sommes convenus avec les organisations syndicales de faire le point, le

de la base réglementaire ? Dans le débat public il n'y a pas eu de présentation d'un chiffrage précis ni des objectifs de la réforme (par ex. nombre d'accompagnements à réaliser, durée des entretiens...) ni des moyens humains nécessaires (nombre d'accompagnements par conseiller...) ni de l'adéquation entre les deux. Les problèmes actuels de la mise en place de la réforme ne sont-ils pas la conséquence d'un manque de préparation suffisante de la réforme et d'une mise en place précipitée ? Quant à la « gestion du changement » invoquée, n'avez-vous

Vous deviez mettre en place la réforme avant même l'adoption des arrêtés d'exécution ?

Yves Magnan (Forem) : Avec effet rétroactif, oui.

M-K. V : Nous avons interagi avec le cabinet compétent et il était évident qu'à partir du 1^{er} juillet 2022, le Forem entraînait dans cette réforme. Par ailleurs, les arrêtés avaient déjà été adoptés en première lecture par le gouvernement avant juillet et nous n'avons mis en place que des actions qui ne portaient de préjudice à personne. Qui pourrait en vouloir au Forem de segmenter son public pour pouvoir mieux l'accompagner ?

environ douze personnes pour en recevoir effectivement six.

Concernant le décret « relatif à l'accompagnement orienté *coaching* et solutions des chercheurs d'emploi », vous évoquez la mention d'une entrée en vigueur fixée au 1^{er} juillet 2022. Pour ma part, je lis seulement dans celui-ci que « l'entrée en vigueur, déterminée par le gouvernement, peut s'opérer de manière différée et progressive, jusqu'au 31 décembre 2023, au plus tard ». Si je lis bien, il n'y avait donc pas d'obligation légale de mettre la réforme en œuvre au 1^{er} juillet 2022...

procédure, comme le décret nous le permet. Nous avons jusqu'au 30 juin 2023 et la condition pour ce faire est que la personne soit passée une dernière fois au contrôle. Dès qu'elle a terminé son entretien de contrôle, elle bascule dans le modèle de l'accompagnement adapté, à savoir : un entretien de bilan, la négociation d'un plan d'action concerté, etc. Nous avons donc actuellement deux types de publics. D'une part, les nouveaux inscrits comme DE depuis le 1^{er} juillet 2022 qui sont directement suivis selon le cadre de l'accompagnement adapté. D'autre part, les DE déjà antérieurement inscrits au Forem, qui vont basculer dans le nouveau mode d'accompagnement progressivement et ce jusqu'au 30 juin 2023.

« Pour pallier les effets de l'absentéisme on convoque plus de personnes que le nombre qui sera effectivement reçu »

C'est ainsi que nous avons mis en place l'accompagnement à distance, qui fonctionne très bien aujourd'hui. Les dimensions les plus sensibles, qui créent des effets de droit pour les DE, ont trait à l'évaluation. La mise en place de celle-ci suppose la conclusion de plans d'action, qui ne se met en place qu'aujourd'hui selon la nouvelle procédure. Les premiers plans d'action formels dont le non-respect pourrait donner lieu à des sanctions au titre du contrôle de la disponibilité active ne seront conclus que vers le mois de mai 2023. Pour le moment, aucun demandeur d'emploi n'a été sanctionné en fonction des nouvelles procédures mises en place par cette réforme.

Quant à la charge des portefeuilles des conseillers, c'est à dire le nombre de DE suivis par personne, c'est un sujet qui sera prochainement soumis à la concertation sociale, tout comme le nombre de rendez-vous hebdomadaires à réaliser. Cela ne se fera pas en une réunion, car on fait de l'*overbooking*, c'est-à-dire que pour pallier les effets de l'absentéisme on convoque plus de personnes que le nombre qui sera effectivement reçu. Pour rappel, l'ONEm lui-même *overbookait* l'agenda des évaluateurs à l'époque où il était en charge du contrôle de la disponibilité active, en convoquant



M-K. Vanbockstal :
« Nous ne voyons pas de différence quant au taux de présence des DE aux entretiens du Forem avec l'instauration de la réforme ».

PRESSE FOREM

Yves Magnan : Le décret sur l'accompagnement orienté *coaching* et solutions des chercheurs d'emploi a abrogé le décret sur l'accompagnement individualisé sur base duquel l'accompagnement a été antérieurement organisé. A partir du 1^{er} juillet 2022, les nouveaux DE inscrits et réinscrits entrent dans l'accompagnement adapté. D'où le fait que nous avons mis en place la nouvelle procédure à cette date, avec la segmentation du public. Les autres demandeurs d'emploi, qui avaient déjà été accompagnés précédemment, ne rentreront que progressivement dans la nouvelle

de seulement un DE sur trois qui se rendrait à la convocation dans les locaux du Forem. Est-ce exact ? Le Forem est-il occupé à perdre le contact avec son public ? Si oui, n'est-ce pas un problème majeur, notamment par rapport aux sanctions que cela risque à terme de générer dans la cadre du contrôle de la disponibilité passive?

M-K. V. Nous ne voyons pas de différence quant au taux de présence des DE aux entretiens du Forem avec l'instauration de la réforme. Rappelons que la réforme mise en place traduit la volonté émise par le

⇒ gouvernement que le Forem accompagne 100 % des DE et accompagne plus intensivement certains d'entre eux. Notre ambition est de ramener tout le monde sur le marché de l'emploi, vers des emplois de qualité, et d'aller chercher les DE de longue durée qui en sont éloignés. Des gens nous disent, et j'espère que vous n'en

ticulier pour les chômeurs de longue durée ? La situation actuelle est paradoxale, en ce sens qu'il y a à la fois un chômage qui reste trop élevé et pour le moment beaucoup d'offres d'emploi, dont beaucoup non pourvues, dans des métiers dits en pénurie... On nous le reproche. Mais beaucoup de ces offres ne correspondent pas au

zéro chômeur » qui est en cours, etc. Il y a également des dispositifs d'aide à l'emploi, comme « Tremplin 24 », qui offre aux employeurs une prise en charge par le Forem de l'engagement à hauteur de 1.000 euros par mois pendant 24 mois ! On ne pourra sans doute pas remettre tout le monde au travail, mais certainement beaucoup

« Nous ne voyons pas de différence quant au taux de présence des DE aux entretiens du Forem avec l'instauration de la réforme »

faites pas partie, qu'en augmentant le nombre de personnes accompagnées et en intensifiant la relation avec elles on les met en danger d'être sanctionnées. On pourrait laisser ces personnes « là où elles sont », mais notre volonté est de les amener à l'emploi. C'est exact que l'absence à une convocation du Forem peut donner lieu, en fonction du cadre normatif fédéral du contrôle que nous devons appliquer, à une sanction au titre du contrôle de la disponibilité passive. Mais ces sanctions ne sont appliquées qu'au terme d'une procédure. En cas d'absence à une convocation par pli simple, celle-ci doit être refaite par pli recommandé. En outre le DE disposera une fois dans le cadre de son accompagnement, d'un « joker » lui permettant de justifier une absence sans motif.

Le fait est que, à réglementation inchangée, plus le Forem convoquera de DE dans le cadre de l'accompagnement, et plus intensif sera cet accompagnement, plus il y aura des risques de sanctions pour absence et des sanctions à ce titre. Par ailleurs, cet absentéisme ne devrait-il pas interpeller le Forem sur la pertinence des accompagnements et des solutions qu'il offre ? Si toutes ces convocations étaient réellement utiles et sensées pour les DE, ne seraient-ils pas plus présents ?

M.-K. V. : Moi, j'adhère au projet d'aller rechercher l'ensemble des DE pour les remettre au travail. Pour aller chercher les DE, aujourd'hui nous n'envoyons plus seulement des courriers postaux, nous leur téléphonons. Une fois que le DE est présent, que pouvons-nous lui proposer, et en par-

profil des DE. Nous devons donc les aider, avec l'aide de nos partenaires, à se former et à se mettre en état de décrocher ces emplois. Nous avons également des formules d'encadrement très individualisé comme « Coup de boost », l'appel à projet « Territoire

plus qu'aujourd'hui. Est-ce que le taux de présence va augmenter ? C'est en tous cas un *challenge* pour nous, que nous essayons de relever.

Y. M. : Le modèle que nous mettons en place veut mobiliser le DE nou-



vement inscrit ou réinscrit le plus rapidement possible. Pour l'accompagnement digital et l'e-conseil que nous mettons en place, nos premiers retours nous indiquent que les personnes sont satisfaites. Pour ces publics-là, nous avons mis en place un service qui leur envoie tous les jours des offres d'emploi en fonction de leur profil et de leurs compétences. Pour la question de l'absentéisme, que nous voulons combattre, dans le domaine de l'e-conseil nous testons l'organisation des entretiens sur base de rendez-vous convenus avec le DE plutôt que sur base de convocations dont le moment est unilatéralement fixé par le Forem. Nous constatons que cette formule donne lieu à un meilleur taux de présence aux rendez-vous. Nous mettons également en place une dynamique de rappels téléphoniques du rendez-vous, comme cela se fait aujourd'hui pour les rendez-vous à l'hôpital. Pour le moment, quand nous avons réussi à accrocher la personne pour qu'elle

fasse son entretien de bilan, nous constatons qu'il y a un taux de présence de 80 % au rendez-vous d'accompagnement suivant. A partir du mois de janvier 2023, les organismes de paiement (OP) seront de nouveau informés lorsque les DE sont convoqués à des entretiens. Cela permettra aux OP de jouer leur rôle, de rappeler aux DE qu'ils ont, par exemple, un entretien de bilan au Forem et de leur proposer leur aide pour préparer ce rendez-vous. Quand cet échange de données sera mis en place, cela aidera à ce que la personne ne soit pas seule et à ce que son organisation syndicale puisse l'accompagner pour préparer cette rencontre.

Est-ce que l'obligation faite par la réforme d'accompagner régulièrement 100 % des DE, et ce jusqu'à leur sortie du chômage, n'est pas quelque chose de déconnecté par rapport à la réalité de la formation du chômage et du rôle que le Forem peut jouer ? Quand vous avez une personne de 50 ans en milieu rural, non motorisée, peu qualifiée, plus au travail depuis cinq ans... est-ce utile de poursuivre année après année les accompagnements, les « plans d'action », etc. tant que le marché de l'emploi n'a pas fondamentalement changé ? N'est-ce pas une procédure qui perdra son sens tant pour les conseillers chargés de les convoquer que pour les DE ? Il nous revient qu'aujourd'hui des DE auraient demandé des accompagnements au Forem mais qu'il n'y aurait pas été donné suite, parce que ces DE ne sont pas de nouveaux inscrits, et donc ne sont pas actuellement considérés comme un « public prioritaire ». Ne serait-il pas plus pertinent d'organiser les accompagnements à partir des demandes formulées par les DE eux-mêmes ?

M-K. V : Votre vision de la possibilité de ramener des chômeurs de longue durée sur le marché de l'emploi vous appartient. Nous mettons en place

M-K. Vanboeckstal :
« 528.000 offres d'emplois ont été diffusées par le Forem sur les neuf premiers mois de 2022, dont 401.000 du Forem ».

SCOP LA PÉNICHE

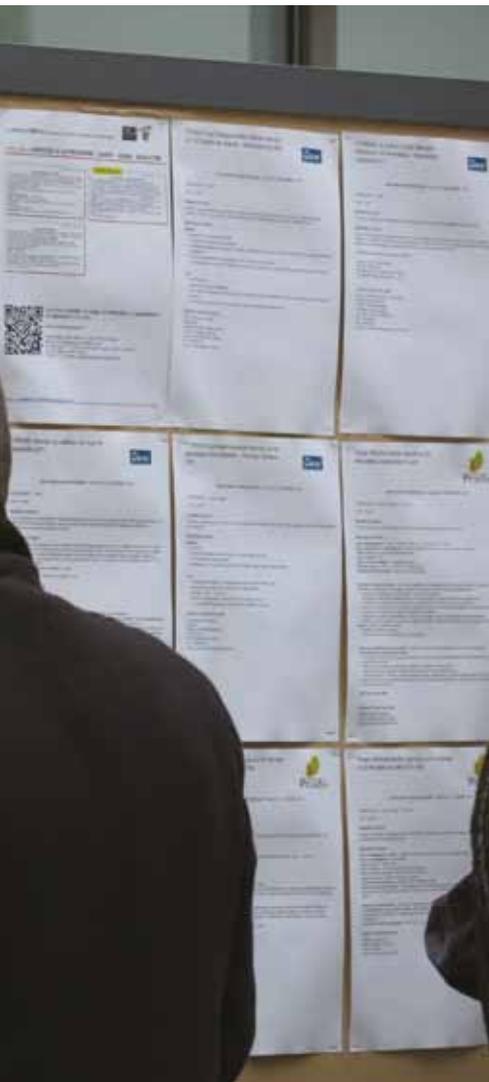
les politiques d'emploi qui sont décidées par le gouvernement. Je pense que l'optique du gouvernement s'explique notamment par l'accroissement du nombre d'offres d'emploi que nous avons constaté depuis 2015 - 2016. La conjoncture économique est devenue de plus en plus favorable, hormis la parenthèse de la crise du

« J'adhère au projet d'aller rechercher l'ensemble des DE pour les remettre au travail »

Covid. Aujourd'hui je reste pour ma part optimiste : il y a des offres d'emploi en Wallonie, et il y en a qui sont accessibles aux personnes plus éloignées du marché de l'emploi, et nous voulons aller les chercher. Non seulement pour pourvoir aux offres d'emploi, mais également pour permettre aux personnes de s'épanouir dans des emplois de qualité.

Vous abordez la question de la satisfaction des offres d'emploi transmises aux employeurs. Il nous revient que, suite à la réforme, de plus en plus d'employeurs seraient mécontents des services du Forem par rapport au suivi des offres d'emploi qu'ils transmettent. On nous indique que cela se manifesterait par une diminution du nombre d'offres d'emploi directement transmises par les employeurs au Forem (pas celles transmises par le VDAB, les agences d'intérim ou des partenaires comme des sites de gestion d'offres, etc.), que les employeurs se plaindraient notamment du fait de devoir encoder eux-mêmes leurs offres, etc. Le Forem est-il (ou pas) occupé de perdre son contact avec les employeurs wallons ?

M-K. V : Vous faites référence à un phénomène très récent et très conjoncturel. Sur les huit ou neuf premiers mois de 2022, le nombre d'offres d'emploi que nous avons reçues des employeurs était en forte hausse. On ne peut pas parler d'un recul global des offres transmises par les employeurs directement au Forem. Il est cependant exact que, dans le cadre de la réforme, nous mettons en place de nouveaux outils technologiques, y compris vis-à-vis



⇒ des employeurs. Nous avons pour ce faire revu la manière dont nous codifions les offres d'emploi, en fonction de référentiels de compétences. Cela nécessite que les entreprises se créent un compte spécifique sur notre site et qu'elles y encodent désormais leurs offres d'emploi en utilisant ce nouveau référentiel. Nous avons donc dû reculer pour mieux sauter. Cela demande aux entreprises un petit investissement en temps pour encoder leurs offres. C'était un mal nécessaire pour que les entreprises puissent avoir accès à d'autres outils, désormais recevoir 24h sur 24 des CV, etc. Certaines entreprises en ont été mécontentes, mais nous avons mis à disposition des conseillers pour les accompagner dans ces démarches. Tout cela est en train de se normaliser aujourd'hui. En outre, une fois par an un sondage est effectué auprès des entreprises et le taux de satisfaction enregistré reste constant. On verra si le changement que nous venons d'effectuer aura influencé le prochain taux de satisfaction. Selon les chiffres que l'on me communique, 528.000 offres d'emplois ont été diffusées par le Forem sur les neuf premiers mois de 2022, dont 401.000 du Forem, ce qui représente une augmentation de 27 % par rapport à l'année précédente.

Comment voyez-vous l'évaluation de la mise en place de la réforme ?

M-K. V : Le décret prévoit que nous devons évaluer la réforme. Nous sommes en outre chaque mois en

que faire se peut, limiter le nombre de sanctions. Or on m'indique que le Forem a commencé à reconvoquer, dans les entretiens de contrôle de la disponibilité active par le service évaluation, des DE qui avaient eu une évaluation négative avant la crise du Covid. Ces procédures avaient

été suspendues pendant la crise sanitaire. Elles reprennent aujourd'hui avec des DE qui n'ont pas été accompagnés par le Forem pendant deux ou trois ans. Beaucoup risquent de ne pas venir aux convocations du contrôle, faute d'avoir un dossier en ordre de preuves de recherche d'emploi correspondant aux objectifs qui leur avaient été fixés... deux ou trois ans plus tôt. Puisque ces personnes sont convoquées dans des deuxième ou troisième entretiens, les sanctions seront lourdes, en particulier en cas d'absence. Comptez-vous « remettre à zéro » les compteurs des évaluations antérieures à la crise Covid, vu la longueur de la suspension des accompagnements et la mise en place d'un nouveau type d'accompagnement ?

M-K. V : Durant toute la crise du Covid, nous avons suspendu le contrôle de la disponibilité active des DE, sauf des jeunes en stage d'insertion, qui avaient besoin de deux évaluations positives pour ouvrir leur droit. Au vu de l'évolution de la situation sanitaire, il a été mis fin à cette sus-

pension de la procédure de contrôle. Les évaluateurs ont donc repris leur mission et leurs anciens dossiers, à partir de l'état où ils se trouvaient avant la suspension. Nous y sommes obligés, la procédure est toujours là. A la différence de ce qui s'est passé fin 2015, lors du transfert du contrôle de la disponibilité active de l'ONEm au Forem, aujourd'hui nous n'avons pas reçu d'instruction de « remettre le compteur à zéro ». Je suis toutefois convaincue que, sauf dans les cas qui sont problématiques de

façon flagrante, les évaluateurs tiendront compte du contexte global de la réforme et de la volonté d'intégrer rapidement les DE dans le cadre du nouvel accompagnement adapté. Quand les DE seront revenus dans ce cadre, leur « compteur » sera effectivement remis à zéro du point de vue

« Nous mettons en place les politiques d'emploi qui sont décidées par le gouvernement »

du contrôle de la disponibilité active. Mais les anciens DE doivent avoir un dernier contrôle organisé selon l'ancien système avant de basculer dans le nouveau.

Si ces DE ne viennent pas au rendez-vous fixé, par exemple parce qu'ils pensent que l'évaluation sera pénible, vu qu'ils n'ont pas de dossier à présenter qui corresponde au plan d'action convenu deux ou trois ans plus tôt, cette absence donnera d'office lieu à une sanction. Vu le faible taux de présence à ces convocations (une personne sur trois ?) cela ne risque-t-il pas de donner lieu à une avalanche de sanctions ? Ne vaudrait-il pas mieux ne plus convoquer ces personnes dans le cadre de l'ancien système et les faire basculer d'office dans le nouveau ? Si je suis bien votre réponse, vous estimez que l'initiative d'une telle suspension ne relève pas de votre compétence, mais que ce serait à la ministre de l'Emploi à le décider et à vous en donner l'instruction ?

M-K. V : Pour ce soit exécuté, il faudrait que la ministre de l'Emploi nous envoie un signal en ce sens, mais je n'en vois pas très bien l'intérêt. Je suis convaincue que nos collègues évaluateurs font tout pour que les DE convoqués soient présents. Je viens par ailleurs de recevoir le taux de présence des DE aux convocations du Forem. En 2019, 62,6 % étaient présents aux convocations, en 2020 71 %, en 2021 69% et en 2022 (huit premiers mois de l'année) 61 %. □

« Pour ce soit exécuté, il faudrait que la ministre de l'Emploi nous envoie un signal »

contact avec la ministre de l'Emploi et son cabinet pour faire le point sur l'avancement de la réforme. D'ici la fin de la législature, nous devons également rendre au gouvernement une évaluation plus formelle. Il y aura également un Comité d'audit interne au Forem, qui devra remettre un rapport début 2024.

Vous avez indiqué dans vos réponses que votre objectif pour le Forem était la remise à l'emploi des DE et laissé entendre que vous souhaitiez, tant

(1) Sur la réforme, voir les dossiers publiés dans *Ensemble !* n° 103, octobre 2020 ; *Ensemble !* n° 104, décembre 2020, *Ensemble !* n° 105, septembre 2021 ; *Ensemble !* n° 106, décembre 2021, disponibles en ligne.

Chômeurs en colère contre les dysfonctionnements de la CSC

Arnaud, Laura, Aïda et Cédric sont quatre membres du groupe « Chômeurs.euses CSC en colère », créé pour exiger la réouverture des centres de services de la CSC Bruxelles. Ils et elles présentent leur mobilisation.

Interview par Arnaud Lismond-Mertes (CSCE)

Ce 21 décembre 2022, le collectif Chômeurs.euses CSC en colère organisait une action « Noël sans argent grâce à la CSC » devant l'un des - trop rares - points d'informations ouverts par l'organisme de paiement (OP) de la CSC Bruxelles à l'attention de ses chômeurs. Le but de l'action : médiatiser les problèmes catastrophiques pour les demandeurs d'emploi CSC générés par la fermeture et les dysfonctionnements de leur OP (1). Qu'on le sache, il n'y a pas en cette année 2022 de « Joyeux Noël » pour les demandeurs d'emploi dont les allocations dues ne sont pas payées, qui ne peuvent payer ni leur nourriture, ni

leur loyer ni *a fortiori* de cadeaux pour leurs enfants. Le groupe Chômeurs.euses CSC en colère entend faire connaître largement cette situation, dans l'espoir de la faire changer. Nous avons rencontré quelques-un.e.s de ses membres (Arnaud, Aïda, Laura, Cédric...) après leur action matinale. Nous leur avons demandé de nous expliquer leurs revendications et comment ils en étaient arrivés là.

La matin même, devant le bâtiment de la CSC où se tenait l'action, Arnaud Bilande, l'initiateur du groupe, avait résumé à l'attention de la presse et des chômeurs présents le sens de ce rassemblement « festif » : « Ça ↗



PAROLE AUX CHÔMEURS.EUSES MOBILISÉ.E.S

Dans notre dernier numéro (*Ensemble !* n° 108, novembre 2022), nous avons présenté la situation problématique dans laquelle se trouvent les organismes de paiement (OP) syndicaux. Ceux-ci doivent à la fois faire face aux effets d'un rabotage des moyens octroyés pour leur mission de paiement par l'ONEm, sur décision du gouvernement fédéral, et affronter des attaques politiques, notamment du MR, visant le retrait de cette mission, qui serait alors exclusivement attribuée à la CAPAC.

Le manque de moyens a détérioré la qualité du service rendu aux affiliés. Parfois de façon dramatique, comme à l'OP de la CSC-ACV Bruxelles, qui s'était dès avant la crise du Covid engagée (parallèlement à une fusion avec les OP CSC-ACV de Halle-Vilvorde et de Leuven) dans un projet de fermeture de ses centres de services aux chômeurs, au profit d'une digitalisation, complètement inadaptée par rapport à la réalité des chômeurs bruxellois et de leurs besoins d'accompagnement. La situation catastrophique

de cet OP a notamment donné lieu à des mobilisations de travailleurs sociaux (collectif Travail social en Lutte), exaspérés par le constat des conséquences sociales dramatiques de cette fermeture persistante des centres de services, tant pour le paiement des allocations des chômeurs de la CSC Bruxelles que, indirectement, pour leurs propres services. Mais les chômeurs CSC bruxellois se sont également mobilisés sur ce sujet et ce à travers le Comité des Travailleurs sans emploi de la CSC Bruxelles, qui existe de longue date au sein de celle-ci (*Lire p. 98*), d'une part, et d'autre part le Collectif « Chômeurs.euses CSC en colère », qui s'est créé fin août 2022, à travers l'ouverture d'un groupe Facebook, sur base d'une initiative individuelle (*Lire l'interview*). Nous leur donnons ici la parole, à la fois pour expliquer leurs tentatives de mobilisation pour faire changer les choses et pour connaître leur perception des changements intervenus depuis les discussions qui ont été établies avec la nouvelle direction de l'OP, en septembre 2022.

21.12.22 - Action « Noël sans argent grâce à la CSC » organisée par Chômeurs en colère devant le centre de services du Bd. Barthélémy.

⇒ fait plusieurs mois qu'on est mobilisés pour demander la réouverture des centres de services de la CSC Bruxelles. On le voit, aujourd'hui encore, il y a des personnes qui ne seront pas reçues par la CSC, qui ne peuvent pas accéder à son service de paiement. Nous dénonçons ce manque d'accessibilité, qui nous prive de nos allocations de chômage. On fait une action, parce que ça fait des mois que nous rencontrons la direction pour lui demander de rouvrir ses centres de services, de traiter les dossiers à temps, de répondre au téléphone, etc. Il y a beaucoup de gens qui ne sont pas à l'aise avec le français et qui ont des dossiers très complexes, ça ne peut pas simplement être traité par le canal numérique et par téléphone. D'autant que les personnes qui sont en ligne au numéro indiqué par la CSC (quand elles sont joignables) n'ont pas nécessairement accès à tout le dossier du demandeur d'emploi. Il faut que la CSC mette à disposition des chômeurs suffisamment de personnel compétent pour traiter correctement les dossiers de paiement des allocations. Ce n'est pas du tout le cas actuellement à Bruxelles, parce que la CSC a décidé de tout miser sur le numérique pour réduire ses effectifs. C'est une décision d'économie de personnel qui a été prise bien avant la crise du Covid et le syndicat utilise la crise du Covid comme prétexte. Le service chômage est sous-financé et nous sommes considérés comme des sous-affiliés de la CSC. » Aïda complétait : « Notre action d'aujourd'hui est basée sur la thématique de Noël. Les fêtes arrivent et nous voulons attirer l'attention sur la situation de chômeurs

une énorme détresse financière et psychologique. Il faut faire des prêts, s'endetter pour payer son loyer, etc. Nous ne sommes pas contre les syndicats, contre la CSC et ses travailleurs, dont on sait bien qu'ils sont en difficulté et proches du burn out, mais nous exigeons des solutions ».

Quelque jours plus tôt, le collectif avait résumé ses revendications minimales présentées à la direction de l'OP de la CSC : « Réouverture de tous

mobilisation devant la CSC pour revendiquer la réouverture des guichets de son organisme de paiement (OP) bruxellois, fermé depuis trente mois. J'ai trouvé que c'était une excellente initiative, mais qu'il était dommage que ce soit essentiellement des travailleurs sociaux (qui n'en pouvaient plus de devoir subir indirectement, via les problèmes de leurs usagers, les conséquences de cette fermeture) qui portent cette revendication, sans qu'apparaissent au premier plan

« On demande la réouverture des centres de services de la CSC Bruxelles »

les centres de services à Bruxelles, minimum quatre matinées plus un après-midi par semaine, dès aujourd'hui. Des réponses à nos mails et au téléphone. Des dossiers traités à temps, plus aucun retard dans les paiements. Des excuses publiques pour les maltraitements, l'humiliation, les erreurs, la perte de nos documents, les rendez-vous non honorés, les heures d'attente et tous les rappels et frais de huissiers car nous sommes poussés à la précarité par la CSC ! » Des exigences élémentaires et vitales pour la vie de travailleurs et de travailleuses déjà fragilisés.e.s par la perte d'emploi ou par des formes d'emploi précaire, mais loin d'être rencontrées.

les chômeurs, qui sont les premiers concernés. C'est ainsi que j'ai décidé de créer un groupe Facebook « Chômeurs.euses CSC en colère », à la base pour récolter des témoignages. Plusieurs personnes ont rallié le groupe, et nous avons rejoint l'appel au rassemblement du 15 septembre en tant que « Chômeurs.euses CSC en colère ». Nous avons exigé et obtenu d'être reçus par la direction de la CSC après notre rassemblement, afin de pouvoir leur exprimer directement nos revendications et de recevoir leurs réponses par rapport à celles-ci. Le fait qu'on colle des affiches sur les centres de services, avec des témoignages de chômeurs, qu'il y ait une mobilisation et une couverture par des médias a commencé à faire bouger les choses. La CSC n'aime pas que ça se sache publiquement que son organisme de paiement bruxellois dysfonctionne complètement. Nous sommes sortis de cette rencontre avec l'engagement de la direction de rouvrir au public les centres de services à Jette, à Schaerbeek et à la rue Pletinckx. Ce fut une première (petite) victoire. Nous avons tenu une seconde réunion avec la direction, qui nous a expliqué que la situation ne serait pas normalisée avant mars, au sortir de laquelle nous sommes convenus de nous rencontrer une nouvelle fois avec la direction de l'OP de la CSC, ce 6 décembre. La direction nous avait annoncé que pour cette date elle aurait finalisé un plan d'action pour la réouverture d'autres centres de services (Ixelles, Forest, etc.). Lors de cette réunion, nous

« La CSC a décidé de tout miser sur le numérique pour réduire ses effectifs »

de la CSC Bruxelles qui, du fait du non-paiement de leurs allocations, ne savent pas comment vivre, se nourrir, payer quelques factures, payer un cadeau à leurs enfants. On rentre en 2023, et on ne sait pas ce qui nous attend. »

Enfin, un autre militant du collectif enchaînait : « Il y a des gens qui attendent trois mois ou plus le paiement de leurs allocations. Ça concerne des chômeurs à temps plein, mais aussi des artistes, des intérimaires, des chômeurs à temps partiel, etc. Ça met les gens dans

Ensemble ! : Comment et pourquoi a été créé le groupe « Chômeurs.euses CSC en colère » ?

Arnaud : Début juillet 2022, j'avais rentré mon formulaire de fin de contrat C4. Fin août, ne recevant pas de paiement, j'ai commencé à m'inquiéter et à appeler des connaissances à la CSC pour voir si elles pouvaient activer le traitement de mon dossier. Ça n'a pas donné beaucoup de résultats. C'est à ce moment-là que j'ai appris que le collectif Travail social en lutte organisait, le 15 septembre, une

avons dû constater que le « plan d'action » de la direction n'apportait rien de neuf ni de concret, puisque l'on nous a annoncé qu'il n'y aurait à ce stade pas de réouverture de nouveaux centres de services, pas d'extension des plages d'ouverture, que le retard ne serait pas résorbé avant février et que les nouveaux engagés ne seraient opérationnels qu'en mars. Ils n'ont, en outre, toujours pas publiquement demandé des excuses, leur répondeur téléphonique mentionne toujours des fermetures liées au Covid, ils ne répondent toujours pas par mail dans les deux jours, etc.

Aïda : Pour le moment, le personnel présent dans les « points d'information » de la CSC n'a pas accès au dossier de la personne qu'il reçoit. Il prend juste les informations pour les envoyer au gestionnaire du dossier du chômeur, mais ce gestionnaire reste inaccessible. On doit venir à sept heures du matin pour prendre un ticket. On n'est pas sûr d'être reçu. On attend dans le froid pour être reçu, peut-être, à dix heures, etc. On ne se sent pas traité comme des êtres humains. On n'a pas que cela à faire. Et quand enfin vous êtes reçu, ça dure cinq minutes et on vous délivre un message qui se résume à « Oui, oui. On a bien noté. On vous rappellera ».

Comment êtes-vous arrivés à la CSC et quel est votre rapport à l'organisation syndicale ?

Aïda : A la base, je recevais une allocation du CPAS. A l'époque, le chômage, les syndicats, je ne savais pas à quoi ça servait. Puis, j'ai travaillé avec des enfants dans l'enseignement pendant deux ans, dans un contrat PTP (programme de transition professionnelle). Dans ce travail, j'ai subi du harcèlement moral, de la part de la direction et de collègues. Deux ou trois collègues m'ont conseillé de me syndiquer pour être défendue. C'est ainsi que je me suis affiliée à la CSC. Ensuite, j'ai été engagée en intérim pour m'occuper d'enfants de parents travaillant à la Commission européenne. Mais ce sont des horaires très faibles et coupés. J'ai donc besoin d'un complément chômage. Je travaille seulement quelques heures par jour, selon les besoins de l'employeur. Ça me fait trente euros par jour et environ 200 euros par semaine complète. Mais j'ai eu la mauvaise surprise de découvrir que pour



« En attendant que le CSC me paie... »

chaque jour où je prestais en intérim, je perdais deux jours d'allocations de chômage. Personne ne m'en avait informée, pas même mon syndicat. Ce sont des contrats journaliers : tous

« On ne se sent pas traités comme des êtres humains »

les jours la société d'intérim t'appelle pour savoir si tu veux travailler. Sur place dans mon travail, je n'ai pas de contact avec un délégué syndical. Des collègues qui ont connu le même problème que moi m'ont conseillé de serrer les dents et de passer le test « Epso » nécessaire pour obtenir un

poste en CDI à la Commission européenne...

En tant que jeunes chômeurs, on se sent exclus, rejetés par la société et on se retrouve très seuls, face à soi-même, on ne peut même pas compter sur son syndicat. On se lève le matin et on se demande : qui suis-je, que suis-je dans cette société ? On demande du travail, on ne nous en donne pas. On demande une allocation de chômage, elle n'est pas payée... On a pourtant des capacités, des compétences, mais on n'est pas entendus. On vous dit : refaites telle formation supplémentaire, etc. Mais à un moment, ce n'est plus gérable. Les organisations syndicales pourraient nous aider à briser notre solitude et à nous donner collectivement une voix, montrer qu'elles peuvent apporter des solutions à notre mal-être. Ce n'est pas le cas aujourd'hui.





« LORSQUE LA CRISE DU COVID EST ARRIVÉE EN 2020... »

La veille de l'action du 21.12.22, la CSC a (enfin) communiqué par mail vis-à-vis de ses chômeurs à propos de la crise de son OP : « Cher affilié, Chère affiliée, Par cette lettre, nous tenons dans un premier temps à vous présenter nos excuses quant aux désagrément et aux situations difficiles que vous auriez pu rencontrer. Lorsque la crise du Covid est arrivée en 2020, le nombre de dossiers chômage a augmenté de manière astronomique, et ce en très peu de temps. Les équipes de nos centres de services ont fait le maximum pour suivre la cadence, mais les conditions étaient telles que nous n'avons pas toujours pu servir l'ensemble de nos affilié.e.s dans des délais raisonnables. Nous en sommes navrés.

Face à ce travail titanesque, la CSC Bruxelles a voulu prioriser le contact numérique afin d'y concentrer ses ressources et traiter un maximum de dossiers rapidement. Malheureusement, même si nous en étions bien conscients, force est de constater que le numérique ne suffit pas.

Pour certains dossiers, un contact téléphonique ou physique est nécessaire. C'est pourquoi, dans un second temps, nous voulons vous rappeler les différentes étapes à suivre et les solutions pour nous joindre. 1. L'e-mail reste le moyen privilégié. Grâce à une trace écrite, avec les documents en pièces jointes, nos équipes disposent d'un support solide auquel se référer. C'est le moyen le plus rapide pour traiter un dossier (...) 2. Le numéro de téléphone 02/557.88.88 vous permettra de joindre notre call center et d'obtenir un contact direct. 3. Les Points d'infos CSC vous permettront un contact physique direct. Votre paiement n'est pas en ordre? Vous avez besoin de documents ou d'attestations? Un changement d'adresse e-mail ou un changement de n° de téléphone? Imprimer un document? Modifier votre adresse, n° de compte en banque ou composition de ménage? Besoin d'aide?...

Permanences aux points d'infos : Bruxelles (Bd Barthélémy 43, 1000 Bruxelles - Mardi/Mercredi

de 8h30 à 11h30). Jette (Rue Uyttenhove 45, 1090 Jette - Lundi/Mardi/Jeu de 8h30 à 11h30). Schaerbeek (Av. Zénobe Gramme, 27/3, 1030 Schaerbeek - Lundi/Jeu de 8h30 à 11h30). (...) »

Ce narratif de la crise et du positionnement de la CSC revient tout d'abord à prétendre présenter des excuses, mais sans reconnaître aucune faute ni responsabilité, puis à attribuer la crise de l'OP à la crise sanitaire et, enfin, à présenter comme une issue acceptable la digitalisation des relations entre l'OP et les demandeurs d'emploi, accompagnée de possibilités d'accueil présentiel totalement insuffisantes par rapport aux besoins. Un positionnement imbuvable pour « Chômeurs.euses CSC en colère », auquel son communiqué de presse annonçant l'action répond sur plusieurs points. Tout d'abord, « Chômeurs.euses CSC en colère » maintient sa demande d'excuses publiques de la CSC. Il rappelle, ensuite, que les capacités d'accueil des « points d'info » actuellement prévus sont

totalement insuffisantes et demande la réouverture pleine et entière de tous les centres de services, en rappelant qu'en 2019, « la CSC comptait six centres ouverts à Bruxelles, dont la plupart étaient ouverts quatre matinées par semaine ainsi que les après-midi ». Enfin, le collectif dénonce une instrumentalisation de la crise sanitaire par la direction de la CSC. Selon lui, la situation actuelle s'explique « principalement par la volonté de dématérialiser les services du syndicat pour faire des économies budgétaires ». La CSC, poursuit son communiqué de presse, « a trouvé dans la crise du Covid une opportunité pour mettre en marche cette transition, tout en se montrant incapable de compenser la fermeture des guichets avec des outils numériques. Aujourd'hui, la CSC ne semble même pas en mesure de modifier le répondeur de sa centrale d'appel (qui parle toujours de la crise du coronavirus) ou de communiquer des informations pratiques sur son site internet ou ses réseaux ».

« On ne peut même pas compter sur son syndicat »

⇒ **Laura** : Moi, je suis une ancienne de la Sabena, et c'est de cette époque que date mon affiliation à la CSC, qui me défendait sur mon lieu de travail. En tant que chômeuse, je ne vois pas les organisations syndicales. Le nom de « chômeur » pèse lourd. On est déjà exclus partout parce qu'on ne travaille pas. Les banques n'acceptent pas de te prêter, etc. Si en plus le syndicat nous traite comme ça, où va-t-on ?

Ils sont censés nous aider. On est des affiliés, mais ils enfoncent le clou encore plus profond. Nous avons des droits, on n'a pas demandé à être chômeurs. Nous souhaitons vivre, respirer. Tant que nous aurons des droits à défendre, on sera toujours là. Les syndicats pourraient nous rassembler, nous expliquer nos droits. Dans un an et demi, je serai pensionnée. Je n'y connais rien. Quels sont mes droits ? Personne ne me les explique.

Cédric : Moi, je ne suis pas à la CSC, je suis affilié à la FGTB, mais je suis venu soutenir le collectif, par solidarité et pour voir d'autres personnes. J'aurai bientôt 25 ans et ça fait un an et demi à deux ans que je suis au

chômage. Jusqu'ici, je n'ai quasi eu aucune expérience de travail. Heureusement, je vis chez mes parents. Je suis au statut cohabitant, et vu le niveau des allocations, c'est impossible pour moi de déménager. Cette situation de chômage est très dure à vivre psychologiquement. Mes parents me mettent la pression pour que je travaille, mais je n'ai pas d'expérience et le marché du travail ne veut pas de moi. Face à cette pression psychologique, je me suis beaucoup renfermé sur moi-même. Rejoindre ce collectif me fait du bien. Je ne viens pas d'une famille de gauche, mais ma mère a travaillé toute sa vie en titres-services pour des personnes riches et nous avons toujours vécu

dans un logement social. Ça m'a posé beaucoup de questions et c'est sur ce terrain que j'ai eu la chance de me conscientiser politiquement. En tant que jeunes, on perd nos droits et on a beaucoup de charge mentale : la précarité, la dégradation de l'environnement, etc. Que font les syndicats pour nous ? Je ne le vois pas. On vou-

ne produisaient pas de résultats. L'action du Comité des TSE CSC, avec lesquels nous convergeons largement sur le fond, était limitée face à la CSC par le fait qu'il s'agit d'une organisation interne à celle-ci, encadrée par des permanents de l'organisation, etc. Ce qu'a apporté « Chômeurs. euses en colère », c'est de recréer une

Ce 6 décembre, lors de notre troisième réunion avec la direction de l'OP de la CSC Bruxelles, nous avons constaté qu'il n'avaient plus fait de pas en avant vers nos demandes et vers la mise en place d'un service décent à leurs chômeurs affiliés. C'est pourquoi nous avons décidé d'organiser cette action aujourd'hui. Le contact n'est pas rompu avec la direction de la CSC. Nous attendons de voir quelles seront les mesures appliquées sur le terrain en janvier et en février 2023 pour décider de l'évolution de nos rapports avec la CSC et de notre structuration. Il faudra également que nous discutions entre nous si nous souhaitons uniquement

C'est une décision d'économie de personnel qui a été prise bien avant la crise du Covid et le syndicat utilise la crise du Covid comme prétexte. Le service chômage est sous-financé et nous sommes considérés comme des sous-affiliés de la CSC.

« A ce stade, la CSC ne mobilise pas ses chômeurs pour la défense de leurs droits »

drait une société plus juste, non seulement pour nous, mais pour tous.

Arnaud : Mon aussi, je viens d'une famille qui n'avait pas de tradition syndicale. A la base, je me suis syndiqué à la CSC quand j'ai accédé au chômage juste après mes études, parce qu'on me disait que c'était le meilleur service de paiement. J'ai travaillé dix ans dans le secteur associatif, dans une petite association, où il n'y avait pas de délégation syndicale. A ce moment, j'ai cessé de payer mes cotisations, car je n'en voyais pas l'utilité. Je me suis réaffilié quand ce travail s'est terminé, afin de bénéficier du service de paiement de la CSC. On ne se bat pas que pour nous. Le 16 décembre, Laura a participé à la manifestation interprofessionnelle. Pour ma part, avant d'aller manifester avec la CSC, j'attends qu'ils règlent le problème de leur OP. Pour le moment, ça ne me paraît pas possible de me mettre derrière leur bannière, tant qu'ils traient leurs chômeurs de cette façon.



En tant que groupe de Chômeurs. euses CSC en Colère, quelles sont les relations que vous avez établies avec la direction de l'OP de la CSC que vous interpellez ?

Arnaud : Il existait préalablement à notre création des réunions régulières entre les responsables de l'OP de la CSC Bruxelles et le Comité des Travailleurs sans emploi (TSE) de la CSC, dont José Gonzalez est le président. (*Lire son interview p. 98.*) Mais ces réunions n'aboutissaient apparemment pas à grand-chose, car le Comité des TSE avait peu de rapports de force envers sa propre organisation. Sans être appuyées par des actions médiatisées, ces discussions

tension pour permettre, dans un espace démocratique, de faire avancer les choses. C'est d'être vis-à-vis de la direction de la CSC et de son OP, une organisation de chômeurs qui établit un rapport de force. Ils savent que lorsqu'on discute autour d'une table, nous avons une certaine capacité de nuisance, même limitée, qui les incite à porter attention à nos revendications. C'est très difficile de mobiliser des chômeurs en masse tant pour les organisations syndicales que pour nous-mêmes. Mais si y sommes obligés, nous pouvons mener des actions qui portent atteinte à l'image de la CSC dans le public, ce dont sa direction se soucie.

restés centrés sur la défense des chômeurs par rapport aux dysfonctionnements de leur OP ou si nous nous engageons dans d'autres combats. Faut-il, par exemple, discuter avec la CSC d'une mobilisation commune par rapport à l'ONem et au ministre fédéral compétent pour obtenir un meilleur financement des OP, en sorte qu'ils disposent de moyens supplémentaires ? C'est une réflexion à avoir, il faut constater qu'à ce stade la CSC ne mobilise pas ses chômeurs pour la défense de leurs droits. □

(1) Lire notre dossier, « Menaces sur les organismes de paiement », dans *Ensemble !* n° 108, novembre 2022.

TSE CSC BXL : « Nous voulons

La décision prise par la CSC, dès 2019, de digitaliser les relations entre son organisme de paiement bruxellois et ses affiliés chômeurs est dénoncée par José Gonzalez, président du Comité des Travailleurs sans emploi (TSE) de la CSC Bruxelles. « On nous a menti et pris pour des cons ».

Propos recueillis par Arnaud Lismond-Mertes et Yves Martens (CSCE)

« En 1981, le nombre d'affiliés touchés par le sous-emploi et la CSC, pour répondre à leur demande, crée le groupe des Travailleurs sans emploi (TSE). (...) L'objectif de l'action des TSE est de renforcer la militance des demandeurs et demandeuses d'emploi, de favoriser leur prise de responsabilité dans le domaine syndical et de traiter l'ensemble des questions sociales. (...) Vous vous indignez face aux politiques qui touchent les sans-emploi ? Des comités de TSE se réunissent et s'organisent tout près de chez vous. Rejoignez-les ! ». C'est ainsi que les TSE CSC se présentent. Comment le Comité bruxellois des TSE CSC s'est-il positionné par rapport à la fermeture persistante des guichets de l'organisme de paiement (OP) des allocations de chômage de la CSC Bruxelles ? Quelles sont ses revendications en la matière ? (1)

« Avant le début de l'épidémie de Covid la décision a été prise de digitaliser les relations entre l'OP et les chômeurs »

Nous l'avons demandé à son président, José Gonzalez. Il nous livre un scoop : la confirmation que le choix de la digitalisation des relations entre l'organisme de paiement de la CSC Bruxelles et ses chômeurs (et donc la fermeture des centres de services) était une décision qui avait été prise et commencé à être appliquée avant même la crise du Covid, décision à laquelle les TSE CSC s'étaient dès le départ ouvertement opposés... sans avoir été entendus par la direction de la CSC. Une contestation qu'ils

ont longtemps menée seulement en interne, au sein de l'organisation, « pour ne pas rompre les contacts existants avec certains membres de la direction de l'organisme de paiement ». S'ils continuent à dialoguer avec la nouvelle direction de l'OP mise en place récemment, les TSE estiment toutefois que cette discrétion n'est plus de mise aujourd'hui, face à un service de paiement de la CSC Bruxelles « devenu exécration ».

Ensemble ! : Le Comité des Travailleurs sans emploi (TSE) de la CSC-ACV Bruxelles, qu'est-ce que c'est ?

José Gonzalez (TSE-CSC Bxl) : Le Comité des TSE CSC Bruxelles organise, au niveau de notre région, les chômeurs et les chômeuses de la CSC qui souhaitent le rejoindre pour défendre les droits des sans-emploi. J'en suis actuellement le président. Quelles sont les revendications que nous portons ensemble ? Une réduction collective du temps de travail, pour créer de l'emploi. La suppression du statut cohabitant, qui rabote injustement les allocations de chômage des personnes concernées. La suppression des mesures de dégressivité des allocations de chômage, qui nous enfoncent dans la précarité, etc.

Aujourd'hui, vous vous mobilisez également pour obtenir de l'organisme de paiement (OP) de la CSC-ACV Bruxelles qu'il rouvre ses centres de services et traite décemment les dossiers des affiliés...

Nous nous sommes engagés sur cette question dès la fin de 2019. C'est un problème que nous avons vu émerger il y a déjà trois ans, même si nous

n'imaginions pas l'ampleur qu'il allait prendre. Les TSE CSC bruxellois avaient, depuis de nombreuses années, l'habitude d'organiser des actions de sensibilisation dans les « centres de services » de la CSC, chaque mois, aux jours où les chômeurs viennent y déposer leurs cartes de contrôle et en rechercher de nouvelles. Le tout en offrant un café aux chômeurs qui étaient prêts à discuter avec nous. En décembre 2019, donc avant le début de l'épidémie de Covid en Belgique, à la section de Jette de la CSC, nous avons reçu une réponse qui nous a abasourdis quand nous avons demandé les prochaines dates de remise des cartes. On nous a répondu qu'il « n'y aurait plus de pauses café dans des centres de services, car la décision a été prise de digitaliser les relations entre l'OP et les chômeurs ».

Dès janvier, février 2020, nous avons contesté ce projet, nous avons plaidé pour un large maintien de l'accessibilité physique des chômeurs à l'OP à travers son réseau de centres de services et pour le maintien de nos « pauses café ». Nous nous rendions bien compte que l'orientation « tout au numérique » allait être catastrophique pour les chômeurs CSC bruxellois. Pour toute réponse, on nous a dit « C'est fini » et on nous a fermé la porte au nez. Ça a été le début de combats menés pendant des mois, durant lesquels on nous a pris pour des cons et on nous a menti.

Nos actions ont temporairement été suspendues lors du confinement généralisé lié à la crise du Covid, qui a commencé le 18 mars 2020. Mais en mai-juin 2020, nous nous étions déjà remobilisés pour refaire pression sur la CSC Bruxelles afin qu'elle rouvre l'accès aux chômeurs des guichets de son OP. A cette époque, l'un des

une pleine réouverture des centres de services »



16.12.22,
« Un bon syndicat
est un syndicat
ouvert »,
TSE CSC Bxl

responsables de l'OP a fait le tour des centres de services bruxellois pour expliquer aux membres du personnel qui y travaillaient qu'ils ne devaient pas hésiter à quitter leur emploi pour un autre projet professionnel. -Il y avait eu une diminution antérieure du nombre de dossiers à traiter et la CSC souhaitait diminuer le personnel de l'OP bruxellois, digitaliser les contacts avec les chômeurs et le traitement des dossiers... Dans ce contexte, beaucoup de travailleurs sont partis, notamment en direction des centrales syndicales ou vers des secrétariats sociaux. Quand la crise sanitaire a frappé et quand il y a eu une explosion du nombre de dossiers à traiter, il n'y avait dès lors plus assez de personnel dans les centres de services bruxellois de la CSC. Le retard dans le traitement des dossiers s'est accumulé et le manque

de personnel a perduré jusqu'à aujourd'hui. Dans les premiers jours de septembre 2020; nous avons fait, en tant que TSE-CSC, une action devant le centre de services de Jette, rue Uyttenhove, sous une pluie battante. Quelle a été la réaction de l'OP de la CSC ? Il nous a envoyé la police pour nous faire dégager. Même après la fin de la crise sanitaire liée au Covid, et alors que la société se déconfinait totalement, l'OP bruxellois de la CSC est restée sourde à nos demandes de réouverture aux affiliés. Le service rendu à ceux-ci est devenu de plus en plus lamentable, générant ainsi des erreurs, des refus de paiement et des pertes de droit au chômage. Le réveil a commencé lorsqu'un mouvement de protestation contre cette fermeture est né à l'extérieur des organisations de la CSC et qu'il s'est exprimé, le 8 février 2022, à travers

un premier rassemblement organisé par le collectif Travail social en lutte, devant le siège de la CSC Bruxelles, rue Pletinckx. Ce jour-là, une partie de la direction de la CSC Bruxelles a rencontré une délégation de Travail social en lutte. Mais ils ont juste fait des promesses qui se sont avérées sans suite. Le manque de personnel perdure jusqu'à aujourd'hui, ce qui empêche de réellement faire face au retard. Au centre de services de Forest, ils étaient une quinzaine à travailler, il n'y a plus que cinq personnes. A Schaerbeek ils étaient onze antérieurement. En septembre 2022, il n'y avait plus que trois personnes à réellement y travailler. Nous avons rencontré ces travailleurs et ces travailleuses. Ils étaient en larmes. Une employée m'a raconté comment elle avait été jetée dans le bain il y a un an. A peine formée, elle a dû gérer des

« Nous avons demandé à la direction de l'OP des chiffres du nombre d'employés qui y travaillaient et leur évolution. On n'a pas voulu nous les donner »

⇒ appels téléphoniques de personnes qui lui disaient avoir l'intention de se suicider, faute de recevoir le paiement de leurs allocations...

Il a fallu que la page Facebook Chômeurs.euses en colère CSC soit créée pour dénoncer cette situation, pour que l'attention à cette question monte d'un cran au sein de la direction de la CSC Bruxelles et de son OP. Une nouvelle action a été organisée le 15 septembre 2022 par le collectif Travail social en Lutte et par Chômeurs CSC en colère. Mais cette fois-ci devant les bureaux de la CSC nationale, à Aéropolis, où une délégation a rencontré Marc Leemans, le président national, Anne Léonard, Secrétaire nationale et Philippe Vansnick, Secrétaire fédéral du Mouvement CSC Bruxelles (également vice-

président de l'OP). Pour notre part, en tant que TSE-CSC, nous avons jusque-là préféré ne pas médiatiser nos démarches et nos actions, pour ne pas rompre les contacts existants avec certains membres de la direction de l'OP. Cela a sans doute été une erreur de notre part. Mais nous avons décidé de rejoindre et de soutenir cette action avec nos casquettes vertes. Certains au sein de la CSC ont voulu nous en détourner, mais nous l'avons fait.

Suite à cette action, l'OP de la CSC Bruxelles a commencé à rouvrir en catastrophe et au compte-goutte quelques guichets d'accès physique aux chômeurs, capables de traiter des questions de base, appelés « points d'information ». Un point d'info a été ouvert rue Pletinckx cinq jours

par semaine, qui a directement été submergé. Puis ils ont ouvert à Jette, deux matinées par semaine un point d'info tenu par deux employés... qui ne traitent pas véritablement les dossiers et se contentent d'offrir un premier contact élémentaire. Cette offre est tellement insuffisante par rapport aux besoins qu'à 8h30, 9h maximum, il n'y a plus de tickets. Ils proposent notamment de prendre un rendez-vous via le site de la CSC. J'ai fait le test. Verdict : aucun rendez-vous n'était proposé en région bruxelloise, il fallait aller à Dendermonde, un mois plus tard. Quant au numéro de téléphone indiqué sur le site web, personne n'y répond et ça raccroche après une petite musique et il y a un message automatique qui évoque encore la crise du Covid, alors que nous sommes en décembre... 2022. Nous venons, en outre, d'apprendre que le centre de services de Molenbeek sera définitivement fermé à partir de ce 31 décembre. Il est vrai que des recrutements ont, enfin, été lancés. Six personnes ont été engagées, quatre sont en formation. Il y a encore des sélections pour de nouveaux engagements. Nous avons demandé à la direction de l'OP les chiffres du nombre d'employés



JOSÉ GONZALEZ, PRÉSIDENT DES TSE CSC-BXL

Ensemble ! : Comment devient-on président des TSE CSC bruxellois ?

J. G. : J'ai travaillé dans le secteur du transport et je suis syndiqué depuis très longtemps. J'ai commencé à travailler à l'aéroport vers 1999, dans une entreprise qui était sous-traitante de la Sabena. Au-delà du personnel en contrat à durée indéterminée (CDI), dont je faisais partie, cette entreprise utilisait beaucoup de travailleurs en « extra », pour de courtes durées, éventuellement en complément d'un autre boulot. Quelques mois après être arrivé, j'ai discuté avec un chauffeur en CDI qui se plaignait qu'on le force à prendre des congés pour donner des heures à un « extra » qui

travaillait déjà à la STIB. Je lui ai indiqué que ce n'était pas juste, puisque pour lui c'était son boulot principal. Et je lui ai suggéré de s'adresser à son syndicat (la FGTB). Il m'a indiqué que la démarche avait déjà été faite, mais que ça n'avait rien donné. Un jour, je suis passé au siège de la CSC Bruxelles, et j'ai demandé à Urbain, alors permanent pour la CSC Transcom, comment il fallait procéder pour créer une délégation syndicale. Il m'a indiqué que si je lui amenais des affiliés, la CSC créerait une délégation syndicale. Je suis donc parti à la rencontre de mes collègues, j'ai convaincu tout le monde de s'affilier à la CSC et je suis devenu délégué syndical.

J'avais un très bon salaire, mais la société où je travaillais a été restructurée et, vu mon âge, on m'a licencié. Dans le journal *CSC Info*, j'ai entendu parler du Comité des TSE. J'ai pris mon téléphone et je suis allé vers eux. Après la première réunion, j'ai été élu président et, depuis lors, je n'ai pas quitté le combat. J'ai moi-même subi la dégressivité des allocations. Après peu de temps au chômage, comme j'étais cohabitant, j'en suis arrivé à avoir à peine 700 euros par mois. J'ai dû vendre ma voiture, diminuer tous mes frais, renoncer à l'idée de partir en vacances. Les factures arrivaient, le crédit hypothécaire devait être payé et les réserves financières furent vite man-

gées. C'est un processus dans lequel on se renferme sur soi-même. Quand les copains vous invitent à une sortie, vous prétextez que vous n'allez pas bien pour décliner la proposition, car si vous sortez aujourd'hui vous ne pouvez plus payer le boulanger le lendemain. *In fine*, vous vous retrouvez tout seul. Personnellement, j'ai eu de la chance de retrouver un job à 59 ans, que j'ai dû par après quitter pour des raisons de santé. Quand ça a été mieux, je suis revenu au comité des TSE.

Est-ce que votre regard sur l'organisation syndicale a changé en vous impliquant au sein du comité des TSE et puis avec la crise actuelle du service rendu par l'OP ?

qui y travaillent et leur évolution. On n'a pas voulu nous les donner. Ils admettent qu'il y en a beaucoup moins qu'en 2019, mais il n'y a pas moyen d'avoir des chiffres précis. On nous dit « *On augmente* ». Mais on augmente quoi ? De combien de pour cent ? Combien de personnes manque-t-il pour pouvoir rendre un service correct ? Pas de réponses. Par ailleurs, il faut espérer, pour les nouveaux recrutements en cours, que le service des ressources humaines de la CSC ne soit pas trop à cheval sur les exigences qui ont été mises en

qui est capable de comprendre l'affilié qui s'adresse réellement à lui et qui parle le turc ou l'arabe. Ainsi, lors des pauses café que j'ai faites à Jette, sur une centaine de personnes il y avait seulement deux ou trois néerlandophones.

Juste avant la crise sanitaire, l'OP de la CSC Bruxelles a fusionné avec celui de Hal et de Leuven. Vous avez l'impression que la réalité bruxelloise n'est pas correctement appréhendée par sa direction ?

La direction de l'OP nous a présenté



« Une telle proposition est le signe d'une méconnaissance manifeste de la réalité bruxelloise »

termes de connaissance du néerlandais. On est pourtant à Bruxelles, pas à Hasselt, à Gand ou à Anvers, même si on n'est pas à Liège non plus. Pour accueillir des chômeurs bruxellois, je pense qu'il vaut mieux engager quelqu'un qui parle le français, dont le néerlandais est approximatif mais

leur idée de créer de nouveaux points de contact mobiles sur les marchés, en remplacement des centres de services existants. Cela peut peut-être fonctionner à Hasselt, mais imaginez-vous une camionnette de l'OP CSC au marché de Molenbeek, de Jette ou de Schaerbeek ? Il faudrait

Quand j'étais délégué, mon implication avait pour cadre une centrale syndicale professionnelle, la CSC Transcom. Les TSE sont organisés au niveau interprofessionnel, c'est un monde complètement différent. Les centrales professionnelles sont très bien organisées et font un boulot énorme. Les travailleurs ont souvent un contact direct avec un délégué syndical. Le seul reproche que j'aurais à leur faire, c'est de ne pas toujours se rendre compte qu'un chômeur n'est pas quelqu'un de différent mais simplement un ancien travailleur affilié dans une centrale, qui a vocation à revenir au travail. Il y a un problème de lien entre les TSE et les centrales professionnelles. Nous avons des comités où les centrales sont censées être représentées. Mais dans les faits leurs permanents n'y viennent pas. En tombant au chômage, tu deviens livré à toi-même. Il n'y a plus de délégué auquel tu peux t'adresser, personne pour t'aider, pour mettre en ordre tes documents, te conseiller, te défendre, te dire

d'aller chez Actiris, etc. En perdant leur emploi, les travailleurs sont lâchés, seuls dans la jungle. Quant à l'impact de la crise de l'OP, j'ai déjà indiqué dans des discussions internes que si la CSC ne redresse pas la barre d'ici 2024, elle va perdre des plumes en termes de membres et d'élections sociales. Pas sûr qu'elle restera « le premier syndicat » en Belgique. C'est difficile de changer de syndicat quand on est chômeur et on ne nous donne pas les chiffres de l'évolution du nombre d'affiliés, mais de nombreux chômeurs affiliés nous ont signalé leur intention de quitter la CSC. La plupart des chômeurs que je rencontre dans les centres de services ou aujourd'hui les « Points d'info » n'ont plus aucun contact avec le syndicat en tant que mouvement, si ce n'est éventuellement à travers nous. Pour eux, leur rapport avec le syndicat est un rapport de consommateurs à un service de paiement. Et actuellement le service de paiement de la CSC Bruxelles est devenu exécration.

prévoir un combi de police juste à côté ! Un telle proposition est le signe d'une méconnaissance manifeste de la réalité bruxelloise. L'ancien président de l'OP, qui a été mis à sa tête lorsqu'il y a eu la fusion n'était pas bruxellois. Ça se sentait. Tout ce qu'il connaissait de Bruxelles, c'était les sièges de la CSC à Aéroport et à la rue Pletinckx. Heureusement, depuis le 1^{er} octobre 2022, il y a une nouvelle présidente, Nancy Tas, à la tête de l'OP. Elle prend sa mission à cœur et s'est fixé pour objectif que tout le retard accumulé dans le traitement des dossiers soit rattrapé d'ici au mois de mars 2023. On verra si l'engagement est tenu.

16.12.22,
José Gonzalez
et les TSE CSC
Bruxelles
en manif aux
côtés de Philippe
Vansnick, Secrétaire
fédéral de
la CSC Bruxelles
mais avec leurs
slogans et
revendications :
« Sans emploi,
pas sans droits »,
« Ouvrons
les centres de
services ! »

Où en sont aujourd'hui les TSE CSC dans leur relation avec le groupe « Chômeurs CSC en colère » (Lire p. 93), d'une part, et avec la direction de l'OP de la CSC Bruxelles d'autre part ? Quelles sont les revendications que vous portez et comment sont-elles accueillies ?

Nos relations avec Chômeurs en colère sont très bonnes. Nous participons notamment ensemble aux réunions d'évaluation de la situation des ouvertures par la direction de l'OP qui ont été mises en place suite à l'action du 15 septembre. Nous soutenons également les actions de chômeurs en colère ou les coorganisons avec eux. Nos relations avec la nouvelle présidente de l'OP, qui est à l'écoute, sont actuellement bonnes. Nos revendications par rapport à l'OP sont très proches de celles de Chômeurs en colère : avant tout une réouverture pleine et entière des centres de services. □

(1) Lire notre dossier, « Menaces sur les organismes de paiement », dans *Ensemble !* n° 108, novembre 2022.

« J'ai étudié le RDB du point de

Le revenu de base universel est-il l'avenir de la Sécurité sociale (belge)? C'est la question posée, d'une façon qui se veut « agnostique » par Daniel Dumont (ULB) dans son dernier livre. Il nous présente sa démarche et répond à nos questions.

Propos recueillis par Arnaud Lismond-Mertes (CSCE)

Daniel Dumont (ULB) vient de publier un livre qui se veut une « introduction critique » à la question : « Le revenu de base (RDB) est-il l'avenir de la Sécurité sociale » (1). Professeur de droit de la Sécurité sociale à l'Université libre de Bruxelles, il multiplie les publications d'articles scientifiques sur le droit de la Sécurité sociale, belge en particulier, depuis la fin des années 2000. Ses publications concernent largement les évolutions actuelles de la Sécurité sociale, dont les politiques d'activation. Sa thèse, défendue en 2010 et publiée en 2012, a porté sur l'étude des politiques belges de contractualisation des allocations sociales (2). C'est donc en juriste et en fin connaisseur des « tourments » récents de notre système de Sécurité sociale que l'auteur aborde la question du RDB dans son dernier livre. On pourrait résumer sa démarche à un coup de billard à trois boules. Il part de l'idée de RDB, la confronte au droit existant de la Sécurité sociale belge pour, *in fine*, à la fois rejeter l'idée de revenu de base et pour, sur l'impulsion de cette confrontation, tenter de dégager des pistes d'améliorations du système de Sécurité sociale actuel à l'intérieur de celui-ci. Car l'auteur ne cache pas son dépit par rapport au manque de débats publics sur les façons de remédier concrètement aux insuffisances actuelles de notre système de protection sociale.

L'intérêt de la démarche est à la fois de donner une synthèse et une analyse des propositions de RDB actuellement en discussion en Belgique et une mise en rapport circonstanciée de celles-ci avec le droit de la Sécurité sociale existant ainsi qu'avec les débats qui sociaux qui la concernent.

Outre son ancrage dans les faits et dans une large partie de la littérature scientifique concernant cette question, cette approche, qui se revendique *a priori* « agnostique » par rapport au revenu de base (tout en conduisant au scepticisme *a posteriori*), a le mérite de favoriser la tenue d'un débat argumenté sur le RDB et de mettre autour d'une même table, dans un climat d'échange, à la fois ceux qui y sont farouchement opposés et ceux qui la propagent comme un nouvel évangile, auquel il faudrait convertir l'humanité. C'est ainsi qu'au sein même du livre, le texte de Daniel Dumont est préfacé par un partisan du RDB, Olivier De Schutter

selon nous a le grand mérite d'ancrer le débat dans le droit de la Sécurité sociale belge existante, mais ne s'enracine pas complètement dans la tradition social-démocrate revendiquée, à défaut d'accorder une attention suffisante à la conflictualité sociale qui traverse la question traitée et lui donne tout son sens.

Ensemble ! : Pourquoi avez-vous écrit ce livre sur le revenu de base ?

Daniel Dumont (ULB) : Je trouve que le débat sur le revenu de base (RDB) était englué entre deux camps qui ne parviennent pas vraiment à se parler. D'un côté, des partisans qui avancent des argumentaires qui me semblent parfois un peu « hors sol », du type « *Pic et Poc sont sur une île. Ils doivent se partager des ressources de façon équitable. Que font-ils? Ils mettent en place un RDB* ». De l'autre côté, des opposants dont les critiques au lance-flammes ne me paraissent pas toujours très soucieuses de bien contre-argumenter par rapport à ce qui est proposé. Il me semblait qu'il y avait quelque chose de plus à dire. J'ai tenté pour ma part de faire de cette proposition un examen « agnostique ». Partant de l'idée présentée sous son jour le plus élaboré et favorable - notamment le scénario et l'argumentaire développés par Philippe Van Parijs et Yannick Vanderborght dans leur livre *Le revenu de base inconditionnel. Une proposition radicale* (2019) - je me suis livré à un examen critique de ce que pourraient être ses déclinaisons ici et maintenant en Belgique. J'ai fait cet exercice à partir de ma position d'observateur de la Sécurité sociale belge et du droit qui l'organise.

Il y a beaucoup de versions différentes des projets de « RDB ».

« Le RDB est un revenu individuel, universel et non conditionnel »

(UCL) (qui y voit un « *concentré d'intelligence* »), suivi d'une postface d'un opposant notoire au RDB, Daniel Zamora (ULB) (3), mais encore d'une « réplique » de Philippe Defeyt, l'un des principaux promoteurs belges de cette idée, depuis 1985 (dans une vision ouvertement néolibérale) jusqu'à aujourd'hui (dans une version qui la présente comme un complément au système de Sécurité sociale) (4).

Daniel Dumont, avec qui nous partageons notamment le goût du débat argumenté, nous a fait le plaisir de nous accorder une longue interview pour nous présenter sa démarche. C'est notamment pour lui l'occasion de répondre à un certain nombre de critiques que nous portons par rapport à son analyse (*Lire p. 108*), qui

vue de la Sécurité sociale »

Qu'entendez-vous par « version la plus favorable » du RDB ?

Il faut en effet définir suffisamment de quoi on parle, sans quoi le débat est aussi vide que celui de savoir si l'on est « pour ou contre une réforme fiscale », sans préciser de quelle réforme l'on parle. Pour ma part, je ne me réfère pas aux versions de Milton Friedman ou de Georges-Louis Bouchez, qui conçoivent le revenu de base comme un système qui remplacerait toute la Sécurité sociale

revenu de base. Ce qui signifie que pour un chômeur ou un pensionné, une partie de son allocation serait inconditionnelle, mais sa situation pécuniaire nette ne changerait pas.

Quels sont les avantages de ces propositions qui sont mis en avant par leurs partisans ?

Les propositions de RDB réunissent trois caractéristiques fondamentales qui les distinguent de notre système de protection sociale actuel et cha-

causent des « pièges à l'emploi », en offrant de trop faibles incitations au travail. Le principe même du RDB est, au contraire, qu'il peut être cumulé avec un revenu du travail, puisqu'il serait octroyé sans égard pour le niveau de ressources. Inconditionnel : le RDB serait octroyé sans contreparties pour le « mériter », tandis que les revenus de remplacement et les prestations d'aide sociale actuels à destination de la population active conditionnent leur octroi à



existante (Friedman), ou à tout le moins une très large part de celle-ci (Bouchez). Les « scénarios les plus favorables » que j'étudie sont des versions récentes de Philippe Van Parijs et de Philippe Defeyt, qui consistent à proposer l'instauration d'un RDB d'un montant modeste (500, 600 ou 700 euros par mois), en tout cas pour commencer, qui viendrait s'ajouter à la Sécurité sociale existante. Dans ces propositions, on ne supprime pas les dispositifs en place, mais les allocations de remplacement et les allocations d'aide sociale existantes (pension, chômage, invalidité, revenu d'intégration...) seraient réduites à due concurrence du montant du

cune de ces trois caractéristiques clés implique un avantage qui mérite d'être pris en considération. Le RDB est un revenu individuel, universel et non conditionnel. Individuel : son montant serait identique pour tout le monde, alors que la Sécurité sociale existante tient toujours compte, peu ou prou, selon les branches, de la composition des ménages. Cette « défamilialisation » du montant rendrait le système moins intrusif par rapport à la vie privée des personnes. Universel : le RDB serait octroyé à toutes et tous sans considération du niveau de richesse. Les revenus de remplacement actuels sont critiqués par certains par le fait qu'ils sont peu cumulables avec des revenus du travail, et dès lors qu'ils

« Il me paraît souhaitable de conserver une certaine prise en compte de la situation familiale »

l'accomplissement de contreparties, par exemple en termes d'efforts de recherche d'emploi. Avec le tournant pris en faveur de « l'activation des chômeurs », ces attentes et cette responsabilisation sont parfois devenues trop lourdes et disproportionnées par rapport à la situation et aux

⇒ possibilités réelles des personnes. Le mérite du RDB serait, à l'inverse, d'offrir à chacun la garantie inconditionnelle de disposer d'un socle de revenus en toutes circonstances.

Quels sont, selon vous, les aspects négatifs de l'introduction d'un RDB, même dans sa meilleure formulation possible ?

« Il reste légitime, au niveau de la Sécurité sociale, de cibler en fonction des besoins des personnes »

A titre liminaire, je voudrais indiquer qu'il y a deux types de critiques très fréquentes du RDB que je ne partage pas. Tout d'abord, je m'inscris en faux contre l'idée que l'introduction du RDB serait nécessairement liée au fait de faire table rase de l'ensemble du système de protection sociale existant. Il est exact que ce type de proposition a été soutenu par l'économiste néolibéral américain Milton Friedman ou, en Belgique, par Philippe Defeyt et Philippe Van Parijs au début des années 1980, mais il faut avoir l'honnêteté de reconnaître que les variantes du RDB défendues aujourd'hui par Philippe Defeyt et Philippe Van Parijs sont très différentes et ne se situent plus du tout dans le même registre de la *tabula rasa*. Je comprends la frustration de Defeyt, qui chaque fois qu'il vient aujourd'hui avec des propositions de RDB, se fait attaquer sur un scénario radical (pour lequel je n'ai aucune sympathie) qu'il ne défend plus depuis trois décennies. Ensuite, je récusé l'argument selon lequel le fait que le RDB serait accordé à tous, y compris aux plus riches, soit à lui seul suffisant pour conclure à son caractère absurde. Il me semble en effet qu'il faut examiner de quelle façon ce RDB serait financé. Si son instauration est, par exemple, contrebalancée par un accroissement de la progressivité de l'impôt sur les personnes physiques (IPP), cela permettrait de lever cette objection, dans le sens où ce que l'État donnerait d'une main, il le reprendrait d'une autre et, au total, il reprendrait plus qu'il ne donnerait s'agissant des tranches de revenus les plus élevées.

Il y a cependant d'autres critiques du RDB qui me semblent beaucoup plus fondées. Reprenons tour à tour chacune des trois caractéristiques clés du RDB. Sur l'individualisation, celle-ci ne me paraît pas une valeur en soi : autant je soutiens sans réserve la suppression de la funeste catégorie « cohabitant » en vigueur dans certains secteurs de la Sécurité sociale, autant il me paraît souhaitable de conserver une certaine prise en compte de la situation familiale des ayants droit. Par exemple, l'octroi d'un taux d'allocation majoré de « chef de ménage » aux personnes qui assument seules, au moyen de leur allocation, la charge d'un ménage (familles monoparentales...). Quant à la question de l'universalité, il me semble également que ça ne peut pas être un objectif en soi : il reste légitime, au niveau de la Sécurité sociale, de cibler, de différencier les prestations en fonction des besoins des personnes. Il me semble beaucoup plus convaincant de maintenir une sélectivité des prestations tout en inscrivant celle-ci dans un horizon universel, c'est-à-dire de développer des assurances sociales qui ont un champ d'application englobant et visent à couvrir la plus grande partie de la population active. C'est ce qui a été fait en Belgique concernant les soins de santé ou les allocations familiales : l'indemnisation a été universalisée à l'intérieur de la Sécurité sociale, mais la hauteur des droits n'est pas la même pour tout le monde. Tous les enfants donnent lieu à l'octroi d'allocations familiales, mais il y a des majorations du montant en fonction des

« Si un RDB devait voir le jour, ce serait plutôt en substitution d'une bonne partie des protections sociales actuelles »

revenus du ménage. C'est l'inverse de ce que l'on a fait depuis vingt ans concernant l'assurance chômage, où les gouvernements n'ont cessé de diminuer l'ampleur de la population couverte. Quant à la conditionnalité des prestations, il me paraît que c'est une caractéristique qui a une part de légitimité et qui doit être jugée de façon nuancée. La conditionnalité n'est pas acceptable lorsqu'elle tourne au

harcèlement de personnes précaires et à la perte brutale des droits, mais tout me semble une question de dosage de la conditionnalité. Dès leurs origines et leur organisation par le mouvement ouvrier, les allocations de chômage ont été conditionnées à la disponibilité au travail et au caractère involontaire du chômage. Pour ma part, je suis favorable à ce qu'en matière de chômage l'on individualise beaucoup plus qu'on ne le fait les attentes de disponibilité. Cela implique de la part des pouvoirs publics plus de travail social et d'accompagnement, ainsi que de différencier les demandes de contrepartie plutôt que d'imposer des conditions génériques de façon linéaire. C'est ce qu'on fait un peu plus dans certains CPAS, et il me semble que c'est un exemple inspirant.

Vous ne formulez vous-même aucune proposition précise de conditionnalité juste...

En particulier sur la conditionnalité des allocations, il me semble que les « vieux sociaux-démocrates » qui défendent le système traditionnel de protection sociale sont terriblement en panne de contre-propositions.

Vous semblez prendre au sérieux l'idée d'un cumul (aujourd'hui prôné par Defeyt) entre l'instauration d'un RDB et le système de protection sociale actuel. Mais s'il y a cumul, le RDB ne porterait plus remède aux problèmes du système actuel, qui continuerait à pénaliser les cohabitants, à contractualiser les aides, etc. Le cumul des deux

systèmes n'est-il pas un leurre ?

Le paiement du RDB arriverait sur le compte en banque de personnes qui actuellement n'ont ni allocation ni salaire. Pour ces personnes-là, ça changerait quelque chose, dont notamment pour les jeunes suite à la réforme des allocations d'insertion. Ça changerait également quelque chose pour les personnes qui ont une allocation plus importante mais sont



Une synthèse et une analyse des propositions de RDB et une mise en rapport circonstanciée de celles-ci avec le droit de la Sécurité sociale.

exposées au risque de sanctions. Il est néanmoins exact que les partisans déclarés d'un cumul du RDB et de la Sécurité sociale restent souvent un peu évasifs sur la forme précise que cette articulation pourrait prendre. Est-ce parce qu'ils n'y croient pas ? Est-ce parce qu'ils pensent que c'est à d'autres de faire ce travail ? Je ne veux pas en préjuger, mais si l'idée est en réalité que le RDB devrait être introduit progressivement puis augmenté au niveau de son montant pour se substituer aux autres prestations sociales, j'y serais foncièrement opposé.

Comment expliquer qu'on ne voie jamais des promoteurs du RDB, comme Van Parijs ou Defeyt, monter au créneau pour demander la suppression du statut cohabitant et la fin de la contractualisation des allocations de chômage ou du RI ? En 2002, Ecolo participait au gouvernement qui a instauré la contractualisation du revenu d'intégration. Quant à Van Parijs, on ne peut même pas imaginer qu'il défende réellement les allocations de chômage...

Il ne faut pas faire de mauvais procès aux promoteurs de l'idée de RDB, mais je comprends qu'il y ait de la suspicion qui plane. C'est exact que, par exemple, je n'entends pas Yannick Vanderborgh ou Philippe Van Parijs, très présents dans le débat sur le RDB, formuler des proposi-

tions un peu détaillées au sujet des soins de santé, des pensions ou des allocations familiales. Est-ce par méconnaissance ou par manque d'intérêt ? Je ne veux préjuger de rien. Je concède cependant être perplexe lorsque je constate que de nombreux partisans du RDB passent beaucoup d'énergie à contester d'autres idées progressistes comme la réduction collective du temps de travail. Ils préfèrent leur instrument à eux, plus libertaire, qui conçoit la question du temps de travail comme une question de libre choix individuel.

Si on regarde les forces en Belgique qui soutiennent l'instauration d'un RDB, il y a d'un côté Ecolo qui prône un RDB « jeunes » qui se cumulerait avec la protection sociale actuelle mais il y a de l'autre des forces politiques, au MR, à l'Open VLD ou chez Les Engagés (ex-cdH) qui prônent le RDB en substitution d'une partie de la protection sociale actuelle et en particulier en lien avec la limitation dans le temps des allocations de chômage. Dans ce contexte, peut-on réellement prendre au sérieux le projet, ici et maintenant, d'un cumul des deux systèmes ?

Si on examine le contexte sociopolitique et les rapports de forces belges actuels, je partage la crainte que, si un RDB devait voir le jour, ce serait plutôt en substitution d'une bonne partie des protections sociales actuelles qu'en complément de celles-ci, comme le prône aujourd'hui Defeyt. Je pense qu'il est bien conscient de ce risque politique. Tout ça, dans le camp progressiste, on le sait. Mon

du marché du travail, qui est elle-même configurée par la confrontation entre les intérêts des détenteurs de capitaux et ceux des travailleurs.euse.s ? Dans votre livre, vous ne mentionnez que de façon incidente les organisations syndicales et vous ne mentionnez pas du tout les organisations patronales, comme si c'était hors de propos... N'est-ce pas le signe d'une approche trop idéaliste des rapports sociaux et de la Sécu ?

Vos remarques font écho à des discussions que j'ai déjà eues à propos du RDB avec d'autres universitaires qui ont travaillé sur ce sujet comme mes collègues Mateo Alaluf et Daniel Zamora. Je comprends leurs réticences, mais est-ce que, du point de vue des rapports de forces et du rapport capital-travail, le fait de rester coincé, en matière de Sécurité sociale, dans une alternative binaire entre, ou bien le *statu quo* à tout prix au nom d'un passé glorieux, ou bien le grand délitement néolibéral, est tellement porteur ? En soi, et je pense que Daniel Zamora serait prêt à en convenir, l'opposition radicale au RDB ne nous fait pas avancer d'un pouce par rapport à la nécessaire reconfiguration de notre Sécurité sociale. La Sécurité sociale a des qualités, mais elle pourrait malgré tout évoluer sur bien des aspects. J'ai aussi lu et entendu bien des fois Mateo Alaluf rappeler les conditions de l'instauration de la Sécurité sociale après 1945. Mais que faire de ce récit pour penser le perfectionnement de la Sécurité sociale aujourd'hui ? Je trouve que leur ligne d'analyse est fort nostalgique et n'est

« L'opposition radicale au RDB ne nous fait pas avancer par rapport à la nécessaire reconfiguration de la Sécurité sociale »

point de vue est que l'idée de RDB peut malgré tout nous être utile pour réfléchir à l'amélioration de notre système de Sécurité sociale actuel, à l'individualisation des montants, au relâchement des conditionnalités, etc.

Pensez-vous que le débat sur le RDB puisse être abordé sans se placer du point de vue de la lutte des classes ? Sans le situer dans le cadre qui est à l'origine de la création de la Sécurité sociale, c'est-à-dire l'organisation

pas plus prometteuse sur le plan de la lutte des classes.

Il y a un point essentiel différenciant les propositions de RDB et les allocations de chômage, comme le pointaient explicitement Van Parijs et Defeyt dans leur proposition initiale (Revue nouvelle, avril 1985). Le RDB a pour vocation de se cumuler avec les revenus du travail, alors que les allocations de chômage ont pour vocation première d'être versées en



⇒ remplacement d'un revenu salarié. Or le but des organisations syndicales à travers les allocations de chômage, c'est non seulement de garantir au salarié un revenu en cas de perte involontaire d'emploi, mais aussi d'instaurer un « salaire de réserve », c'est à dire un niveau de salaire minimum que l'employeur doit offrir s'il veut que le chômeur accepte de travailler. Le débat public actuel ne devrait-il pas plus porter sur cette question : veut-on ou non conserver ce rôle de définition d'un salaire de réserve du système de protection sociale, ou veut-on au contraire le combattre, en tant que « piège à l'emploi », en instaurant le RDB ?

D'abord, j'entends bien les limites des raisonnements tenus « toute choses égales par ailleurs », en prétendant que l'on ajoute simplement un RDB au système actuel de Sécurité sociale et en maintenant le salaire minimum interprofessionnel, les réglementations sur le temps de travail, etc. Il est effectivement possible ou plausible que, si un RDB est mis en place, ce ne sera pas dans cette version « généreuse ». Si la question est légitime, je pense qu'on peut quand même la suspendre provisoirement pour ne pas s'interdire de réfléchir au RDB. Ensuite, quant à l'importance des « pièges à l'emploi » liés à la Sécurité sociale existante, je regrette que les partisans du RDB singent trop souvent la Sécurité sociale existante pour mieux la décrier. Il y a dans la Sécurité so-

cialité certaines possibilités de cumul d'allocations et de salaires qu'ils « oublient » souvent de prendre en compte. Enfin, faut-il permettre, voire favoriser le cumul d'allocations et de salaire ? Plus fondamentalement, faut-il se préoccuper de lutter contre les pièges à l'emploi ? J'ai à l'esprit les raisons pour lesquelles à l'origine les protections sociales ont été conçues pour éviter ces cumuls, mais il me semble qu'il faut également mesurer le fait que les situa-

tions actuelles se prêtent de moins en moins à une classification binaire : « à l'emploi » ou « au chômage ». On a de plus en plus de situations entremêlées où les personnes bénéficient de plusieurs allocations, font plusieurs boulots, éventuellement pour l'un sous statut salarié et pour l'autre en tant qu'indépendant, etc. Certes, il faut combattre les flexi-jobs, etc. mais je ne pense pas qu'on va faire marche arrière par rapport aux statuts hybrides, aux temps partiels et revenir au CDI à temps plein pour tout le monde. Bien sûr, les statuts atypiques intéressent le patro-

nat, mais le souhait des personnes n'est pas pour toutes celui d'un CDI à temps plein. Dans ce contexte-là, plaignent de pouvoir très peu cumuler leurs allocations et une reprise partielle du travail.



nat, mais le souhait des personnes n'est pas pour toutes celui d'un CDI à temps plein. Dans ce contexte-là,

plaignent de pouvoir très peu cumuler leurs allocations et une reprise partielle du travail.

« Je ne pense pas qu'on va faire marche arrière par rapport aux statuts hybrides, aux temps partiels et revenir au CDI à temps plein pour tout le monde »

cialité certaines possibilités de cumul d'allocations et de salaires qu'ils « oublient » souvent de prendre en compte. Enfin, faut-il permettre, voire favoriser le cumul d'allocations et de salaire ? Plus fondamentalement, faut-il se préoccuper de lutter contre les pièges à l'emploi ? J'ai à l'esprit les raisons pour lesquelles à l'origine les protections sociales ont été conçues pour éviter ces cumuls, mais il me semble qu'il faut également mesurer le fait que les situa-

avoir un système de cumul de salaire et d'allocations intelligent ne me paraît pas inutile. Je n'ai pas d'idée arrêtée en la matière. *A priori*, je trouve plus intéressant d'avoir des systèmes de cumul avec des seuils dégressifs comme c'est le cas dans le régime de l'incapacité de travail (c'est-à-dire de permettre de conserver une part importante de l'allocation lorsque l'on reprend un travail peu rémunéré et que plus la rémunération augmente, plus l'allocation diminue), plutôt que

Faire sien cet horizon de cumul d'allocations et de salaire, n'est-ce pas rompre l'ambition d'organiser le marché du travail pour qu'il offre à tous de bons salaires et de bons statuts ? Et par là même renforcer la dualisation de ce marché entre une partie du salariat qui a un CDI à temps plein et des revenus relativement confortables et une autre partie, majoritairement composée de femmes, qui bricole sa survie dans des travaux à temps partiel subventionnés par la Sécu qui ne leur permettront ni d'avoir une vraie carrière professionnelle ni d'accéder à une bonne pension ? Le fait de considérer que la norme du travail à temps plein pour toutes et toutes serait « par nature » dépassée ne revient-il pas à adhérer à une restructuration du marché du travail dans une direction foncièrement inégalitaire ?

Le marché du travail dual, on est déjà en plein dedans depuis un certain temps. Je crois qu'il faut raisonner en termes relatifs : la bonne question est surtout de savoir quel est le scénario qui aggrave le moins cette dualisation. La crainte d'André Gorz était en effet que le RDB accentue la dualisation, même s'il a changé d'avis à la fin de sa vie. Mais est-ce que le *statu quo* sert tellement les attentes des premiers concernés ? Je suis agnostique en la matière. Est-ce que le cumul fait en partie le jeu du libéralisme ? Peut-être, mais si ça permet une certaine forme de fluidification du marché de l'emploi et d'avoir des trajectoires sociales ascendantes – ce qui reste à vérifier empiriquement – ça me va, pour une fois, d'être libéral.

Nous avons examiné ce que donnerait l'application de la proposition de « RDB jeunes » de Philippe Defeyt et d'Ecolo par rapport à la situation des livreurs de Deliveroo. Nous en étions venus à la conclusion que, pour un jeune qui bénéficie du revenu d'intégration, travailler comme livreur payé à l'heure et à temps partiel n'est actuellement pas vraiment intéressant financièrement. Par contre, le RDB jeunes rendrait ce type de travail attractif, en complément de l'allocation. Ce qui signifie que le RDB permettrait à Deliveroo de faire baisser la rémunération horaire de ses cyclistes. N'est pas très emblématique de l'effet du RDB sur la flexibilisation du marché du travail et sur la baisse des salaires ?

C'est une limite importante, mais assumée, de mon petit livre et de mon travail : j'ai étudié l'instauration du RDB du point de vue de la Sécurité sociale et non du marché de l'emploi et du droit du travail. Je serais très heureux et intéressé que quelqu'un produise une étude de ces deux autres dimensions. J'entends bien que Mateo Alaluf et Daniel Zamora me répondraient que ces trois aspects ne sont pas dissociables. Mais il me semblait qu'une étude, même partielle (dans mon cas, limitée donc à la Sécurité sociale), était déjà de nature à faire avancer la réflexion et le débat. Par ailleurs, on peut être favorable à certains cumuls d'allocations et de salaire tout en combattant les sous-statuts et en particulier le statut de faux indépendant imposé par Deliveroo à ses coursiers. Je vous rejoins toutefois dans l'idée que les discours « liber-

taires » du type « un RDB pour tous et puis chacun fait ses choix » ne sont pas convaincants. Philippe Van Parijs me reprochera sans doute de « caporaliser les libertés individuelles » et de prétendre mieux savoir que les personnes elles-mêmes, et en l'occurrence majoritairement des femmes, ce qui est bon pour elles. Même si certains me taxeront pour cette raison de « paternaliste », je pense que renvoyer entièrement aux choix individuels est faussement progressiste et faussement libérateur. Les choix sont modelés socialement et parfois contraints.

Vous avancez l'idée qu'en dehors du RDB, il y aurait un déficit de propositions de réforme de la Sécurité sociale. Mais est-ce fondé ? Il y a eu, par exemple, la proposition d'Ecolo, soutenue par de nombreuses associations, de supprimer le statut cohabitant et de relever les minimas sociaux au-dessus du seuil de pauvreté. En matière de conditionnalité, nous avons proposé en matière de chômage d'en revenir à un principe simple : pas de sanction pour manque de disponibilité active si ce n'est sur base du rejet d'une véritable offre d'emploi convenable.

A partir du moment où il y a toujours une série de conditions qui restent mises à l'octroi des allocations, la vraie question me semble de savoir comment réduire le plus possible l'arbitraire et comment faire que ces exigences génériques soient le plus possible calibrées en fonction des situations individuelles. Dans ce contexte, je pense, même si ça ne plaira pas à gauche, que la contractualisation de l'allocation, quel que soit le nom qu'on lui donne, peut être, si elle fait l'objet d'un cadre juridique suffisamment balisé et cadrant, une situation préférable à celle où on inscrit dans le code du chômage ou le droit à l'intégration sociale que « la personne doit être disponible sur le marché de l'emploi » et que l'on s'en remet au colloque singulier entre le chômeur et un évaluateur pour fixer si cette obligation est ou non remplie. Pour en revenir à la question du champ propositionnel, bien sûr il y a des propositions de réformes qui existent, mais je déplore un peu que dans le pilier social-démocrate, Ecolo y compris, on ne sent pas vraiment une réflexion très active sur l'avenir de la Sécurité sociale. Au-delà de quelques idées, si pas de slogans, du

type « supprimons le statut cohabitant », les propositions sont faibles et peu élaborées sur le plan technique. Il y a aussi un manque de combativité

« A-t-on parallèlement déplafonné le montant des cotisations des indépendants ? Non »

sur certains enjeux qui échappent au radar de la gauche. Par exemple, l'accord de gouvernement fédéral de la coalition Vivaldi prévoit que l'on supprime le « coefficient de correction » qui rabotait la pension des indépendants d'un tiers, et il était prévu que cette suppression aille de pair avec un déplafonnement des cotisations des indépendants. La situation en la matière est scandaleuse, puisque les cotisations sociales des indépendants sont dégressives. Autrement dit, plus l'indépendant a un revenu élevé, moins il est proportionnellement mis à contribution sur le plan des cotisations. Eh bien, le MR a obtenu du gouvernement la suppression du coefficient de correction, c'est-à-dire sa part de l'accord de coalition. A-t-on parallèlement déplafonné le montant des cotisations des indépendants ? Non. Et est-ce qu'on entend la gauche sur cet enjeu ? Absolument pas : silence total. Pourtant, la dégressivité des cotisations pénalise les petits indépendants, qui ne sont vraiment pas tous des nababs mais dont la social-démocratie se fout pas mal. Idem, il y a un paquet « marché de l'emploi » qui a été récemment adopté au gouvernement fédéral, qui est très décevant. Il y a un gros effort à faire pour revivifier la boîte à idées. □

(1) Daniel Dumont, « Le revenu de base universel, avenir de la Sécurité sociale ? Une introduction critique au débat », Ed. de l'ULB, (2021).

(2) Daniel Dumont, « La responsabilisation des personnes sans emploi en question : Une étude critique de la contractualisation des prestations sociales en droit belge de l'assurance chômage et de l'aide sociale », La Charte, 2012.

(3) Voir Daniel Zamora et Mateo Alaluf, « Contre l'allocation universelle », Ed Lux, (2016).

(4) Voir Philippe Defeyt, « Le revenu de base va simplifier la vie des jeunes », *Ensemble !* n° 97, septembre 2018.

Penser le RDB, avec Daniel Dumont et contre Daniel Dumont

L'analyse critique du RDB faite par Daniel Dumont est salutaire. Mais ne reste-t-elle pas trop limitée ? Assume-t-elle la conflictualité sociale à l'origine de la Sécu et l'horizon de l'État social porté par le mouvement ouvrier ?

Arnaud Lismond-Mertes (CSCE)

L'analyse que fait Daniel Dumont des propositions de Revenu de base (RDB) actuellement formulées en Belgique et au regard de leurs possibilités d'application en complément avec le système de Sécurité sociale belge dans son dernier livre (1) documente largement la question au point de vue du droit social. Elle nous semble toutefois, comme cela transparait dans l'interview réalisée de l'auteur (*Lire p. 102*), partielle et insuffisamment radicale dans sa critique.

Une réfutation saluée par les RDBistes

La posture d'expert *a priori* « agnostique » en matière de RDB, même si son analyse le conduit à être *a posteriori* « sceptique » (c'est-à-dire op-

critique à fleuret moucheté ne touche pas vraiment l'adversaire. Le paradoxe est que, lors de cette université d'été, la présentation n'y a pas suscité de véritable débat contradictoire entre partisans (RDBistes) et opposants (anti-RDBistes). Les responsables Ecolo de cet atelier estimant manifestement pouvoir à la fois encenser l'ouvrage de Daniel Dumont, qui conclut explicitement au rejet de l'idée de RDB et continuer eux-mêmes à réaffirmer leur soutien à l'adoption d'un RDB Jeunes. Sans doute faut-il y voir l'effet d'un manque de prise au sérieux de l'analyse présentée ou encore d'un manque d'arguments des partisans du RDB pour relever le défi d'une discussion contradictoire sur son opportunité articulée précisément sur le droit social belge.

avec le revenu de base contre le revenu de base » (2), selon la formule de Pierre Bourdieu, qui invitait à penser avec Marx contre Marx, avec Durkheim contre Durkheim... Pour le paraphraser, nous voudrions ici tenter de montrer en quoi il faut, pour le prendre dans toute son amplitude, « penser le RDB avec Daniel Dumont et contre (*l'optique de*) Daniel Dumont ».

Une critique ni matérialiste ni socialiste

L'essentiel de notre critique tient en ceci : l'étude du RDB faite par Daniel Dumont, qui se tient sur le plan du droit de la Sécurité sociale réfléchit au RDB comme si le système de protection sociale était indépendant de l'organisation du marché du travail, de l'opposition fondamentale qui traverse ce marché et la société entière entre ceux qui doivent vendre leur force de travail pour survivre et ceux qui doivent acheter cette force de travail pour valoriser leur capital accumulé et en tirer un profit. Opposition et rapports de forces qui se cristallisent sur un point précis : l'organisation de la fixation du prix du travail, qui conditionne le taux de profit. Bref, l'ouvrage adopte le ton d'une dite « neutralité » académique qui ne fait pas sa part au rôle essentiel de la lutte des classes dans la formation et l'existence de la Sécurité sociale et des salaires, voire l'oblitére. Il tend à considérer, de façon idéaliste, le droit social et la Sécurité sociale comme le résultat de discus-

Un manque de tranchant et de radicalité dans la critique du RDB

posé) par rapport à l'idée d'instaurer un RDB, lui a notamment valu d'être invité par Ecolo à présenter son livre lors de l'Université d'été du parti, en août 2022. Et ce alors qu'en 2019, sous l'impulsion de Philippe Defeyt et après un long débat interne, Ecolo avait inscrit à son programme électoral la proposition d'instaurer un RDB Jeunes pour les 18 - 25 ans. Mais la

Mais n'est-ce pas également la conséquence d'un manque de tranchant et de radicalité dans la critique du RDB faite par l'auteur, qui n'oblige pas les partisans cette idée à sortir du bois pour confronter la critique, pied à pied, argument contre argument ? Daniel Dumont présente volontiers sa démarche comme une tentative de « repenser la Sécurité sociale (belge)



sions raisonnables sur l'adoption du meilleur système possible plutôt que, de façon matérialiste, comme une construction du mouvement ouvrier dans son rapport dialectique avec un État bourgeois, auquel il s'est opposé, construction à laquelle il a apporté sa marque, à travers la création de l'État social, dont la Sécurité sociale et le droit du travail sont l'un des aspects. En ce sens, quoiqu'elle revendique une filiation sociale-démocrate, cette critique du RDB n'est pas socialiste et reste insuffisante.

L'auteur semble lui-même conscient de cette faiblesse et tente de se disculper dans la conclusion de son ouvrage : « Les pages qui précèdent n'ont bien entendu pas la prétention

de clore le sujet (...) il serait précieux que l'impact de l'introduction d'un RDB universel soit mieux étudié sous l'angle du droit du travail, lequel conduirait à accorder une place centrale à des aspects ici injustement laissés dans l'ombre, tels la politique salariale, le rôle des organisations syndicales, la multiplication des formes de travail atypique et la dynamique de la précarisation de l'emploi de manière plus générale. » (3) Cette façon de justifier le fait de ne pas mettre en lumière le lien entre la question du RDB et le marché du travail, ainsi qu'avec les conflits sociaux et politiques qui le traversent par la nécessaire division du travail intellectuel (je fais mon travail de juriste du droit de la Sécurité sociale, que les sociologues du travail fassent le leur et le complètent) ne nous paraît pas satisfaisante. Par exemple, l'étude des transformations du droit et des

relations collectives du travail par Micheline Jamoulle (ULG) et alli (4), prouve, si besoin en était, que ce type d'étude scientifique du droit social en lien avec ses conditions sociales de production est possible. Le fait d'assumer l'étude de cet enracinement social du droit, ou pas, nous semble ultimement moins une question de temps ou de compétences qu'une question de choix de méthodologie et d'orientation politique.

On ne peut penser le RDB sans le mettre en rapport avec la formation des salaires

De facto, l'impact de l'instauration du RDB sur la formation des salaires et sur la flexibilisation des emplois est essentiel dans le débat qui oppose partisans et opposants au RDB. Puisque les allocations comme le



⇒ chômage ont (en principe) vocation à remplacer l'absence involontaire d'emploi, elles sont conçues (en principe) pour ne pas se cumuler avec des revenus salariaux. Elle contribuent dès lors à définir un « salaire de réserve », c'est-à-dire un salaire minimal en dessous duquel le chômeur n'accepte pas de travailler (ce que la droite patronale qualifie de « piège à l'emploi »), puisqu'il n'en retire pas

principale, voire seule protection, aurait sans doute l'effet (...) d'exacerber les contraintes économiques. C'est, qu'en pratique, les personnes peu qualifiées désireuses de compléter leur modeste pitance mensuelle garantie par l'allocation universelle seraient forcées de multiplier les petits boulots, sur un marché de l'emploi 'libéré' de ses régulations collectives et sans plus de protection contre les risques sociaux (...) » (5). Par contre,

sur les bas salaires. Daniel Dumont a-t-il bien lu ce passage du texte de Philippe Defeyt (*Lire l'encadré p. 111*) qu'il publie dans son propre livre ? Si oui, comment ne pas voir que le RDB est une machine de guerre contre les bas salaires, non seulement dans sa version friedmanienne mais également dans la version édulcorée ?

Le RDB ne contribue donc pas à fixer ce salaire minimal

un supplément pécuniaire suffisant par rapport à l'allocation. Par opposition, le principe même du RDB étant le cumul de l'allocation et de revenus salariaux ou autres, le RDB ne contribue donc pas à fixer ce salaire minimal que doivent offrir les employeurs pour trouver de la main-d'œuvre.

Daniel Dumont perçoit bien cet enjeu, mais ne le reconnaît que dans les scénarios de RDB ouvertement néolibéraux comme celui de Milton Friedman : « la garantie d'un revenu minimal inconditionnel en guise de

D. Dumont n'aperçoit pas ce risque, à tort selon nous, dans les versions du RDB qui prévoient un cumul du RDB et du système de protection sociale actuel (6).

Cette question de la fixation du salaire minimal et des dits « pièges à l'emploi » est cruciale dans le débat sur le RDB, ainsi que l'illustrent les propos tenus par Philippe Defeyt (RDBiste notoire) au sein même du livre de Daniel Dumont, qui expriment ouvertement son hostilité foncière à toute pression à la hausse

Une version libérale des « pièges à l'emploi »

C'est sans doute que, sans adhérer à l'idée du RDB, l'auteur ne se soucie pas vraiment du rôle que les allocations de remplacement (chômage, revenu d'intégration...) jouent dans la fixation d'un « salaire de réservation ». Et ce à un moment où toute la droite martèle l'idée qu'il faut continuer à casser les allocations de chômage pour augmenter le « taux d'emploi » et pourvoir aux « métiers en pénurie » (*Lire p. 68*), c'est-à-dire qu'elle veut affamer les demandeurs d'emploi pour les obliger à accepter des jobs aux conditions de salaire et de travail les plus basses. A bien le lire, on constate que Daniel Dumont n'est pas insensible à la question des « pièges à l'emploi », c'est-à-dire des allocations de remplacement « trop hautes » pour inciter à la reprise du travail sous-payé. Ne déplore-t-il pas lui-même le « manque d'incitation

financière forte à reprendre le travail » (7), allant même plus loin en plaidant ouvertement pour une amélioration du « design et de la cohérence de l'ensemble des mécanismes de cumul [d'allocations et de salaires], pour mieux garantir que le travail soit pécuniairement intéressant » (8).

Vive la « contractualisation juste » ?

On remarquera, par ailleurs, que Daniel Dumont déclare adhérer à l'idée de contractualisation des allocations (de l'aide sociale, du chômage... et demain des allocations d'invalidité ?) qui est au cœur de l'idéologie de l'État social actif. « Il ne nous semble pas souhaitable », indique-t-il, « de rompre avec le principe au fondement de tous les systèmes de protection sociale qui consiste à lier juridiquement, pour les membres de la population active, l'octroi par la collectivité d'un revenu de remplacement ou d'aide sociale à

une exigence de contrepartie elle-même inscrite dans un horizon d'intégration socio-professionnelle » (9). Il poursuit plus loin : « La perspective qui se dessine ainsi, concernant la difficile problématique de la contrepartie, consiste en la consécration conjointe d'un droit à l'allocation sociale et d'un droit à l'insertion socio-professionnelle, l'un et l'autre assortis, en retour, d'une obligation de participer activement à la réalisation du trajet de réinsertion convenu. Il s'agit de chercher à 'tenir une ligne de crête entre la garantie d'un droit aux ressources d'un côté et de l'autre la volonté de ramener les allocataires vers l'emploi'. (...) »

C'est en réalité ce que préfiguraient déjà, depuis longtemps, certaines pratiques de travail social développées par les CPAS dans le cadre des projets individualisés d'intégration sociale qui accompagnent l'octroi du revenu d'intégration » (10). Et l'auteur de déplorer que la gauche n'ait pas élaboré de propositions de « conditionnalité juste au regard des circonstances » (11). Dans l'interview qu'il nous a accordée (Lire p. 102), il poursuit dans cette veine indiquant tantôt qu'il est « favorable à ce qu'en matière de chômage l'on individualise beaucoup plus qu'on ne le fait les attentes de disponibilité », tantôt que « la

**Favorable à ce qu'on individualise
beaucoup plus les attentes
de disponibilité**



LA HANTISE DES PARTISANS DU RDB : L'AUGMENTATION DES BAS SALAIRES

Dans sa « réplique » publiée à la fin du livre de Daniel Dumont, l'un des principaux propagandistes de l'idée du RDB en Belgique, Philippe Defeyt, se livre à une attaque en règle contre l'idée d'augmenter les allocations de remplacement, au nom des « pièges à l'emploi » que cela créerait et de la pression à la hausse que cela ferait sur les bas salaires. Il va même jusqu'à explicitement remettre en cause l'un des points les plus progressistes de l'accord de gouvernement fédéral du gouvernement De Croo (dont son parti, Ecolo, est membre) : une augmentation significative du montant du revenu d'intégration dispensé par les CPAS, ou encore – en pleine période de crise sanitaire et de pénurie – à s'inquiéter de l'effet indirect à la hausse qu'une telle augmentation pourrait avoir sur... le salaire des infirmières. « Plus on augmente une allocation (...), plus, toutes choses égales par ailleurs, on risque d'aggraver des situations de pièges à l'emploi (...). Ainsi, toutes choses étant égales par ailleurs, l'augmentation de 22 % du revenu d'intégration sur l'espace de la législation fédérale 2020-2024 prévue par l'accord de gouvernement de la coalition en place aura

pour conséquence que, en 2024, un revenu d'intégration au taux « ménage » rapportera autant, voire plus (si l'on tient compte des dépenses directes et indirectes) que le salaire net découlant d'un emploi à temps plein au salaire minimum interprofessionnel. Certes, pour éviter cela, on peut demander aussi largement l'augmentation des bas salaires, mais cela augmenterait considérablement la facture totale du scénario qui est habituellement simulé (...). Les employeurs, qui prennent en charge les salaires dans le secteur privé, accepteront-ils d'assumer le coût d'une augmentation des rémunérations ? Les pouvoirs publics pour leur part, pourront-ils le faire pour ce qui concerne la fonction publique et tous les secteurs qui sont subsidiés ? Par ailleurs, il ne faut pas non plus négliger les effets en cascade d'un relèvement des salaires minimums que n'évoquent jamais ses partisans. Ainsi, pense-t-on vraiment que les infirmières vont se 'contenter' d'un salaire de 2.300 euros bruts par mois pour un temps plein dès lors que les techniciennes de surface arriveraient à ce niveau, celui revendiqué par certains milieux syndicaux ? (...) » (a). Par-delà

l'évolution de la présentation du projet de RDB depuis lors, la continuité entre cette analyse et celle présentée en 1985, en soutien à la proposition « néolibérale » de RDB (qui assumait de vouloir « supprimer les allocations de chômage », « déréguler le marché du travail », « abolir toute législation imposant un salaire minimum ») (b) : « La suppression dans nos pays d'un revenu minimum assuré par des allocations de remplacement ouvre la porte à une réduction de la rémunération horaire moyenne du travail. » (c). Comment mieux illustrer l'hostilité aux salaires et la continuité d'analyse sous-jacente entre la version ouvertement néolibérale de RDB de 1985 et sa version édulcorée d'aujourd'hui ?

(a) Philippe Defeyt in Daniel Dumont (2021), *ibid*, p. 105.

(b) Paul-Marie Boulanger, Philippe Defeyt, Paul-Marie Boulanger et alii, sous le nom de Collectif Charles Fourier, « L'allocation universelle », *La Revue nouvelle*, avril 1985, p. 345.

(c) Béatrice Van Haepelen et Philippe Van Parijs, « Quelle stratégie contre le chômage ? Des politiques de relance à l'allocation universelle », *La Revue nouvelle*, avril 1985, p. 385.

⇒ *contractualisation de l'allocation (...)* peut être, si elle fait l'objet d'un cadre juridique suffisamment balisé et cadrant, une situation préférable à celle où l'on inscrit dans le code du chômage ou le droit à intégration que 'la personne doit être disponible sur le marché de l'emploi' et que l'on s'en remet au colloque singulier entre le chômeur et un évaluateur pour fixer si cette obligation est ou non remplie », tantôt qu'il pense « qu'on ne va pas faire marche arrière par rap-

port aux statuts hybrides, aux temps partiels et revenir au CDI à temps plein pour tout le monde ».

sonnent complémentément débordés et incapables d'effectuer un véritable travail d'aide sociale individualisée pour les milliers de bénéficiaires dont ils contractualisent le droit aux allocations (Lire p. 60) ? Comment ne pas voir que « beaucoup plus individualiser les attentes en matière de disponibilité au travail » pour bénéficier des allocations, c'est nécessairement cesser de faire du droit aux allocations un droit opposable et ramener son octroi

l'analyse du marché du travail et de la Sécurité sociale, même si elle se proclame « sociale-démocrate », est un couteau sans lame.

Pour l'État social du mouvement ouvrier ou pour l'État social actif du patronat?

Ce qui nous apparaît comme une cécité savante ne peut, selon nous, s'expliquer que par une approche intellectuelle partielle, qui n'assume pas la centralité de la conflictualité sociale pour la structuration et la compréhension du marché du travail et de la Sécurité sociale. Elle renvoie *in fine* au positionnement politique du chercheur. Celui-ci souhaite-t-il se placer dans le cadre de ce qu'est devenu le système de protection sociale actuel, après la vague du néolibéralisme, du blairisme et de l'État social actif, et de ce qui est considéré comme « audible » ou « de bon ton » dans les cénacles qui gravitent autour de sa gestion ? Ou bien souhaite-t-il placer sa réflexion et son travail dans le cadre du projet d'État social porté par le mouvement ouvrier, même si les tenants de cet horizon, toujours puissants et agissant, ont multiplié les défaites au cours des dernières décennies ? La seconde branche de l'alternative ne mène pas aux honneurs distribués par la bourgeoisie, à la reconnaissance par celle-ci d'un statut d'intervenant « crédible ». Mais elle offre, par contre, la satisfaction de la cohérence intellectuelle et du service de la juste cause du monde du travail. □

Une cécité savante qui renvoie au positionnement politique du chercheur

port aux statuts hybrides, aux temps partiels et revenir au CDI à temps plein pour tout le monde ».

La lutte des classes occultée

Comment concilier une affiliation revendiquée à la « vieille social-démocratie » et ces affirmations ? Comment peut-on ne pas voir que l'État social actif, et la contractualisation des allocations (introduite en Belgique en 2002 en matière de droit à l'intégration sociale et en 2004 en matière de chômage) ont été des machines de guerre mises en place par la droite, ainsi que par un courant social-libéral blairiste, pour démolir la protection sociale des salariés ? Comment ne pas voir que cette contractualisation fait perdre aux droits sociaux leur qualité de droit opposable sur des bases objectives (comme par exemple le fait de ne pas refuser une offre d'emploi convenable) pour en faire des sortes d'aumônes à perpétuellement mériter en fonction d'injonctions fixées selon des directives administratives changeantes ? Comment faire l'éloge de la contractualisation du revenu d'intégration (RI) par les CPAS alors que celle-ci donne une emprise presque sans limite aux institutions sur le contrôle de la vie des bénéficiaires et que jamais une sanction pour non-respect d'un « projet individualisé d'intégration sociale » (PIIS) n'aide un allocataire ? Comment ne pas voir que ces « projets individualisés » sont imposés aux bénéficiaires par les CPAS dans une relation complètement asymétrique entre l'institution et ceux qui demandent à faire valoir leur droit au RI ? Comment ne pas voir que la plupart des CPAS

à un « colloque singulier entre le chômeur et un évaluateur », lequel appliquera d'une façon qui lui est propre des règles administratives variables, au gré des instructions reçues ? Comment ne pas voir que la multiplication des « statuts hybrides » (cumul d'allocation et de salaire) et des temps partiels n'est ni une donnée « inscrite dans les astres » d'une évolution sociale fixée par un déterminisme qui nous dépasse ni, dans la plupart des cas, un choix positif des travailleurs.euse.s, mais bien le résultat de choix politiques d'organisation du marché du travail qui leur sont imposés ? Comment ne pas voir que renoncer à l'horizon du temps plein en CDI pour toutes et tous, qui est celui des promoteurs d'une réduction collective du temps de travail, c'est

Ces renoncements mènent à la destruction de l'État social

forcément cautionner des inégalités de revenus inextricables et la mise sur le marché d'une main-d'œuvre taillable et corvéable à merci pour les employeurs ? Comment ne pas voir que ces abandons, ces renoncements et ces aveuglements mènent à la destruction de l'État social, plus ou mal défendu ? C'est que sans reconnaître toute sa part à la lutte des classes,

(1) Daniel Dumont, « Le revenu de base universel, avenir de la Sécurité sociale ? Une introduction critique au débat », Ed. De l'ULB, (2021).

(2) Daniel Dumont, « Repenser la Sécurité sociale avec le revenu de base contre le revenu de base », *Politique*, Revue belge d'analyse et de débat, n° 107, mars 2019.

(3) Daniel Dumont, (2021), *ibid* p. 88.

(4) Micheline Jamouille et alii, « Le temps de travail – Transformations du droit et des relations collectives du travail », (1997), ed Crisp.

(5) Daniel Dumont, (2021), *ibid* p. 66.

(6) *ibid* p. 67.

(7) *ibid*, p. 68.

(8) *ibid*, p. 75.

(9) *ibid*, p. 76

(10) *ibid*, p. 85.

(11) *ibid*, p. 86.

Le RDB Jeunes du PS : une universalisation en trompe-l'œil

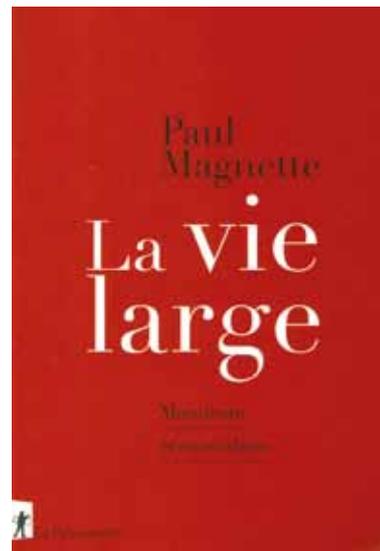
Paul Magnette, président du PS met en avant l'idée d'un Revenu de base Jeunes, au nom d'un renouveau idéologique écosocialiste et d'une universalisation des droits. Un contresens, selon nous.

Arnaud Lismond-Mertes (CSCE)

Dans son dernier livre paru en octobre 2022, qui se veut un « Manifeste écosocialiste », le président du PS évoque, au conditionnel (« *on pourrait donc envisager* »), l'opportunité d'instaurer un « Revenu de base (RDB) Jeunes », reprenant ainsi l'idée lancée par Philippe Defeyt et Ecolo dans la campagne électorale de 2019, que nous avons déjà analysée et critiquée en détail à l'époque (*Ensemble !* n° 97, septembre 2018). Une façon pour le président du PS de redonner une image conquérante de son parti sur le terrain des allocations sociales, délicat pour celui-ci après avoir participé à de multiples coalitions qui, depuis près de vingt ans, ont démolé par réformes successives une large partie de l'assurance chô-

« On pourrait donc envisager... »

Le chapitre de ce livre de Paul Magnette où cette question est abordée commence de façon rassurante par rapport à la vision de l'État social avec le rappel que les réponses du mouvement ouvrier pour garantir la sécurité d'existence de tous ont reposé sur un triptyque : « *garantir l'accès à tous au travail, assurer un revenu de remplacement permettant de mener une vie digne à tous ceux qui ne peuvent pas travailler et développer des services publics qui offrent à tous les conditions essentielles de l'épanouissement personnel et social, en particulier l'éducation et la santé* » (1), puis avec la mention de la réduction collective du temps de travail, « *historiquement*



Paul Magnette, *La vie large. Manifeste écosocialiste* (2022).

« Un revenu de base centré sur cette tranche d'âge, équivalent par exemple à la moitié du salaire minimum »

mage (contractualisation, exclusion des allocataires d'insertion, dégressivité renforcée, etc.), en particulier pour les jeunes. Mais « l'écosocialisme » invoqué ne peut prétendre tourner la page du social-libéralisme et des chasses aux chômeurs (« *mon cœur saigne* ») avec de nouvelles recettes néolibérales, quand bien même celles-ci seraient parées des atours d'une prétendue « universalisation des droits ».

mise au cœur de ses revendications par le mouvement ouvrier pour garantir un emploi à tous » (2). Dès ce moment, un lecteur attentif aurait pu relever que l'auteur omettait de mentionner deux dimensions fondamentales de l'État social, (telles que repérées par Christophe Ramaux) (3), le droit du travail et les politiques économiques, qui ont été au cœur des politiques de démantèlement de l'État social ouvertement endossées

par des pans de plus en plus large de la social-démocratie européenne depuis trente ans (4). La perplexité s'accroît à la poursuite de la lecture de ce chapitre qui a commencé avec l'invocation de la construction de l'État social par le mouvement ouvrier mais ne se termine ni sur la clarification idéologique espérée ni par un programme pour effectivement la mettre en œuvre : réduire collectivement le temps de travail, individualiser à la hausse les droits sociaux, lutter contre la dérégulation du marché du travail, etc. Au lieu de tout cela, ce chapitre conclut avec la mention de l'idée, d'une toute autre nature, d'instaurer une forme de revenu de base jeunes. « *Une attention* »

⇒ particulière devrait être portée », indique P. Magnoste, « aux plus jeunes. C'est en effet entre la fin de l'obligation scolaire et le début d'une vie professionnelle stable, soit entre dix-huit et vingt-cinq ans environ, que les inégalités sont les plus criantes (...) On pourrait donc envisager l'instauration d'un « revenu de base » centré sur cette tranche d'âge, équivalent par exemple à la moitié du salaire minimum et cumulable avec d'autres sources de revenus, qui nivellerait en grande partie ces inégalités, réduisant drastiquement la pauvreté chez les jeunes et ferait du choix de travailler ou d'étudier une liberté réelle. Un tel revenu de base ne remplacerait pas les mécanismes assurantiels ou assistantiels dont bénéficient déjà les jeunes, au même titre que les autres citoyens, mais il viendrait les compléter (...) » (5).

Un RDBJ de 958 euros entre 18 et 25 ans

En décembre 2022, l'Institut Emile Vandervelde (l'IEV, le centre d'étude du PS) a publié, sous la signature de François Perl, une note d'analyse intitulée « Un revenu de base pour les 18-25 ans : quelle protection sociale pour les jeunes adultes ? » (6), qui se fixe pour objet l'examen des possibilités de concrétiser cette mesure en faisant évoluer le système de Sécurité sociale existant. La lecture de cette note accroît l'impression d'une grande

□ □ □

2015. IEV : « L'ALLOCATION UNIVERSELLE REN

En 2015, l'Institut Emile Vandervelde, le centre d'études du Parti socialiste, prenait nettement position contre l'idée d'instaurer une « allocation universelle » (autre désignation du RDB), en faisant notamment référence aux travaux de Mateo Alaluf (ULB) : « Si l'idée peut paraître généreuse aux premiers abords, nous verrons dans cet Etat de la question de l'IEV qu'une analyse sérieuse prouve le contraire. (...) Avec 500 euros par mois pour vivre en remplacement d'un revenu d'intégration ou d'une allocation de chômage, certes souvent insuffisants mais tout de même beaucoup plus élevés, on peut imaginer les effets sur le marché du travail et la pression à la baisse sur les salaires qui résulteraient dans cette lutte pour la survie menée par les précaires. Car, même si Philippe Defeyt maintient le salaire minimum (contrairement aux partisans libéraux de l'allocation universelle qui font sauter de nombreux verrous de protection des travailleurs), il sera dans les faits rapidement inopérant : pour survivre, de nombreuses personnes (...) seront contraintes d'accepter un emploi non déclaré et sous-payé. Ce revenu constitue une

subvention aux employeurs puisque le salaire s'ajoute au revenu de base et permet aux entreprises de rémunérer le travail en-dessous du niveau de subsistance. Contrairement aux apparences trompeuses d'un revenu mensuel garanti qu'elle peut laisser, l'allocation universelle renforcerait donc l'insécurité sociale.

L'allocation serait en conséquence un facteur aggravant la dualisation et les inégalités au sein de la société. En effet, derrière le caractère universel du revenu permettant de s'affirmer « égalitaire » se cache en réalité un grand déséquilibre : cette situation conduit à l'instauration d'une allocation universelle pour tous coexistant avec des fonds de pension et des assurances privées pour ceux qui en ont les moyens. La protection sociale consisterait ainsi à terme dans l'assistance de l'Etat aux pauvres par une allocation universelle et un système d'assurances privées basé sur l'accumulation financière pour les plus aisés. L'allocation universelle s'inscrit donc bel et bien dans la logique libérale de propriété-solidarité qui, au lieu de mutualiser les salaires dans un système

L'analyse erre nécessairement, puisque ni le contexte ni les finalités ne sont clairement définis

confusion dans l'analyse du PS de cette question. Tout d'abord, la note ne prend pas la peine d'analyser en détail l'évolution des protections sociales et du marché du travail en Belgique ni celle de la situation sociale des jeunes. Pas plus qu'elle ne détaillerait précisément les raisons qui justifieraient l'introduction d'un Revenu de base Jeunes ni ne renvoie à d'autres études qui l'établiraient. En l'absence de ces balises, le reste de l'analyse erre nécessairement, puisque ni le contexte ni les finalités ne sont clairement définis. Il suffit à l'auteur, pour justifier l'opportunité de la mesure, de renvoyer au positionnement du

Parti socialiste « par l'entremise de son président Paul Magnoste dans son ouvrage La vie large » (7) (l'octroi d'un RDB jeunes de 958 euros, soit 50 % du salaire minimum interprofessionnel, dit « RMMM »). On relèvera au passage que ce qui n'était dans le livre du président du PS qu'une idée simplement « envisagée » devrait désormais être considérée comme une « position du Parti socialiste ». Pourquoi le PS rompt-il avec l'opposition de principe qu'il affichait encore en 2015 par rapport au RDB (également nommé « allocation universelle »), notamment dans la note de l'IEV publiée à l'époque ? Que devient sa

proposition (boiteuse selon nous) de « Bonus social généralisé » de 2017-2019 ? (Pour un rappel de ces positionnements antérieurs, lire l'encadré ci-dessus). Le lecteur de la nouvelle note de l'IEV n'en saura rien. L'auteur ayant brièvement fait référence à des propositions de RDB, souvent très différentes, portées par des partis politiques belges francophones (Ecolo, MR, Les Engagés), il estime pouvoir partir du constat de l'existence « d'un consensus politique sur la nécessité de transformer la protection sociale des 18-25 ans » et de l'intérêt « d'établir une esquisse de ce que pourrait être ce revenu de base « jeunes » (8).

La note de F. Perl poursuit en formulant deux propositions pour mettre en œuvre ce RDB Jeunes. La première est « d'ancrer ce RDB dans la Sécurité sociale en réformant l'allocation d'insertion ». Les propositions évoqués en la matière semblent, dans les faits, se rapprocher d'un renforcement du droit aux alloca-

FORCERAIT L'INSÉCURITÉ SOCIALE »

de protection sociale assurantiel redistributeur qui protège chacun par rapport aux accidents de la vie, met en place un système qui permet aux plus aisés de transformer en capital les richesses produites par le travail alors que les autres formeraient la cohorte des précaires bénéficiant d'une allocation universelle agrémentée de 'petits boulots'. On assisterait à l'institutionnalisation du 'précarariat', obligé d'accepter une multitude d'emplois médiocres, loin de la liberté et des activités choisies promises par les défenseurs de l'allocation universelle. (...)

Face à l'augmentation des inégalités et au piège de la précarité créés par trente ans de domination de la pensée libérale agrémentée d'une crise financière dévastatrice, d'autres solutions sont possibles et finançables : une fiscalité plus juste, la globalisation des revenus taxables, une augmentation des minimas sociaux, l'individualisation des droits sociaux, une meilleure répartition du travail, l'automatisme des droits, etc. Autant de propositions plus solides et efficaces que l'allocation universelle. » (1).

2017-2019. Le PS défend l'instauration d'un « Bonus social généralisé »

Après l'élaboration d'une proposition de « Bonus social généralisé » dans son « Congrès des idées » de 2017, le PS l'a reprise au sein de son programme présenté pour les élections de 2019, en ces termes : « Pour lutter contre ce phénomène des travailleurs pauvres, le PS propose la mise en place d'un bonus social généralisé (BSG). Ce bonus sera octroyé sur base d'une enquête sur les revenus et consistera en un bonus qui viendra compléter ses revenus pour permettre d'atteindre 110% du montant du seuil de pauvreté. » (2). Cette proposition, bancaire, comme nous l'avions à l'époque démontré (3), est apparemment (et heureusement) « oubliée » par le PS. Puisse-t-il en être très vite de même de celle du « RDB Jeunes ».

(1) Rim Ben Achour, « L'Allocation universelle : un progrès social, vraiment ? », IEV, *Etat de la question*, novembre 2015.

(2) PS, Élections du 26 mai 2016, Programme.

(3) Arnaud Lismond-Mertes, « Le bonus social généralisé du PS », *Ensemble!* n° 97, septembre 2018.

sible à tout citoyen – à tout le moins lorsqu'il est majeur et dispose d'un statut de résident en séjour régulier – quelle que soit sa situation privée et familiale, peu importe le niveau de ses ressources et sans la moindre exigence de contrepartie ». F. Perl précise à cet égard que « le cumul, au moins partiel (du RDB Jeunes) avec soit une prestation sociale (allocation d'insertion ou revenu d'intégration) soit un revenu professionnel serait autorisé dans les propositions du PS et d'Ecolo. La question, qui n'est pas tranchée à ce stade, est de savoir si ces prestations peuvent se cumuler intégralement ou bien si ce cumul est plafonné. Si la deuxième option est retenue, il faudrait à tout le moins que ce cumul permette de relever le total des allocations perçues par les bénéficiaires au-dessus du seuil de pauvreté pour les situations où le bénéficiaire est soit isolé soit en cohabitation en dehors du domicile familial » (11).

Ces précisions et hésitations illustrent les apories de ce type de propositions de RDB Jeunes. Soit le RDB Jeunes ne se cumule pas aux allocations existantes, et alors il n'apporte à peu près aucun avantage aux jeunes allocataires sociaux (pour rappel le RI pour un isolé était de 1.183 euros au 1/12/22, ce qui est largement supérieur au RDB Jeunes évoqué par P. Magnette et est porté à 1.214 euros au 1/1/23). Soit il s'ajoute

tions d'insertion (c'est-à-dire des allocations de chômage versées aux personnes qui y ont ouvert le droit sur la base des études et non sur la base du travail). Il s'agirait de reconstruire le droit à ces allocations, largement démoli sous les gouvernements fédéraux dirigés par Elio Di Rupo (coalition PS, CD&V, MR, SP.A, Open VLD, CDH, 2011 - 2014), puis par Charles Michel (coalition MR, N-VA, CD&V, Open VLD, 2014 - 2018) (9). Une telle reconstruction du droit aux allocations d'insertion aurait tout son sens pour les jeunes et nous l'avions nous-mêmes défendue à la veille des dernières élections (10). Nous ne pourrions que nous réjouir que le PS en fasse aujourd'hui l'un de ses chevaux de bataille. Mais qu'est-ce tout cela à voir avec un RDB Jeunes ? Pas grand-chose, selon nous. La seconde proposition consiste en une « réforme du revenu d'intégration » (RI), octroyé par les CPAS en fonction de l'état de besoin. Le contenu exact de cette proposition

Alors se posent des questions d'équité par rapport aux allocataires plus âgés en l'absence de réforme globale des indemnités.

est si peu explicite dans la note de l'IEV qu'il n'est guère possible de comprendre en quoi elle consiste, et encore moins de l'analyser.

Apories et vices cachés du RDB Jeunes

Après avoir évoqué ces pistes qui ne semblent pas relever à proprement parler du RDB, la note revient au sujet annoncé et à la définition communément admise de ce qu'est un « revenu de base », c'est-à-dire en se référant à la définition utilisée par Daniel Dumont (*Lire p. 102*) : l'octroi d'un « *revenu minimum incompres-*

partiellement à cette allocation, par exemple pour la porter au niveau du seuil de pauvreté (1.293 euros en 2021), et alors se posent des questions d'équité par rapport aux allocataires plus âgés en l'absence de réforme globale des indemnités. Comment justifier, par exemple, qu'isolé ou cohabitant, le jeune au RI de 18 à 25 ans reçoive (même s'il n'a jamais travaillé) une allocation de 1.293 euros par mois (RDB Jeunes + RI, plafonnés au niveau du « seuil de risque de pauvreté »)... tandis que, de 25 ans à l'âge de la pension, les autres titulaires du RI cohabitent.e.s

⇒ ne recevraient qu'une allocation de 809 euros et qu'un chômeur cohabitant ne percevrait, à réglementation inchangée, que 693 euros au plus tard au 49ème mois de chômage ? Ce serait contradictoire tant avec la logique fondée sur l'état de besoin (RI) que celle fondée sur le travail et les cotisations payées (chômage) qui prétend régir l'octroi des autres allocations.

Quant au cumul de l'allocation et d'un revenu professionnel, la note ne fait qu'effleurer la question, en indiquant que « celui-ci pourrait être rendu possible soit en fonction d'un plafond d'heures (comme le plafond de 600 heures existant pour les jobs étudiants) ou par une interdiction de cumul fixé au seuil du RMMM » (12). Ni les effets de pression à la baisse sur les salaires (offre d'une main-d'œuvre acceptant de travailler moyennant une rémunération horaire dérisoire, puisque cela s'ajoute à une allocation acquise par ailleurs)

(13) ni la concurrence salariale que cela pourrait générer (par rapport aux personnes de plus de 25 ans ne disposant pas de cette allocation) ne sont abordés, pas plus que l'incitation au travail au noir qu'un plafonnement introduirait (14) ou encore l'encouragement que cela donnerait au travail atypique (étudiant, intérim, temps partiel, etc.). In fine, la note indique que l'inconditionnalité de l'octroi « soulève une série de questions » notamment par rapport au « lien entre l'octroi du revenu et un accompagnement socioprofessionnel par un organisme régional d'emploi » (15). Il semble qu'il faille en conclure que

Un manque de vision par rapport aux alliances à sceller pour la défense de la Sécurité sociale

le PS n'est pas prêt à rompre avec la contractualisation des allocations ni avec la logique de l'État social actif. Quant au financement de cette proposition, l'auteur admet que cette question ne peut à ce stade être abordée, car « elle serait forcément dépendante des options définitivement choisies » (16). Ce qui revient à avouer que la note n'a identifié ni défini aucune proposition sur laquelle une discussion pourrait réellement s'ouvrir par rapport à sa mise en œuvre, puisqu'elle est incapable de quantifier, même de façon approximative, le coût de ce qu'elle évoque.

Un renoncement à l'universalisation des droits

L'idée d'un RDB Jeunes mentionnée par le président du PS dans son « manifeste » et développée par l'IEV dans sa note témoigne, selon nous, d'un triple manque de vision claire. Premièrement, un manque de vision par rapport au projet d'avenir pour l'État social, en particulier concernant l'assurance chômage, le droit du travail et la régulation du marché du travail. Ce manque de vision pour l'avenir fait écho à l'absence de véritable bilan critique par rapport au passé, aux atteintes à l'État social qui ont été portées par des gouvernements à participation PS, par rapport à l'idéologie de l'État social actif et, plus globalement, par rapport aux politiques de casse de l'État social impulsées au niveau de l'Union européenne (UE). Deuxièmement, cette idée de RDB Jeunes révèle également un manque de vision patent concernant la situation des jeunes, les problèmes précis qu'ils rencontrent, tant par rapport à la poursuite de leurs études que pour l'accès à un emploi de qualité, et des mesures à apporter pour y pallier. Troisièmement, l'idée de RDB Jeunes témoigne d'un manque de vision par rapport aux alliances à sceller pour la défense de la Sécurité sociale, tant en direction des organisations syndicales, des partis de gauche qu'entre les généra-

Le centre d'étude du PS, l'Institut Emile Vandervelde, a publié, sous la signature de François Perl, une note d'analyses sur le RDB Jeunes.



tions. La suppression de la catégorie cohabitant en Sécurité sociale est, par exemple, une mesure qui pourrait largement rassembler les partis progressistes, les organisations syndicales, les organisations féministes et toutes les générations. Si cette revendication était rencontrée, une bonne partie des problèmes que le RDB Jeunes prétend résoudre seraient réglés. Dès lors, pourquoi prôner une allocation minimaliste individualisée (lourdement problématique et divisive) pour les 18-25 ans si l'objectif est, comme le réclame déjà un très large front social, d'individualiser toutes les allocations en supprimant la catégorie cohabitant ?

Le livre de Paul Magnette et la note de l'IEV placent l'idée de RDB Jeunes sous le signe de « l'universalisation des protections sociales » ou de « l'universalisation de la Sécurité sociale ». Ce qui nous paraît une erreur d'analyse fondamentale, car il s'agit au contraire d'une mesure qui témoigne d'un renoncement à l'universalisation des protections sociales existantes (dont avant tout l'assurance chômage et notamment par rapport aux cohabitant.e.s) et plus encore d'un renoncement à l'universalisation du droit au travail et d'un statut de salarié porteur de droits forts, garantis pour tous et toutes. La seule universalisation à laquelle le RDB Jeunes participerait serait celle de la puissance du marché et du capital, du travail précaire et du travail sous-payé. Tout cela en invoquant l'écosocialisme ? Ce serait un fourvoiement manifeste. □



La proposition de créer un « Revenu de base (RDB) Jeunes » avait été lancée en Belgique par Philippe Defeyt et Ecolo dans la campagne électorale de 2019. Nous l'avons déjà analysée et critiquée en détail à l'époque, in Ensemble ! n° 97, septembre 2018, disponible en ligne.

« L'absence de véritable bilan critique par rapport à l'idéologie de l'Etat social actif »

(1) Paul Magnette, « La vie large. Manifeste écosocialiste », octobre 2022, p. 191

(2) Ibid.

(3) Christophe Ramaux, L'État social, 2012.

(4) M. Alaluf : « Le socialisme a inventé la redistribution socialisée » interview par Arnaud Lismond-Mertes, Ensemble ! n° 105, septembre 2021.

(5) P. Magnette, ibid, p. 202 – 203.

(6) François Perl, IEV, « Un revenu de base

pour les 18-25 ans : quelle protection sociale pour les jeunes adultes ? », décembre 2002. En ligne sur le site de l'IEV.

(7) Ibid, p. 3.

(8) Ibid, p. 4.

(9) Yves Martens (CSCE) (2014), « Etude des modifications du régime d'allocations de chômage sur base des études (2012 – 2014) » (en ligne) ; « Allocations d'insertion : sanctions en rafales », Ensemble ! n° 87, juin 2015 ; « Allocations d'insertion :

un régime en extinction », Ensemble ! n°93, mars 2017.

(10) Arnaud Lismond-Mertes (CSCE), « Un plan pour reconstruire le droit au chômage et à l'aide sociale », Ensemble ! n° 97, septembre 2018.

(11) F. Perl, ibid, p. 6.

(12) Ibid, p. 7

(13) Voir, par exemple, notre critique sur ce plan dans Arnaud Lismond-Mertes, « Le RDB d'ECOLO contre le salariat et la Sécurité sociale », Ensemble! n° 97, septembre 2018.

(14) Voir, par exemple, notre critique sur ce plan dans Arnaud Lismond-Mertes, « Le bonus social généralisé du PS », Ensemble! n° 97, septembre 2018.

(15) F. Perl, ibid, p.7.

(16) Ibid, p. 8.

Les Jeunes CSC disent non à

Le débat sur l'opportunité de la mise en place d'une « allocation d'autonomie » spécifique aux 18 - 25 ans a été ouvert au sein des Jeunes CSC. Une option finalement rejetée, explique leur responsable national, Nel Van Slijpe, au profit de demandes de renforcement des mécanismes de Sécurité sociale existants.

Interview par Arnaud Lismond-Mertes et Yves Martens (CSCE)

Depuis plusieurs années, les Jeunes CSC mettent l'accent sur l'appauvrissement croissant et alarmant de la jeunesse. La tranche d'âge des 15-24 ans est la deuxième à présenter le risque de pauvreté le plus important. Aujourd'hui (1), plus de 30 % des bénéficiaires du revenu d'intégration (RI) en Belgique sont des jeunes âgés entre 18 et 24 ans (alors qu'ils ne représentent que 10,2% de la population). Près de la moitié (44%) de ces jeunes sont des étudiants alors que ceux-ci n'étaient que 22 % en 2003. (Lire le graphique p. 120.) Ils sont ainsi plus de 20.000 à émarger au CPAS, pour 4.251 en 2003 (2). Les étudiants, bénéficiaires ou non du CPAS, doivent également de plus en plus souvent trouver des jobs pour faire face aux frais de leurs études. Quant aux jeunes qui ne

muler des propositions concrètes afin d'assurer l'autonomie financière et la sécurité du revenu des travailleurs en début de carrière et des jeunes à partir de 18 ans. En mars 2021 encore, la Secrétaire générale de la CSC, Marie-Hélène Ska, avait déclaré au journal *l'Echo* qu'elle estimait qu'il serait utile de plancher sur l'instauration d'une branche de la Sécurité sociale dédiée aux jeunes, à l'instar de la pension pour les plus de 65 ans : « *Les jeunes passent souvent à travers les mailles du filet de la Sécurité sociale, parce que tout est très compliqué pour eux, et ils ont dès lors du mal à accéder à l'indépendance financière* », indiquait-elle (3). *De facto*, une telle mesure convergerait avec la proposition de « Revenu de base jeunes » adoptée par Ecolo et intégrée au sein de son programme électoral en 2019 (4).



Nel Van Slijpe, responsable national des Jeunes CSC : « Les effets négatifs potentiels d'un revenu de base sont trop nombreux ».

Le Congrès national 2019 de la CSC avait demandé aux Jeunes CSC de formuler des propositions afin d'assurer l'autonomie financière des jeunes à partir de 18 ans

sont plus étudiants, ils sont évidemment pénalisés par la restriction de l'accès aux allocations d'insertion (droit au chômage ouvert sur la base des études et non du travail) et par le manque d'emplois qui leur sont accessibles. Quand ils trouvent des jobs, ceux-ci sont souvent précaires et de mauvaise qualité (intérim, CDD, temps partiels, etc.).

Le Congrès national 2019 de la CSC avait demandé aux Jeunes CSC de for-

mer des propositions concrètes afin d'assurer l'autonomie financière et la sécurité du revenu des travailleurs en début de carrière et des jeunes à partir de 18 ans. Nous avons posé la question à leur responsable national, Nel Van Slijpe, qui nous a expliqué qu'à travers leur processus démocratique interne et les assemblées générales qu'ils ont tenues en 2020 et 2021, les Jeunes CSC ont débattu de ces questions et se sont ouvertement positionnés contre le fait de considérer la jeunesse en elle-même comme un « risque social » et ont préféré privilégier des mesures pour

l'autonomie financière des jeunes suivant leur statut (étudiants, sans-emploi, travailleurs) plutôt qu'une approche universelle de type revenu de base. Ils ont donc rejeté la proposition « d'allocation d'autonomie jeunes ». Le choix des Jeunes CSC est de construire les droits sociaux des jeunes à l'intérieur de la Sécurité sociale existante, ce qui ne les empêche pas de réfléchir notamment, vu leur précarité grandissante, à la création d'une allocation spécifique au bénéfice des étudiant.e.s, sous condition de revenus.

Ensemble ! : La situation des jeunes inquiète les Jeunes CSC depuis plusieurs années..

l'allocation d'autonomie jeunes

Nel Van Slijpe (Jeunes CSC): En effet. Nous constatons depuis une décennie une dégradation manifeste, largement causée par des décisions politiques fédérales. Fin 2011, le gouvernement Di Rupo (2011 - 2014) a décidé de restreindre l'accès aux allocations d'insertion, d'allonger le stage d'insertion (durant lequel le jeune ne touche pas d'allocation) de six mois à un an et de limiter le bénéfice de ces allocations à trois ans. Ensuite, c'est le gouvernement Michel (2014 - 2018) qui en a encore davantage durci l'accès en abaissant à moins de vingt-cinq ans (au lieu de moins de trente) la limite d'âge à laquelle on peut ouvrir son droit aux allocations d'insertion et en le rendant impossible pour les moins de vingt et un ans sans diplôme. Par ailleurs, le gouvernement Di Rupo, puis plus fortement encore le gouvernement Michel, ont assoupli les règles limitant le travail étudiant de telle sorte qu'il ne reste plus guère de balises, tant en termes de périodes de prestation (plus de distinction entre congés et année scolaires) que de nombre d'heures. (5) Enfin, et cela ne concerne pas que les étudiants, la flexibilisation et donc la précarisation des emplois ont aussi augmenté.

Quelles ont été les réactions des Jeunes CSC à ces mesures ?

Outre un cahier de revendications remettant en cause ces mesures, une

discussion a émergé entre 2017 et 2020 au niveau des Jeunes CSC et dans l'ensemble de la CSC sur l'opportunité de reconnaître la jeunesse en elle-même comme un nouveau risque social à couvrir collectivement à travers la création d'une allocation d'autonomie, qui serait accordée à tous les jeunes de dix-huit à vingt-cinq ans et qui serait donc basée sur l'âge et non pas sur le statut (étudiant/salarié/indépendant/chômeur/bénéficiaire du RI...).

Même pour ceux qui ne seraient plus étudiants donc ?

Oui, la proposition débattue était l'idée était d'octroyer une « allocation d'autonomie jeunes » à la fois aux étudiants et aux travailleurs, tant avec que sans emploi, qui la percevraient donc de dix-huit à vingt-cinq ans. Avec toutefois cette particularité que le montant de l'allocation aurait été dépendant des ressources du jeune afin que son revenu total atteigne un montant minimum, un complément aux revenus propres du jeune pour atteindre le montant de l'allocation d'autonomie.

L'idée n'était donc pas celle d'un revenu de base inconditionnel ?

Non, il était question de tenir compte des ressources. L'objectif était la création d'une

branche spécifique pour les jeunes au sein de la Sécurité sociale, ce qui aurait donc signifié, dans la logique d'assurance sociale, de considérer qu'être jeune constitue en soi un risque social qui justifierait, sous conditions, de recevoir une allocation.

Vous utilisez le conditionnel, cela ne s'est donc pas concrétisé ?

Le Congrès national 2019 de la CSC avait donné mandat aux Jeunes CSC (et à leurs homologues flamands les Jong ACV) de formuler des propositions concrètes afin d'assurer l'autonomie financière et la sécurité du revenu des travailleurs en début de carrière et des jeunes à partir de dix-huit ans. La proposition d'allocation d'autonomie avait été imaginée dans ce but. Mais elle devait être soumise aux comités jeunes des différentes régions, qui sont au nombre de huit. J'insiste beaucoup sur le processus ↗

« Notre première revendication est l'individualisation des droits en Sécurité sociale, en commençant par la suppression du statut cohabitant »

□ □ □

LES POSITIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE 2020

Les Jeunes CSC se sont emparé.e.s du mandat que leur a confié le Congrès national 2019. Le constat de risque de pauvreté grandissant auquel les jeunes font face est largement partagé. Malgré cela, les Jeunes CSC ne considèrent pas la jeunesse comme un nouveau risque social.

Leur positionnement est clair : ce sont les décisions politiques passées qui ont

fait basculer une partie de la jeunesse dans le risque de précarité, et c'est d'abord en revenant sur ces décisions qu'il peut y être remédié.

Voici les points qui ont été soumis au vote de l'AG.

▷ Les JCSC considèrent-ils que la jeunesse constitue dorénavant un risque social ?
OUI : 33% - NON : 67%

▷ Les JCSC sont-ils/elles d'accord pour que les propositions élaborées par les Jeunes CSC/Jong ACV dans le cadre du mandat confié par le congrès, se formulent à l'intérieur de la Sécurité sociale ?

OUI : 100% - NON : 0%

▷ Les propositions élaborées doivent-elles être universelles (même solution pour tous les jeunes indépendamment de leur

statut) ou spécifiques par public (NEET - étudiant-demandeur d'emploi - travailleur n'ayant pas ouvert ses droits au chômage) ?
Universelles : 25% - Spécifiques : 75%

▷ Les JCSC désirent-ils/elles que les propositions élaborées par les Jeunes CSC/Jong ACV comprennent un accompagnement obligatoire des jeunes ?
OUI : 42% - NON : 58%

« Réduire le stage d'insertion à 75 jours et supprimer la limitation dans le temps des allocations d'insertion »

⇒ démocratique qui a été mis en place pour adopter notre position. Cela s'est déroulé juste avant le Covid, à partir de fin 2019 jusque début 2020, et cela s'est conclu par une Assemblée générale des Jeunes CSC le 8 février 2020. Lors de cette AG, les revendications existantes et la proposition d'allocation d'autonomie ont été présentées puis débattues et soumises au vote des militants.

Ceux-ci ont exprimé leur conviction que la solution n'est pas de revenir sur le principe de la Sécurité sociale mais au contraire de reconstruire et de renforcer des parties de celle-ci qui ont été démantelées. Il faut continuer à lier les allocations de remplacement à un statut et pas juste à un critère d'âge. En effet, toute une partie de la jeunesse n'a pas besoin d'une telle allocation alors que la partie qui en a

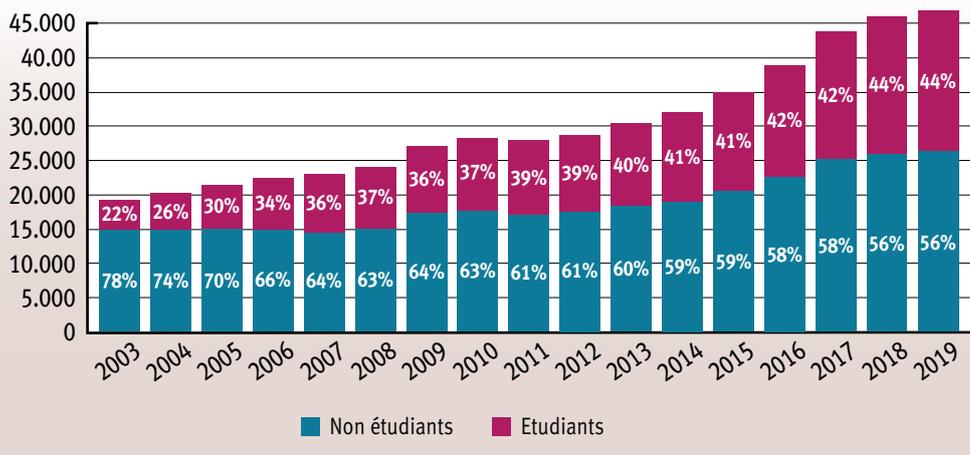
jeunes travailleur.euse.s prêt.e.s à travailler même à un niveau de salaire minimale, afin de compléter le revenu constitué par l'allocation. Ce n'est pas à l'État de suppléer aux salaires trop bas, c'est aux patrons de payer des salaires suffisants. Bref, l'AG a estimé que les effets négatifs potentiels d'une telle allocation étaient trop nombreux.

Quelles propositions avez-vous adoptées dès lors ?

Pour réaliser ce qu'a demandé l'AG, c'est-à-dire formuler de nouvelles propositions concrètes pour les jeunes à l'intérieur de la Sécurité sociale, spécifiques à chaque situation qu'un.e jeune peut vivre et sans accompagnement obligatoire, nous avons poursuivi le même processus démocratique, avec les différents comités, pendant une année supplémentaire. Cela a débouché sur une nouvelle AG le 20 février 2021 qui, à cause des mesures sanitaires, s'est tenue via *Discord*. (6) Le résultat a été l'adoption de sept revendications visant à renforcer l'autonomie financière des jeunes en début de carrière. La première est l'individualisation des droits en Sécurité sociale, en commençant par la suppression du statut cohabitant et une automatisa-tion de l'octroi des droits qui peuvent l'être pour lutter contre le non-recours et les obstacles administratifs.

NOMBRE MOYEN MENSUEL DE BÉNÉFICIAIRES DU REVENU D'INTÉGRATION 2003-2019

JEUNES DE MOINS DE 25 ANS



Près de la moitié (44%) des jeunes bénéficiaires du RI sont des étudiants alors que ceux-ci n'étaient que 22 % en 2003.

Avec quels résultats ?

L'AG s'est très majoritairement prononcée pour le renforcement des revendications spécifiques à certains publics au sein de la Sécurité sociale plutôt que pour la création d'une nouvelle branche « jeunes » sur une base universelle au sein de la Sécu. A la question de savoir si être jeune constitue un risque social, la réponse a été clairement non ! (*Lire l'encadré p. 119.*) Certes, les jeunes sont confrontés à des études trop chères, des conditions de travail difficiles, des salaires insuffisants, un manque d'emplois, etc. Les besoins et difficultés des jeunes sont avérés, mais l'AG a donné mandat de dire que la proposition d'allocation d'autonomie telle qu'elle était formulée ne répondait pas aux attentes des militants.

vraiment besoin pourrait être pénalisée par un système universel qui distribuerait la même chose à tout le monde. En outre, un revenu de base peut mettre en danger la négociation collective et la formation des salaires, en mettant sur le marché un stock de

Ce qui répondrait à pas mal d'aspirations des partisans d'un revenu universel...

En effet. *Secundo*, pour favoriser l'engagement des jeunes travailleurs, nous plaillons pour une réduction collective du temps de travail avec maintien du salaire et embauche compensatoire en CDI (contrat stable et de qualité). Alors qu'aujourd'hui plus de 70 % des contrats intérim sont occupés par des jeunes de moins de 35 ans, si l'on prend l'ensemble

« Revaloriser le salaire brut des étudiants et augmenter à 25 % la part des cotisations patronales pour le travail étudiant, afin de leur permettre de constituer des droits en Sécurité sociale »

des jeunes de moins de 25 ans qui ont un emploi, la moitié ont des contrats temporaires. Notre troisième revendication vise dès lors à permettre à ces jeunes en CDD, intérim ou temps partiel, par exemple, d'accéder plus facilement au chômage sur la base du travail. Il s'agirait de réduire à six mois, au lieu de douze actuellement, la période de travail initiale nécessaire pour avoir droit au chômage si l'on perd son emploi.

Et pour le chômage sur la base des études ?

Nous voulons que l'âge limite pour ouvrir son droit aux allocations d'insertion soit ramené à trente ans, au lieu de la limite de vingt-cinq introduite par le gouvernement Michel. Nous souhaitons réduire le stage d'insertion à septante-cinq jours et exigeons, bien sûr, la suppression de



La campagne a été lancée en juin 2021 à l'attention des jeunes victimes des restrictions d'accès aux allocations d'insertion.

la limitation dans le temps des allocations d'insertion. Cette limitation est l'une des causes importantes de la précarisation des jeunes sur le marché de l'emploi.

Vous n'avez pas encore évoqué les étudiants...

Ils sont concernés par les revendications cinq à sept. Tout d'abord, pour les jeunes en formation en alternance, nous demandons que leur contrat soit davantage calqué sur le contrat d'apprentissage industriel en vigueur précédemment. Nous voulons également qu'ils soient rémunérés sur une base horaire, au salaire minimum du secteur, et non plus de façon forfaitaire. Cela ne peut être que positif pour leur implication dans l'entreprise. Un employeur qui paie un jeune au salaire minimum sera plus attentif à ce que sa formation soit de qualité. Et ce sera bien sûr plus motivant pour les jeunes eux-mêmes. Revaloriser la formation en alternance participerait au fait que ce ne soit plus une filière de relégation.

Quid des étudiants jobistes ?

Notre sixième revendication porte sur la revalorisation de leur salaire brut avec une part de cotisations sociales patronales qui passerait à 25 % (au lieu d'une cotisation de solidarité de seulement 5,42% actuellement, dérogatoire au régime général des salariés) ou au moins à un niveau suffisant pour que le jeune commence à constituer des droits en Sécurité sociale. Nous reconnaissons que l'engagement des étudiants doit rester attractif étant donné que beaucoup d'étudiants ont absolument besoin de travailler, tant qu'il n'existe pas - suffisamment - d'autres moyens de s'en sortir. Idéalement le travail étudiant ne devrait pas exister, mais force est de constater qu'il est actuellement indispensable pour beaucoup de jeunes. Il n'empêche que nous rappelons sans relâche que le travail principal de l'étudiant, c'est d'étudier.

Comment faire alors pour que les étudiants ne soient pas obligés de bosser pour obtenir un revenu ?

Notre septième revendication vise les étudiants en général. La revendication doit encore être développée mais elle vise d'abord la réduction du coût des études. D'autres outils sont à discuter comme les bourses d'études, une allocation étudiante ou allocation d'autonomie sous une forme spécifique pour les étudiants, etc. Toutes nos revendications continueront d'être enrichies et affinées par les retours du terrain, notamment grâce à notre campagne en cours. (Lire l'encadré ci-contre.) Signalons aussi que nos revendications sur les allocations d'insertion et sur les salaires des jobistes ont déjà été adoptées par nos homologues flamands des Jong ACV, qui soutiennent également l'idée de renforcer la Sécurité sociale existante. □

(1) Nous nous basons sur les chiffres de 2019, les deux années de pandémie étant particulières et demandant encore un peu de recul pour que les chiffres soient consolidés et analysés.

(2) « Jeunes et étudiants bénéficiaires d'un revenu d'intégration », *FOCUS* numéro 25 – Novembre 2019, SPP Intégration sociale.

(3) Jean-Paul Bombaerts, « Georges-Louis Bouchez (MR) lance au sein de son parti le débat sur le revenu universel. », *L'Echo*, 05.03.21.

(4) Pour une présentation et une analyse de la proposition, voir le dossier qui y a été consacré dans *Ensemble !* n°97, septembre 2018.

(5) Lire pour les détails Y. Martens, « Travail étudiant : stop ou toujours plus ? », *Ensemble !* n° 94, septembre 2017. A noter que le gouvernement De Croo vient encore d'augmenter (de 475 à 600 heures par an) la limite d'heures avec cotisations sociales réduites.

(6) *Discord* est un logiciel propriétaire gratuit de VoIP (pour voix sur IP, comme Skype) et de messagerie instantanée. Conçu initialement pour les communautés de joueurs de jeux vidéo, son utilisation s'est diversifiée avec le temps.

□ □ □

STOP À LA GALÈRE !

Depuis l'été 2021, les Jeunes CSC mènent la campagne « STOP à la galère en début de carrière ! » avec le slogan « + de blé, + de Sécurité sociale, + de dignité ! » Tout d'abord, un appel à témoignages a été lancé en juin 2021 à l'attention des jeunes victimes des restrictions d'accès aux allocations d'insertion. Résultat ? Près de trois cents jeunes se sont manifestés dans le but de constituer un dossier auprès du service juridique. Ensuite, les Jeunes CSC sont allés sur le terrain, munis d'une enquête. Cet outil leur a permis de parler de leur campagne à plus de trois cents autres jeunes ! Elle leur a également servi à tirer davantage d'enseignements à propos des situations concrètes de ces jeunes et de les sensibiliser à la problématique. Les témoignages récoltés ont malheureusement confirmé leurs inquiétudes puisque :

- ▷ 50% des jeunes (ayant répondu à l'enquête) finiront leurs études après 25 ans et n'auront donc pas accès aux allocations d'insertion ;
- ▷ 47% pensent qu'ils auront beaucoup de mal à trouver du travail après leurs études ;
- ▷ 35% comptent déjà aujourd'hui sur leur job étudiant pour leurs dépenses quotidiennes.

Help jij ons om gratis werken te stoppen ?

Samen, c'est Ensemble en néerlandais. Une rubrique pour parler du social dans la langue de Vondel. Focus sur la campagne de la FGTB contre le service communautaire obligatoire pour les chômeurs.

Caro Van der Schueren, adviseur arbeidsmarkt bij het Vlaams ABVV

Op 1 januari 2023 voert de Vlaamse regering de verplichte gemeenschapsdienst in. Iedereen die langer dan twee jaar werkloos is zal vanaf dan verplicht kunnen worden om voor 1,3 euro per uur klusjes uit te voeren. In Nederland voerde men al eerder een soort gemeenschapsdienst in, met alle gevolgen van dien. Daar bleek dat uiteindelijk ook commerciële bedrijven als Hello Fresh en Hema via allerlei constructies werklozen inzetten om het werk van anderen uit te voeren. Dit ten koste van echte jobs. Op termijn zijn dat soort praktijken ook bij ons mogelijk. Dat moeten we tegengaan. Omdat we werklozen moeten beschermen tegen verplicht gratis

ten volgen. De stage wordt uitgevoerd bij een lokaal bestuur, vzw of onderwijsinstelling. Dat duurt maximum 6 maanden. De gemeenschapsdienst kan wel meerdere keren na elkaar worden ingezet, ook op éénzelfde werkplek, op voorwaarde dat het gaat om verschillende afdelingen en/of verschillende functies. Er wordt een vergoeding voorzien na minimum 1 maand stage. Deze vergoeding bedraagt ongeveer 1,30 € bruto per gepresteerd uur.

Als er jobs zijn betaal er dan voor

Als er dan toch jobs zijn of worden gecreëerd voor werkzoekenden, waarom worden ze dan niet gewoon betaald als elke andere werknemer op de werkvloer? Werkzoekenden leven van een uitkering omdat ze geen werk kunnen krijgen. Wanneer zij moeten werken voor een uitkering is er in principe dus werk. Als het werk is dan hebben zij recht op minstens het minimumloon in plaats van een uitkering. Simpel toch?

Pak de drempels aan, niet de werkzoekenden

Er zijn heel wat zaken die ertoe leiden dat mensen in de werkloosheid blijven zitten. Het zijn die oorzaken die bestreden moet worden. Een paar uur straten vegen of soep opdielen zonder dat er begeleiding en ondersteuning wordt aangeboden op de werkvloer en zonder concrete ambities om armoede en discriminatie te bestrijden, zonder deftig loon naar werk, gaat de langdurige werkloosheid niet doen verdwijnen.

De impact op echte jobs

Gemeenschapsdienst is niet alleen nadelig voor werkzoekenden. Met het invoeren van dit systeem kunnen lokale besturen, scholen en vzw's uitkeringsgerechtigden in 'dienst nemen'

zonder daarvoor iets te betalen aan de VDAB of de werkzoekenden. De 1,30 euro die de werkzoekende bovenop de uitkering krijgt wordt uitgekeerd door VDAB. De werkgever komt niet tussen. Bedrijven en organisaties die wel eerlijk loon betalen, kunnen alleen mee wanneer ook zij besparen op de lonen. Op deze manier wordt concurrentie op arbeidsvoorwaarden nog meer in de hand gewerkt.

Bovendien creëert het ook onzekerheid voor werknemers. Contracten kunnen gemakkelijk verbroken of niet verlengd worden als er iemand klaarstaat om hetzelfde werk te doen aan 1,30 euro. Zulke systemen komen neer op uitbuiting en op verdringing van volwaardige jobs. Ook als in 2023 gemeenschapsdienst in Vlaanderen nog niet kan in gezet worden in de privésector bestaat dat risico. Het is, zo leert het voorbeeld in Nederland, dan immers slechts een kwestie van tijd voor ook die praktijken realiteit worden.

Hoe kan jij helpen? Kom mee in actie

Daarom moeten we hier met z'n allen tegen strijden. Het is niet alleen een strijd van werklozen maar ook de strijd van wie werk heeft. Gemeenschapsdienst bedreigt werklozen én werknemers. Niemand wordt er beter van. Daarom moeten we in actie komen. We zullen dan alle democratische politieke partijen oproepen om de afschaffing van de gemeenschapsdienst expliciet op te nemen in hun verkiezingsprogramma.

Het wordt een werk van lange adem. En daarbij hebben we jouw hulp nodig. Laat het ons dan weten op nietmetons@vlaamsabvv.be.

Dan verzamelen wij alles wat jullie doen en kunnen we anderen hiermee inspireren. □

Het is niet alleen een strijd van werklozen maar ook de strijd van wie werk heeft

werken én omdat oneerlijke concurrentie en jobverlies voor werknemers onaanvaardbaar zijn.

1 op de 3

Vandaag zijn er meer dan 63.000 werkzoekenden in Vlaanderen al langer dan twee jaar op zoek naar een job. Dat is net meer dan 1 op 3 van de werkzoekenden. Vanaf 1 januari 2023 moeten zij gemeenschapsdienst uitvoeren als ze hun uitkering willen behouden. Hoe zal dat eruitzien? Vanaf januari 2023 zullen langdurig werklozen worden geselecteerd die aan de verplichting moeten voldoen. Zij zullen minimum 32 uur per maand (2 halve dagen per week) en maximum 64 uur per maand (2 volledige dagen per week) een verplichte stage moe-

Le Collectif Solidarité Contre l'Exclusion, c'est...

Créé en 1996, le Collectif Solidarité Contre l'Exclusion : emploi et revenus pour tous (asbl) associe des personnes, des associations et des acteurs syndicaux (dont la CSC-Bruxelles, la FGTB Bruxelles et la CNE) unissant leurs forces pour lutter contre l'exclusion.

Notre préoccupation centrale : renforcer un réseau entre associations, syndicats et citoyens pour analyser, dénoncer et combattre ensemble les mécanismes économiques, sociaux, politiques qui produisent l'exclusion sociale.

Le Collectif Solidarité Contre l'Exclusion publie depuis sa création un journal quadrimestriel et s'est particulièrement impliqué ces dernières années dans la défense du droit à l'aide sociale et au chômage.



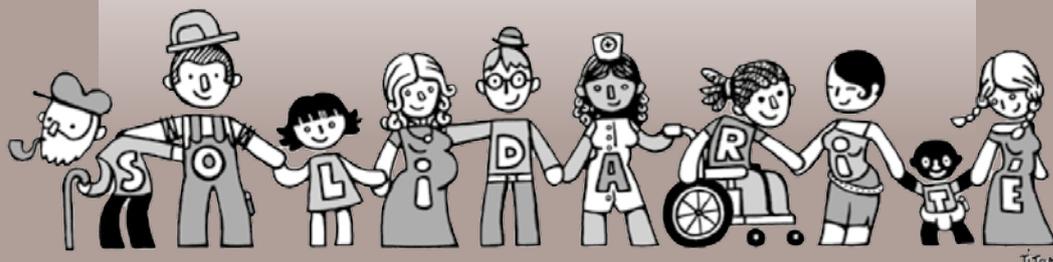
Plusieurs campagnes sont en cours :

- ▷ Activation des chômeurs : www.stopchasseauxchomeurs.be
- ▷ Pour des CPAS conformes à la dignité humaine: www.asbl-csce.be

Si vous souhaitez contribuer à la réussite de nos actions vous pouvez :

- ▷ Faire connaître l'association et son journal à votre entourage.
- ▷ Vous impliquer dans la vie de l'asbl en collaborant au journal, aux actions.
- ▷ Devenir membre et soutenir ainsi pleinement le Collectif (et par là même recevoir le journal).
- ▷ Vous abonner au journal du Collectif.

www.ensemble.be



SOUTENEZ- NOUS !

Abonnez-vous à *Ensemble !*

- ▷ 15 euros/an : travailleurs
- ▷ 8 euros/an : sans-emploi, étudiants et pensionnés
- ▷ 30 euros/an : organisations
- ▷ Abonnements groupés : contactez notre secrétariat 02/535 93 50



Adhérez au Collectif

Vous recevrez le journal et les invitations à nos assemblées générales.

- ▷ 30 euros/an : travailleurs
- ▷ 15 euros/an : sans-emploi, étudiants et pensionnés
- ▷ 60 euros/an : organisations
- ▷ 30 euros/an : petites organisations ou organisations de sans-emploi

Numéro de compte au nom du Collectif Solidarité Contre l'Exclusion : BE77 0688 9229 4842 (BIC GKCCBEBB).

Ajouter en communication: ABO (suivi de l'adresse à laquelle il faut envoyer la revue) ou COTIS, suivant votre choix.

Merci à tou(te)s pour votre soutien !



**VERPLICHTE
GEMEENSCHAPSDIENST?**

Niet met mij

Niet met ons

VLAAMS

ABVV